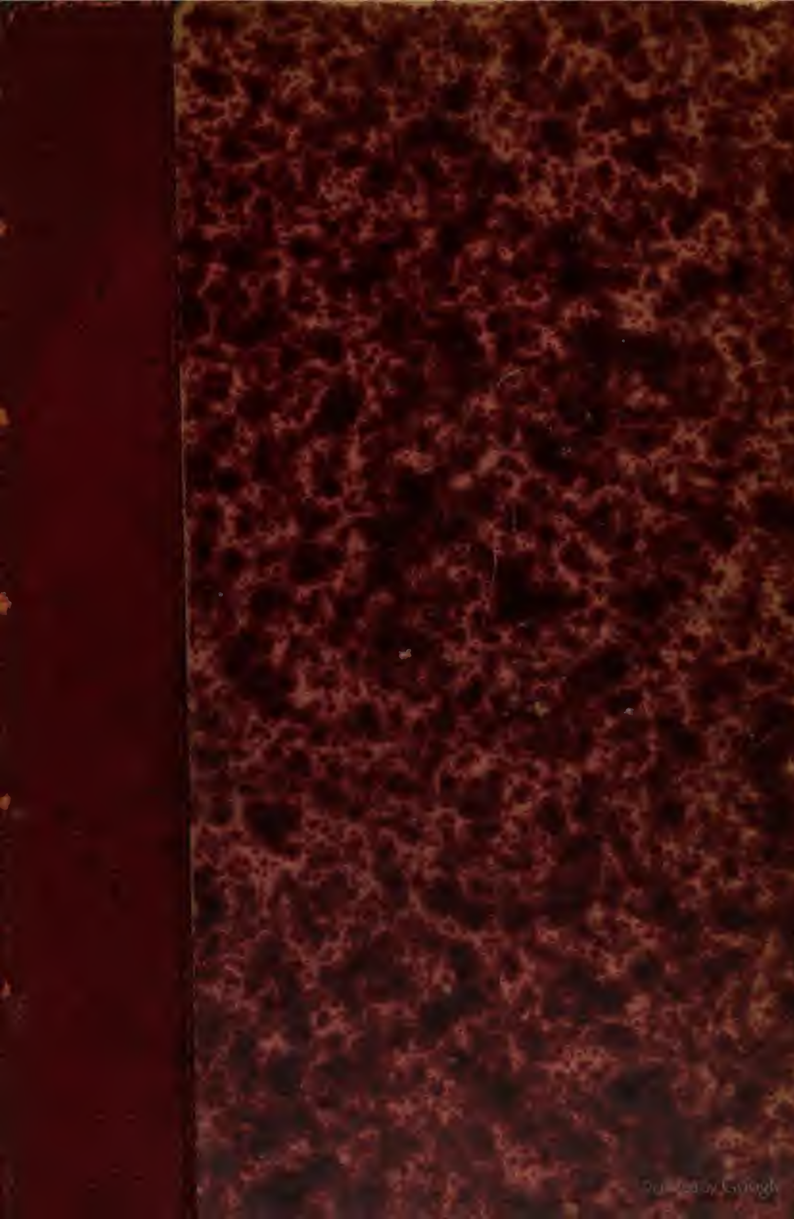



INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX



LES

ROUTIERS AU XIVe SIECLE.

LES

TARD-VENUS

ET

LA BATAILLE DE BRIGNAIS.

LYON

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN.

LES

ROUTIERS

AU XIV[e] SIECLE.

LES

TARD-VENUS

ET

LA BATAILLE DE BRIGNAIS.

PAR M. PAUL ALLUT.



LYON,

N. SCHEURING, LIBRAIRE-EDITEUR,

Rue Boissac, 9.

M D CCC LIX.



A MONSIEUR

Le Baron de MONTBELLET, *ancien Officier au deuxième régiment de Grenadiers à cheval de la Garde Royale.*

Hommage & souvenir
d'une vieille & inaltérable amitié.

P. ALLUT.



AVANT-PROPOS.

Il ne faut pas s'attendre à trouver ici un travail complet sur ces formidables bandes d'aventuriers qui, sous le nom de Compagnies, ravagèrent la France & l'Italie pendant près d'un siècle : l'histoire de ces chevaliers errants d'une nouvelle espèce est encore à faire pour la France (1), *& celui qui l'entreprendra doit se résigner d'avance à de longues & pénibles recherches dans les chroniques des XIVe & XVe siècles, surtout dans les archives de nos provinces du Midi & dans celles de la Bourgogne & de l'Auvergne, qui plus que les autres par-*

(1) *Sous le titre :* Storia delle Compagnie di Ventura, *Torino* 1844-45, 4 *vol. in-*8, *M. Ercole Ricotti a donné une histoire complète de l'organisation & des méfaits de ces bandits en Italie ; mais il n'est entré dans aucun détail sur ceux qui ravagèrent la France à la même époque.*

ties du royaume eurent à souffrir des excès de ces hordes de larrons & d'écorcheurs. J'ai puisé à quelques-unes de ces sources; mais le cadre très restreint que j'avais à remplir ne me permettait d'user qu'avec réserve des documents qu'elles m'ont fournis, & seulement pour montrer au lecteur d'où venaient ces Routiers qu'il devait retrouver plus tard sous le nom de Tard-venus, à la bataille de Brignais, objet principal de cette Etude.

Si j'ai, en commençant, consacré quelques pages aux obscures annales de l'ancienne baronnie de Brignais, qui aujourd'hui n'a pas même l'honneur d'être chef-lieu de canton, c'est parce que j'ai cru qu'il convenait aussi de faire connaître tout d'abord les lieux qui furent le théâtre de l'une des plus sanglantes tragédies du XIVe siècle, alors que la France était encore sous le coup des fatales journées de Crécy & de Poitiers. Je n'ignore pas, toutefois, que les humbles documents exhumés de la poussière séculaire sous laquelle sont enfouis les actes capitulaires de notre vieille abbaye de St-Just & ceux de nos chanoines-comtes, ne sauraient avoir aux yeux des érudits qu'un mince intérêt de clocher; mais cette considération ne m'a point paru être un motif suffisant pour les dédaigner. Que les hommes studieux & amis de leur pays, chacun pour sa province, pour sa ville natale, pour le bourg qu'il habite, compulsent les archives publiques & privées ; qu'ils en tirent des faits inconnus ou oubliés; qu'ils rassemblent soigneusement les actes & les titres anciens dispersés çà & là par l'incurie de nos pères ou par le malheur des temps: qu'ils recueillent les traditions & les souvenirs qui s'en vont se perdant où s'altérant dans la mémoire des hommes, les légendes populaires mêmes; & un jour, à l'aide de ces matériaux divers ré-

unis en faisceau, mis en œuvre par une saine critique & par des mains habiles, nous aurons une histoire véritable de la France.

Si les matériaux ne manquent pas pour l'histoire des Compagnies, il n'en est pas de même pour la bataille de Brignais. En dehors de Froissart & de Matteo Villani, les seuls chroniqueurs contemporains qui en aient dit quelque chose, nos historiens ne nous apprennent rien ou presque rien : tous ont copié Froissart & semblent n'avoir pas eu connaissance de la relation de Villani, qui diffère sur un point essentiel. En présence de ces versions contradictoires, voulant avant tout rester dans le vrai, & par conséquent, ne pas m'aventurer dans de vaines conjectures, j'ai dû m'en tenir à opposer ces deux récits l'un à l'autre, à les discuter & à indiquer celui qui m'a paru le plus vraisemblable, sauf au lecteur à décider. N'ayant pas d'autre guide, je ne pouvais faire plus sans courir le risque de m'égarer dans le champ sans limites des hypothèses & de la fiction. Je n'ai donc pas eu, on le voit, la prétention d'écrire l'histoire des Compagnies, pas davantage celle d'entrer dans les détails stratégiques de la bataille des Tard-venus : j'ai profité des matériaux que j'avais sous la main pour en former une simple notice, & mon but serait atteint, si, tout imparfaite qu'elle est, elle pouvait plus tard frayer la route à ceux qui voudront écrire cette histoire dont les terribles incidents sont remplis d'un intérêt si pressant, & dont le drame de Brignais est l'épisode le plus lamentable.

Je voulais publier in extenso *quelques-unes des pièces inédites que j'ai extraites des archives départementales du Rhône; mais, outre que j'en ai donné l'analyse dans le texte, j'ai pensé qu'il ne convenait pas d'en grossir encore ce livre*

qui ne devait pas d'abord dépaſſer les proportions d'une modeſte plaquette, & de recherches en recherches eſt devenu preſque un volume. Il m'a ſemblé auſſi que ces documents trouveraient mieux leur place ailleurs que dans cet Eſſai qui ne doit être conſidéré que comme une étude préparatoire. J'ai donc renoncé à donner ces pièces en appendice, & je prie le lecteur de ne tenir aucun compte des notes où je renvoie, pour quelques-unes, à la fin du volume.

Si l'on trouvait que j'ai prodigué outre meſure les notes au bas des pages, & ſi l'on blâmait la prolixité de quelques-unes, cette prolixité n'étant pas toujours compenſée peut-être, par l'intérêt qu'elles préſentent, je dirais, non pour m'excuſer (car il n'y a pas d'excuſe poſſible, je le ſais, pour l'ennui que l'on cauſe aux autres), mais tout bonnement pour rendre raiſon de ce méfait, ſi méfait il y a, que je ne croyais pas en commençant, avoir à me débattre contre cette ſurabondance de notes ou notules. Si je l'avais prévu, j'aurais relégué au moins les plus longues, à la fin du volume où ceux qui ſe dévouent à l'ennui de tout lire auraient bien ſu les découvrir, tandis qu'elles auraient paſſé inaperçues pour les autres. Quoi qu'il en ſoit, le mal n'eſt pas ſans remède : on n'a qu'à ne pas s'y arrêter.

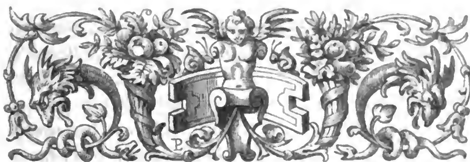
Bien que je me ſois fait une loi de ne rien abandonner à l'arbitraire & de laiſſer de côté tout ce qui ne reſſort pas de documents ſérieux & authentiques, j'ai cru cependant pouvoir placer dans ce livre une gravure au trait repréſentant une ſcène de la bataille de Brignais. C'eſt moins un ornement de fantaiſie, qu'une reproduction exacte & fidèle de l'armure des gens de guerre en 1362. Je dois cette petite compoſition au crayon intelligent & correct de M. André Steyert, qui

m'a fourni aussi quelques notes sur les armures de ce temps. Je donne ensuite l'épitaphe des comtes de la Marche gravée ici pour la première fois en fac-simile : *ce petit monument a une importance historique, & il est le seul qui nous reste de la bataille des Tard-venus. J'y joins enfin une Vue de l'église des Dominicains, connus vulgairement en France sous le nom de Jacobins* (1). *Cette vue prise dans Zeiller,* Beschreibung und abbildung der vornehmsten oerter. (Topographia Galliæ), *Francof.-ad.-Maen.-Merian,* 1642-72, 10 *vol. in-fol., nous montre l'église des Dominicains telle qu'elle était il y a deux cents ans. Au XVII*[e] *siècle, le gothique était devenu une lettre morte pour les artistes, qui, n'y comprenant plus rien, cachaient leur ignorance sous un superbe dédain*

(1) *On les appela de ce nom, qui leur resta jusqu'à l'abolition des ordres religieux, parce que leur plus ancien monastère fut fondé à Paris, dans le prieuré de St-Jacques du parloir aux Bourgeois. De même à Lyon, la place Confort, ainsi appelée d'abord, en mémoire de l'ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Confort, reçut le nom de place des Jacobins, qu'elle garde encore après tant de vicissitudes, à cause du couvent des Dominicains qui y fut bâti au XV*[e] *siècle. Au fort de la tourmente révolutionnaire, ce nom de Jacobins fut adopté par une tourbe de scélérats qui avaient choisi le cloître des Frères Prêcheurs de la rue St-Honoré, à Paris, pour leurs assemblées démagogiques, & cette dénomination, sous laquelle on avait désigné autrefois les pieux enfants de St-Dominique de Guzman, devint le terrible sobriquet d'un vil ramas de dénonciateurs, de brigands & d'assassins, qui répandirent en quelques mois plus de sang innocent que leurs abominables devanciers, Jacques, Ecorcheurs & Routiers n'en avaient fait couler aux époques les plus calamiteuses de notre vieille monarchie.*

pour cette admirable création des pieuses croyances & du génie de l'homme au Moyen-Age. Aussi, toutes les fois qu'ils ont été obligés de dessiner les monuments de cette époque, ils l'ont fait sans intelligence & sans goût. La gravure qu'on verra p. 237, est marquée à ce coin-là. Je la donne cependant, parce que je n'en connais pas d'autre, & qu'elle est comme perdue dans un immense recueil qui ne se trouve que dans les grandes bibliothèques. Fût-elle d'une exécution plus médiocre encore, je n'aurais pas laissé de la reproduire, par respect pour la mémoire des deux vaillants princes dont cette église a abrité les cendres pendant plus de quatre siècles.

Brignais, 15 *juillet* 1859.



BRIGNAIS

SI vous fortez de Lyon par la prefqu'île Perrache, ou par le chemin des Etroits que J.-J. Rouffeau a rendu célèbre en nous racontant la nuit qu'il y paffa à la belle étoile, mais qu'il ne reconnaîtrait plus aujourd'hui, vous embraffez d'un coup d'œil l'élégant viaduc jeté fur le Rhône, la maffe impofante de la gare du chemin de fer, le pont tubulaire ou plutôt tumulaire qui la met en communication avec la percée de la Quarantaine & le chemin de fer de Paris. Plus loin, vous faluez en paffant le premier-né des chemins de fer en France, celui de

St-Etienne, abſorbé par le Grand-Central, qui n'a pas tardé à l'être par la Compagnie d'Orléans, laquelle à ſon tour ſera probablement, comme toutes les autres compagnies, abſorbée, un jour venant, par l'Etat. Partout vous voyez des uſines, des fabriques, des fourmilières d'ouvriers que l'induſtrie a raſſemblés ſur ce ſol autrefois couvert par nos deux fleuves; vous jetez un regard ſur le confluent du Rhône & de la Saône dont les eaux réunies coulent longtemps encore ſans ſe mêler; puis, après avoir traverſé la Mulatière où rien n'annonce les abords d'une grande & riche cité, vos yeux ſe repoſent ſur la belle & riche plaine du Dauphiné, bornée à l'horizon par la chaîne des Alpes & par les cimes giganteſques du Mont-Blanc. Bientôt vous paſſez la petite rivière de l'Izeron, qui, pendant ſix mois au moins, pourrait ſe paſſer du pont conſtruit ſur ſon lit où filtrent à peine quelques rares filets d'une eau croupiſſante, & vous arrivez à Oullins, joli village deſtiné à devenir un jour un faubourg de Lyon.

Oullins conſerve les reſtes de deux célébrités: de l'académicien, rhéteur & poète Thomas, & de l'ouvrier Jacquard. L'un employa ſes loiſirs à aligner des mots plus ou moins ſonores, ſoit en vers, ſoit en proſe; l'autre, au déclin d'une exiſtence obſcure & vouée au travail des mains, dota l'induſtrie de l'ingénieux métier qui porte ſon nom & qui aurait dû en recevoir un autre, s'il était vrai, comme on l'a dit, que ce fut l'illuſtre Vaucanſon qui en eut la première idée.

Thomas mourut en 1785 au château d'Oullins; M. de Montazet, archevêque de Lyon, ſon ami & ſon confrère

à l'Académie françaife, lui rendit les derniers devoirs & fit dépofer fa dépouille mortelle dans l'églife paroiffiale, où un monument en marbre chargé d'une infcription faftueufe rappelle les titres qui le recommandent à l'admiration de la poftérité. Heureufement pour Thomas, M. de Montazet ne partageait pas à l'endroit des poètes l'opinion de Malherbe, qui difait un jour au poète Racan, s'il faut en croire Tallemant des Réaux : « Si nos vers vivent après nous, toute la gloire que nous pouvons en efpérer, c'eft qu'on dira que nous avons été deux excellents arrangeurs de fyllabes, & que nous avons été tous deux bien fous de paffer notre vie à un exercice fi peu utile au public & à nous ; » &, à un faifeur de vers qui fe plaignait avec amertume du dénuement où le roi laiffait ceux qui excellaient dans les belles-lettres, il répondit encore « qu'un bon poète n'était pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles. »

Jacquard s'eft éteint paifiblement dans l'humble retraite qu'il s'était choifie, la même qui avait été habitée par Thomas ; il eft inhumé dans le cimetière commun. C'eft la ville de Lyon qui s'eft chargée d'acquitter envers lui la dette de la Fabrique : elle a confié au fculpteur Foyatier le foin de lui ériger la ftatue coloffale en bronze que l'on voit au milieu de la place Sathonay, où le bonhomme eft repréfenté dans l'attitude de la méditation. N'était le coftume, que le barbouilleur d'une enfeigne de la rue Centrale a rendu fidèlement par une longue robe de chambre en molleton blanc, on pourrait croire que c'eft Platon fcrutant les arcanes les plus profonds de la nature & de la philofophie. Il eft vrai que l'artifte,

ne pouvant pas draper le chef d'atelier dans les plis d'une robe antique, a dû être dans une grande perplexité, puifqu'il ne lui était pas moins difficile de le repréfenter avec fes vêtements ordinaires. Il y avait un moyen bien fimple de tourner la difficulté, c'était de fe contenter d'un bufte qu'on aurait placé à la Martinière, ou mieux encore, de ne faire ni bufte ni ftatue : la fondation d'une école gratuite portant le nom de Jacquard, en rappelant le fervice qu'il a rendu à l'induftrie lyonnaife, aurait mieux honoré fa mémoire que ce bronze difgracieux.

La feigneurie d'Oullins appartenait anciennement aux archevêques de Lyon qui l'aliénèrent. Au feizième fiècle, le nom de ce village était Ulyns, n'en déplaife aux étymologiftes qui le font dériver de *Olla*, parce que, difent-ils, il y avait des fabriques de poterie, du temps des Romains.

Oullins fut affigné aux Réformés pour le libre exercice de leur culte, par fuite de l'Edit de Nantes (1598). Ils s'y établirent le 31 décembre 1600 & y tinrent, le 5 juin 1603, un fynode provincial dont les actes font confervés parmi les manufcrits de la bibliothèque de Genève (1). Ils y reftèrent jufqu'en 1630. A cette époque, le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, racheta la feigneurie d'Oullins & obtint un arrêt du Confeil qui obligea les diffidents à transférer leur prêche à St-Romain-de-Couzon, où ils fe maintinrent juf-

(1) Senebier, *Catal. raifonné des mss. de la Bibl. de Genève*, page 316.

qu'à la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685. Le château d'Oullins fut conſtruit par le cardinal de Tencin, de qui les héritiers le vendirent à M. de Montazet. Plus tard, il devint la propriété de M. Tolozan, dernier Prévôt des Marchands. Lors de la Révolution, il paſſa à M. Bovet, négociant à Lyon. Il fut acheté vers 1834 par M. l'abbé Dauphin qui y établit un collége. Aujourd'hui le château & le collége appartiennent aux PP. Dominicains.

Après avoir quitté Oullins, on arrive à St-Genis-Laval, par la montée des Roches. Cette route ou plutôt cette rampe fut tracée impitoyablement à une époque où les ingénieurs des Ponts-&-Chauſſées étaient inflexibles ſur l'axiome géométrique : « La ligne droite eſt le chemin le plus court pour arriver d'un point à un autre. » Aujourd'hui que cet axiome eſt rangé parmi les vieilleries d'un autre âge, au moins en fait de voierie, il ſerait fort à déſirer qu'on rectifiât cette pente rapide, en la remplaçant par une courbe facile. En attendant, pour faire diverſion à la lenteur de l'omnibus, ſi vous êtes condamné à uſer de ce véhicule, laiſſez errer vos regards ſur les frais ombrages & les élégantes habitations qui bordent la route, & ſi le cœur vous en dit, viſitez les Naïades du château de Longchêne, ancienne demeure ſeigneuriale des Baglioni, transformée pour le moment en établiſſement hydrothérapique.

St-Genis-Laval eſt un gros bourg, chef-lieu de canton, longtemps renommé parmi les gourmands de troiſième ou quatrième ordre, pour ſes inimitables fricaſſées de gras-double très goûtées autrefois des clercs

de procureurs, mais à peine connues aujourd'hui de quelques vieux amateurs émérites.

Les comtes de Lyon étaient ſeigneurs & nommaient à la cure, qui dépendait de l'Archiprêtré de Mornant. Les Récollets y avaient un couvent. Pierre II de Villars, qui s'était démis de l'archevêché de Vienne en faveur de Jérôme de Villars ſon neveu, mourut en 1613 dans ſa maiſon de St-Genis-Laval : c'était ſans doute l'ancien château, qui a diſparu preſque en entier derrière les nombreuſes conſtructions qui y ont été ajoutées.

En ſortant de St-Genis, la route eſt reſſerrée entre deux chaînes de collines. On trouve à droite le clos des Barolles, dont les vins étaient eſtimés autrefois. C'était là qu'était le château de Beauregard, qui appartenait, au ſeizième ſiècle, à la maiſon de Gadagne. Le château a été détruit, il n'en reſte plus que les magnifiques terraſſes, & quelques bâtiments qui ſervent à l'exploitation ; l'enclos a été morcelé & vendu par parties briſées. Catherine de Médicis, étant à Lyon en 1564, fut dîner au château de Beauregard, avec ſes fils Charles IX & le duc d'Anjou (Henri III), & de là elle fut coucher au château du Perron, alors à la maiſon de Gondy. Le Perron devint la propriété des Ponſainpierre, qui l'ont poſſédé juſqu'au milieu du ſiècle dernier. Légué à l'Hôpital général & Aumône de Lyon, ce château eſt aujourd'hui un hoſpice pour les incurables.

On arrive bientôt dans une plaine environnée de coteaux & arroſée par les eaux du Garon, quand le Garon a de l'eau, &, à douze kilomètres de Lyon, l'on trouve le village de Brignais, ſitué ſur les deux rives de cette

petite rivière, qui prend ſa ſource dans la montagne au-deſſus de Thurins & va ſe perdre dans le Rhône à Givors. Les hauteurs qui environnent Brignais ſont accidentées & coupées par des vallons. L'un ſe dirigeant ſur la droite, vers Beaunan & Francheville, eſt parcouru dans toute ſa longueur par les gracieux contours d'une route départementale qui va rejoindre la route de Paris par le Bourbonnais, au-deſſus de la Demi-Lune; un peu plus bas en remontant le cours du Garon, un vallon étroit, agreſte & boiſé s'étend dans la direction de Soucieu & de Chaponoſt, l'eſpace de quatre kilomètres environ. On y voit un pont-aqueduc romain, dont il ne reſte plus que quelques arceaux à travers leſquels on aperçoit dans le fond une jolie maiſon, de beaux jardins & le moulin le plus coquet. La vallée ſemble finir là; cependant, ſi l'on remonte le cours du Garon, elle continue en ſe reſſerrant, & devient une gorge étroite ſans autre iſſue que celle que la rivière s'eſt frayée à travers les anfractuoſités du terrain. On dirait preſque une repréſentation en miniature des vallées de la Suiſſe.

La route de Lyon à St-Etienne traverſe Brignais d'une extrémité à l'autre, puis le hameau des Ronzières, où vous verrez en paſſant un élégant chalet, dont l'ameublement, digne, dit-on, du château le plus ſomptueux, contraſte avec la forme ruſtique de l'habitation, qui eſt entourée de jardins conquis à grands frais ſur le rocher. Plus loin, la route s'élève ſur le plateau de Talluyers par la montée dite des *S*, à cauſe des replis qu'elle décrit ſur le flanc de la montagne. Un peu avant d'arriver à cette montée, aux Sept-Chemins, une route ouverte

depuis quelques années conduit à Givors, en côtoyant le Garon, entre les hauteurs de Vourles & de Millery d'un côté; de l'autre, celles de Montaigny, autrefois première baronnie du Lyonnais & berceau d'une famille d'ancienne chevalerie éteinte au dix-feptième fiècle (1).

(1) On voit, dans l'églife paroiffiale de Montaigny, à la naiffance des nervures de la voûte d'une chapelle gothique confacrée à la Sainte Vierge, trois écuffons fculptés fur la pierre, l'un, *d'azur, au lion d'argent, chargé d'une bande ou cottice de gueules brochant fur le tout*, qui eft de Montaigny ; l'autre eft *de....., au mur crénelé de.....*; le troifième eft parti de Montaigny & des armes ci-deffus. C'eft une alliance que je n'ai pas trouvée dans la généalogie que Le Laboureur a donnée de cette maifon. Il devait y avoir un quatrième écu, mais, s'il n'a pas été détruit, il eft noyé dans le plâtre prodigué par les badigeonneurs qui ont reftauré ou plutôt déshonoré cette chapelle.

L'églife, furmontée d'un clocher de forme carrée, & accolée d'une tour ronde en contre-fort, femble appartenir à l'époque où le roman allait faire place au gothique, ce qui eft indiqué par le portail à plein-cintre tendant au ftyle ogival; les croifillons des chapelles latérales font entièrement gothiques. On voit encore vers le haut, entre les nervures de l'ornementation des fenêtres, quelques fragments des anciennes verrières repréfentant des anges en grifaille fur un fond de pourpre dont l'éclat, refplendiffant aux rayons du foleil, écrafe les vitraux grotefquement enluminés dont l'induftrie moderne a décoré l'églife.

En 1775, Mme de Viriville de Sénozan était dame baronne de Montaigny; c'était le prieur de Talluyers qui nommait à la cure.

Autour du chevet de l'églife, on retrouve quelques traces du cordon feigneurial ou litre, peint à l'extérieur ; mais la peinture eft dans un état de dégradation qui ne permet plus de diftinguer les armoiries. On fait que la litre était une bande ou ceinture noire

Le pays à l'entour de Brignais eſt bien cultivé & partout d'un aſpect agréable; dans la plaine, ce ſont des céréales & des prairies; ſur le revers des coteaux, des vignobles, partout où une bonne expoſition permet cette culture. Le vin qu'on y recueille laiſſe ſans doute à déſirer, & le goût du terroir dont il eſt amplement ſaturé flatte peu le palais des gourmets; ce qui n'empêche pas les marchands de s'en accommoder pour tempérer l'ardeur des gros vins de Languedoc, dont ce mélange habilement ménagé corrige l'âpreté native. Le prix du vin de Brignais, qu'il faut boire dans l'année ſous peine de le boire tourné, ne dépaſſait guère en moyenne vingt à vingt-cinq francs les deux hectolitres; mais depuis que l'oïdium, les gelées tardives & les brouillards ſont conjurés contre la vigne, on l'a payé de quatre-vingt-dix à cent francs, tout comme s'il était potable.

Brignais n'a jamais eu d'annaliſte, que je ſache, & vraiſemblablement ſon nom n'aurait pas franchi les limites de la province de Lyonnais, ſi la bataille des Tard-venus, racontée par deux chroniqueurs contemporains, Froiſſart & Matthieu Villani, ne l'avait fait con-

peinte ſoit au dedans ſoit en dehors de l'égliſe, & ſur laquelle le ſeigneur patron ou le ſeigneur haut-juſticier avait ſeul le droit de faire placer ſes armoiries.

De Montaigny, la vue s'étend juſqu'à la chaîne des Alpes, & ſuit le cours du Rhône depuis la Balme juſqu'à Vienne. Au-deſſous, dans le vallon & ſur les bords du Garon, eſt l'ancienne maiſon-forte d'Epeiſſes ou des Peiſſes (*caſtrum de Piſcibus*); plus loin ſur le coteau eſt le château de Goiſſieu, dont le nom eſt tout ce qui reſte de l'*Ager Goſſiacenſis* des cartulaires du Moyen-Age.

naître, au moins à ceux qui étudient l'hiſtoire. Bien que Papire Maſſon aſſigne à Brignais une antiquité reculée, en y plaçant le théâtre du martyre de ſaint Didier, évêque de Vienne, en l'an 607, l'acte le plus ancien où je trouve le nom de ce bourg ne remonte pas au-delà de 1221. Voici le récit de Papire Maſſon : « Adon de Vienne dit que Didier fut maſſacré ſur les bords de la Calarona, dans le territoire de Lyon. Suivant Bède, cela arriva à Priſciniacum; c'eſt Brignais près de la Calarona, aujourd'hui Garon, par une contraction de nom qui s'eſt opérée avec le temps (1). » Adon cité & commenté par Papire Maſſon ſe borne à raconter que, ſaint Didier ayant reproché à la reine Brunehaut ſes impiétés, cette princeſſe le fit aſſaſſiner par des ſicaires près la rivière de Calarona, dans le territoire de Lyon (2). Le Priſciniacum de Bède où ſaint Didier fut égorgé, & dont Papire Maſſon a fait Brignais, eſt Preſſigny ſur la Chalaronne petite rivière de Breſſe. Le corps du ſaint évêque fut inhumé ſur le lieu même par des mains pieuſes qui y conſtruiſirent une chapelle, *ſacellum*, autour de laquelle vinrent ſe grouper par la ſuite quelques chaumières, qui formèrent plus tard un village auquel on donna le nom de St-Didier-ſur-Chalaronne, en mémoire du ſaint martyr. Priſciniacum faiſait alors partie du diocèſe de Lyon, c'eſt pourquoi Adon a dit *in territorio lugdunenſi*, & c'eſt ce que Papire Maſſon n'a pas compris. Adrien de Valois eſt tombé

(1) *Deſcriptio fluminum Galliae.*
(2) *Chronica univerſalis.*

dans la même erreur que Papire Maſſon, lorſqu'il a traduit Priſciniacum par Brignais, & ce ſavant homme, ſi profondément verſé dans la connaiſſance de la géographie de la France au Moyen-Age, a été forcé, pour appuyer ſon opinion, de corriger mal à propos le texte d'Adon de Vienne. « Il a eu tort, dit-il, d'écrire Calarona au lieu de Calaron, nom propre de la rivière, d'où eſt dérivé Garon ; car ſi le nom ancien eût été Calarona, l'on en aurait fait Garonne & non Garon (1). » La remarque eſt juſte en laiſſant de côté le Garon ; de Calarona on a fait Chalaronne ſans la moindre contraction. Tout ce qu'Adrien de Valois ajoute ſur l'étymologie de Priſciniacum ne peut donc avoir aucun rapport avec Brignais, puiſqu'il faut l'appliquer à Preſſigny. Les eaux du Garon ont toujours coulé ignorées, & jamais elles ne furent rougies par le ſang des martyrs ; elles n'ont pas même le privilége, aſſez commun à tous les cours d'eau qui s'échappent des montagnes, de nourrir des truites & des écreviſſes ; elles ne ſe recommandent que par les frais ombrages qui étalent leur verdure ſur ſes rives paiſibles, & par les ruines séculaires du pont-aqueduc jeté en travers du vallon où leur lit s'eſt creuſé.

Un autre, plus engoué des ſyſtèmes & du parti pris des Bullet, des Corret, des Tacon-Bacon, qui trouvent dans le celtique la racine des mots de toutes les langues connues, ne manquerait pas, peut-être, d'inſinuer ici que Brignais dérive du celtique *Brig*, pont, & que ce

(1) *Notitia Galliae*. Verbo *Priſciniacum*.

bourg doit ſon origine & ſon nom au pont qui y a exiſté de toute antiquité, ce point-là étant autrefois la communication la plus directe entre Lyon & les contrées habitées par les *Seguſiavi* & les *Vellavi*. Pour appuyer ſon opinion, il en appellerait au témoignage de Wachter (1), qui affirme & prouve que, dans toutes les langues du Nord dont le celtique eſt la ſouche, *Bruck*, *Brug*, *Brig*, *Bridge* ſignifient un pont; il pourrait invoquer auſſi l'autorité du ſavant philologue eſpagnol Gregorio Mayans (2), qui établit que dans l'ancienne Celtibérie, *Uria*, *Iria*, *Brica*, *Briga* & tous les autres dérivés de *Ur* appartiennent à la langue des Celtes & indiquent toujours ou un bourg bâti ſur le bord d'une rivière, ou un pont. Quant à moi, je ferai grâce au lecteur de cette érudition facile, & je m'en tiendrai à donner le nom de Brignais tel que je le trouve écrit dans les vieux titres, avec les variantes que le temps & le caprice des *amanuenſes* ont fait ſubir à ſon orthographe.

L'acte le plus ancien que j'aie vu concernant Brignais, fut paſſé ſous le pontificat de l'archevêque Renaud de Forez; il eſt de 1221. C'eſt un acquêt de la vicairie de Brignais contre Pierre de Conchins (3); Brignais y eſt appelé Brinnaes. En 1228, on écrit Brinahies, dans un acte de vente faite par Arnaud de Rochefort, du droit de ſervis & rentes qu'il avait à Bri-

(1) *Gloſſarium germanicum.*

(2) *Tractatus de hiſpana origine vocis Ur;* Valencia 1779, in-8°.

(3) Inventaire des archives de l'abbaye de St-Juſt, aux Arch. du département du Rhône.

gnais, Rotbertus étant archevèque de Lyon. Dans le partage des biens de Guillaume du Vernet, chanoine de St-Juſt, en 1303, c'eſt Brignaes (1). La bulle de donation d'Innocent IV, la huitième année de ſon pontificat, porte Brinhays. Dans un pouillé du même ſiècle, & dans un autre acte de l'année 1268, je lis Brignaes. Le nom eſt orthographié de ces diverſes manières, ſans qu'on y ait jamais ajouté une terminaiſon latine. Mais en voilà bien aſſez pour la queſtion étymologique ; je l'abandonne à la ſagacité du lecteur, qui en décidera comme il l'entendra.

Le premier acte qui ſe préſente comme ayant dû exercer une influence notable ſur les viciſſitudes de la commune de Brignais, eſt la bulle d'Innocent IV par laquelle il fait donation à l'égliſe, obéancier, chanoines & Chapitre de St-Juſt, de la baronnie de Brignais & de la terre de Valſonne (2).

(1) Act. capitul. de St-Juſt.

(2) L'égliſe de St-Juſt n'était d'abord qu'un oratoire conſacré aux SS. Machabées, & dans lequel fut dépoſé plus tard le corps du ſaint évêque, apporté d'Egypte par ſaint Viventiol. Cet oratoire était ſitué en dehors de la ville, à gauche en entrant dans la rue qui conduit de St-Juſt à St-Irénée. Au v[e] ſiècle, ſaint Patient, évêque de Lyon, y fit conſtruire une égliſe magnifique ſous le vocable de ſaint Juſt, en lui conſervant toutefois ſon ancien nom des Machabées. Innocent IV la fit reſtaurer vers le milieu du XIII[e] ſiècle. Le cloître était clos de murailles de quatre pieds d'épaiſſeur & hautes de ſix toiſes, garnies de tours de quinze en quinze pas, au nombre de vingt-deux. L'entrée des deux côtés était de deux portails à fauſſes braies, fermant à bonnes portes & groſſes chaînes

Je donne cette bulle telle que je l'ai tranfcrite aux Archives départementales (1), fur l'original en parchemin; le fceau qui était pendant a été détaché. On la trouvera à la fin du volume parmi les pièces juftifica-

de fer par dehors. Dans le cloître il y avait une belle églife avec deux tours non parachevées & deux grands clochers (*).

Le cloître & l'églife furent faccagés & détruits de fond en comble par les Huguenots, en 1562. L'églife fut reconftruite dans l'intérieur de la ville, en 1703, fur les deffins & le plan de Ferdinand de La Monce. Papire Maffon a cru que l'églife bâtie par faint Patient était celle de St-Etienne; mais St-Etienne n'avait rien dans fon architecture ni dans fa décoration qui juftifiât la defcription que Sidoine Apollinaire nous a laiffée de l'œuvre de l'évêque Patient; il eft donc probable, & c'eft auffi la tradition, que le poète a voulu décrire l'églife des Machabées, dont tous nos hiftoriens s'accordent à parler comme d'un édifice admirable. Voici les vers de Sidoine, qui était contemporain de Patient & témoin oculaire :

« Quifquis pontificis patrifque noftri
Collaudas Patientis hîc laborem,
Voti compote fupplicatione
Conceffum experiere quod rogabis.
AEdes celfa nitet, nec in finiftrum
Aut dextrum trahitur, fed arce frontis
Ortum profpicit aequinoctialem.
Intus lux micat, atque bracteatum

(*) **Verbal et information faite par ordre de Charles IX. Lyon, Guillaume Barbier, 1662, in-4°.**

(1) Inventaire de la baronnie de Brignais, pièce cotée 2.

tives. En voici la traduction à l'ufage de ceux qui aimeront mieux la lire en français :

« Innocent, Evêque, Serviteur des Serviteurs de

Sol fic follicitatur ad lacunar,
Fulvo ut concolor erret in metallo.
Diftinctum vario nitore marmor
Percurrit cameram, folum, feneftras :
Ac fub verficoloribus figuris
Vernans herbida crufta fapphiratos
Flectit per prafinum vitrum lapillos.
Huic eft porticus applicata triplex
Fulmentis Aquitanicis fuperba :
Ad cujus fpecimen remotiora
Claudunt atria porticus fecundae :
Et campum medium procul locatas
Veftit faxea fylva per columnas.
Hinc agger fonat, hinc Arar refultat :
Hinc fefe pedes atque eques reflectit,
Stridentum & moderator effedorum :
Curvorum hinc chorus helciariorum,
Refponfantibus Alleluia ripis,
Ad Chriftum levat amnicum celeuma.
Sic, fic pfallite, nauta vel viator :
Namque ifte eft locus omnibus petendus,
Omnes quo via ducit ad falutem. »

« Qui que tu fois, qui admires l'œuvre de Patient notre pontife & notre père, puiffes-tu voir tes fupplications écoutées & tes vœux exaucés ! Le faîte élancé du temple refplendit au loin ; fa façade

(*) *C. Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi opera*, edit. cura et studio J. Sirmondi. Parisiis 1614, in-8°, page 51, epist. x ad Hesperium.

Dieu. A notre cher fils l'abbé de St-André de Clermont, falut & bénédiction apoftolique. Le dévouement fingulier que l'Eglife de nos fils bien-aimés, les obéancier & Chapitre de St-Juft de Lyon, a montré d'une

principale regarde le levant équinoxial, n'inclinant ni vers la droite ni vers la gauche. A l'intérieur ruiffellent les flots d'une lumière éblouiffante; le foleil y mêle & y confond l'or de fes rayons avec l'or des lambris; des marbres éclatants de diverfes efpèces couvrent la voûte & le fol & entourent les fenêtres; la lumière joue à travers les verrières de couleur d'émeraude, fur les mille nuances du ftuc & fur les faphirs de la mofaïque. Au-devant du temple eft un triple portique foutenu par des colonnes en marbre d'Aquitaine; un fecond portique ferme l'entrée de l'édifice facré; la nef eft environnée d'une forêt de colonnes. D'un côté, l'on entend le bruit & les rumeurs de la voie publique; de l'autre, le murmure des eaux de la Saône. Voyageurs, piétons, cavaliers, ceux qui conduifent des chariots aux effieux criards, tous, en paffant, fe retournent vers le temple; les bateliers courbés fous les efforts qu'ils font pour haler leurs barques élèvent enfemble leurs voix vers le Chrift, & l'écho du rivage répète leur pieux refrain: Alleluia! Chantez, chantez, nautonniers & voyageurs, car ce lieu conduit au falut éternel, & il nous eft ouvert à tous. »

Le pape Innocent IV, forcé de s'enfuir de Rome pour fe fouftraire aux perfécutions de l'empereur d'Occident Frédéric II, fe réfugia en France en 1244, & choifit pour fa retraite l'abbaye de St-Juft où il demeura fix ans. En 1245, il convoqua un concile œcuménique dans l'églife de St-Jean. Ce fut dans cette affemblée des évêques, préfidée par le fouverain pontife, que l'empereur fut excommunié & que le pape donna le chapeau & la robe rouges aux cardinaux.

Innocent fit beaucoup pour la ville de Lyon; c'eft à lui qu'eft due la conftruction du premier pont en pierre fur le Rhône. Le

manière si éclatante pour notre personne & pour le Saint Siége Apostolique, pendant les jours que nous avons passés dans ladite Eglise, nous a obligé à leur donner des marques signalées de notre prédilection & à les

pape ne quitta Lyon qu'en 1250. Pour reconnaître le dévouement que le Chapitre de St-Just lui avait montré pendant son long exil, il lui fit don des seigneuries de Brignais & de Valsonne & lui envoya de Rome la rose d'or que les papes ont coutume de bénir tous les ans, le quatrième dimanche de Carême, *Lætare*, & dont ils faisaient présent au prince qui s'était le plus distingué par sa fidélité au St-Siége. Cette rose échappa au pillage & aux dévastations des bandes du baron des Adrets, en 1562, &, s'il faut en croire Clapasson, elle était encore en 1740 dans le trésor de l'abbaye. « La cornaline qu'elle renferme, pour tenir lieu d'effigie du pape, dit-il, est une pièce antique qui représente la tête d'Hercule. »

Ce fut dans l'église de St-Just que Bertrand de Goth voulut être sacré en 1305, sous le nom de Clément V. Madame Louise, comtesse d'Angoulême, mère de François Ier, passa dans cette abbaye tout le temps de la captivité de ce prince à Madrid, c'est à dire du commencement de 1525 au mois de mars 1526. L'archevêque de Lyon était toujours abbé de St-Just ; la première dignité était l'obéancier, qui avait le privilége de haranguer le roi & les cardinaux-légats lorsqu'ils passaient par Lyon. Les armes du Chapitre étaient *d'argent, au lion de gueules, couronné de même, à la bordure d'azur, chargée de vingt-cinq besans d'or*. Je ne les ai trouvées nulle part à Brignais ; les seules armoiries que j'aie pu relever sont au-dessous d'une niche gothique pratiquée dans l'angle d'une maison au bout de la place; elles sont *de....., au chevron de....., accompagné de trois merlettes de.....; posées 2 & 1*. On voit un autre écu sur le bénitier de la porte latérale de l'église, *de...., à la*

honorer de grâces particulières. Jamais le Saint Siége n'oubliera la vénération avec laquelle nous avons été reçu, l'affection & les égards dont nous avons été environné pendant le long séjour que nous avons fait au

fasce bretessée de...., accompagnée de trois croissants de...., 2 & 1; mais je ne sais d'où il vient, l'église actuelle (1858) n'ayant été construite qu'en 1826. Je trouve, parmi les chanoines de St-Just, aux XIIIe & XIVe siècles, les plus grands noms du Lyonnais & des provinces voisines. Dans les derniers temps, on ne se montrait pas difficile pour les admissions; ce Chapitre était devenu pour la bourgeoisie de Lyon ce que St-Jean est resté jusqu'à la fin pour la noblesse de chevalerie. Les archives de l'abbaye de St-Just nous ont conservé les noms de plusieurs familles nobles qui habitaient Brignais ou y possédaient des biens.

J'ai extrait aussi le nom de quelques chanoines & de cinq obéanciers, de 1291 à 1339, d'un registre du temps, en tête duquel on lit : *In isto papiro sunt publicationes testamentorum & ultimarum voluntatum reg.....* (sans doute *regularium*) *canonicorum Sancti Justi, qui decesserunt a die Nativitatis beati Johannis Baptistae, anno Domini* 1291; » cette pièce est en original. Je suis redevable de la communication de ce registre à M. Gauthier, archiviste du département, qui a bien voulu me permettre de prendre connaissance de la portion des archives qui concerne l'ancienne abbaye de St-Just.

Suivent les noms des chanoines :

Girin de Ranthalon, obéancier en 1293. Henry de Saranes. Guillaume de Lorgo. Pierre d'Arod. Denis de Sacognins. Guy de Chavanes. Guillaume de Festans. Pons de St-Denis. Hugues Bruni, obéancier en 1297. Aymon de Theliz. Boson de Langes. Jacques de Chevrier (Caprarii). Guillaume du Vernet. Everard de Lorgo. Bonin de Riomo. Thomas de Pollen. Pierre d'Eschallons.

milieu d'eux ; il en confervera perpétuellement le fouvenir, & par cette mémoire fréquente des bons & loyaux fervices defdits obéancier & Chapitre, il verra des yeux du cœur ceux que l'abfence ou l'éloignement

Jean de Bourgneuf. Odon de Montmoret. Guigues d'Angerieux (*). Guillaume du Bourg. Hugues de Thaney. Hugues de L'Arc ou de L'Arche. Etienne de Vaffalieu. Barthélemi de Pomier de St-Galmier. André des Efchelles, obéancier en 1307. Pierre de Dargoire. Henry de Sartines. Jean Chamarlent. Jean de Bron. Jean de La Balme ou de La Baume. Thomas de Pouilly. Pierre de Trembley. Etienne de Branne. H. d'Ars. G. de Franchelins. Jean de Chaftellar. Jocerand del Pays (peut-être des Peiffes). André Baud. Guillaume de Rigneux ou de Rigny. Jacques de Vaignard. André de Bauduin. Aymon de Préval. P. de Billens. Etienne de Marrens (*alias* de Marriaco). Aymon de Vico. E. de Belmont ou Beaumont. Guillaume de Beaujeu. Guillaume de Poyzieux. Humbert de Chevrier, obéancier en 1331. Pierre de Montverdun. Humbert de L'Ifle. Guillaume de Salmons (*alias* de Salignons). Pierre de Durchie. Jean d'Ogier. Guigues de Rouffillon. Rolet de Miftral. Guillaume Calignon. Pierre d'Arbolanc. Michel de Colombier. Etienne Balbi. Jean des Aleux. Hugues de Pontaver. (Il y avait encore, en 1530, des Pontaver, feigneurs de Terniers en Savoie.) Chabert d'Hugues, obéancier en 1336. Hugues du Cloiftre (*de Clauftro*). Durand de Buat. Hugues de Chavallers. Je trouve encore (Actes capitulaires de St-Juft, férie G, n° provifoire 2984), dans un chapitre tenu en 1367, le lendemain de la Nativité de la bienheureufe Vierge Marie, Charles d'Alençon étant archevêque de Lyon & abbé de St-Juft : Guillaume de Gorrevod, Guillaume

(*) La Mure cite un Gaufridus d'Angerieux *(de Angeriaco)*, « dominus Sancti Boniti » en 1234. Angerieux était un château situé pres de La Tour-en-Jarez, il existait encore en 1354.

ne lui permettront pas de voir en réalité. En effet, cette Eglife a toujours reconnu avec une fincérité entière & remarquable le Pontife Romain, comme le Père & le Pafteur de tous les Fidèles, & elle n'a jamais ceffé de profeffer pour lui le refpect & la foumiffion d'une fille bien aimée. Le Chapitre de St-Juft, qui nous a donné toutes les preuves d'attachement & d'obéiffance que nous pouvions attendre de lui, doit donc être regardé comme digne de toute notre bienveillance. A cet effet, défirant reconnaître par un don honorable les fervices fignalés que nous avons reçus de ladite Eglife de St-Juft; voulant auffi démontrer par les faits l'extrême affection que nous avons pour lefdits obéancier & Chapitre & pour ladite Eglife, eu égard aux agréables fervices & aux honneurs qui nous ont été rendus avec tant de défintéreffement,

de Monteil, Jean de Talaru, Jean d'Arlos, André de La Baume, Guichard de Jarolles, chanoines.

En 1366, Beraud de Lavieu, chevalier, affiftait à un chapitre en qualité de courrier, *correarius*. En 1378, Philippe de Thurey, chanoine & chantre de l'Eglife de Lyon, était en même temps chantre de St-Juft. Son frère Renaud, & Geoffroy de Theliz neveu de Jean de Talaru archevêque de Lyon, étaient auffi chanoines de St-Juft. Ces noms, dont quelques-uns fe trouvent auffi dans la lifte des chanoines comtes de Lyon, fembleraient indiquer que, dans l'origine, le Chapitre de St-Juft exigeait des preuves comme celui de Lyon, moins rigoureufes peut-être, mais conftatant cependant la nobleffe d'extraction. Quoi qu'il en foit, de tous ces noms illuftres aux XIIIe & XIVe fiècle, il n'en refte plus un aujourd'hui; tous font éteints à l'exception d'un feul, celui d'Arod, qui n'eft plus repréfenté que par Madame la comteffe de C.

ufant de la liberté apoftolique, nous leur avons concédé, donné, concédons & donnons, & par eux à ladite Eglife, les châteaux de Brignais & de Valfonne (1) avec leurs dépendances, que nous avons fait acheter de nos propres deniers; lefquels châteaux font fitués dans le diocèfe de Lyon. Et parce qu'un don eft d'autant plus utile & agréable qu'il eft plus entier & fait plus libéralement, nous avons jugé à propos, par l'autorité des préfentes, d'exonérer lefdites terres de toute exaction, péages, *plateaticum* (2), en un mot de toute fervitude féculière; de manière à ce que lefdites terres, & à caufe d'elles le Chapitre & tous ceux qui les habiteront, ne foient à aucun titre affujetties auxdites exactions. Nous ordonnons toutefois que, fur les revenus defdites terres, il foit prélevé annuellement la fomme néceffaire pour célébrer chaque année, avec la folennité & la dévotion convenables, un anniverfaire pour le falut de notre âme & des pontifes nos fucceffeurs, & que par une fondation folidement établie, il foit payé au moins cinq fols en monnaie courante à chacun des chanoines & chapelains de ladite Eglife qui auront affifté audit anniverfaire. Sur quoi nous mandons à votre prudence, par les préfentes lettres apoftoliques, que vous ne fouffriez pas que lefdits obéancier & Chapitre foient inquiétés & moleftés aucunement & abufivement par qui que ce foit, contrairement à la teneur de notre conceffion, donation & exemption; ayant foin de con-

(1) Valfonne dépendait autrefois de l'Archiprêtré de l'Arbrelle.

(2) Droit qui était perçu pour le paffage fur les voies publiques.

traindre les envahiſſeurs par les cenſures apoſtoliques, ſans qu'ils puiſſent en appeler, nonobſtant tout privilége quelconque qui aurait été accordé à quelques-uns de ne pouvoir être interdits, ſuſpendus ou excommuniés par lettres eccléſiaſtiques, à moins qu'il n'y ſoit fait mention expreſſe de ladite exemption, pour ce cas. Donné à Lyon, le jour des ides d'avril, la huitième année de notre pontificat. »

Innocent ayant été élu pape le 24 juin 1243, cette bulle eſt de l'année 1251.

A dater de cette époque, la baronnie de Brignais & ſes dépendances tombèrent en main-morte (1), comme on diſait alors, & elles y ſont reſtées juſqu'en 1789, pendant près de cinq ſiècles & demi. Par ſuite de la donation d'Innocent IV faite dans des termes ſi honorables pour le Chapitre, les chanoines poſſeſſeurs de la baronnie de Brignais prirent le titre de barons de St-Juſt. Lorſque le niveau révolutionnaire paſſa ſur cette baronnie comme ſur tout ce qui reſtait en France du régime féodal, les lods, cens & ſervis auxquels ſes hommes étaient ſoumis diſparurent ſans retour. En

(1) On appelait biens de main-morte, par antiphraſe, les biens appartenant à des communautés eccléſiaſtiques ou laïques qui ſe perpétuaient par la ſubrogation & ne produiſaient aucune mutation par mort. Comme l'immobiliſation de ces héritages les mettait en dehors du commerce des hommes & fruſtrait le fiſc de ſon droit ſur toutes les propriétés, à chaque mutation, les communautés ne pouvaient les acquérir ſans diſpenſe du roi, & elles payaient un droit d'amortiſſement.

échappant aux exigences bien mitigées du fifc abbatial, & à la haute, moyenne & baffe juftice exercée par les officiers de l'obéancier de St-Juft, les vaffaux du Chapitre, devenus libres, crurent qu'ils n'auraient plus rien à payer; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir, en retombant fous la griffe bien autrement fifcale de ce qu'on appelait alors la Nation, qu'on leur faifait payer un peu cher leur affranchiffement. Sans doute, ils prirent leur parti du furcroît de charges qu'on fit pefer fur eux au nom de la liberté & de l'égalité, & ils purent fe confoler en voyant qu'il n'y avait plus ni nobles ni curé décimateur, & en fe difant qu'il fallait bien une compenfation aux avantages ineftimables qui les rétabliffaient dans les droits & la dignité de l'homme & du citoyen.

Il y avait autrefois à Brignais un château-fort avec fes foffés & fa double enceinte : dans la première, dont quelques toifes de murailles font encore debout, était le château proprement dit; mais on n'y retrouve pas le moindre veftige d'architecture féodale. En avant étaient les foffés où l'on pouvait amener au befoin les eaux du Garon; en dehors du foffé était la feconde enceinte. On voit encore du côté du levant des reftes de l'ancienne muraille avec quelques fenêtres à croifillons. A mefure que ces murs tombaient en ruines, les matériaux fervaient aux habitants pour bâtir à leur place des maifons qu'ils appuyaient contre les parties du rempart qui avaient réfifté. Ainfi la vieille maifon-forte qui avait abrité les Tard-venus difparut bientôt fous cet amas de conftructions informes. On y voyait encore au

moins deux tours en 1379; elles ſont mentionnées dans un devis des réparations à faire au château cette année-là (1). Il y avait auſſi une tour & une barbacane pour défendre le vieux pont, en face duquel était vraiſemblablement l'entrée principale du château, & plus anciennement un pont-levis ſur le foſſé, pour communiquer, de l'entrée de la deuxième enceinte, à celle de la première qui exiſte encore & par laquelle on va à l'égliſe. Il eſt à croire que le bâtiment dans lequel elle eſt, était autrefois une tour carrée qui a été tronquée.

La République, qui avait marqué les donjons du ſceau de la deſtruction, n'aurait certainement pas épargné le château de Brignais, à la fois féodal & monacal, deux excellentes raiſons pour en faire juſtice; mais elle n'eut rien à détruire ici; le temps, les empiètements ſucceſſifs des habitants, la négligence & la débonnaireté du Chapitre s'étaient chargés de ce ſoin. En 1789, il n'y avait plus ni tours, ni tourelles, ni créneaux, ni machicoulis, rien, en un mot, de ce qui eût été de nature à porter le moindre ombrage aux ſuſceptibilités les plus ſcrupuleuſes de cette ère de rénovation. L'on n'y aurait trouvé ni cachots, ni oubliettes, ſeulement la geôle ſeigneuriale viſitée de loin en loin par quelque braconnier récalcitrant, par quelque maraudeur des vignes ou des taillis, & par les malfaiteurs dont le capitaine-châtelain faiſait bonne juſtice. Comme aujourd'hui, l'on n'y voyait déjà plus que quelques pans de murailles lézardées, mutilées & tout à fait inoffenſives. Le village

(1) Pièces juſtificatives, n° II.

avait peu à peu envahi le château, qui occupait, autant qu'il eſt poſſible d'en juger au milieu des transformations qu'il a ſubies, tout le maſſif au centre duquel ſe trouve l'égliſe. Les foſſés même avaient été comblés à la longue par les décombres & formaient déjà, à l'entour de la première enceinte, l'eſpèce de boulevard circulaire qui ſemble attendre une plantation d'arbres, & dont une partie eſt devenue la place publique.

L'enceinte du château de Brignais étant un lieu de retraite pour les habitants, dans ces temps où l'état de guerre était en permanence, le ſeigneur pouvait les obliger à contribuer aux réparations au moyen de la corvée, qui n'était autre choſe dans ce cas, & ſous un autre nom, que la preſtation en nature qui l'a remplacée; ils étaient tenus auſſi d'y faire la garde & le guet, dans les occaſions où l'on avait à craindre quelque ſurpriſe du dehors. Il paraît que le Chapitre ſe montra toujours peu exigeant ſur le premier point, puiſque le château avait fini par tomber de vétuſté; mais il n'en était pas de même de l'obligation de la garde & du guet, car je trouve des ſentences & arrêts des années 1385, 86 & 92, peu de temps après l'apparition des Tard-venus, & encore de l'année 1484, par leſquels les habitants y étaient contraints. C'était, il eſt vrai, une ſervitude, mais ils y trouvaient leur compte : en cas d'alerte & de danger, leurs familles & leur bétail y avaient un aſile aſſuré contre les ſoudoyers & les pillards qui couraient le pays, & leurs meubles y étaient à l'abri d'un coup de main. Il était donc tout ſimple qu'on leur im-

pofât l'obligation de l'entretien & de la garde du château, leur unique refuge en ces temps miférables où la force & la violence bravaient impunément les lois. La Révolution n'a d'ailleurs rien changé à cet ordre de chofes : nous n'avons plus, il eft vrai, à faire le guet fur les tours du château feigneurial, ni à contribuer aux réparations de fes murailles; mais nous avons le fervice de la garde nationale, toutes les fois que l'autorité conftituée le juge néceffaire; nous avons les preftations en nature, fur l'avertiffement du percepteur. Preftation en nature ou corvée, le nom n'y fait rien, & c'eft toujours la même chofe, puifqu'il faut y aller avec la pelle & la pioche, ou fe libérer moyennant finance.

J'ai dit que des maifons avaient été conftruites par les habitants contre les murs du château & dans l'enceinte même. Soit que ce droit eût été acquis anciennement à prix d'argent ou par la prefcription, il n'en exiftait pas moins. En effet, je trouve dans les archives du Chapitre une vente qui lui fut faite par Marguerite de La Barge, veuve de Boniface de Conchins, d'une maifon & cour dans le château de Brignais; l'acte eft paffé par-devant De Veyfe, notaire; en 1463, le curé achète de Benoifte, femme de Pierre Robert, une rente de dix fols fur une maifon fituée dans le château; en 1476, reconnaiffance de trois florins de penfion fur une maifon fife au château, faite au profit du curé par Jean Bel & Antoine Girard; en 1477, Bernard de Brignais vend au Chapitre une maifon dans l'enceinte du château. On voit que les feigneurs barons de St-Juft

ne ſe montraient pas très rigoureux à l'encontre de ces uſurpations, puiſque dans l'occaſion ils les rachetaient à beaux deniers comptants. Je n'ai pas trouvé d'autre acte de revendication de leurs droits, qu'une requête & aſſignation « contre certains particuliers qui avoient fait bâtir, au détriment du Chapitre, dans le château & ſur les foſſés. »

L'égliſe paroiſſiale deſſervie par un curé & un vicaire a été reconſtruite en 1826, ſur l'emplacement de l'ancienne chapelle du château, qui ſervait de paroiſſe. Elle eſt dans ce goût inintelligent & parcimonieux qui, à une certaine époque, affectait l'abſence de toute penſée religieuſe, comme pour fronder les tendances du gouvernement, qu'on accuſait alors de faire trop pour le culte catholique. Depuis longtemps on ſe plaignait de l'inſuffiſance de cette égliſe pour la population. Grâce à l'initiative du curé actuel, M. Rival, qui depuis longtemps avait recueilli dans ce but des ſommes conſidérables, grâce auſſi à l'appui & au zèle du maire, M. Parel, tous les obſtacles ont été ſurmontés ; on a pu ouvrir une ſouſcription dont le produit, ajouté aux ſommes en réſerve & au ſecours que l'on eſpère obtenir de l'Etat, mettra bientôt en meſure de la reconſtruire dans des proportions plus convenables.

Avant 1789, le curé était à la nomination du Chapitre, &, bien que Vourles ne fût qu'une annexe, il y réſidait & tenait deux vicaires à Brignais qui dépendait au ſpirituel de l'Archiprêtré de Mornant. Aujourd'hui il reſſort au canton de St-Genis-Laval. Vers 1760, on comptait à Brignais cent dix-huit feux, environ ſix cents âmes.

Depuis lors, le chiffre de la population s'eſt élevé à près de deux mille, & il ſe ferait accrû dans des proportions bien plus conſidérables, ſans le chemin de fer qui lui a enlevé le tranſit des charbons & des marchandiſes entre St-Etienne & Lyon.

L'égliſe eſt ſous le vocable de ſaint Clair, que les aveugles ont choiſi pour leur patron à cauſe de ſon nom, parce qu'il rend clairvoyant. Je ne ſais ſi les habitants des environs menacés de cécité ou atteints d'ophthalmie y viennent en pèlerinage, comme je les ai vus ſe rendre à un petit oratoire iſolé ſur la cime des montagnes d'Yzeron, conſacré auſſi à ſaint Clair, & qui ne reſte debout que grâce à la confiance des bonnes gens qui y affluent à certains jours de l'année & y dépoſent leurs offrandes; toujours eſt-il que les habitants de Brignais ne doutent pas de l'efficacité de l'intervention de leur ſaint patron à l'endroit des yeux, & que ceux qui ont à ſe plaindre de leur vue ne manquent pas de lui expoſer leur néceſſité & d'implorer ſon aſſiſtance.

Cette dévotion des habitants de la campagne pour le culte des Saints dont le nom a quelque analogie avec leurs infirmités ou leurs beſoins eſt encore très répandue dans tous les pays; c'eſt à ce point que tel eſprit fort, qui ne prie jamais Dieu, laiſſant de côté tout reſpect humain, invoque dans l'occaſion le Saint de qui il attend ſa guériſon. On allait à Oullins invoquer ſaint Main pour la cure des maladies de la peau, particulièrement de celle qui ſe révèle par des démangeaiſons aux articulations des doigts de la main. Il ne ſuffiſait pas d'avoir la foi, il y avait de plus une condition re-

quife pour obtenir quelque foulagement, finon la guérifon : le patient était obligé de faire le pèlerinage à pied, mendiant fon pain & fon gîte. Auffi voit-on dans les actes capitulaires de l'Eglife de Lyon que, le 4 février 1446, il fut donné fur les fonds de la Petite-Aumône, à une noble dame atteinte du mal de faint Main, un franc pour fubvenir aux frais de fa vifite à la chapelle de ce Bienheureux; le 13 juillet 1448, le Chapitre faifait compter deux florins à la femme d'un notaire nommé Chevillard, pour le même objet; & on trouve dans un compte de l'Aumône générale, que les recteurs donnèrent, le 4 février 1556, fept fols tournois à Yfabeau de Vorme, de St-George, « frappée & tachée du mal de faint Main, » pour l'aider à faire fa neuvaine devant le reliquaire du Saint, à Oullins (1). Le payfan qui ne parvient pas, avec le fecours de l'empirique ou du forcier, à guérir de la migraine ou d'une affection cérébrale, a recours à faint Bonnet. On comprend que les gens de la campagne ont choifi ce Saint pour leur avocat dans ce cas, à caufe du rapport intime qui exifte entre la tête & le bonnet; auffi, du nom latin *Bonitus* qui était fans fignification pour eux, ils ont fait Bonnet.

Il y a à Denicé, en Beaujolais, une chapelle confacrée à faint Pancrace; par une tranfpofition violente de fyllabes, les vignerons en ont fait faint Crampace, fans doute pour l'accommoder à l'ufage qu'ils en voulaient faire, & ils vont encore tous les jours demander à ce

(1) *Archives hiftoriques & ftatiftiques du département du Rhône*, t. III, p. 100.

ſaint Crampace, de les guérir de la crampe. C'eſt ainſi qu'ils ont fait de ſaint Denis un dénicheur à qui les enfants ſe recommandent dévotement lorſqu'ils vont dénicher les petits oiſeaux dans les bois ; c'eſt ainſi encore qu'ils courent à St-Paul-de-Varax, en Breſſe, dont la fête patronale eſt la Converſion de ſaint Paul, pour obtenir la guériſon de leurs enfants en bas âge lorſqu'ils ſont atteints de convulſions qu'ils appellent des *converſions*.

Si l'on a perdu quelque objet que l'on déſire ardemment retrouver, on s'adreſſe à ſaint Antoine de Padoue. Que peut-il y avoir de commun entre ce Saint & la ſpécialité qui lui eſt attribuée ? Voici l'explication donnée par le juriſconſulte Guy Coquille : « C'eſt, dit-il, le mot *épave*, qui a donné lieu à la dévotion à ſaint Antoine de Padoue pour le recouvrement des choſes égarées, parce qu'autrefois on appeloit en françois Pave, la ville où eſt le tombeau de ce ſaint, laquelle fut appelée depuis Pade, Padoue (1). » De ſaint Antoine de Pave, on fit ſaint Antoine d'*Epaves*, & il devint le patron de ceux qui faiſaient métier de recueillir les épaves ou débris rejetés par les flots ſur la plage, à la ſuite des tempêtes & des naufrages. Avec le temps, ſon patronage s'eſt étendu ſur tous ceux qui vont à la recherche d'un objet égaré.

On voit à Anſe un bas-relief groſſièrement ſculpté, antérieur à l'art gothique, & d'une époque tout à fait barbare. Il appartenait ſans doute à quelque chapelle

(1) *Inſtitution au droit françois*, titre *Des droits de Juſtice*.

des premiers ſiècles chrétiens, de laquelle il ne reſte pas d'autre veſtige ; c'eſt Notre Seigneur deſcendu de la croix. Ce bas-relief eſt placé dans une niche, en aval du pont, ſur la rive droite de l'Azergues, où l'on en a fait une eſpèce d'oratoire en plein vent, c'eſt le Saint-Chriſt ; mais le vulgaire l'appelle le *Saint-Cri*. En conſéquence, les mères y portent de fort loin leurs enfants quand ils mettent des dents, dans la confiance que le *Saint-Cri* apaiſera la violence de la douleur & fera ceſſer les cris des marmots. Saint Oüen, en latin *Audoenus*, a été choiſi par les ſourds pour leur interceſſeur, évidemment à cauſe de l'affinité qu'ils ont cru voir entre Oüen & Oyant (qui entend), *Audoenus* & *Audiens* (entendant). « Le pèlerinage de St-Oüen près Paris, dit l'abbé Le Beuf, eſt fort fréquenté contre le mal de ſurdité. On y conſerve un doigt du ſaint évêque qui eſt enchâſſé, & on le fait paſſer contre les oreilles des perſonnes ſourdes, dont un grand nombre de pèlerins ſe ſont bien trouvés (1). »

J'en aurais pour longtemps ſi j'entreprenais de groſſir la liſte de ces dévotions ſingulières qui, tout en accuſant l'ignorance de quelques-uns, atteſtent auſſi la foi ſimple & naïve qui eſt reſtée dans le cœur de quelques autres. Il faut cependant ſignaler une étrange aber-

(1) *Hiſtoire de la banlieue eccléſiaſtique de Paris*, tome III, pag. 296-97. Ceux qui voudraient en ſavoir davantage ſur ces croyances populaires peuvent lire l'*Heptaméron ruſtique* du ſceptique La Mothe-le-Vayer, *Sixième Journée*, *De l'interceſſion de quelques Saints*.

ration des habitants d'une paroiſſe voiſine dont le patron eſt ſaint Jean-Porte-Latine, transformé par ces bonnes gens, ſans malice aucune, en ſaint Jean-Porte-la-Tine. On raconte qu'ils avaient fait peindre ſur leur plus belle bannière ſaint Jean portant ſur les épaules une cuve ou autre vaſe vinaire qu'on appelait jadis une *tine*, comme les vignerons en Mâconnais donnent encore aujourd'hui au cellier où ſont placés leurs foudres, le nom de *tenalier*, qui eſt une corruption de l'ancien mot *tinal*, *tinel*. Saint Jean-Porte-Latine n'avait pas de ſens pour les habitants de Meſſimy; ſans y changer une lettre, ils l'interprétèrent de la façon qui convenait le mieux à des vignerons, bien que le voiſinage du terroir de Brindas & de ſon vin claſſique dût rendre leur *tine* un peu ſuſpecte.

Il y aurait beaucoup à dire ſur ces croyances ſi vivaces encore dans les campagnes, où les inſtituteurs univerſitaires, ſoutenus par le vieux libéraliſme de 1830 & ſaturés de voltairianiſme, ont ſi longtemps entravé les enſeignements des curés, ſous le prétexte de combattre les préjugés, ſans rien faire cependant pour éclairer le peuple & diſſiper l'ignorance. Confondant à deſſein les dogmes ſacrés du catholiciſme avec certaines pratiques ſuperſtitieuſes, ils ont fait de leurs adeptes des eſprits forts & des incrédules; ils ont détruit en eux tout ſentiment religieux, & ne leur ont laiſſé que leur penchant à la ſuperſtition, dont le catéchiſme aurait fini par avoir raiſon, ſi en l'attaquant ils n'avaient pas auſſi battu en brèche les vérités de la religion. Je n'entends pas dire, toutefois, que la corruption ſoit générale; Dieu

n'a pas permis que le triomphe de l'efprit pervers fût complet : il y a de nombreufes exceptions, mais le mal eft grand, furtout dans les environs des villes, & il était temps d'y porter remède & d'imprimer aux écoles primaires une autre direction, en entourant les inftituteurs de citoyens honorables, délégués par l'autorité pour les furveiller & les maintenir dans la bonne voie.

Je n'ai pas befoin de faire ma profeffion de foi ; cependant je dois dire que l'on s'abuferait étrangement, fi l'on pouvait fuppofer qu'en énumérant ces ridicules aberrations de l'efprit humain, j'ai eu un inftant la penfée d'atténuer la confiance que tout chrétien doit avoir dans l'interceffion des bienheureux que l'Eglife a mis au rang des Saints & qu'elle regarde comme nos médiateurs auprès de Dieu : je partage pleinement cette confiance, & je la regarde comme un article de foi. J'ai voulu feulement montrer ce qu'il y a d'abfurde dans les attributions données arbitrairement à tels ou tels Saints, fans autre raifon que la fimilitude ou le rapport que l'on a trouvé entre leur nom & les befoins pour lefquels on a recours à eux. Ces abus, enfantés par l'ignorance & fi difficiles à déraciner, fuffifent pour indiquer ce que l'humanité ferait devenue, fi l'homme eût été réduit à fes propres lumières, & fi la révélation n'était venue l'éclairer, en lui donnant avec l'Evangile, la bafe immuable de fa croyance.

Pour en finir fur ce chapitre, il faut bien parler encore des forciers. La vache ou l'âne ont-ils perdu leur appétit, les poules ne pondent-elles plus, c'eft qu'on les a regardés d'un mauvais œil ; en d'autres termes,

on leur a jeté un ſort. Il n'en faut pas davantage pour aller conſulter le ſorcier qui, ſuivant l'occurrence, débite ſes drogues ou conjure le maléfice. Il en eſt de même pour la morſure des chiens enragés : on ne ſe préoccupe nullement des moyens curatifs ordinaires, & l'on court à Thurins manger une omelette aſſaiſonnée de je ne ſais quels ſortiléges dont ce village a le monopole de temps immémorial ; car il eſt de rigueur que l'omelette ſoit avalée à Thurins même, & ſi grande eſt la confiance, que le patient revient toujours guéri radicalement. J'ai entendu raconter à ce ſujet, par un médecin de campagne, homme de cœur, d'eſprit & de ſcience, & fort peu crédule à l'endroit de l'omelette de Thurins, qu'ayant été mordu par un chien enragé, il avait cautériſé la plaie & pris toutes les précautions exigées en pareil cas. Au bout de quelques jours, il eut la certitude d'une entière guériſon ; c'était aſſez pour lui, mais pas aſſez pour le public, qui ne l'aurait pas tenu pour guéri tant qu'il n'aurait pas fait le voyage obligé. « Je fus donc à Thurins, ajoutait-il ; je mangeai l'omelette en grande dévotion, & perſonne ne douta plus de ma guériſon. Si j'avais voulu braver l'opinion publique, on m'aurait cru enragé bon gré mal gré, & j'aurais perdu ma clientelle. »

En regard de cette longue ſérie des faibleſſes humaines, je rappellerai un fait qui témoigne de la véritable piété des anciens habitants de Brignais. Le 29 août 1640, la paroiſſe entière fit le vœu ſolennel de ſe rendre proceſſionnellement chaque année, le 2 juillet, fête de la Viſitation, au ſanctuaire de Notre-Dame-de-

Limon, en Dauphiné, afin d'obtenir la protection de la Sainte-Vierge, tant à caufe de la mifère publique que pour les maladies contagieufes dont les lieux circonvoifins avaient été atteints, à la fuite de la pefte de 1628, qui fit tant de ravages à Lyon & aux environs. De plus, les habitants avaient pris l'engagement, pour eux & pour leurs fucceffeurs, de s'abftenir de toute œuvre manuelle les dimanches & jours de fête folennelle, fous peine d'une amende de cinq livres, applicable par moitié aux pauvres & au luminaire de l'églife. Ce vœu fut renouvelé le dimanche 30 avril 1709, après vêpres, le peuple affemblé fur la place, par-devant Me Rouffet notaire royal, qui en dreffa l'acte authentique (1). La proceffion fe fit annuellement jufqu'à la Révolution, & ce ne fut qu'en 1819 qu'elle fut rétablie fur la demande des fidèles. M. Courbon, vicaire général, autorifa la paroiffe à accomplir le vœu renouvelé en 1709, lui laiffant la faculté d'aller à N.-D.-de-Limon ou à Fourvières. Mais, en 1823, le même vicaire général décida que la proceffion ferait remplacée par une grand'meffe & les vêpres avec expofition & bénédiction du Saint-Sacrement, dans l'églife paroiffiale, le jour de la fête de la Vifitation. On doit fuppofer, d'après les modifications apportées par M. Courbon à l'accompliffement du vœu dans fa forme & teneur primitive, qu'il était devenu une occafion de débauches & de défordres.

(1) Voyez aux pièces juftificatives. L'acte eft entre les mains de M. le curé de Brignais, qui a bien voulu me permettre d'en prendre copie.

Brignais n'offre rien au curieux ni à l'archéologue qui ſoit digne d'arrêter ſes regards, ſi ce n'eſt cependant une pierre ſépulcrale antique, ſur laquelle on lit l'inſcription ſuivante qui ſemble dater du cinquième ſiècle.

DIIS·MANIB
M·VELLEI·AVCTI
M·VELLEIVS·PHILOCALVS
VELLEIA·DEVTERA
PATRONO·B·M·

Le marbre a hors d'œuvre 0m,38 de longueur ſur 0m,29 de hauteur, & dans œuvre, 0m,28 ſur 0m,18. L'inſcription fut publiée pour la première fois en 1787, par M. Delandine dans ſes *Mémoires bibliographiques & littéraires* (1); mais perſonne n'avait pris l'inſcription au ſérieux : on la croyait arrangée par l'ancien bibliothécaire de Lyon, pour ſe ménager l'occaſion d'écrire ſur ce texte quelques phraſes ſentimentales fort à la mode à la fin du ſiècle dernier. Cependant elle exiſte réellement à Brignais où elle a été découverte en 1786, dans l'enclos de M. Girardon, ſur une colline ignominieuſement déſignée par le cadaſtre ſous le nom de *Janicu*, mais à laquelle les lettrés de l'endroit ſont jaloux de reſtituer ſon véritable nom des temps anciens, Jani-

(1) Lyon, Fr. Miſtral, in-8° (ſ. d.), tiré à 500 exempl. dans ce format, & 100 in-4°.

cule. A les en croire, Brignais aurait eu lui auſſi, comme Rome, ſon Janicule, moins toutefois le temple de Janus. Ce marbre de Velleius Auctus fut d'abord placé contre le mur d'une chapelle qui a été détruite ; M. Girardon l'a fait encaſtrer en 1852, dans la façade d'une orangerie qu'il a conſtruite dans ſes jardins. Ceux qui n'auraient pas ſous la main les *Mémoires bibliographiques & littéraires*, trouveront plus loin la diſſertation à l'eau de roſe adreſſée par lui, ſous forme de lettre, à Mme F. (1). J'ai cru devoir lui donner droit d'aſile parmi les pièces juſtificatives, à la fin de ce petit volume, telle que je l'ai tranſcrite ſur le manuſcrit même de M. Delandine, que feu M. Girardon a bien voulu me communiquer. Comment ce marbre s'eſt-il trouvé à Brignais ? M. Velleius Auctus, ou ſes affranchis M. Velleius Philocalus & Velleia Deutera, dont le ſurnom accuſe l'origine grecque, y poſſédaient-ils une villa ? Nulle part, que je ſache, on n'a découvert à Bri-

(1) Cette dame, bel eſprit &, comme tant d'autres à cette époque, engouée des idées philoſophiques du ſiècle, était propriétaire du château de La Jaumayère, à Brignais. On voit encore dans une prairie au-deſſus de l'étang, ſur le bord du chemin qui conduit à Chaponoſt, un cénotaphe affectant une forme antique, avec cette inſcription, *A belle & bonne*, qu'elle avait élevé à la mémoire d'une amie. Elle fit auſſi dreſſer ſur la colline une pyramide en l'honneur de Meſmer, l'apôtre fervent du magnétiſme. Cet engoûment des rêveries des novateurs ne la mit pas à l'abri des fureurs des sbires de la Convention : ſon mari fut arraché de ſes bras, & traîné à l'échafaud. La pyramide de Meſmer eſt encore debout, mais elle eſt aujourd'hui ſurmontée d'une croix.

gnais le moindre veſtige de conſtructions antiques autres que le pont-aqueduc de la vallée du Garon. Il eſt vrai qu'on voyait encore dans le voiſinage, à Taluyers, un cippe antique avec cette inſcription bien conſervée (1) :

D M

ET·MEMORI (*ae*)

(*nae*) AETER·CASSIAE

RESTIOLA·MA (*mater*)

PIENTISSIM (*a*)

POSVIT

ET·SVB·ASCIA

DEDICAVIT

On pardonnera, je l'eſpère, cette petite excurſion

(1) Ce cippe était, il y a peu de temps encore, dans l'égliſe paroiſſiale, où il ſervait de bénitier. Mgr le Cardinal-Archevêque, étant allé donner la confirmation à Taluyers en 1855, trouva que ce reſte de l'antiquité profane ſerait mieux placé partout ailleurs que dans une égliſe catholique; il fut donc enlevé, au vif déplaiſir des habitants qui étaient très fiers de ce petit monument. Le conſeil municipal aurait pu le conſerver en le dépoſant dans la maiſon commune, mais comme il penſa qu'il en tirerait quelque argent, il le vendit, & il eſt aujourd'hui au Muſée lapidaire du Palais-des-Arts, à l'abri de toutes les viciſſitudes. On voit encore près de la cure une pierre creuſée en forme d'auge & recouverte d'un bloc taillé en cône; elle a été extraite du ſol ſur le lieu même. Il n'y a ni inſcription ni figure qui viennent en

à Taluyers & la longueur de la note que j'ai cru devoir lui confacrer; elle était néceffaire pour juftifier le certificat d'origine du marbre de Velleius Auctus. Puifque Taluyers a eu fa *Reftiola mater pientiffima*, on peut bien accorder à Brignais fon Velleius Philocalus & fa Velleia Deutera, à moins qu'on ne veuille fuppofer

aide aux conjectures, mais l'abfence du figne de la croix & de tout autre emblème religieux & fymbolique permet d'attribuer à cette fépulture une origine antérieure à l'ère chrétienne; il y avait donc là un centre quelconque de population, à l'époque de la domination romaine; plus tard, on conftruifit fur les ruines antiques une églife & un prieuré de l'ordre de faint Benoît. Dans un ancien pouillé de l'abbaye de Cluny de laquelle il dépendait, il eft appelé Taluis, & dans quelques vieux titres Talluyerias, ce qui l'a fait confondre quelquefois avec le prieuré de Talloyres près de Genève, appelé auffi Talluyerias. Le prieuré de Taluyers fe compofait de trois moines, qui devaient réciter affiduement les Heures & chanter chaque jour une grand'meffe (*cum nota*). Suivant le pouillé, des diftributions étaient faites aux pauvres, tantôt trois fois, tantôt deux, tantôt une fois, felon les faifons. D. Mabillon (*Annal. S. Bened.*) dit qu'Etienne Baluze a été prieur commendataire de Taluyers, & qu'il s'y retira pendant la difgrâce que lui avait attirée fon hiftoire de la maifon de La Tour-d'Auvergne.

L'églife de Taluyers eft d'architecture romane du XIIe au XIIIe fiècle; la tour carrée & l'abfide furtout font remarquables par l'élégante fimplicité de leurs formes. Le vaiffeau fut reconftruit vers le milieu du fiècle dernier, par le chapelier Mazard, qui était de Taluyers & qui a laiffé diverfes fondations pieufes à Lyon. La partie de l'ancien prieuré qui touche à l'églife fert de presbytère; l'autre côté eft devenu une habitation particulière. Ces bâtiments préfentent dans leur irrégularité l'afpect pittorefque d'un vieux manoir des temps féodaux, & l'on y retrouve de curieux détails

que ces deux marbres appartiennent à Lyon ou à Vienne, d'où ils auraient été tranfportés à Brignais & à Taluyers. Mais, s'il en était ainfi, ils ne feraient pas reftés inconnus aux antiquaires contemporains, qui les auraient fignalés & décrits dans leurs recueils d'infcriptions antiques, comme ils l'ont fait pour tant d'autres. Or, notre infcription n'avait pas été fignalée avant M. Delandine, qui la décrivit auffitôt qu'il connut fon exiftence. Tout porte donc à croire qu'elle a été réellement trouvée à Brignais dans l'enclos de M. Girardon, & que M. Velleius Auctus, ou tout au moins fes affranchis Philocalus & Deutera y avaient leur demeure, où ils drefferent ce monument de leur reconnaiffance « *patrono bene merenti.* »

Vers le milieu du quinzième fiècle, Brignais avait un hofpice pour les pauvres voyageurs. Je trouve une tranfaction du 10 mars 1440 entre Jean Rivoire, procureur de *la luminaire* de l'églife paroiffiale, & Pierre de Roftaing, dont l'auteur, Matthieu de Roftaing, de la paroiffe de Mépieu en Dauphiné, avait donné par teftament à la paroiffe de Brignais une maifon & un jardin y attenant, fitués fur la place publique, pour en faire un lieu de refuge où les pauvres paffants devaient être hébergés. Ladite donation fut faite fous la condition que les habitants

de l'ornementation architecturale du Moyen-Age qui valent la peine d'être vifités. La formule *fub afcia*, de l'infcription du cippe, fi commune dans la Gaule Lyonnaife, attend encore une interprétation fatisfaifante, en dépit des nombreufes differtations des archéologues.

entretiendraient duement & convenablement la maifon & y placeraient un homme ou une femme pour en avoir foin. En cas de non-exécution de cette claufe, lefdits jardin & maifon devaient faire retour à l'hoirie dudit Matthieu de Roftaing, pour en jouir ledit Pierre de Roftaing fon petit-fils & héritier.

En 1668, noble Claude de Madière fonda, dans la maifon qui fait aujourd'hui partie du couvent des Dames de faint Charles, une chapelle ou prieuré dont le patronage appartenait au chapitre de St-Juft. Une claufe fingulière de cette fondation pieufe & qui femblait de nature à l'ajourner indéfiniment, était qu'elle ne ferait mife à exécution qu'après l'extinction des enfants mâles & femelles du fondateur & de leurs defcendants en ligne directe. Cependant le prieuré fut érigé. On voit encore l'infcription fuivante gravée fur une pierre, dans le mur extérieur, à droite de la porte d'entrée de l'ancienne maifon d'habitation, fur le chemin de Vourles.

SACELLVM
DIVO CLAVDIO
ERECTVM

La chapelle eft dans l'intérieur. La propriété dont elle dépend appartenait encore en 1734 à meffire Gilbert de Madière, chanoine de St-Juft, qui la tenait de Jean de Madière fon oncle, ancien colonel de cavalerie. Elle fut achetée le 26 février de cette année par

Pierre des Gauds, ancien lieutenant des Gardes Wallonnes, au prix de 20,250 livres, y compris le mobilier de la maifon, les agencements & ornements de la chapelle. Le domaine, affez confidérable, fut démembré par l'acquéreur, & ce qui en reftait fut acquis le 19 mars 1748, moyennant la fomme de 7,500 livres, par Matthieu Thomé. Son fils, ancien lieutenant-colonel du régiment de l'Ile-de-France & chevalier de St-Louis, en conferva la propriété jufqu'au commencement de ce fiècle. Depuis, la maifon & fes dépendances furent achetées par les religieufes de faint Charles qui ont agrandi confidérablement les bâtiments & y ont établi un penfionnat de jeunes filles.

La prébende du prieuré de St-Claude a furvécu à la tourmente révolutionnaire; elle eft l'unique refte des inftitutions de l'ancien régime à Brignais. Ce font les defcendants ou héritiers du fondateur Claude de Madière qui nomment à ce bénéfice *in partibus*, & comme ils habitent le dép. de l'Ain, c'eft toujours un ecléfiaftique du diocèfe de Belley qui en eft pourvu. J'ai dit bénéfice *in partibus*, parce qu'il n'oblige pas à réfidence. Le titulaire, qui perçoit une rente de 400 f., eft tenu feulement à dire douze meffes annuellement, aux jour & lieu que bon lui femble. Le prébendier nouvel élu doit fe pourvoir auprès de l'autorité diocéfaine pour obtenir l'inveftiture, puis il eft mis en poffeffion par le curé de Brignais. Cette prife de poffeffion eft une fimple formalité : le prétendant, après avoir juftifié de fes titres, eft introduit dans la chapelle par le curé; il fait une génuflexion, baife l'autel & ré-

cite le fymbole des apôtres : cela fait, il fe retire, & l'on n'entend plus parler de lui jufqu'à ce qu'il meure & foit remplacé par un autre.

Il y avait jadis dans les environs un grand nombre de familles de haut lignage qui poffédaient dans le reffort de la baronnie de Brignais des fiefs & des biens pour lefquels ils devaient foi & hommage (1) au Chapitre. Toutes ces familles, alors plus ou moins riches ou puiffantes, font éteintes depuis longtemps. Voici les noms de celles que j'ai pu recueillir dans les actes capitulaires de St-Juft. En 1244, Hugues Parent chevalier fait foi & hommage pour tous les biens qu'il avait fur la rive gauche du Garon, du côté de Lyon. Ces Parent, dont le nom fe retrouve fouvent, étaient de la maifon de La Tour-en-Jarez, qui poffédait de grands biens dans ce pays.

(1) L'acte de foi & hommage était la promeffe de fidélité que le vaffal faifait au feigneur féodal avec certaines formalités prefcrites par les différentes coutumes; à raifon de quoi le vaffal devenait l'homme de fon feigneur, d'où les feudiftes ont fait dériver le mot hommage de celui d'homme. En réalité, l'hommage n'appartenant qu'au fouverain, l'acte de foi & hommage n'était qu'une reconnaiffance que le vaffal tenait fon fief du feigneur. L'hommage devait fe faire dans le principal manoir feigneurial; fi le feigneur ne s'y trouvait pas, le vaffal pouvait faire fon devoir, fuivant la coutume de certaines provinces, en baifant le verrouil ou la porte du logis du feigneur, ayant foin d'en faire dreffer un acte public dont il laiffait copie à qui de droit. On appelait auffi reconnaiffance l'acte par lequel le tenancier déclarait tenir un héritage cenfuel de la directe d'un feigneur. Pour un fief, on l'appelait aveu ou dénombrement.

Ses armes étaient *d'argent, à une fasce de sable, au lion naissant de gueules*.

En 1253, la veuve de Guillaume de Sacognins, Denis de Sacognins, son frère Ranco & Guibors leur sœur vendent au Chapitre l'alleu (1) qu'ils avaient sur certaines terres à Brignais.

En 1258, Etienne de St-Laurent, chevalier, reconnaît qu'il tient à foi & hommage tout ce qu'il possède dans la paroisse d'Orliénas.

En 1259, Ranco de Sacognins, fils de Guillaume, fait acte de foi & hommage pour les terres & prés qu'il avait sur le chemin de Lyon à Montagny.

En 1261, reconnaissance de Pons Parent. Brindas y est appelé Briandao.

En 1262, reconnaissance & acte de foi & hommage de Pons Flays, chevalier, pour tout ce qu'il possédait sur le territoire de Vorles (Vourles) & dans les paroisses de Charleu (Charly) & Brignais.

En 1263, Pierre de St-Laurent fait acte de foi & hommage pour sa terre de St-Laurent & pour tous ses biens situés *in decimaria* d'Orliénas, de Dagnyns (2), &c.,

(1) On appelait alleu, *allodium*, tout héritage franc & libre des devoirs féodaux. Suivant Bouteillier, en sa *Somme rurale*, tenir en franc-alleu, « c'était tenir de Dieu tant seulement, & ne devoir cens, rentes, servage ou relief, ni quelque autre redevance que ce soit, à la vie ni à la mort. » Il y avait deux sortes de franc-alleu, le franc-alleu noble, qui avait justice, fief ou censive, & le franc-alleu roturier, qui ne donnait aucun droit, si ce n'est l'exemption de toute redevance.

(2) Aujourd'hui St-Laurent-d'Agny.

& pour tout ce qu'il pourrait y acquérir par la ſuite.

Dans un titre à la date de 1264, il eſt fait mention d'un bois dit de Saconnis. Il appartenait à la maiſon de Sacognins ou Saconnins. Ces Saconnins avaient des droits ſeigneuriaux, bans, clameurs & juridiction mère & mixte à Ste-Foy & à Francheville. Ils poſſédaient auſſi des biens conſidérables à Brignais; le territoire appelé aujourd'hui Sacuny leur appartenait & avait pris leur nom (1).

En 1268, Jean de Bourgneuf & ſa femme Guigonne de Prignins firent acte de foi & hommage au Chapitre pour tout ce qu'ils poſſédaient à Soceu (Soucieu) & à Mayſimieu (Meſſimy).

En 1270, Denis de Saconnins & ſes frères cèdent au Chapitre tous les droits qu'ils avaient ſur les paroiſſes de Millery, Charly, St-Genis-Laval & Chaponoſt.

(1) Le nom de Sacognins eſt très ſouvent écrit dans les anciens titres Saconnís, avec un trait ſur l'*i;* on en a fait Sacuny, comme de Dagnyns on a fait Agny, ſans doute parce que l'on n'a pas tenu compte du trait placé ſur l'*i*, peut-être auſſi pour adoucir la prononciation. Le territoire auquel cette famille a laiſſé ſon nom, devrait donc être appelé Sacognins ou Saconnins, dont Saconnis & Sacuny ne ſont qu'une corruption. Je trouve, pages 311 & 391 du tom. II des *Mazures de l'Iſle-Barbe*, un Bertrand & un Jacques de Saconnins qualifiés ſeigneurs de Prat-Vieux, en 1479. Il y avait auſſi un fief de ce nom dans les environs de Brignais; le château de Prat-Vieux qui appartenait aux Saconnins était près de Montbriſon. Cette maiſon était du Forez : elle portait *de gueules, ſemé de billettes d'or, à une bande d'argent chargée en chef d'un lion de ſable.*

En 1277, Ponce Parent, Guillaume Gillabert, Guillaume Parent, Pierre de St-Laurent, chevaliers, & Guillaume de St-Laurent, damoiseau, promettent de tenir en franc-fief & hommage-lige ce qu'ils possédaient en terres & rentes sur les paroisses de Brignais, St-Laurent, Dagnyns & Orliénas.

On trouve dans le cadastre de la paroisse de Brignais, en 1286, une terre dite des Laurencins. Elle a pu appartenir à la famille de ce nom, qui a eu plus tard la baronnie de Riverie, près de Mornant. Le pont-aqueduc du Garon est désigné dans ce titre sous le nom d'*Arc des Sarrazins* & de *Barrail;* de ce dernier, on a fait *Barré*, qui est resté à cette partie du vallon (1).

En 1297, Pierre de Chaponay fit acte de foi & hommage au Chapitre pour certaines rentes qu'il avait au-dessous d'Yzeron. La même année, Girin Sabley &

(1) Bien que quatre siècles se fussent écoulés depuis l'invasion des Sarrasins, leur souvenir était encore vivace dans les contrées qu'ils avaient visitées; leur nom était resté un sujet de terreur pour les habitants, qui s'étaient raconté de père en fils les abominables excès de ces hordes barbares; &, dans l'idée que la tradition leur avait conservée de leur puissance, ils leur attribuaient toutes les merveilleuses créations dont la véritable origine se perdait pour eux dans la nuit des temps. C'est ainsi que le pont-aqueduc du Garon a pu être appelé l'*Arc des Sarrasins;* on donne aussi dans les campagnes le nom de tuiles sarrasines à ces larges tuiles à crochet que l'on trouve souvent enfouies dans la terre, & dont la fabrication remonte au temps de la domination romaine dans les Gaules.

Marguerite de Talaru ſa femme font au Chapitre la vente de leurs biens ſitués à Brignais.

En 1302, reconnaiſſance de Henry d'Albon pour une vigne qu'il avait achetée de Thomas de Glattens.

En 1312, tranſaction entre le Chapitre & l'abbé de Hautecombe en Savoie, au ſujet d'une maiſon & de quelques vignes que ce dernier poſſédait dans le territoire de Collonges, à Brignais, & deſquelles il prétendait s'attribuer la directe.

Le 19 avril 1317, par-devant Paſcaud, notaire à Brignais, intervint entre le Chapitre & noble Pierre Gillabert poſſeſſeur du fief de La Côte, une tranſaction en vertu de laquelle tous les bans & amendes provenant de la moyenne & baſſe juſtice de La Côte, prononcés par les officiers du Chapitre juſqu'à trois livres incluſivement, devaient appartenir en entier audit noble Pierre de Gillabert, & les amendes s'élevant juſqu'à ſix livres étaient partagées entre le Chapitre & ledit ſieur de La Côte. Dans le cas où le prévôt du ſieur de Gillabert aurait pris quelque malfaiteur dans ſon reſſort, il était tenu de le remettre entre les mains des officiers du Chapitre pour lui être ſon procès fait & parfait. Une autre tranſaction, faite en 1330, porte qu'il en ſera de même pour les amendes des droits de chaſſe, garennes de lapins, bois pris de jour ou de nuit, enlèvement de beſtiaux, effuſion de ſang & confiſcation. On voit par ces tranſactions, que le fief de La Côte avait très anciennement la moyenne & baſſe juſtice, & que pour la haute juſtice il dépendait de la juridiction de la baronnie de Brignais.

En 1321, Clémence, veuve de Hugonin de St-Laurent, vendit au Chapitre les rentes, fervis & autres droits qu'elle avait fur la maifon forte d'Epeiffes, paroiffe d'Orliénas.

L'année fuivante, ladite dame vendit au Chapitre pour le prix de cent livres viennoifes la feigneurie, juridiction, cens & fervis, chaffe, taille & autres droits feigneuriaux qu'elle avait confervés à Brignais & à Soucieux. D'après cette vente de tous ces droits, faite foixante & dix ans après la donation d'Innocent IV, on pourrait croire que la directe de Brignais avait appartenu plus anciennement à la maifon de St-Laurent qui, en vendant la baronnie au Pape, fe ferait réfervé la partie des droits feigneuriaux qu'elle céda alors au Chapitre. Cette maifon eft éteinte depuis longtemps.

En 1331, dénombrement fait au Chapitre par noble Guillaume Parent, pour tous les biens qu'il avait dans le reffort de Brignais.

En 1333, reconnaiffance de Jean de Rochanieu, de Brignais, pour les biens qu'il avait à Mornant.

En 1337, abénévis (1) fait par le Chapitre au profit de divers habitants de Brignais & de Vourles, des prés fitués audit Brignais, appelés prés de Saconnins; à la condition que lefdits emphytéotes ne pourront conver-

(1) Dans le Lyonnais & les provinces voifines, on nommait ainfi la conceffion faite par un feigneur haut-jufticier, qui permettait de prendre dans l'étendue de fa feigneurie, les eaux des ruiffeaux & des chemins pour arrofer les fonds voifins & pour faire tourner les moulins, moyennant un droit payé en argent ou en redevances.

tir lesdits prés en terres ou en vignes, sans la permission expresse du Chapitre, & qu'ils n'y feront paître leurs troupeaux que de la St-Martin au Carême. Hors de ce temps, lesdits troupeaux seraient saisis & conduits au château de Brignais.

En 1340, Galays, fils de feu Arrati, fit acte de foi & hommage à l'obéancier de St-Just, pour la terre de St-Laurent.

En 1341, Jean, fils de feu Pierre de St-Laurent, chevalier, fit hommage pour tout ce qu'il avait à Mornant, Dagnins & Orliénas.

En 1344, acte par lequel il était dû à l'église de Brignais une rente de sept francs sur le moulin de La Pérouse, situé audit Brignais, pour l'anniversaire de Boniface de Conchins.

Les actes capitulaires de St-Just (1) mentionnent un Guy de Caulhiac ou Chauliac, *de Caulhiaco*, chanoine & prévôt de l'église de St-Just. Le partage de ses biens fut fait le 25 juillet 1368; il est indiqué dans le registre original, en ces termes : « Sequuntur bona & terre que & quas bone memorie dñs Guigo de Caulliaco quondam canonicus & prepositus Sancti Justi tenebat ab ecclesia predicta tempore mortis sue. Que terre fuerunt divise in capitulo ut est moris ad sonum campane & infrascripto die xxv iulii anno Dñi m. ccc. lxviij. »

Suit le partage de ses biens :

	liv.	s.	d.
Primo. Apud Brignayes	9	2	»

(1) Série G, n° provisoire 2984.

	liv.	f.	d
Apud Vallemfoannam (Valfonne)	8	4	»
Apud Efculliacum (Ecully)	0	2	»
Apud.	11	14	»
Apud.	»	40	»
Apud Dalgoriam (Dargoire).	»	25	2
Apud Greyfiacum (Grézieux)	»	34	»
Apud Dagnins	»	19	»
Apud Sanctum Baldomerum (St-Galmier).	8	5	»
Apud Quinciacum.	»	73	5
Apud	4	8	9
Apud Meons	»	41	4
Apud Sanctum Gildafium (St-Jodard)	»	44	8
Apud Capellam (la chapelle de Baunan)	»	56	10
Apud Francham Villam	6	5	9
Apud Sanctam Fidem	6	19	8
Apud Ruppem Fortem.	»	2	»
Apud Darzilliacum (Dardilly).	»	45	»
Apud Chambofcum	10	9	»

Le regiftre des actes capitulaires d'où j'ai relevé cette note a été lacéré. Il eft regrettable que les délibérations des années précédentes foient perdues; fi elles avaient été confervées, au moins à dater de 1361, l'on aurait pu y trouver de précieux documents fur la prife du château de Brignais par les compagnies du Petit-Mefchin & de Seguin de Badefol, fur la bataille des Tard-venus & fur le féjour de ces bandits dans le pays; mais il faut bien fe réfigner aux ravages des temps & à ceux bien autrement expéditifs des révolutions qui n'épargnent rien. Contentons-nous donc de glaner à travers les débris qui leur ont échappé.

Ce Guy de Chauliac, des biens duquel j'ai marqué ci-deffus le partage, était certainement l'auteur du *Guidon de chirurgie*. J'ai parlé de lui plus au long, ailleurs (1).

Le revenu de la prébende de Guy de Chauliac, à Brignais, s'élevait modeftement à la fomme de 9 livres 2 fols. Tous les biens provenant de fon canonicat, en y comprenant une modique rente de 2 fols fur Rochefort, formaient un total de 80 livres 13 fols 4 deniers, répartis fur Brignais, Valfonne, Ecully, Dargoire, Grézieux, St-Galmier, Quincieux, St-Jodard, la chapelle de Baunan, Francheville, Ste-Foy, Dardilly, Chamboft, &c., où le Chapitre poffédait des terres, rentes, fervis & cens. Cette fomme de 80 livres 13 fols 4 deniers, qui ne fournirait pas aujourd'hui le pain quotidien à fon ufufruitier, repréfentait en 1368 un revenu fuffifant pour fubvenir aux néceffités de la vie d'un dignitaire de la noble églife de St-Juft.

Je vois dans les mêmes actes capitulaires, qu'en 1378 Girin Parent était capitaine du château & mandement de Brignais pour le Chapitre. A cette époque, ces fortes de charges étaient fouvent données à des feigneurs de haut parage, defquels on s'affurait ainfi la protection (2). Plus tard, elles diminuèrent d'importance à mefure que l'empire des lois & l'autorité royale mieux affermis rendirent les châteaux-forts moins néceffaires, & elles ne

(1) *Recherches biographiques & bibliographiques fur Symphorien Champier*, Lyon, Louis Perrin, 1859, in-8°.

(2) J'ai déjà dit que ces Parent étaient de la maifon de La Tour-en-Jarez.

furent plus occupées que par des bourgeois. Ces officiers, qu'on appelait capitaines ou juges châtelains, étaient délégués par les feigneurs pour la garde de leurs terres & pour maintenir le pays dans l'obéiffance; ils rendaient la juftice dans la baffe-cour du château. Avec le temps, il arriva qu'ayant l'autorité & la force en main, & fe fuccédant de père en fils dans leur charge, par fuite de l'incurie du feigneur, ils ufurpèrent peu à peu la propriété & la feigneurie du territoire dont l'adminiftration leur avait été confiée, &, de fimples officiers qu'ils étaient, ils devinrent feigneurs. Ces châtelains avaient ordinairement la haute & baffe juftice; cependant il y avait des provinces, comme le Forez & le Dauphiné, où ils n'avaient que la baffe juftice, & ne connaiffaient foit des caufes civiles, foit des caufes criminelles, que lorfque l'amende n'excédait pas 60 fols (1).

Girin Parent adreffa au Chapitre une requête inférée dans les actes capitulaires de cette année 1378, & dans laquelle il repréfentait qu'ayant été nommé capitaine du châtel & des hommes & mandement de Brignais, au temps où le duc d'*Encaftrie* (Lancaftre), fils du roi d'Angleterre, traverfa la France, il n'avait reçu aucuns gages des hommes dudit lieu ni de nuls autres; en conféquence il demandait qu'on lui payât ce qui lui était dû pour le temps qu'il avait rempli ces fonctions, & pendant lequel il avait dépenfé beaucoup du fien, jufqu'à 200 francs & plus, employés à l'entretien des

(1) Renauldon, *Dict. des Fiefs*.

gens qu'il avait avec lui pour la garde & défenſe dudit Brignais.

Le Chapitre, reconnaiſſant que ledit Girin Parent avait été en effet capitaine de Brignais pendant tout le temps que leſdits Anglais (1) étaient reſtés dans le bailliage de Mâcon, décida que les habitants dudit lieu de Brignais lui paieraient la ſomme de vingt francs d'or, laquelle ſomme ils feraient taxés à parfaire entre eux. Moyennant ce, ledit Girin ſe tient pour ſatisfait de la charge qu'il a eue par le fait deſdits Anglais, & il donne quittance au Chapitre & aux habitants de Brignais, ſauf les embarras & les peines qu'il a eus à ſupporter pour les garder contre les autres compagnies de Routiers qui depuis lors juſqu'à ce jour ont paſſé par le pays (2).

(1) Ces Anglais étaient les Grandes-Compagnies.

(2) « Item cum nobilis vir Girinus Parentis caſtellanus de Brignais conquereretur ſuper eo quod dudum domini de capitulo conſtituerant eum capitaneum caſtri & hominum ac mandamenti de Brignais, tempore quo dux Encaſtrie filius regis Anglie tranſitum ſuum fecit per regnum Francie......., de quo capitaneatu nullam remuneracionem ſeu vadia habuerat ab hominibus dicti loci ſeu alio pro eis, pro quo petebat, pro pluribus menſibus quibus dicebat ſe vacaſſe in dicto capitaneatu & ſua multipliciter expendiſſe, ducentos francos & ultra, maxime quia tenuerat plures gentes ſecum pro cuſtodia dicti loci. Hinc eſt quod dictus Girinus ex...., in dicto capitulo una cum dictis dominis &......... cum eo......, quod in forma capitaneatus quamdiu dicti Anglici in balliviatu Matiſconenſi exiſterent & non ultra prout ſupra in notula ſuprafacta continetur pauco tempore........... quod homines dicti loci de Brignais dare & ſolvere eidem teneantur viginti francos auri diſtribuendos inter ipſos legaliter.....,quibus eiſdem ſolutis dictus Giri-

En 1379, le Chapitre fut obligé de faire des réparations au château, qui avait fans doute été dévafté par les Tard-venus lorfqu'ils fe retirèrent. Je trouve dans les actes capitulaires le marché paffé à cet effet avec maître Jean Roberti, charpentier à Brignais. La porte de la première enceinte du vieux manoir devait être refaite à neuf; celle de la deuxième enceinte, feulement remife en état; le mur de ladite porte *ufque ad aicheriam* (c'eft, je penfe, la plaine appelée aujourd'hui des Aiguiers), réparé & garni de mortier; le pont recouvert d'un enduit, & la barbacane munie *magnis canonibus prout folebat effe* (1). On devait relever une toife de mur de la maifon qui avait appartenu à meffire Jean d'Efchallons, & le mur entier entre les tours; remplir les vides & les lézardes partout où cela ferait néceffaire; placer deux clés près des poutres qui paraiffaient en dehors dudit mur; dans la maifon dudit meffire Jean : refaire à neuf

nus pro dicto capitaneatu fibi facto ratione dictorum Anglicorum fe tenet pro contento......, & quittat dictum capitulum & homines, falvis fibi datis dictis franchis & aliis laboribus & penis quos habuit & fuftinuit pro dictis hominibus, ratione aliarum Societatum que per patriam a dicto tempore ufque nunc tranfierunt. »

(1) Je ne penfe pas que par ces mots *magnis canonibus*, il faille entendre de groffes pièces d'artillerie : en 1379, il y avait trop peu de temps que l'ufage du canon était connu en France pour qu'il pût y en avoir pour la défenfe d'une bicoque comme le château de Brignais. On a voulu vraifemblablement indiquer les ouvertures pratiquées dans les murailles du château pour pouvoir tirer à couvert fur les affaillants; peut-être auffi n'eft-il queftion que de conduits.

la porte du cellier & celle de l'écurie; reconftruire en entier ladite maifon avec la galerie qui la joint, & placer en deffous les pièces de bois néceffaires; dans la maifon du châtelain, placer une forte pièce pour foutenir tout le bàtiment; dans le logis du feigneur obéancier, fept pièces de bois........, &c. (1).

En 1380, Louis du Rieu, damoifeau, était capitaine de Brignais. Etienne de Fanchri, qualifié auffi damoifeau, le remplaça dans cette charge, le 15 juin 1383.

Le vendredi après la Fête-Dieu, 21 juin 1384, Antoine Parent, damoifeau (2) de Vourles, fit acte de foi & hommage au Chapitre, dans la falle capitulaire de St-Juft, à genoux, les mains jointes entre celles du facriftain qui

(1) « Sequuntur pacta & conventiones facte cum Joanne Roberti carpentario de operibus infrafcriptis faciendis in caftro de Brignais.

1° Debet fieri porta caftri nova, & fecunda preparari. Item debet preparari murus dicte porte ufque ad aicheriam & preferire de fubtus de morterio. Item debet replatellare pontem. Item debet reffici barbaquana de magnis canonibus prout folebat effe. Item in domo que fuit domini Joannis de Efchal. debet reparare murum defuper ferratum......... circa unam teyfiam muri & totum murum inter duas turres, abachiare crevatias ubi erit neceffarium. Item in dicto muro ponere duas claves juxta trabes que apparent. Item in dicta domo domini Joannis refficere hoftium celerarii de novo & hoftium ftabuli de novo. Item dictam domum rebaftire de novo una cum eftra de novo adjacenti, & in dicta eftra de fubtus ponere trabes neceffarias. Item in domo caftellani ponere unam magnam trabem que fuftineat totum baftimentum. Item in domo domini obedientiarii feptem trabes......, &c. »

(2) On appelait damoifeau, *domicellus*, le jeune gentilhomme qui n'avait pas encore été armé chevalier, mais qui était deftiné

avait été délégué par l'obéancier, en figne de paix & de fidélité, pour tout ce qu'il poffédait fur la rive gauche du Garon, dans la paroiffe & mandement de Brignais (Brignayes), & il jura fur les faints Evangiles, pour lui & fes fucceffeurs, de demeurer à tout jamais fidèle & loyal vaffal du feigneur obéancier.

En 1385, reconnaiffance faite au Chapitre par Matthieu de Birieu.

En vertu d'une fentence rendue en l'année 1405, Humbert de Rochefort relâcha au Chapitre un pré fitué auprès de Notre-Dame-de-Baunan, joignant le chemin tendant de Brignais à Baunan, ledit pré ayant été reconnu de la direčte du Chapitre.

D'après un ačte de l'année 1411, Bertet d'Ays était alors feigneur du fief de La Côte.

Le 6 novembre 1417, le juge de la baronnie de Brignais rendit une fentence contre les officiers des comtes de Lyon, dans une conteftation qui s'éleva au fujet d'un empiètement de juridiction, un huiffier des comtes ayant procédé judiciairement pour des bois dépendant de la juftice de Brignais.

En 1420, l'on voyait encore des fourches patibulaires fur les limites de la paroiffe de Ste-Foy qui appartenait aux comtes de Lyon, & du territoire de Baunan qui reffortiffait à la baronnie de Brignais; cela réfulte des pièces d'un procès qui eut lieu à cette date entre

à le devenir. Ce titre ne pouvait être pris que par les nobles de fang & de race; les autres nobles, & à leur exemple les anoblis, portaient le titre d'écuyer, *fcutifer*.

les deux Chapitres, au ſujet des limites & deſdites fourches patibulaires (1).

En 1421, les officiers de l'archevêque à Irigny dont il était ſeigneur, ayant condamné un habitant à être fouetté & chaſſé, ce qui arriva au territoire de Giraudi,

(1) Les fourches patibulaires étaient des piliers avec des traverſes où les condamnés à la corde étaient attachés & expoſés après avoir été ſuppliciés. Il n'y avait que les ſeigneurs inveſtis du droit de glaive, c'eſt à dire du droit de condamner les criminels à mort, qui puſſent avoir des fourches patibulaires dans leur reſſort ; les ſeigneurs qui n'avaient que la moyenne & baſſe juſtice ne pouvaient uſer de ce droit. La moyenne juſtice ne connaiſſait que des délits n'entraînant ni la mort naturelle, ni la mort civile, ni la mutilation des membres, & dont la peine n'excédait pas la correction corporelle, le banniſſement temporaire, ou une amende de 75 ſols au plus. Le bas-juſticier, qui connaiſſait ſeulement des délits légers & ne prononçait pas l'amende au-delà de 60 ſols, ſuivant la coutume de Paris, ne pouvait condamner qu'à une amende de ſix ſols pariſis.

Les fourches patibulaires variaient ſuivant la qualité du ſeigneur. Le ſeigneur haut-juſticier avait droit à des fourches à deux piliers, le ſeigneur châtelain à trois, le baron à quatre, le comte à ſix, ſauf les modifications introduites par ſuite de coutumes particulières, & ſuivant les provinces. Si les fourches patibulaires venaient à tomber, le ſeigneur était tenu de les relever dans l'an & jour; ce délai paſſé il ne lui était plus permis de les rétablir ſans lettres de chancellerie enregiſtrées au bailliage royal, du conſentement du procureur du roi, à moins que, après l'an & le jour de la chute deſdites fourches, il n'arrivât que quelque criminel fût condamné au dernier ſupplice. Dans ce cas ſeulement le ſeigneur pouvait les faire relever ſans recourir à l'autorité du prince ; mais, après l'exécution faite, elles devaient être abattues. Les ſeigneurs hauts-juſticiers ne pouvaient

vers la fontaine de Névoz, dans le chemin tendant de Millery à Lyon, dépendant de la juridiction de Brignais, le Chapitre prit fait & caufe & ordonna qu'il ferait procédé contre lefdits officiers de l'archevêque à Irigny.

En 1432, reconnaiffance faite au Chapitre par Guichard de Montaigny, chevalier.

En 1457, Pierre Arod & fa femme cèdent au curé de Brignais une maifon & quelques fonds fitués audit lieu, à la charge, par ledit curé, de les nourrir & entretenir.

En 1468, Jean de Venicieux reconnaiffait tenir à foi & hommage certaines terres à Brignais.

En 1494, Nicolas de Roftamie habitait Brignais, comme on le voit par fon teftament à cette date.

Les fourches patibulaires de Baunan étaient encore debout en 1508; il y avait auffi en ce lieu une reclu-ferie. C'eft ce que je vois par les pièces d'un procès entre le Chapitre & certains habitants de Ste-Foy qui

faire élever de fourches patibulaires fur leurs terres s'ils n'étaient fondés en titre de conceffion en due forme, ou au moins de poffeffion immémoriale, par la raifon que, le droit de glaive & les fignes qui fervent à le marquer étant une prérogative de la fouveraineté, ils n'appartenaient aux feigneurs particuliers que par la conceffion du fouverain.

On ne devait attacher aux fourches patibulaires que les hommes, jamais les femmes; un arrêt de La Tournelle, du 30 mars 1733, faifait défenfe aux juges d'ordonner que le cadavre d'une femme exécutée pour quelque crime que ce pût être, y fût expofé. (Laurière, *Gloff. du Dr. fr.* — Renauldon, *loco cit.*)

avaient détourné le grand chemin tendant de Lyon à Brignais, y est-il dit, auprès de la Reclufferie de Baunan, vis-à-vis des fourches patibulaires. D'où l'on pourrait conclure qu'à cette époque, la route la plus fréquentée de Brignais à Lyon passait par Baunan; là elle remontait vers le pont-aqueduc, sur le plateau de Ste-Foy, & allait aboutir à la porte de St-Irénée. Ce chemin existe encore.

En 1602, la maison-forte d'Epeisses sur la rive droite du Garon appartenait au sieur Perdrigeon, alors capitaine-châtelain de Brignais.

En 1631 & 1662, les habitants de Brignais furent contraints par arrêt à payer la dîme du vin, à raison d'une benne sur treize. Il y avait déjà eu arrêt contre eux, à ce sujet, en 1392.

En 1648, le Chapitre fit opposition à ce que Hugues Blauf marchand de Lyon (1), qui avait acheté de N. Thomé la maison-forte de Vourles, prît la qualité de seigneur de la Maison-Forte.

Par acte de l'année 1681, le Chapitre transigea avec Guichard de Montaigny, le dernier de cette noble maison, au sujet de la juridiction des châteaux de Brignais, Vourles & Montaigny.

En 1689, le domaine de La Roche, entre Brignais & Vourles, était la propriété d'un sieur Uffray des Argues.

En 1693, Benoît Chaise était propriétaire de la maison-forte de La Côte, ainsi qu'on le voit par une ordonnance rendue cette même année par le juge du

(1) Il y a eu des échevins de ce nom.

Chapitre contre ledit ſieur, qui avait fait élever un Mai à La Côte, ſans en avoir le droit, & au mépris de la prérogative des ſeigneurs barons de Brignais.

En 1731, les officiers de Brignais ſignifièrent à demoiſelle Marie Pollod, veuve Ducret, d'avoir à détruire le Mai & les créneaux qu'elle avait fait placer devant les portes de ſa maiſon, à Vourles. En 1736, intervint un arrêt du Parlement qui autoriſait la veuve Ducret à faire planter un Mai devant la porte de ſon fief, avec défenſe toutefois aux habitants de Vourles, de ſe raſſembler pour la plantation dudit Mai, ſans la permiſſion du Chapitre ou de ſes officiers. Les créneaux étant conſidérés comme une marque ſeigneuriale (1), que le ſimple poſſeſſeur d'un fief ne pouvait s'arroger ſans le conſentement de ſon ſeigneur, le Parlement ordonna que les créneaux de la veuve Ducret feraient détruits, & il n'autoriſa l'érection du Mai que parce que, n'étant pas une marque ſeigneuriale, il n'était pas de nature à empiéter ſur le droit du ſeigneur direct.

Si le Chapitre ſe montrait jaloux de ſes prérogatives, il ne défendait pas avec moins de ſollicitude les droits de ſa haute, moyenne & baſſe juſtice ; on en jugera par le fait ſuivant :

Après la mort d'un ſieur de Pierrefeu, décédé à Vourles, le 25 novembre 1744, les ſcellés furent appoſés

(1) Il en était de même des girouettes, qui étaient de deux ſortes, ſimples & carrées. Tout noble & poſſeſſeur de fief pouvait faire placer une girouette ſimple ſur ſa maiſon ; mais la girouette

dans fon logis par les officiers de la baronnie de Brignais. Lorfqu'ilsfurent levés, on conftata qu'ils avaient été brifés, & procès-verbal fut dreffé de l'état des chofes; en conféquence, le procureur d'office de cette juridiction, M. Revoyron, inftruifit une procédure extraordinaire contre M[e] Jean-Aimé de Pierrefeu, avocat en parlement ès cours de Lyon, fils du défunt : il fut décrété de prife de corps & conduit dans les prifons de Brignais. Mais il fe pourvut par-devant la fénéchauffée de Lyon, en caffation & révocation de ladite procédure; puis il fit intimer le Chapitre, & fon frère & fa fœur intervenant dans l'inftance, ils demandèrent 20,000 livres de dommages-intérêts, fous le prétexte du déshonneur jeté fur leur nom par cette procédure. La fénéchauffée déclara nul & vexatoire le jugement des officiers du Chapitre, & réferva de prononcer fur les dommages prétendus. Le Chapitre appela au Parlement qui, par arrêt du 6 avril 1748, le déchargea du dire de la fénéchauffée, permit aux juges de Brignais de faire afficher l'arrêt aux frais du fieur de Pierrefeu, & mit les parties hors de cour & de procès, fauf à fe pourvoir à fins civiles.

Là finiffent les documents que j'ai pu recueillir çà & là dans les titres anciens, pour en former les humbles annales domeftiques de Brignais. Les nobles races qui poffédaient le fol fe font éteintes, l'antique

carrée, repréfentant dans fa forme l'ancienne bannière des chevaliers bannerets, était réfervée au feigneur, qui avait le droit d'en interdire l'ufage à fon vaffal.

Chapitre de St-Juſt a diſparu dans la tempête avec toutes les inſtitutions du vieil âge; qui donc pourrait trouver encore quelque intérêt à ces ſouvenirs? Deux ou trois familles d'honnêtes habitants, peut-être, qui, en y voyant leur nom, ſe rappelleront qu'elles foulent la cendre de vingt générations d'aïeux qui les ont précédées tour à tour ſur cette terre, notre mère commune, dans le ſein de laquelle elles iront un jour les rejoindre & dormir auprès d'eux leur dernier ſommeil. Aujourd'hui que tout a été déplacé par les révolutions, il eſt ſi rare de voir des familles ſe continuer au même lieu, pendant deux générations ſeulement, que l'on ne peut s'empêcher d'honorer ces vieilles races attachées depuis des ſiècles au ſol qu'elles arroſent de leur ſueur, & qui, au milieu des déplacements violents qui ont bouleverſé la ſociété françaiſe tout entière, préfèrent encore le toit qui abrita leurs ancêtres, les vieux arbres plantés par leurs mains, aux ſéductions faciles & trompeuſes d'une fortune rapide & à l'ambition de parvenir. N'euſſé-je exhumé ces ſouvenirs que pour elles, je me tiendrais pour récompenſé de mon labeur.

Après avoir épuiſé les ſources du paſſé, il me reſterait à parler de l'état préſent de Brignais. Mais ici la matière eſt plus aride encore : la centraliſation a enlevé même aux hameaux les plus reculés, leur phyſionomie particulière; les villages voiſins des grandes villes ſont abſorbés par elles. Les journaux, les romans à 20 centimes y ſont la pâture intellectuelle quotidienne; les cafés y affluent, ce n'eſt plus la vie des champs.

Il y a bien encore des foires, mais on fe plaint qu'on n'y fait plus d'affaires, la Bourfe leur fait tort. La *Vogue* même (1) a dégénéré; il n'y a plus trace de cette franche gaîté du temps paffé; on n'y voit plus de villageois, mais des meffieurs & des dames en paletot & en crinoline, qui danfent fur la place publique, & qui, au lieu de manger & de boire gaîment fur le gazon, s'entaffent bruyamment dans les auberges, où l'entrain tourne bientôt à l'orgie. Tous les ans, le dimanche qui fuit le 30 juillet, la place & les rues adjacentes font transformées en bazar & en falle de danfe où accourent de toutes parts les induftriels & les baladins obligés; c'eft la *Vogue* qui commence. Les aubergiftes & les cabaretiers qui ont verfé, à titre d'encouragement, leur contingent au fonds commun, font leurs provifions & manipulent leurs vins; dès la veille, les détonations des boîtes donnent le fignal, les trombones & la groffe caiffe affourdiffent fans relâche les quartiers les plus reculés; la bande joyeufe, mufique en tête & drapeau déployé,

(1) Pour ceux qui font étrangers au département du Rhône, il faut bien expliquer que la *Vogue* eft la fête patronale du lieu. Ce qu'on appelle dans le Nord *Ducaffe* ou *Kermeffe*, & dans le Midi *Fête votive*, reçoit ici le nom de *Vogue*. La fête patronale devrait être le 18 juillet; mais on n'a pas voulu de faint Clair pour patron de ces faturnales, & l'on a fait choix de faint Abdon, à caufe, dit-on, de la conformité du nom avec *bedon*, *bedaine*. En effet, l'affaire principale à la *Vogue* eft de fe *farcir la bedaine*. Je renvoie, pour ces deux vilains mots, au *Dictionnaire de l'Académie* de 1792, qui les a confervés ainfi que cette ignoble locution, tombée exclufivement aujourd'hui dans l'argot des piliers de cabaret.

circule dans les coins & recoins du village, & cela dure trois jours, d'un ſoleil à l'autre. Puis vient le quart-d'heure de Rabelais, & tout rentre dans l'ordre accoutumé. Ces jours-là, chacun reçoit ſes parents & ſes amis de la ville ou du voiſinage, & dans chaque maiſon la table eſt ouverte à tout venant. Là, c'eſt la fête de famille, tout s'y paſſe à huis clos & ſans bruit, ſuivant les lois de l'hoſpitalité; mais il n'en eſt pas toujours de même ailleurs : la force publique, dont la préſence eſt de rigueur dans ces ſortes d'ébattements, eſt parfois obligée d'intervenir pour arrêter les entrepriſes de quelque audacieux Pâris, ou pour calmer les emportements de quelque bouillant Ajax qui paſſe ainſi de la ſalle de bal au *violon*.

Je n'aurais pas épuiſé la matière ſi j'oubliais de parler du pont-aqueduc du Garon, le plus bel ornement du plus joli vallon de Brignais. Ce pont-aqueduc faiſait partie de l'aqueduc du Gier, autrement dit du Mont-Pila. Nous le ſuivrons dans ſon parcours, depuis ſon point de départ juſque ſur les hauteurs de Lyon.

Il eſt le moins ancien des trois qui amenaient jadis les eaux des montagnes voiſines à Lugdunum, & fut conſtruit ſous l'empereur Claude, vers le milieu du premier ſiècle de l'ère chrétienne. A en juger par les fragments reſtés debout, ce monument de la grandeur romaine braverait encore le temps, après plus de dix-huit ſiècles de durée, & pourrait ſervir à l'uſage auquel il fut deſtiné par les maîtres du monde, ſi les barbares anciens & modernes n'avaient conſpiré ſa ruine à l'envi les uns des autres : ceux-là, pour le ſeul plaiſir de dé-

truire, ceux-ci pour en extraire des matériaux comme d'une carrière, & les employer à de vils ufages.

La prife d'eau fut établie à deux kilomètres au-deffus de St-Chamond, au pied du Mont-Pila. On en voit encore les traces au hameau de La Martinière, fur la commune d'Izieux, *Ifiacum*, ainfi nommée, difent les doctes du terroir, à caufe d'un temple qui y aurait été conftruit en l'honneur de la déeffe Ifis, laquelle n'eut jamais de temple dans les Gaules, fous ce nom au moins. Contrairement à Delorme, M. Flacheron croit que les eaux feules du Gier étaient recueillies dans l'aqueduc, celles du Janon étant fulfuro-ferrugineufes & dépofant un fédiment ocreux.

Peu après fon point de départ, l'aqueduc traverfait le ruiffeau de Janon fur un pont qui a été détruit; puis il devenait fouterrain; en certains lieux même, on avait été obligé de le tailler dans le roc. Il traverfait enfuite le vallon & le torrent de Langonan fur un pont de neuf arcades, & ne reparaiffait que dans une gorge étroite, fur un pont de cinq arcades dont il ne refte plus qu'une pile. Il s'enfonçait bientôt dans la montagne au-deffous du château de St-Chamond, traverfait un petit ruiffeau fur un quatrième pont dont on reconnaît encore quelques veftiges, & s'engageait de nouveau dans le flanc de la montagne, fur le territoire de Cellieu & de Chagnon, où on le voit prefque fans interruption taillé dans le roc & revêtu d'une maçonnerie à l'intérieur pour obvier à la déperdition des eaux par infiltration. L'aqueduc reffortait au-deffous de St-Genis-Terre-Noire, & fe déchargeait dans un ré-

ſervoir de chaſſe d'où huit tuyaux en plomb deſcendaient, puis remontaient dans un autre réſervoir dit de fuite, en franchiſſant une vallée profonde. Le réſervoir de chaſſe eſt ruiné dans ſa partie ſupérieure ; cependant M. Flacheron, que je ſuis pas à pas dans ſon exploration d'artiſte & de ſavant, s'eſt aſſuré que les trous des ſiphons exiſtent encore. Le pont-aqueduc était de douze ou treize arcades, ruinées preſque en entier ; il ne reſte rien du réſervoir de fuite. L'aqueduc diſparaiſſait de nouveau ſous terre juſqu'à Molet, à mille mètres environ de St-Martin-la-Plaine, où l'on retrouve les culées d'un pont qui avait dix arcades. Un ſixième pont ruiné traverſait un petit cours d'eau, puis l'aqueduc paſſait près du hameau de Bérieu, ſur le ruiſſeau de Bozançon, où était un ſeptième pont qui n'exiſte plus. On le retrouve plus loin aux hameaux de Jurieu & des Combes, ſur la commune de St-Maurice-ſur-Dargoire, où il traverſait deux ruiſſeaux qui ſe jetent dans le Bozançon. Trois ponts de peu d'étendue (deux ſont détruits, l'autre a conſervé ſes arcs intacts) portaient le conduit entre ces deux hameaux. L'aqueduc longeait la grande route entre les hameaux de La Serve & de La Condamine, &, paſſant ſur un onzième pont, il atteignait le hameau de La Guinaudière, après lequel il traverſait Mornant. Un peu au-deſſus du bourg, était le douzième pont ; quelques-uns de ſes arcs ſont bien conſervés. De là l'aqueduc ſe dirigeait ſous terre ſur les communes de St-Laurent-d'Agny & d'Orliénas, après avoir traverſé le Janon & deux autres cours d'eau ſur quelques arches détruites à fleur

de terre. Il ſe dirigeait enſuite ſur Soucieu, où l'on voit encore debout une ſubſtruction maſſive de près de cent pas de longueur, & il redevenait ſouterrain juſqu'au treizième pont de 485 mètres de long & dont la hauteur atteint juſqu'à 17 mètres.

Ce pont, qui aboutiſſait au réſervoir de Soucieu, eſt remarquable non ſeulement par ſes dimenſions, mais ſurtout parce qu'il témoigne que l'aqueduc a été détruit méthodiquement par la main des hommes. Sur les ſoixante-onze arcades dont il ſe compoſait, les ſix premières du côté de Soucieu & huit tenant au réſervoir de chaſſe échappèrent à la dévaſtation, le reſte fut renverſé. M. Flacheron a remarqué le premier que les piles furent couchées à terre avec aſſez d'ordre, & qu'en s'écroulant, elles ſe partagèrent en autant de fragments qu'il y avait de dés ſéparés par un rang de briques. Il ſuppoſe que cette deſtruction doit être attribuée aux Sarraſins qui ravagèrent le Midi de la France, non au huitième ſiècle, comme il le dit, mais à la fin du neuvième (1), & il s'étonne, non ſans raiſon, de la puiſſance des leviers mus à force de bras dont ils ſe ſervirent pour abattre avec tant de régularité un ſi grand nombre de piles qui toutes ont été ſoulevées rez de terre.

(1) Voyez, ſur les invaſions des Sarraſins en France, le ſavant & curieux ouvrage de M. Reinaud, & *Hiſtoria de la dominacion de los Arabes en Eſpaña*, por D. Antonio Conde (Madrid 1820, 3 vol. in-4°), qu'il ne faut pas confondre avec la prétendue traduction qui en a été faite par M. de Marlès, laquelle n'eſt qu'une pâle copie de l'excellent livre de Conde.

Cette opinion de M. Flacheron prend encore plus de confiftance, fi l'on fe rappelle l'acte de 1280 que j'ai cité plus haut, & dans lequel le pont-aqueduc du Garon eft défigné fous le nom d'*Arc des Sarrafins*. Ces maffes énormes, dont les habitants des campagnes ne connaiffaient ni la deftination ni l'origine, étaient pour eux des créations fantaftiques qu'ils attribuaient aux démons ou aux fées, & fi, au treizième fiècle, le nom d'*Arc des Sarrafins* était refté au pont du Garon, c'était comme un fouvenir du paffage de ces barbares, qui répandirent partout une terreur fi grande, qu'à leur approche les populations éperdues s'enfuyaient dans les lieux les plus déferts & les plus impraticables des montagnes, abandonnant à leur cupidité leurs demeures & tout ce qu'elles renfermaient (1). Les arcs encore debout furent fans doute oubliés dans l'œuvre de deftruction, ou peut-être les Sarrafins, dans leur courfe rapide, n'eurent-ils pas le temps de les détruire comme les autres. Si leur but avait été de détourner les eaux & de les empêcher d'arriver à Lyon, alors concentré fur les hauteurs de St-Juft & de Fourvières, il faudrait en conclure que les aqueducs de Claude étaient intacts à la fin du neuvième fiècle & fervaient à leur ufage primitif; c'eft ce qu'aucun hiftorien ne nous

(1) Le P. Meneftrier, dans la VIe *Differtation fur l'origine de la ville de Lyon*, en tête de fon *Hiftoire confulaire*, prétend que le peuple nomme ces arcs, les Arcs des Sarrafins, par corruption de *Arcs Céfariens* (*Arcus Caefariani*); cette abfurde étymologie n'a pas befoin d'être difcutée.

apprend. Le cartulaire de Savigny mentionne des reftes d'aqueducs comme confins, dans certains actes des onzième & douzième fiècle, où ces reftes font appelés ***murum vetus***, fans en dire autre chofe. Il n'eft guère croyable que les Sarrafins aient perdu leur temps & leur peine, dans le feul but d'enlever la commodité des eaux apportées par cet aqueduc à une ville qui, à la rigueur, pouvait s'en paffer, puifqu'elle avait à fa difpofition celles du Rhône & de la Saône; il eft plus vraifemblable qu'en renverfant ces maffes qui femblaient braver les efforts des hommes comme ceux du temps, ils obéirent tout fimplement à l'inftinct dévaftateur qui marquait chacun de leurs pas, ou qu'ils crurent y trouver des tréfors enfouis.

Quoi qu'il en foit, rien n'eft plus pittorefque que ces blocs énormes détachés par affifes & couchés prefque fymétriquement fur le fol au milieu d'un bouquet de chênes & de genévriers, où chaque pile mutilée gît à la place même où la main des Sarrafins la renverfa, il y a plus de neuf fiècles (1). L'œuvre des barbares fe continue tous les jours impunément; les payfans achèvent de ruiner tout ce qui eft à leur portée, & ils fe fervent des matériaux pour conftruire autour de leurs fonds des clôtures en pierre fèche où l'on voit

(1) Ce qui prouve que les montants des arceaux ont été renverfés tout d'un bloc, c'eft que dans leur chute ils ont couvert le fol, à partir de l'angle extérieur de la bafe, fur une longueur qui dépaffe la hauteur de l'aqueduc, & ils fe font divifés régulierement en autant de fragments qu'il y avait d'affifes de briques.

çà & là, au milieu des débris informes qui avaient été noyés dans le ciment, quelques-unes de ces jolies pierres taillées qui ſervaient au revêtement.

Le réſervoir de chaſſe de Soucieu, connu dans le pays ſous le nom de la Gerle (1), quoique entièrement dégradé dans la partie ſupérieure, eſt aſſez bien conſervé pour que l'on puiſſe juger par l'eſpacement des quatre orifices de ſiphons qui ſont intacts, que le nombre total des ouvertures était de neuf ayant $0^m,27$ de largeur ſur $0^m,30$ de hauteur. Ce réſervoir eſt placé au point culminant de la colline, ſur la liſière d'un taillis de chênes qu'il faut traverſer pour y arriver en allant de Brignais. Les neuf tuyaux ou dégorgeoirs ſortant du réſervoir de Soucieu étaient dirigés ſur un maſſif porté par une arcade juſqu'au ſol, dont ils ſuivaient l'inclinaiſon juſqu'au pont-aqueduc établi ſur le Garon, lequel avait 23 arches ſur une longueur de 208 mètres & 7^m 35 de largeur. Ils remontaient enſuite ſur le revers oppoſé de la colline, où les eaux ſe rendaient par la force d'impulſion dans un réſervoir de fuite dont on reconnaît l'emplacement, mais dont il ne reſte pas trace.

Les piles des arches du pont-aqueduc du Garon étaient percées, dans leur épaiſſeur & dans toute la lon-

(1) On appelle ainſi dans les campagnes un cuvier pour tremper la leſſive, en baſſe latinité, *gerla*, *gerula*, vaiſſeau pour le vin; *gella*, d'où *gellagium*, *jalagium*, qui a pu faire *gallon*, meſure vinaire, & *jaulge*, *jauge*, pour ſignifier la capacité d'un fût quelconque. (Voy. Ducange, verbo *Gerla*.)

gueur du pont, d'ouvertures également en arceaux, qui femblent avoir été deftinées à former une galerie fous laquelle on pouvait être à l'abri, d'une extrémité à l'autre. Dans cette fuppofition, il eft préfumable que les quatre ou cinq arcades du milieu étaient fuperpofées fur le même nombre d'arceaux, s'élevant de terre feulement affez pour laiffer le paffage aux eaux du Garon, afin de faciliter la circulation dans toute la longueur & de ne pas interrompre difgracieufement le point de vue, à moins que l'on ne veuille que ces ouvertures n'aient été ménagées par l'architecte que pour épargner la main d'œuvre & les matériaux, en donnant en même temps plus d'élégance & de légèreté à la conftruction. Quel que foit le but que l'on s'eft propofé, il eft évident que l'on ne tarda pas à s'apercevoir que les piles ainfi évidées n'étaient plus affez fortes pour foutenir le poids du conduit & des eaux, & l'on fut obligé de remplir les ouvertures par une maçonnerie & un revêtement compofé de petites pierres, les unes blanches, les autres grifes tirant fur le bleu, taillées en carré à la furface & pofées alternativement en lofange, puis liées de diftance en diftance par un lit de larges briques rouges qui rompent la fymétrie un peu monotone du revêtement. Ce travail avait chez les Romains le nom d'*opus reticulatum*, parce qu'il repréfentait affez bien les mailles d'un réfeau. Cette modification du premier plan n'empêche pas de reconnaître la forme élégante des arcades à l'intérieur, & de fe faire une idée de la perfpective agréable qu'elles devaient préfenter au milieu des prairies verdoyantes arrofées par les eaux

du Garon, & des bois touffus qui couvraient alors ſes flancs des deux collines.

Du réſervoir de fuite du Garon, l'aqueduc ſe dirigeait vers le village de Chaponoſt, paſſant ſur deux ſubſtructions & ſur trois ponts qui n'exiſtent plus. Suivant M. Flacheron, ils avaient été conſtruits uniquement pour conſerver la pente des eaux & pour éviter les circuits qu'il aurait fallu faire en raiſon de la diſpoſition du terrain.

Le ſeizième pont, qui conduit au réſervoir de chaſſe de Chaponoſt, était le plus long & le plus remarquable. il avait 91 arcades ſur un parcours de 551m 50. Il ne reſte plus que peu d'arcades ; quelques-unes, dont les ouvertures ont été remplies, ſervent de murs de clôture aux héritages voiſins. On ne voit au réſervoir de chaſſe de Chaponoſt qu'une ſeule ouverture à ſiphon, les autres ont été détruites. M. Flacheron eſt porté à croire qu'il y en avait dix qui chaſſaient l'eau ſur le pont-aqueduc de Baunan. Ce pont, compoſé de trente arcades, avait entre ſes culées 268m 78 de longueur, 60 mètres de plus que celui du Garon ; la largeur, de 7m 35, était la même. Les tuyaux remontaient ſur le verſant oppoſé, dans un réſervoir de fuite dont on ne retrouve plus que la baſe, dans une vigne à gauche du chemin de Ste-Foy.

De ce réſervoir de fuite à St-Irénée, l'aqueduc, d'abord à fleur de terre, était porté ſur trois ponts, les dix-ſeptième, dix-huitième & dix-neuvième. On retrouve quelques reſtes du premier, engagés dans des conſtructions modernes, au bas du chemin tendant de

Ste-Foy au château de Bramafan ; puis l'aqueduc devenait ſouterrain & traverſait le deuxième pont ; on ne voit plus que la baſe de quelques piles encaſtrées dans un mur de clôture. Il tournait enſuite dans les terres & allait aboutir au troiſième de ces ponts, qui conduiſait les eaux au réſervoir de chaſſe de St-Irénée ; ce qui reſte de ce pont eſt perdu dans les murailles du fort. De ce réſervoir partait un vingtième pont, dont il ne paraît plus rien & qui conduiſait les eaux au réſervoir de fuite ; de là, un dernier pont-aqueduc, duquel on voit encore les piles auprès de l'ancien télégraphe, traverſait le plateau de Fourvières & conduiſait les eaux au réſervoir qui les diſtribuait dans tous les quartiers pour les uſages publics & particuliers. Ce réſervoir était ſitué entre la maiſon Caille & la montée de Lange (1) ; la maiſon dite Angélique avait été conſtruite ſur ſes ſubſtructions. Ce réſervoir avait un large égoût que l'on retrouva du temps de Delorme, il y a un ſiècle environ, en creuſant les fondations de la Loge du Change, aujourd'hui temple des proteſtants. Cet égoût, qui avait ſix pieds de hauteur ſur quatre de largeur, ſervait de décharge au trop-plein du réſervoir & s'écoulait dans la Saône.

D'après les calculs de Delorme, l'eau conduite à Lyon par l'aqueduc du Gier était de 1,323,000 pieds

(1) Cette rampe, que le peuple appelle la montée des *Anges*, conduit des Carmes-Déchauſſés à une maiſon qui appartenait au préſident de Lange. De Lange, il a fait *les Anges*, & de la maiſon de Lange, la maiſon *Angelique*.

cubes, ou environ 2,397 pouces d'eau de fontainier, mefure de Paris. Pour vulgarifer fon calcul & le mettre à la portée de tous, il dit que l'aqueduc donnait environ 500,000 ânées (hectolitres) d'eau dans les vingt-quatre heures, & que la place Louis-le-Grand, dans fon carré long, en aurait été journellement couverte de trois pieds trois pouces. Mais M. Flacheron fait obferver après M. Rondelet (Addition au Commentaire de Frontin), que Delorme n'a pas appliqué exactement dans fon évaluation les lois de l'hydrodynamique qui fervent à déterminer la viteffe de l'eau dans les conduits des aqueducs. Il réfulte de cette obfervation que la maffe d'eau qui parvenait à Lyon par notre aqueduc, ne fourniffait par vingt-quatre heures que 172,800 pieds, environ 300 pouces d'eau de fontainier, ce qui paraîtra bien fuffifant pour la confommation d'une ville bâtie fur les bords de deux fleuves, & dont la population était loin d'être ce qu'elle eft aujourd'hui, furtout fi l'on ne perd pas de vue que les aqueducs de la Brevenne & du Mont-d'Or apportaient auffi leur contingent.

Il m'a femblé que cette excurfion & ces détails fur un monument dont les reftes font d'un effet fi pittorefque au milieu de l'un des fites les plus gracieux des rives du Garon, ne feraient pas déplacés dans le cours d'un récit où le nom de Brignais revient fi fouvent. Que de fois, bien jeune encore, j'ai exploré ces belles ruines fi éloquentes, & que de fois auffi, dans l'entraînement d'une imagination juvénile, je me fuis pris à préférer ces pans de mur couverts de mouffe & de lierre, au ma-

gnifique tableau que je me créais à moi-même en relevant ces maſſes écroulées & en reſtituant ces longues lignes d'arceaux telles qu'elles apparurent aux regards étonnés des Gaulois nos aïeux, le jour où, ſortant achevées des mains des ſoldats des légions d'Antoine, elles marquèrent du ſceau de la civiliſation les ſolitudes de ces contrées ſauvages! Ces débris de la grandeur romaine, aux priſes depuis dix-huit ſiècles avec le ſtupide dédain ou l'aveugle fureur des hommes, non moins qu'avec l'action inceſſante du temps, ont vu diſparaître tour à tour les générations; & ils ſont encore debout. A leur aſpect on ne peut ſe défendre de je ne ſais quel ſentiment de triſteſſe, qui remue d'autant plus profondément l'âme qu'on les rencontre loin de toute habitation, en des lieux jadis fréquentés, peut-être, aujourd'hui déſerts. Mais ces impreſſions, quelque vivaces qu'elles ſoient, ne ſuffiſaient pas, je l'ai compris, pour ſatisfaire le lecteur, & j'ai dû prendre pour guide deux auteurs, hommes pratiques l'un & l'autre, Delorme qui a eu au moins le mérite d'attirer le premier l'attention publique ſur nos aqueducs, & M. Flacheron que des études ſpéciales & un long ſéjour à Rome avaient mis à même de rectifier quelques erreurs de ſon devancier & de nous préſenter un tableau complet & raiſonné de ces admirables monuments du génie, de la patience & de la civiliſation du peuple-roi. Si l'on me blâmait de mes emprunts à ſon livre, ce ne pourrait être que parce que je l'ai réduit aux proportions étroites du cadre qui m'était tracé, &, s'il en était ainſi, mon tort ſerait réparable : il ſuffirait

de recourir à l'intéreffante publication de l'architecte lyonnais qu'une mort prématurée a enlevé à la fcience & aux arts (1).

En 1760, Delorme exhalait fes plaintes en voyant les outrages & la dévaftation auxquels les aqueducs étaient en butte, & il demandait protection pour eux; en 1840, M. Flacheron faifait entendre auffi les accents de fa douleur d'artifte, en préfence de la profanation dont ces mêmes aqueducs étaient encore l'objet, & de l'abandon où l'autorité les laiffait. Me fera-t-il permis de joindre ma faible voix à ce concert de doléances formulées par ces hommes compétents? Les habitants des campagnes comprendront-ils enfin que la France ne date pas d'aujourd'hui, & que les monuments qui la couvrent font du domaine public, auquel il n'eft pas plus licite de porter atteinte qu'à une propriété particulière? comprendront-ils que tout ce qui eft de nature à attirer au milieu d'eux les artiftes, les favants, les curieux, doit être refpecté, confervé par eux & dans leur intérêt propre, car ils n'ont qu'à gagner à ce contact? Alors la tâche de l'autorité deviendrait facile ; elle n'aurait plus à combattre que les in-

(1) *Mémoire fur trois anciens aqueducs*, &c., par Alexandre Flacheron, Lyon, Boitel, 1840, in-8°. Voyez auffi l'ouvrage de Delorme, *Recherches fur les aqueducs de Lyon*, &c., Lyon, Delaroche, 1760, in-12. Le livre de Delorme a été réimprimé dans le tome 1 des *Lettres à ma fille fur mes promenades à Lyon*, de M. le marquis d'Avèze (à Mademoifelle Honorine d'Avèze, mariée plus tard à M. Victor de Bonald).

fultes & les ravages du temps, & quelques modiques fubventions utilement employées fuffiraient pour affurer la confervation de ces monuments qui font l'ornement de la France & l'un des plus nobles fleurons de fa couronne.

J'ai fouillé dans le paffé, j'ai interrogé le préfent, & ce que l'un & l'autre ont répondu ne vaudrait guère la peine d'être rappelé, je l'avoue, fi nous ne trouvions un fouvenir hiftorique écrit en lettres de fang dans les annales de la France : je veux parler de la bataille de Brignais, autrement dite des Tards-venus, qui enfanglanta, il y a cinq fiècles tout à l'heure, cette plaine verdoyante, couverte aujourd'hui de graffes & riches moiffons & où le foc de la charrue a fi longtemps foulevé des débris d'armures & d'offements humains.

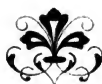
Deux chroniqueurs contemporains, Jehan Froiffart & Matteo Villani, tous les deux étrangers, l'un du Hainaut, l'autre florentin, font les feuls écrivains qui nous aient laiffé le récit de cette malheureufe journée ; mais ils ne s'accordent que fur un point, c'eft à dire fur la déroute de l'armée royale & la fin tragique des deux princes de la maifon de Bourbon qui la commandaient, & du comte de Forez. Suivant Froiffart, ce fut le réfultat d'une attaque imprudente & mal combinée ; fuivant Villani, ce fut au contraire une furprife des Tard-venus. L'un & l'autre placent cette fcène de carnage dans le voifinage de Brignais, mais ni l'un ni l'autre n'a décrit les lieux de manière à nous renfeigner certainement; &, malgré ce qu'en a dit Denis Sauvage dans fes annotations fur Froiffart, on refte

dans l'incertitude ſur l'emplacement où l'action ſe paſſa ; la tradition, aſſez vague il eſt vrai, le fixe ſur un point, Denis Sauvage ſur un autre. J'ai parcouru bien ſouvent la plaine & gravi les collines environnantes, ayant tour à tour ſous les yeux la verſion de Froiſſart annotée par Denis Sauvage, & celle de Villani ; je les ai ſouvent confrontées ſur le terrain même, que j'ai étudié avec ſoin dans tous ſes contours & ſes ondulations ; & ſi, faute de documents ſuffiſants, je n'ai pu parvenir à déterminer le théâtre du conflit, autrement que par induction, j'aurai fourni au moins au lecteur, je l'eſpère, l'occaſion de prononcer entre la narration peu vraiſemblable de Froiſſart, adoptée ſans examen par tous les hiſtoriens venus après lui, & le récit de Villani dont ils n'ont tenu aucun compte.

Mais, avant d'entrer en matière, il ne ſera pas ſans utilité, peut-être, de raconter l'origine, l'accroiſſement, l'extinction des Grandes-Compagnies & des Tard-venus qui leur ſuccédèrent dans leur œuvre de deſtruction. J'eſſaierai d'abord de faire connaître la déplorable ſituation où la France était réduite au moment où elle devint la proie de ces mécréants.

Pour trouver la filiation de ces aſſociations de malfaiteurs qui prirent le nom de Tard-venus, vers le milieu du quatorzième ſiècle, il a fallu remonter bien avant dans le paſſé. Si cette partie de mes recherches n'a pas été la plus aride, elle n'a pas été la moins laborieuſe. Ceux qui nous ont donné des hiſtoires générales de la France ſe ſont contentés de copier Froiſſart, &, pour raſſembler les fils épars qui pouvaient

ſeuls me guider dans un labyrinthe inexploré & m'indiquer les ſources, j'ai dû non ſeulement conſulter les hiſtoires particulières des provinces, des villes & des abbayes, mais encore interroger les archives publiques & privées dont l'accès m'a été ouvert. J'ai été ſoutenu dans cette tâche par l'eſpoir d'arracher à l'oubli, de loin à loin, quelques lambeaux de documents enſevelis ſous la pouſſière, inconnus ou négligés, & qui cependant étaient indiſpenſables pour nous faire connaître ces redoutables bandits.





LES

ROUTIERS AU XIVe SIECLE.

AVANT d'aborder le lamentable récit des calamités que ces bandes d'aventuriers firent peser sur notre patrie durant la seconde moitié de ce siècle, que l'on peut appeler sans exagération le siècle de fer, arrêtons-nous un instant pour examiner quelle était la situation de la France lorsqu'elles apparurent, & quels événements leur avaient préparé les voies.

Le quatorzième siècle commence avec les démêlés de Philippe le Bel & du pape Boniface VIII (1).

(1) Benoît Gaietano fut élu pape après l'abdication de Célestin V, la veille de la Nativité 1294. Tous les historiens sont d'ac-

Quelle que fût l'énergie avec laquelle ce ſouverain pontife défendit les droits de la papauté qui, à cette époque, prétendait avoir ſous ſa main le pouvoir temporel exercé par les rois, qu'elle conſidérait comme de grands feudataires relevant d'elle en vertu du droit

cord pour reconnaître ſon ſavoir & ſon habileté dans le maniement des affaires, mais preſque tous le dépeignent comme un homme avide, ambitieux, ſongeant plus à amaſſer des tréſors & à s'aſſurer la domination abſolue ſur le monde chrétien, qu'à gouverner en paix l'Egliſe catholique. Parmi les ultramontains, ceux qui ſe ſont montrés le plus hoſtiles à ce ſouverain pontife appartenaient, cela va ſans dire, à la faction des Gibelins, de laquelle il était l'ennemi déclaré, & c'eſt déjà beaucoup que, en le chargeant de tous les vices, ils aient été forcés de reconnaître ſes grandes qualités. En France, les démêlés de Boniface avec Philippe le Bel, l'exagération des doctrines gallicanes qui ne tendaient à rien moins qu'à une émancipation complète, mirent la plume entre les mains des ſuppôts de l'Univerſité, qui, voyant une occaſion favorable pour ſe ſouſtraire à ce qu'ils appelaient le joug de Rome & pour établir une Egliſe françaiſe, noircirent à l'envi Boniface des imputations les plus odieuſes. Il réſulte de là, ce ſemble, pour tout eſprit qui recherche la vérité ſans paſſion, des préſomptions ſuffiſantes pour modifier le hideux portrait que les uns & les autres nous ont laiſſé de ce pape : leur haine était la même, & ils ſe ſont ſervis des mêmes moyens pour flétrir la mémoire de celui dont rien n'avait pu briſer la nature altière & l'inflexible énergie, & qui préféra mourir dans les fers, mais la tiare ſur le front, plutôt que de céder aux exigences de Philippe. De ces réflexions, je ne conclurai pas que Boniface fut un ſaint ; tous les papes n'ont pas été canoniſés. Celui-ci a pu errer, mais ſes erreurs, toutes politiques, furent plutôt celles de ſon ſiècle que les ſiennes. Si l'on admet que la prétention du St-Siége à

divin, Philippe, avec ſon armée de légiſtes cauteleux & retors, porta une atteinte plus grave à la foi catholique que n'aurait pu le faire le ſchiſme le plus éclatant; & cette atteinte eût été plus fatale encore, ſans le grand caractère déployé à la face de la chrétienté par le vicaire de J.-C., lorſqu'il ſe vit en butte, à Anagni, aux inſolents outrages de Sciarra Colonna (1) & de Nogaret. Les peuples, un inſtant ébranlés en voyant le roi très chrétien refuſer non ſeulement l'obéiſſance au père commun des fidèles, mais le pourſuivre de ſon inimitié & l'accabler des plus ſanglantes injures, firent bientôt un retour ſur eux-mêmes à l'aſpect d'un vieillard offrant courageuſement ſa vie pour la défenſe de la chaire de ſaint Pierre. Cependant, bien que tout l'odieux de l'agreſſion & du guet-à-pens d'Anagni retombât ſur Philippe, le coup était porté ; la papauté, traitée avec ignominie par le fils aîné de l'Egliſe, était dès lors déchue de ſon rôle de médiatrice & de protectrice des faibles contre les puiſſants de la terre, puiſqu'elle était réduite à ſe défendre elle-même contre leurs violences. Bientôt le clergé devint le point de mire des inſinuations calomnieuſes &

la ſuprématie univerſelle était à cette époque un dogme fondé ſur la ſucceſſion des ſouverains pontifes comme Vicaires de Jéſus-Chriſt & repréſentants de Dieu ſur la terre, il ne faut plus s'étonner de ſa réſiſtance aux tentatives des ſouverains qui ne reconnaiſſaient pas cette ſuprématie; c'était ſon droit alors, comme aujourd'hui ce ſerait folie d'invoquer ce droit.

(1) Les hiſtoriens diſent que Sciarra Colonna frappa le pape au viſage avec ſon gantelet de fer.

des attaques de tous les mécréants qui ne voyaient dans les lois de l'Eglife qu'un frein gênant pour leurs mauvaifes paffions ; c'eft de cette époque, en effet, que datent la plupart des écrits licencieux, en vers ou en profe, dirigés contre les religieux, & dans lefquels, à travers la bonhomie & la naïveté « du bon vieux temps, » on aperçoit un parti pris de diffamer, de dégrader, dans l'efprit des fidèles, des hommes que l'on s'ingéniait à leur préfenter comme des fourbes vivant graffement de l'ignorance & de la crédulité publiques, & cachant fous le froc tous les vices & toutes les fouillures.

Déjà Guillaume de Lorris & Jehan de Meung fon continuateur avaient commencé à corrompre les mœurs : le fameux Roman de la Rofe, répandu partout à profufion, était dévoré avec une telle avidité, que les maîtres en théologie de ce temps, & plus tard Jean Gerfon lui-même, fe crurent obligés d'écrire contre ce livre & d'en interdire la lecture comme contenant un poifon dangereux. Au quatorzième fiècle, ce débordement n'avait fait qu'empirer. Ce n'eft jamais impunément que les bafes de l'ordre focial font ébranlées par ceux-là mêmes que la Providence avait chargés de veiller à leur confervation. Lorfque les peuples virent la papauté aux prifes avec la royauté, ces deux puiffances, jufqu'alors vénérées & regardées comme la fauvegarde de la civilifation, déchurent aux yeux de tous, car, dans ce débat fcandaleux, on ne les vit plus que par le côté vulnérable de l'humanité : « l'Oingt du Seigneur » & « l'Apoftoile » ne furent plus aux yeux

de la multitude, que des natures vulgaires, luttant d'ambition & de cupidité, & ne ſuivant que les entraînements de la colère & de la paſſion ; & encore, que ſerait-il advenu, je le répète, ſi Philippe, dans ſon brutal emportement, ne s'était pas trouvé en face d'un caractère de la trempe de celui de Boniface ? Tout ſemblait préparé pour un ſchiſme. En fallait-il davantage pour jeter la perturbation dans les eſprits & pour les arracher des voies où ils avaient marché juſqu'alors? Mais le mal ne devait pas s'arrêter là.

Les ſouverains pontifes, qui depuis treize ſiècles avaient maintenu leur ſiége au Vatican, malgré les perſécutions des empereurs & les invaſions réitérées des barbares, deſquels ils arrêtèrent plus d'une fois les dévaſtations, forcés de s'exiler en deçà des monts, pour complaire à une politique ombrageuſe, &, de modérateurs & arbitres entre les rois & les peuples, devenant tout à coup les inſtruments du pouvoir temporel ; ce fut là encore un événement qui dut amoindrir la foi & détruire le preſtige & le reſpect dont cette grande & ſainte inſtitution, la papauté, avait été environnée juſqu'à ces temps déſaſtreux. Après la mort de Benoît XI (1) ſucceſſeur de Boniface VIII, l'élection de Bertrand de Goth fut en quelque ſorte le réſultat d'un marché dans lequel les idées nouvelles du pouvoir en France l'emportèrent ſur les anciennes traditions de Rome : Clément V, à la merci de Philippe

(1) Benoît XI, Boccalini, de Tréviſe, ſuccéda à Boniface en 1303, & fut remplacé par Clément V en 1305.

le Bel, fut contraint de ſe prêter à ſes exigences & de promettre tout ce qui lui fut demandé. La chaire de ſaint Pierre fut tranſportée à Avignon, au grand ſcandale de toute la chrétienté, & elle y reſta pendant ſoixante & dix années que les ultramontains ont comparées à la captivité de Babylone ; le Sacré Collége fut rempli des amis & des complaiſants du roi de France; la mémoire de Boniface, ſi elle ne fut pas condamnée & flétrie officiellement par la cour de Rome, qui reculait devant cet acte ignominieux, ſollicité avec acharnement par Philippe, fut livrée lâchement à la dériſion & aux outrages de ceux que le pontife avait fait trembler de ſon vivant; enfin, les deux pouvoirs, tout en affectant de conſerver les formes de la juſtice & de la légalité, ne craignirent pas de donner au monde le ſpectacle de la ſpoliation & de la perſécution la plus barbare, lorſqu'ils détruiſirent violemment l'ordre du Temple, s'emparèrent de ſes hoſpices, de ſes riches commanderies, & firent expier ſur le bûcher, aux chevaliers & à leur grand-maître Jacques Molay, des crimes réels ou ſuppoſés, on l'ignore encore, mais vraiſemblablement exagérés par la haine & l'envie, & dont, quoi qu'il en ſoit, ils ne devaient compte qu'à Dieu ſeul. Ce fut encore là une iniquité qui dut bouleverſer dans les âmes les notions du juſte & de l'injuſte, & corrompre la conſcience publique.

Quelles que fuſſent l'impiété & la dépravation dont les chevaliers du Temple furent accuſés par Philippe & par les docteurs en droit civil, ſes conſeillers (& la vindicte qui depuis cinq ſiècles & demi plane ſur les

bourreaux, l'intérêt, la pitié, l'admiration qui s'attachent encore au grand nom de Jacques Molay & à celui de ſes frères, rendent au moins douteuſe l'énormité de ces crimes), le ſupplice des Templiers & la confiſcation de leurs biens n'en furent pas moins un exemple d'autant plus déplorable, que, venant de ſi haut, il ne pouvait avoir que des effets pernicieux. Qu'il y eût relâchement dans les mœurs & dans l'obſervance de la règle, parmi ces religieux-ſoldats qui avaient porté ſi haut la croix du Sauveur du monde & la gloire du nom français, dans les rudes combats d'outremer, était-ce au bras ſéculier qu'il appartenait de ſévir & de provoquer contre eux les foudres de l'Egliſe ? En d'autres temps, ſi les Templiers euſſent été coupables, le ſouverain pontife aurait été le premier à réformer leurs déſordres ; mais Clément V ne trempa alors dans ce monſtrueux complot, que parce qu'il y fut contraint, & comme pour le rendre plus inique.

L'arrêt prononcé par le concile de Vienne, la ſpoliation & les bûchers allumés comme des feux expiatoires, ſur les places publiques, par toute la France, ne furent pas longtemps ſans produire des fruits amers. Un jour vint où, pendant qu'en Italie des brigands ſe diſputaient le patrimoine de ſaint Pierre abandonné à leur convoitiſe & à leurs fureurs, en France, d'autres malfaiteurs, tournant en dériſion la papauté qu'on leur avait appris à mépriſer, allaient juſqu'aux portes d'Avignon menacer & rançonner le pape & le Sacré Collége, & leur extorquaient des ſommes énormes, que dans leur impuiſſance ils étaient forcés de leur

livrer pour éviter de plus grands maux. Les brigandages de ces écorcheurs, qui non feulement reftèrent impunis, mais valurent à plufieurs d'entre eux de grands Etats & des richeffes immenfes, groffirent le nombre des pillards. Ils n'avaient pas, comme Clément V & Philippe le Bel, un concile & un parlement pour leur adjuger les dépouilles qu'ils convoitaient : ils ufèrent du droit du plus fort. La France fut bientôt couverte de ces bandes de coupe-jarrets, & fi elle en fut un inftant délivrée, après vingt années de déprédations & d'abominables excès, c'eft que, réduite à la mifère, elle n'offrait plus à leur cupidité que des ruines amoncelées fur des ruines.

A ces actes qui précipitèrent l'humanité hors des voies où le chriftianifme l'avait placée, fi nous ajoutons un fait qui fe reproduifit trop fréquemment alors pour l'honneur de la royauté, je veux parler de l'altération du poids & du titre des monnaies qui détruifit toute confiance & jeta le trouble & le défordre dans les tranfactions publiques & privées, on ne s'étonnera plus des innombrables calamités qui fondirent fur la France, & l'on verra dans les malverfations & les iniquités des dépofitaires du pouvoir, la caufe des châtiments terribles que la main de Dieu fit pefer fi durement fur nos pères. Les difcordes civiles & la guerre étrangère féviffant dans la plupart de nos provinces; des hordes de fcélérats fillonnant le royaume dans tous les fens, incendiant, faccageant, pillant, égorgeant les femmes, les vieillards, les enfants à la mamelle, & ne laiffant fur leur paffage que la dévafta-

tion & la mort; la pefte noire emportant les populations déjà décimées par la guerre & par la famine; les armées royales détruites; le roi prifonnier des Anglais, & enfin la France aux abois, ne fachant plus à qui recourir dans l'excès de fes maux : tel eft, en effet, le tableau déchirant que nous préfente le quatorzième fiècle. L'altération des monnaies, tant de fois renouvelée depuis Philippe le Bel jufqu'à la mort du roi Jean, ne fut pas, on peut le croire, une des caufes les moins actives de cette miférable fituation. Le jour où un roi de France put être juftement flétri du nom de faux-monnayeur, il n'y eut plus pour la majefté royale qu'exécration & mépris. Dans la ruine publique, la bonne foi difparut; du riche au pauvre, ce fut déformais une guerre implacable, inceffante : de la part des riches, pour regagner par la violence & l'exaction ce que la dépréciation du numéraire enlevait à leur avarice ou à leurs prodigalités; du côté du pauvre, pour défendre fa propre fubftance & celle de fes enfants. De là, les impôts inconnus jufqu'alors, & que le génie infernal des maltôtiers fut inventer pour achever la ruine générale; les extorfions des gens de finance; les haines populaires qui fuivirent Enguerrand de Marigny jufqu'au gibet de Montfaucon; de là, enfin, l'abaiffement & la détreffe de notre malheureufe patrie. Dénuée de toutes les reffources, lorfque vinrent les jours mauvais, elle fut hors d'état de payer les gens de guerre, qui, ne recevant plus leurs gages, fe réunirent en compagnies pour lui arracher le peu qui lui reftait. Dans cette fuite de méfaits, il y avait plus

qu'il n'en fallait pour attirer les châtiments de la juſtice divine.

C'eſt en 1357, l'année qui ſuivit la bataille de Poitiers, que l'on vit apparaître ces redoutables bandes connues dans l'hiſtoire ſous le nom de *Grandes-Compagnies* ou de *Routiers*. Les Anglais étaient maîtres d'une partie du royaume ; le roi Jean était captif à Londres ; le roi de Navarre, Charles le Mauvais, profitant d'une régence encore faible & mal aſſurée, faiſait ſouffler en tous lieux par ſes émiſſaires l'eſprit de déſaffection & de révolte ; la France était épuiſée d'hommes & d'argent ; la vieille gendarmerie françaiſe avait diſparu preſque entièrement dans les combats, & la nobleſſe pouvait à peine donner encore quelques défenſeurs au pays ; le tréſor public était vide ; les champs, ravagés par la guerre, n'étaient plus enſemencés. Ce qui reſtait de ſoudoyers ſous les armes, ne recevant plus de paie, ſe débanda, &, ſûrs de l'impunité, ces brigands s'abandonnèrent à tous les excès d'une ſoldateſque effrénée. D'abord ils ſe bornaient à voler ſur les routes & à piller les maiſons iſolées & les hameaux ſans défenſe ; mais, lorſque leurs bandes ſe furent groſſies de tous les malfaiteurs qu'ils recrutaient chemin faiſant, ils ſe choiſirent des chefs, ſe formèrent en compagnies & commencèrent à opérer ſur une plus vaſte échelle, attaquant les châteaux & les bourgs, les monaſtères & les égliſes, qui devinrent dès lors autant de maiſons-fortes où les habitants ſe réfugiaient en cas d'alarme, lorſqu'ils ne pouvaient pas tenir dans leurs demeures. Tels furent les commencements de

ces dignes fucceffeurs des Cottereaux & des Paftoureaux qui avaient défolé la France au douzième fiècle.

Les chroniques contemporaines les appellent *Tuchins* ou *Touchins*, de *touchia*, *touche*, bois, forêt, parce que ces voleurs fe cachaient pendant le jour au plus épais des bois, d'où ils fortaient, la nuit, pour aller furprendre les habitations où ils comptaient trouver quelque butin. On lit dans des lettres de rémiffion de 1389 : *Dudum durante fecta peffima Tuchinorum*. Ailleurs ils font défignés fous le nom de *Brigants*, d'une efpèce d'haubergeon ou cotte de mailles appelée brigantine, dont ils fe fervaient. Ce nom de brigand, emprunté d'une pièce de leur armure, eft devenu une flétriffure qui depuis eux a toujours été appliquée aux malfaiteurs. On les appelait auffi *Foillars*, *Feuillars*, de *feuillée;* foit, comme on l'a prétendu, parce qu'ils portaient un rameau vert à leur coiffure, ou plutôt parce qu'ils fe tenaient au fond des bois. On leur donnait encore le nom de *Gaudins* ou *Godins*. Ce nom, devenu patronymique & très commun en France, dérivait du teuton *Wald*, dont la baffe latinité avait fait *Gualdus*, par le changement fi ufité du *W* en *G* & de *al* en *au* : *Wald*, *Waldus*, *Gualdus*, *Gaudin*. On difait *Gaudine* pour forêt & *Gaudins* pour les voleurs qui y avaient leur retraite (1). Philippe Mouskes, parlant de la forêt de Southampton, dit :

« Et manière de fauvagine
Tant que pleine en fut la gaudine. »

(1) Wachter, *Gloff. Germ.*, verbo *Wald*.

& le Roman de la Rofe :

« En prez en jardins en gaudines. »

Ménage (Addit. de Le Duchat) fait auffi dériver *Gualdus* de *Wald*, & lui donne la même fignification. Dans des lettres de rémiffion des années 1358, 1365, 1377, on lit : *Pour doubte des malfaiteurs pillars & murtriers appelez Godins ou brigans de bois. — Eftoient ou pays de Nivernois plufieurs brigans de bois appelez Godins* (1). Les dénominations variaient fuivant les provinces ; celle de *Tuchin* était plus particulièrement employée en Provence & en Languedoc. Céfar de Noftredame & Honoré Bouche difent que, de leur temps, le valet du jeu de cartes confervait encore le fobriquet de *Tuchin*, que le peuple lui avait donné en haine de ces brigands. Les épithètes dont les chroniqueurs de ce fiècle & les bulles des papes flétriffent les Grandes-Compagnies expriment toute l'horreur qu'elles infpiraient. Ces aventuriers y font appelés « fils de Bélial, voleurs, hommes de fang (2). » Ils prenaient eux-mêmes le nom de *Sociales*, véritables focialiftes, en effet, qui mettaient en commun le bien d'autrui pour fe le partager. Une de leurs compagnies avait pris pour raifon de commerce *Societas del Acquifto*, défignation qui ne laiffait aucun doute fur le but de cette affociation in-

(1) Ducange, *Gloff. inf. latin.*

(2) Continuateur de Guill. de Nangis. — Thom. Walfingham.

fernale. Le chef d'une autre de ces bandes, par une dérifion impie, fe proclamait « l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde. » Mais le nom fous lequel ces bandits étaient plus généralement connus, eft *Ruptarii*, *Rubtarii*, Routiers. On les a appelés ainfi, dit-on, foit parce qu'ils rompaient & détruifaient tout fur leur paffage, foit de *ruta*, route, parce qu'ils hantaient les chemins pour piller & rançonner les paffants. On difait auffi une *route*, pour une troupe de gens de guerre, d'où l'on a fait *à vau de route* & plus tard *déroute*, pour la défaite d'une armée; les Efpagnols difaient *rota : la rota de Roncefvalles*, la déroute de Roncevaux. Suivant Monet(1), *route* fignifiait une bande de gendarmes : de l'allemand *roff*, cheval, on aurait fait *rouffin*, *roux* qui a la même fignification en vieux français, puis *routier*, foldat à cheval; le roman de Garin de Loheran :

« Là viffiez les routes affembler... »

Quelques auteurs, après Befly (2), font dériver *routier* de *roturier*, parce que ceux à qui l'on donnait ce nom étaient en général des laboureurs ou des gens de métier. Il me femble, fans aller chercher ces étymologies lointaines, qu'on peut s'en tenir à celle de *route*, foit que l'on prenne cette expreffion dans fa fignification la plus ordinaire, foit qu'on l'interprète une troupe de gens armés. On dit encore de nos jours,

(1) *Inventaire de la langue latine & françoife.*
(2) *Hift. des Comtes de Poitou.*

d'un homme qui trompera plus facilement les autres qu'il ne fe laiffera tromper, que c'eft un vieux *routier*, qu'il connaît toutes les rufes du métier. On les appelait auffi, dit Claude de Rubys, la troupe de Bacon, parce qu'ils mangeaient le lard des payfans; crocquants, retondeurs. « On ne fe rappelle qu'avec horreur, dit Courtefpée (1), les dégâts affreux que ces troupes de bandits connus fous le nom effrayant d'écorcheurs, retondeurs, routiers, tard-venus, malandrins, commirent en France & furtout en Bourgogne. Qu'on juge des cruautés inouïes qu'ils exerçoient par ce trait tiré du *Songe du Vergier :* entre autres inhumanités, ils rôtiffoient les enfans & les vieillards quand on ne vouloit pas les rançonner. »

Bientôt, leur nombre s'accrut tellement qu'il n'y eut plus moyen d'oppofer une digue à ce torrent dévaftateur. Dans l'impuiffance du pouvoir civil, les fouverains pontifes fulminèrent contre eux bulles fur bulles; mais les armes fpirituelles n'avaient pas plus de force que les lois. Ces forbans s'en moquaient & favaient bien fe faire relever des cenfures eccléfiaftiques qu'ils avaient encourues : chaque fois qu'ils rançonnaient le pape, ils ne manquaient pas de lui demander par-deffus le marché l'abfolution de leurs crimes & fa bénédiction. Voici en quels termes la chronique rimée de Bertrand Duguefclin fait le tableau des défaftres accumulés fur la France par les Grandes-Compagnies :

(1) *Defcript. du Duché de Bourgogne*, t. 1, l. 7.

« Mais ou noble royaume auoit confufion
Dune grant compaignie & eftoient foifon
Gens de maint pays & de mainte nation
Lun englois lautre efcot fi auoit maint breton
Hennuyers & normans y auoit a foifon
Par li pays aloient prendre leur manfion
Et prenoient partout les gens a raençon
Vingtcinq capitaines trouuer y pouuoit on
Chevaliers efcuyers y auoit ce dit on
Qui de france exillier auoient deuotion
Et il ny demouroit buef vache ne mouton
Ne pain ne cher ne vin ne oye ne chapon
Tout pillart murtrier traiteur & felon
Eftoient en la route dont je fais mention. »

Parfaitement organifées & mieux armées que les troupes à la folde du roi ou des grands feudataires, les armées de ces Routiers étaient compofées de gens d'armes, *barbutae* (1), qui étaient leur principale force, & de gens de pied, *mefnaderii* (2). A leur fuite, marchaient une nuée de vagabonds, de gens fans aveu, de femmes perdues & de bêtes de fomme pour charger & porter le butin (3). On comprend ce que les pays

(1) *Barbuta*, efpèce de coiffure en fer qui donna fon nom a ceux qui en faifaient ufage. Ainfi on difait 300 *barbutae*, comme plus tard on a dit 300 lances, pour des gens-d'armes armés de lances ; enfuite 300 cuiraffes, pour des cavaliers cuiraffés, & de nos jours 300 baïonnettes, pour des fantaffins.

(2) *Mefnaderii*, de *mefnada*, en vieux français *mefnie*, qui fignifie famille, les gens habitant le même mefnil, la même maifon.

(3) Matteo Villani, dans fa Chronique, dit de la Grande-Com-

qu'ils viſitaient pouvaient attendre de gens de ſac & de corde, marchant en pareil équipage; auſſi telle était l'épouvante qu'ils répandaient au loin, que le roi Jean, quittant Avignon où il était allé voir le pape, ne jugea pas prudent de s'aventurer par les chemins pour regagner Paris, & remonta le cours du Rhône juſqu'à Lyon (1). C'eſt encore à Matteo Villani que nous ſommes redevable de ce document ſingulier; un chapitre de ſa Chronique a pour titre : « Comment le roi de France, craignant la rencontre des Routiers, n'oſa pas retourner dans ſes Etats par la voie de terre, mais s'embarqua ſur le Rhône (2). »

Tous les hiſtoriens de ces temps calamiteux dépeignent ces Malandrins avec les mêmes couleurs. « A

pagnie qui guerroyait alors en Italie : « Tra la città d'Aſcoli è di Fermo preſono loro campo, nel quale ſi trovarono 2,500 barbute ben montati è bene in arme è gran quantità di cavallari è di saccomani in ronzini è in ſomieri, è mille maſnaderii è barattieri è femine di mondo è bordaglio da carogna bene più di 6,000. » (L. VI, c. 56.) Et plus loin : « La compagnia furono a tre miglia di Forlì con 4,000 cavalieri è più, bene armati è bene montati, è 1,600 maſnadieri e baleſtreri a grandiſſimo numero di ribaldi è di femine al comun ſervigio, ſeguitando la carogna della compagnia. » (L. VII, c. 80.)

(1) Lorſque le roi paſſa en Bourgogne, ſe rendant à Avignon, il avait fait pendre à Trichaſtel trois capitaines de Routiers, Guillot Pot, Taillebart Taillebourdon & Jean de Chauffour. (Paradin, *Annales de Bourgogne*.) Ce fut peut-être par ſuite de cet acte d'autorité qu'il craignit de s'expoſer à des repréſailles.

(2) *Loc. cit.*, l. XI, c. 56.

cette époque, dit Thomas Walfingham, parut en France la fameufe affociation qu'on appelait la Compagnie fans chef, *fine capite*. Elle s'effaya d'abord à des coups de main; puis, le fuccès augmentant fon audace, rien ne l'arrêta; elle fe répandit dans prefque tout le royaume, &, au mépris des lois, elle s'empara des places & des châteaux à fa convenance, après en avoir expulfé les feigneurs. Elle était compofée de bandits de divers pays (1). »

Le deuxième continuateur de Nangis s'exprime en ces termes: « Cette même année on vit apparaître des bandes nombreufes de brigands, véritables fils de Bélial, tout fouillés de meurtres & d'iniquités, qui s'étaient raffemblés de divers pays pour guerroyer. Ils ne fuivaient la bannière d'aucun feigneur, & n'avaient d'autres motifs pour faire la guerre que leur inftinct pervers & l'amour du pillage; on les appelait la Grande-Compagnie. Ces fcélérats, fe fentant forts de leur nombre, ofèrent fe préfenter aux portes d'Avignon & menacer notre Saint Père le pape, le Sacré Collége & la fainte Eglife de Dieu. Ils avaient d'abord furpris la ville de Pont-St-Efprit, d'où ils ravageaient tout le territoire environnant. Leur projet était de s'emparer non feulement d'Avignon, mais de toutes les villes & forterefes jufqu'à Montpellier, Narbonne, Touloufe, Carcaffonne. Cependant, après avoir reçu de groffes fommes d'argent du pape, & de plus, dit-on, l'abfolution de leurs méfaits, ils confen-

(1) *Hift. Angl. Norman.*, &c., Francofurti 1603, in-fol.

tirent à déguerpir du Comtat, & furent porter ailleurs la dévaſtation (1). »

« Une partie (des Routiers), dit Mézeray, s'acharna ſur le Mâconnois, & ne s'en détacha que lorſqu'elle fut entièrement gorgée comme une ſangſue ; l'autre s'étoit cantonnée à Vilaines-les-Prévotes près de Semur, & il fallut un ſiége de trois mois & beaucoup d'argent pour les déloger de ce fort d'où ils rançonnoient tout l'Auxois. Une troiſième bande s'étoit fortifiée à La Veſvre près d'Autun, & peu s'en fallut qu'une quatrième, établie à Peſme-ſur-Saône, n'enlevât le duc de Bourgogne, qui réſidoit à Rouvres. Ce prince, pour les exterminer les uns par les autres, en avoit gagné une partie. » On voit en effet, dans l'Hiſtoire de Poligny, qu'un de leurs chefs, Bertrand Guaſt, vint dans cette ville toucher du tréſorier Aubriet de Plaine 1,460 écus pour les gages dus par le duc à lui & à ſes brigands. Arnaud de Cervolle, que le duc Philippe appelle, dans divers actes paſſés à ce ſujet, « ſon conſeiller & ſon tres chier compère, » reçut auſſi pour le même ſervice 2,500 francs d'or. Les environs de Beaune, de Châlons & ſurtout de Givry & de Vermanton eurent beaucoup à ſouffrir de leurs ravages, & l'on eut mille peines, ajoute Mézeray, à ſe délivrer de ces pillards qui rongeaient la France juſqu'aux os.

Pour donner une idée des mœurs des Routiers, je citerai le fait ſuivant, qui me ſemble caractériſtique.

(1) *Contin. alt. Guill. de Nangis*, apud Acherii *Spicileg.*, t. XI, p. 876.

Un de leurs capitaines, Aymerigot Teſtenoire, avait amaſſé par ſes rapines des ſommes immenſes. Peu de jours avant de mourir, preſſentant ſa fin prochaine, il aſſembla ſa troupe, déſigna ſon ſucceſſeur & fit ſon teſtament en ces termes : « Tout premièrement je laiſſe à la chapelle St-Georges 1,500 livres pour les réparations ; item à ma mie qui loyalement m'a ſervi, & le ſurplus, leur dit-il en montrant ſon coffre-fort, vous êtes compagnons & devez être frères, partagez entre vous tout bellement, & ſi ne pouvez être d'accord & que le diable ſe mette entre vous, vous voyez là une hache bonne, forte & bien tranchante, rompez l'arche (le coffre-fort), & puis en ait qui avoir en pourra (1). » A peine eut-il rendu le dernier ſouffle, que le diable ſe mit entre ces compagnons « qui devaient être frères, » & la loi du plus fort régla le partage des dépouilles du teſtateur.

Un des principaux capitaines des Grandes-Compagnies était Arnaud de Cervolle, gentilhomme de Périgord, plus connu ſous le nom de l'Archiprêtre de Périgord ou de Vezins (2). Fait priſonnier à la bataille de

(1) La Cheſnaye des Bois, *Dict. hiſt. des mœurs, uſages & coutumes des François.*

(2) Il y a un bourg de ce nom, en Rouergue, près de Milhau. Le ſobriquet ſous lequel Arnaud de Cervolle eſt ſouvent déſigné lui venait ſans doute de l'Archiprêtré de Vezins, qu'il pouvait poſſéder à titre de bénéfice, quoique laïque, ainſi que cela était commun alors, ou dont il s'était emparé de force. La plupart de ces chefs de bandits portaient des noms de guerre. Expilly cite un

Poitiers, le maréchal Arnoul de Audeneham paya sa rançon des deniers du roi; il revint en France, &, ne connaissant pas d'autre passe-temps que la guerre & le pillage, il se mit à la tête d'une troupe d'aventuriers & envahit le Comtat d'Avignon, au mois de juillet 1357. Le pape traita avec lui & lui fit compter 40,000 écus pour qu'il se retirât avec ses gens (1). L'Archiprêtre

village de Cervolle ou Servolle, en Languedoc, diocèse de Mirepoix, généralité de Toulouse. La maison de Cervolle était déjà considérable en Périgord, vers 1310. Arnaud de Cervolle est qualifié *domicellus* dans un ancien titre de la Chambre des comptes de Paris. Il y est fait mention aussi d'un Pierre de Cervolle, de Castilhon en Périgord, lequel vivait à la même époque que l'Archiprêtre & pouvait être son père. (V. Baluze, *Not. ad vit. Pap. Avenion.*, p. 949.)

(1) M. Buchon, éditeur de la Chronique de Froissart publiée dans le *Panthéon littéraire*, a cru devoir placer à ce sujet une note ainsi conçue (*) : « L'usage de traiter avec les voleurs a été conservé jusqu'aujourd'hui par le gouvernement ecclésiastique; le pape Pie VII s'est empressé de le rétablir à Rome après son retour. » A Rome comme ailleurs on a pu traiter avec de grands criminels dangereux pour la société, lorsque l'on n'avait pas d'autres moyens pour les réduire; nous voyons souvent dans l'histoire, des souverains entrer en composition avec des vassaux rebelles & même avec des chefs de malfaiteurs devenus trop puissants pour être abattus : le maréchal de Villars traitait bien au nom du roi Louis XIV avec Cavalier & les autres chefs Camisards. Si le gouvernement ecclésiastique a été réduit quelquefois à la nécessité de fermer les yeux sur des brigandages, c'est qu'il n'était pas assez fort pour les réprimer. Il y a loin d'une amnistie forcée par le

(*) L. I, part. II, chap. IX.

& fes Routiers quittèrent le Comtat & fe jetèrent en Bourgogne. L'année fuivante, ils reparurent en Provence, d'où ils furent chaffés par les habitants. Arnaud de Cervolle fe mit enfuite avec fa Compagnie à la folde du dauphin, qui l'employa contre le roi de Navarre. On le retrouve, en 1359, lieutenant général pour le roi, en Berry & en Nivernais. Mais, après le traité de Bretigny en 1360, ne pouvant s'accoutumer à une vie oifive, il fit appel à fes anciens compagnons, fe remit à leur tête & ravagea avec eux les provinces où auparavant il commandait pour le roi. En 1361 il rentra au fervice du roi, & nous le retrouverons bientôt, avec une partie de fes Routiers, fous la bannière royale, à la bataille de Brignais. Peu après, il époufait Jeanne de Châteauvillain, qui lui apporta de grands biens, ce qui ne l'empêcha pas d'aller guerroyer avec fes aventuriers, à la folde du fire de Joinville, contre le duc de Lorraine. Plus tard, on le voit encore au fervice de Charles V, qui l'avait chargé de conduire les Compagnies au voyage d'outremer, contre les Infidèles (1). Mais, ce

malheur des temps, à l'ufage de traiter avec des voleurs, que le favant éditeur de Jehan Froiffart prétend avoir été rétabli par Pie VII de fainte mémoire.

(1) On lit dans les regiftres du parlement de Paris : « Noftre amé & feal chevalier Arnaut de Cervole de noftre congié & licence a entrepris a mettre hors de noftre royaume les gens des compagnies eftant en iceluy & les mener & conduire ou faint voiage doutremer pour fecourir Dieu contre les mefcreans & ennemis de la foy. » (Duchefne, *Généal. de la Maifon de Châteauvillain.*)

projet ayant manqué, l'Archiprêtre ne trouva pas d'autre moyen pour délivrer la France de cette engeance maudite, que d'emmener les Routiers en Alſace. Ils y furent très mal reçus & furent contraints de revenir plus précipitamment qu'ils n'étaient allés. Trithème, qui raconte cette dernière expédition, dit que dans leur retraite ils faiſaient autant de chemin en un jour, que les impériaux qui étaient à leurs trouſſes en faiſaient en quatre. Arnaud de Cervolle, s'il faut en croire ſon biographe, mourut tranquillement dans ſon lit, à la fin de 1366, ce qui n'était guère réſervé aux gens de ſon eſpèce; de plus, comblé d'honneurs & de richeſſes & chambellan du roi Charles V (1).

(1) Voyez pour Arnaud de Cervolle le Mémoire du baron de Zurlauben, inſéré dans les *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, reproduit par extrait dans la *Collection des pièces relatives à l'hiſtoire de France*, t. XVIII, p. 455.

Contrairement à l'opinion émiſe par M. de Zurlauben, les hiſtoriens contemporains veulent que l'Archiprêtre ſoit mort de mort violente. On lit dans *La Mer des Hiſtoires:* « En ce temps meſſire Arnoul Canolle, chevalier, capitaine de diverſes Compagnies qui encore faiſoient infinis maulx en France, fut par ſes hommes mis à mort, dont le pays fut moult joyeux, car il eſtoit mauvais félon & trahyſtre garnement. » Les chroniques l'appellent ſouvent Arnoul Canolle ou Quenolle.

L'auteur de la première Vie d'Urbain V (*ap.* Baluz.) dit que l'Archiprêtre fut aſſaſſiné par un des ſiens peu de temps apres avoir été chaſſé de l'Alſace. Le *Petit Thalamus* de Montpellier, que je citerai plus d'une fois (tome 1er des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*), dit: « Item le même mois (juin 1366), meſſire Arnaut de Servole appelé l'Archiprêtre de Vezi-

Les hiftoriens affurent qu'Arnaud de Cervolle eut avec lui jufqu'à 40,000 hommes, qui n'avaient d'autres moyens d'exiftence & d'autre folde que ce qu'ils pouvaient dérober par la rufe ou par la violence dans les pays qu'ils traverfaient. Pendant que l'Archiprêtre exploitait en grand la France, d'autres bandes moins confidérables, mais non moins actives & non moins âpres à la curée, inondaient les provinces & les foulaient fans miféricorde. Et, comme fi tant de maux n'euffent pas fuffi à la colère de Dieu, un jour, à un fignal donné, les payfans fe lèvent comme un feul

nes, lequel était capitaine des Compagnies, fut tué d'un coup d'épée par un cavalier de fa compagnie, à la fuite de paroles injurieufes échangées entre eux. Cela eut lieu en Bourgogne, entre Mâcon & Lyon (*). »

Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'Arnaud de Cervolle était encore vivant au mois de feptembre 1365. C'eft ce qui réfulte d'un acte à cette date, par lequel lui & Jeanne de Châteauvillain dame dudit lieu, fa femme, donnent à Parifot Siméon, leur prévôt & garde de leur juridiction de Châteauvillain, l'amortiffement de XXXV livres tournois de terre pour la fondation d'une chapelle. Mais il dut mourir peu de temps après & vers la fin de cette année; car Jeanne de Châteauvillain figure comme veuve dans un acte extrait des regiftres du parlement de Paris : « Anno 1366, Joanna domina de Caftrovillani uxor quondam defuncti militis & cambellani noftri Arnaldi de Cervolle dicti l'Arcipreftre. » (Duchefne, *ubi fupra.*)

(*) Le *Petit Thalamus* fut redigé en langue romane, de 1088 à 1502, et depuis, en français jusqu'en 1774, époque à laquelle il fut interrompu, apres avoir été continue sans interruption pendant pres de sept cents ans.

homme, & la Jacquerie apparaît dans toute ſon horreur. Des hordes féroces armées de faux & de brandons fumants, obéiſſant à un mot d'ordre, ſe ruent ſur les manoirs des nobles, les égorgent ſans pitié, font violence à leurs femmes & à leurs filles & incendient leurs demeures. Plus de cent mille victimes tombèrent ſous le fer de ces forcenés ; mais bientôt, revenue d'un premier moment de terreur, la nobleſſe reprit l'offenſive & leur fit expier durement leurs crimes & leurs ſouillures. Les hommes-d'armes battirent le pays, firent main baſſe ſur tous ceux qu'ils rencontrèrent & les pendirent aux arbres. Ces brigands, auſſi lâches & tremblants devant les lances des nobles, qu'ils avaient été audacieux & inſolents avec des vieillards, des femmes & des enfants ſurpris & ſans défenſe, s'enfuirent & ſe cachèrent dans les forêts, où chaque branche leur ſemblait être l'inſtrument du ſupplice qui les attendait. Si, comme on l'a dit, le roi de Navarre fut l'inſtigateur de cet horrible guet-à-pens, il mit le comble à ſon infamie, lorſque vint le jour de la juſtice, en ſe montrant le plus ardent à la pourſuite & au châtiment des miſérables qu'il avait pouſſés au meurtre & à l'incendie.

La Jacquerie fut un fléau de plus au milieu des infortunes ſans nombre qui planaient ſur la France, car les Routiers continuaient ſans interruption leurs courſes & leurs dévaſtations. La ſeule différence qu'il y eût entre ces brigands, c'eſt que les Jacques n'en voulaient qu'aux nobles & aux châteaux ; pour les Routiers, nobles, bourgeois & manants, châteaux, maiſons ou chaumières, tout était de leur domaine. Cependant,

ſoit que ces tourbes de malfaiteurs, ſans loi, ſans diſcipline, ſouvent ſans chef & compoſées d'éléments ſi impurs, fuſſent incapables de ſe maintenir plus longtemps en ſociété (il y avait trois ans que cet état de choſes durait), ſoit que la guerre & les vengeances d'une population réduite au déſeſpoir les euſſent amoindries, ſoit enfin que la France fût tellement appauvrie qu'elles ne trouvaient plus à y faire leurs affaires, on commençait à avoir moins à ſouffrir de leurs déprédations, & il ſemblait qu'on pouvait eſpérer que, tenant d'une main ferme les rênes de l'Etat, le roi parviendrait à guérir la nation de cette horrible plaie. Mais il n'en fut pas ainſi : le traité de Bretigny, ſur lequel on comptait pour le rétabliſſement de la paix publique, fut le ſignal de nouveaux déſordres & eut pour réſultat la recrudeſcence d'un mal qui ſemblait tendre à ſa fin.

Les villes & les châteaux qui devaient être rendus à la France, par ſuite du traité, étaient occupés par des garniſons compoſées de gens de tous les pays, à la ſolde du roi d'Angleterre. Tous ces ſoudoyers, voyant avec un regret extrême que la paix allait leur enlever les occaſions de refaire leur fortune, en les condamnant à une exiſtence oiſive & miſérable, réſolurent de courir le pays pour leur propre compte, puiſque le roi d'Angleterre les congédiait & que le roi de France ne les prenait pas à ſes gages ; car à ces retondeurs, nobles ou vilains, peu importait la bannière, pourvu qu'ils fuſſent bien payés. A meſure donc que ces aventuriers étaient licenciés, comme ils étaient dès longtemps accoutumés à vivre de maraude & ne pouvaient

retourner en leur pays, où il n'auraient pas trouvé un toit pour les abriter, tous ou presque tous étant d'ailleurs chargés de crimes énormes; ils se réunirent de proche en proche, choisirent pour leurs capitaines les plus mauvais & les plus pervers d'entre eux & avisèrent aux moyens de pourvoir à leur subsistance, en attendant mieux. Telle fut l'origine des Tard-venus, ainsi nommés parce qu'ils étaient venus après les autres. Leur troupe ne tarda guère à se grossir de tous les voleurs que la licence & l'appât du pillage attiraient dans leurs rangs (1). D'abord ils s'étaient contentés, comme leurs devanciers, de surprendre les métairies isolées & les villages ouverts; mais, lorsqu'ils se virent assez nombreux & assez forts pour entreprendre des exploits plus considérables, ils dressèrent leur plan d'opérations, & se

(1) « Les Routiers, dit Matteo Villani, étaient les gens les plus pervers du monde, par la raison qu'il n'y avait plus ni justice ni châtiment, & que tous les malfaiteurs se joignaient à eux. Il n'y avait nulle sûreté sur les routes, qui étaient occupées par ces brigands, de manière que c'était à grand'peine que les courriers allant & venant d'Avignon pouvaient leur échapper. C'était à ce point, que les cardinaux de Périgord & de Bologne, revenant d'Angleterre où ils étaient allés négocier la paix & la rançon du roi Jean, furent attaqués par des hommes armés qui tuèrent douze cavaliers de leur escorte, parmi lesquels six chevaliers. Les cardinaux piquèrent des deux dès le commencement de l'affaire & coururent l'espace de plus de quatre milles sans regarder derrière eux, &, grâce à la vitesse de leurs montures & à leurs éperons, ils arrivèrent en lieu sûr, sans savoir quelle sorte de gens étaient ceux qui leur avaient ainsi donné la chasse. »

jetèrent ſur les provinces de Champagne & de Bourgogne, pays riches où ils ſavaient qu'il reſtait encore quelque choſe à faire. Ce ſont ces mêmes Tard-venus que nous retrouverons à Brignais, & qui continuèrent pendant dix ans la ruine de la France, avec plus de fureur, s'il ſe peut, que les autres ; car, dans la crainte que le butin ne leur manquât, ils faiſaient main baſſe ſur tout ce qu'ils rencontraient & infligeaient des tortures atroces aux malheureux habitants des campagnes pour les forcer à déceler des tréſors qu'ils ne poſſédaient pas. Ils prirent le nom de Tard-venus, diſent les chroniqueurs(1), « pour tant qu'ils avoient encore peu pillé au royaume de France ; » & « parce que les autres avoient tout raflé & avoient moiſſonné là où ils ne trouvoient plus qu'à glaner. »

Les Tard-venus, ou Trop-tôt-venus comme les appelle Gollut, au nombre de 16 à 18,000, pouſſèrent leurs reconnaiſſances juſque ſur les bords de la Marne, & ſe montrèrent devant Beauvais & aux environs de Soiſſons. Ils pillèrent & raſèrent en peu de temps plus de cent cinquante maiſons-fortes, &, après avoir ſaccagé Joinville dont ils ſurprirent le château, ils ravagèrent la Champagne, les Trois-Evêchés & le diocèſe de Langres, qu'ils ne quittèrent que lorſqu'ils virent qu'il n'y reſtait plus rien à piller. Alors ils paſſèrent en Bourgogne & dans la Comté, où plus d'un chevalier & écuyer beſoi-

(1) Froiſſart, Rubys, Mézeray; Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine;* Louis Gollut, *Mém. hiſt. de la rép. ſéquanaiſe.*

gneux ſe joignirent à eux & leur indiquèrent, dit Froiſſart, les lieux où il y avait de bons coups de main à faire. Ils commirent de grands dégâts autour de Dôle & de Beſançon, qu'ils tentèrent vainement de ſurprendre, &, après avoir viſité les riches vignobles de Beaune, ils parvinrent à s'emparer de Givry, où ils s'établirent & demeurèrent auſſi longtemps qu'il y eut du vin dans les caves & les celliers. « Depuis, ajoute Gollut, ils furent ſerrés de ſi près par le duc Philippe, qu'une partie fut taillée en pièces & le reſte ſe dirigea ſur le Mâconnais & autres quartiers tirant à Lyon, où ils vouloient ſe trouver, pour y régler leur traffique. »

« Auſſitôt que la paix fut conclue entre la France & l'Angleterre, dit Matteo Villani, le roi Jean retourna en France & ordonna, ſous les peines les plus ſévères, que toute manière de mauvaiſes gens vidaſſent le royaume incontinent. En conſéquence, les Compagnies, qui étaient diſſéminées çà & là, ſe réunirent pour paſſer dans le comtat d'Avignon. Mais au moment où l'on avait l'eſpoir de retrouver enfin un peu de repos, ſurvinrent la famine & la peſte. Tous ceux qui avaient plus l'habitude de la guerre & du pillage que de la marchandiſe & des arts mécaniques ſe réunirent de nouveau en Compagnies, les uns d'un côté, les autres de l'autre, vivant aux dépens des pauvres cultivateurs & faiſant le dégât dans les provinces. Une partie d'entre eux ſe dirigea vers le Lyonnais, & après avoir ravagé le pays environnant, ils eſſayèrent de s'approcher de Lyon; mais les habitants, qui étaient ſous les armes, leur fermèrent le

paffage (1). Voyant qu'ils ne pouvaient paffer outre, les Routiers fimulèrent une attaque fur un des quartiers de la ville, &, pendant que les bourgeois fe portaient en foule vers le point menacé, mille *barbute* défignés d'avance prirent leur chemin par les montagnes de la *Ricodana* (2), & tant ils chevauchèrent par monts & par vaux, qu'ils les traverfèrent fans encombre & tout d'une traite en un jour & une nuit, & firent plus de 40 milles par des chemins difficiles. Après s'être refaits du froid & de la fatigue de cette marche forcée, ils continuèrent leur route vers Pont-St-Efprit, où ils n'étaient pas attendus, & ils s'emparèrent de la ville, la nuit de la fête des SS. Innocents. Les habitants s'étaient réfugiés dans l'églife en attendant du fecours; mais, au bout de quelques jours, ils furent forcés de capituler avec les brigands qui, moyennant une rançon de 6,000 florins d'or, s'engagèrent à leur conferver la vie fauve & leurs biens. Au mépris de cet accord, il pillèrent tout ce qui était à leur convenance & retinrent un grand nombre de femmes & de jeunes filles pour le fervice de la Compagnie. Maîtres du pont fur le Rhône, ils

(1) Ce fut alors que l'archevêque interdit la célébration de la fête des Merveilles.

(2) Je n'ai pu découvrir de quelles montagnes Villani a voulu parler fous ce nom de *Ricodana;* ce doit être une faute de copifte. Ce que je comprends moins encore, c'eft que les Routiers, voulant fe rendre à Pont-St-Efprit, aient été obligés de paffer fous les murs de Lyon, qu'il leur était facile d'éviter en fe jetant dans les montagnes du Forez, d'où ils auraient gagné le Vivarais.

pouvaient entrer à leur gré dans le Comtat-Venaiſſin & aller juſqu'aux portes d'Avignon. Ce voiſinage mit en grand émoi le pape & le Sacré Collége ; les boutiques furent fermées dans la ville papale, les bourgeois endoſſèrent le harnais, & l'on ne s'occupa plus qu'à élever des barricades aux abords de la ville, qui était alors ſans murailles (ce fut à cette époque qu'elles furent conſtruites), & à ramaſſer en toute hâte des ſoldats pour faire bonne garde nuit & jour. Outre cela le pape fit publier la croiſade contre les Compagnies; mais perſonne ne ſe rendit à cet appel. Il fallut donc faire une levée extraordinaire, dont le commandement fut donné au cardinal d'Oſtie. On mit en état de défenſe les châteaux qui ſe trouvaient ſur la frontière, afin que les brigands ne puſſent pas pénétrer dans le pays, car on craignait qu'ils ne fuſſent renforcés par les bandes qui étaient reſtées dans les environs de Lyon. Il y eut beaucoup de mouvement & de bruit, ainſi que cela ſe pratique d'ordinaire pour les préparatifs de guerre conduits par les gens d'égliſe; mais il n'y eut plus perſonne lorſque parurent les Routiers, qui, ſe voyant gorgés de butin & ne ſe ſentant pas aſſez forts pour de nouvelles entrepriſes, s'en tinrent à arrêter tous les bateaux chargés d'approviſionnements pour Avignon, qui fut réduit à une fâcheuſe extrémité (1). »

D'autres Compagnies, qui venaient de Gaſcogne, fuyant la famine & la peſte, arrivèrent ſucceſſivement

(1) L. x, c. 27.

en Provence, pendant les mois de janvier, de février & de mars. L'une, appelée la Compagnie blanche (1), s'approcha d'Avignon dans le but de tirer quelque argent du pape, à qui elle propofa de chaffer les Routiers qui tenaient Pont-St-Efprit & empêchaient l'arrivage des bateaux venant de la Bourgogne. Il parut encore une autre bande de Gafcons & d'Efpagnols, que les comtes de Foix & d'Armagnac avaient eue tour à tour à leur folde lorfqu'ils fe faifaient la guerre. La cour d'Avignon était aux abois ; il n'y avait plus ni commerce ni tranfactions, & l'on était menacé de mourir de faim. Le pape appela à fon fecours les Français, les Provençaux, les Gafcons, les Catalans, les Aragonais ; mais, en même temps qu'il les preffait d'arriver, il ne fe fouciait guère d'attirer un trop grand nombre de gens-d'armes, qui auraient pu aggraver encore le

(1) On l'appelait ainfi parce que les Routiers qui en faifaient partie portaient une croix blanche fur la poitrine, comme pour donner à croire qu'ils allaient à la croifade ; fuivant d'autres, à caufe de leurs armures blanches & bien fourbies, dont l'ufage commença à cette époque, & qui reluifaient au foleil comme fi elles euffent été blanches. L'auteur du ms. abrégé de la Chronique du roi Don Pèdre, Pedro Lopez de Ayala, parlant de cette Compagnie qui entra plus tard en Efpagne, dit qu'on l'appelait en Caftille *la gente blanca*, de même qu'en France c'était la Compagnie blanche, parce que, ajoute le chroniqueur, ils ufaient de baffinets, cottes-d'armes, braffarts, cuiffarts & jambarts, de glaives, dagues & eftocs fabriqués en acier bien trempé & poli, au lieu que, auparavant, on ne fe fervait que d'armures brunies, de pourpoints (*perpuntes*) & de capelines.

mal; auſſi était-il dans une grande perplexité. Heureuſement pour lui, le marquis de Montferrat, qui était en guerre avec la ſeigneurie de Milan, propoſa de les emmener en Lombardie, à la condition qu'ils feraient payés par le pape. Pendant que cette affaire ſe négociait, les Routiers changèrent d'avis & repaſſèrent en Languedoc. On traita enfin avec une autre Compagnie qui ravageait le Comtat, &, la peſte combinée avec la famine commençant à y ſévir cruellement, ceux qui occupaient Pont-St-Eſprit conſentirent auſſi à traiter. Ils reçurent 30,000 florins pour quitter le pays & ſuivre le marquis de Montferrat, ce qui ne les empêcha pas, chemin faiſant, de continuer leurs brigandages (1). Il

(1) « Le comte Verd, dit Paradin (chap. CLII de ſa *Chronique de Savoye*), fut aſſiégé dans ſon château de Lans en Canaveys par les Compagnies qui allaient en Lombardie avec le marquis de Montferrat & deſquelles étaient chefs Robert Canolle, Jean Anguth & Annequin de Bougar. Ayant pris le bourg de Lans d'aſſaut & pluſieurs gentilshommes du comte priſonniers, ils ſerrèrent le comte audit château d'un ſiége ſi étroit, qu'il fut en grand danger d'être pris, ſans meſſire Guillaume de Granſſon, qui moyenna l'appointement entre le comte & les capitaines deſdites Compagnies. Le ſeigneur de Beaujeu, Antoine, qui avait été pris à Lans, fut rançonné de 1,200 livres qu'il paya comptant; le ſeigneur de Granſſon, auteur de l'appointement, paya la même ſomme. » M. Villani, qui rapporte auſſi ce fait, dit que les Routiers tirèrent 180,000 florins tant des barons que des habitants & de leurs meubles, partie comptant, le reſte à terme avec des ſûretés. Ils avaient une revanche à prendre : peu de temps avant, le comte de Savoie avait ſurpris dans l'abbaye de Staffarde deux Compagnies de ces mécréants commandées par le Grand-David & par Robert du Pin;

en coûta, pour cette fois, au pape plus de 100,000 florins pour fe défaire de ces brigands. Mais, à mefure qu'ils partaient, ils étaient remplacés par d'autres; on eût dit que tous les malfaiteurs s'étaient donné rendez-vous dans ce malheureux pays. En effet, la bonne vie que menaient ces gens groffiffait tous les jours leurs rangs, ou tout au moins rempliffait les vides que les hafards de la guerre & le gibet y faifaient à la longue. Divifés d'abord en petites troupes indépendantes les unes des autres, ils fongèrent bientôt à s'organifer afin de doubler leurs moyens d'action ; ils établirent entre eux une efpèce de difcipline, fi l'on peut honorer de ce nom les conventions qui fixaient entre eux les droits & les obligations de chacun de ces égorgeurs & mettaient, pour ainfi dire, la France en coupe réglée. Les chroniqueurs nous ont confervé les noms de quelques-uns de ces condottieri. Le plus fameux était Seguin de Badefol, feigneur de Caftelnau de Berbiguières, gentilhomme gafcon de la maifon de Gontaut (1); il

prefque tous avaient été pris; leurs chefs, le Grand-David & Robert du Pin, furent pendus l'un à Rivoli, l'autre à Sufe, avec une partie de leurs Routiers; le refte, ajoute Paradin, « fut mis en garnifon aux arbres entre Moncallier & Rivoli en la plaine, pour eftre exemple aux entrepreneurs. »

(1) En latin *Gontaldus*. Cette maifon formait deux branches, celle de Gontaut-Biron qui parvint à une grande illuftration, & celle de Badefol à laquelle appartenait notre aventurier. Hélie de Gontaut-Badefol, fils de Seguin de Gontaut & frère de Seguin de Badefol, confervait encore, en 1388, plufieurs places & châteaux en Auvergne & en Rouergue, provenant des déprédations de

avait pris fon nom du village de Badefol, à fix lieues de Sarlat, fur la rive gauche de la Dordogne. On l'appelait le roi des Routiers : nous le retrouverons plus tard. Le plus influent après lui était le Petit-Mefchin, que Villani dit avoir été d'une vile extraction, *picciolo fervo fuggito, di ofcuro luogo nato*, & de la famille duquel on ne favait autre chofe finon qu'il était né en Auvergne de père & mère inconnus. Il n'eft jamais défigné autrement que par le fobriquet qui lui était refté de fa jeuneffe ou de fa condition. *Mifchinus* fignifiait d'abord, en baffe latinité, jeune garçon, dont on fit *mefchin*, *mefchine ;* enfuite on l'appliqua aux gens de fervice & on dit *mefchin*, *mefchine*, pour un valet, une fervante, *mefchinage* pour domefticité (1). L'expreffion de Villani, *picciolo fervo fuggito*, vient à l'appui de l'opinion que ce redoutable chef de bandits, qui détruifit une armée

ce chef des Compagnies ; car il traita le 1[er] mai de cette année pour la reddition de Turlande près de Pierrefort, & de plufieurs autres places, & jura que durant l'année qui fuivrait, il ne ferait fait aucun tort par lui ni par les fiens aux habitants de l'Auvergne, du Rouergue, de Touloufe, Carcaffonne & Beaucaire. Cet Hélie epoufa, au mois d'octobre 1388, Marthe de Laye dame de Hautefort en Périgord, & il fut fubftitué aux nom & armes de Hautefort. Sa poftérité mâle a continué en Vivarais jufqu'au milieu du fiècle dernier. Les Gontaut-Badefol comme les Gontaut-Biron portaient *écartelé d'or & de gueules ;* les armes de Hautefort, que prit Hélie de Badefol, étaient *d'or à trois fafces de fable, deux en chef, une en pointe.*

(1) Roquefort, *Gloff. de la lang. rom.* — Ducange & Carpentier, *Gloff.* — Ménage, *Dict. étymologique de la langue françoife.*

royale dans la plaine de Brignais, avait débuté par être valet. Après Seguin de Badefol & le Petit-Meſchin venait la foule des autres chefs gaſcons, brabançons, bretons, anglais, écoſſais, allemands, dont les noms reparaiſſent à chaque page de nos anciennes chroniques.

Tous ces chefs de bandits, taillés ſur le même patron, cruels, altérés de ſang, avides de pillage & de luxure, ſervant tour à tour toutes les cauſes, ou, ſuivant qu'ils étaient bien ou mal payés, levant bannière pour leur propre compte, ſe jouant de la vie des hommes & ſe complaiſant au métier de bourreau, ſemblent être le type de ces géants félons & brutaux qu'on retrouve dans tous les romans de chevalerie, paſſe-temps & délices de cet âge de fer. Lorſque l'on étudie attentivement les mœurs de cette époque miſérable, on eſt tenté de croire que ces Malandrins formaient alors à eux ſeuls la ſociété dans ſes régions élevées, & que les damoiſeaux & les chevaliers courtois qu'on nous préſente comme des modèles de loyauté & la fleur de la galanterie n'étaient qu'une invention des romanciers, qui les créèrent pour faire reſſortir encore ces natures ſauvages; ou, s'ils ont exiſté réellement, ils devaient être rares & clair ſemés au milieu d'une population impitoyablement & fatalement diviſée alors en oppreſſeurs & en opprimés. Ces hommes étaient encore les Germains & les Francs ſortis des marais de la Franconie. Auſſi barbares que leurs aïeux, ſeulement ils avaient échangé leur groſſier ſayon contre des armures étincelantes & des cottes-d'armes richement blaſonnées; la franciſque & la framée contre la lance & la maſſe-d'armes. Les

lois étaient ſans vigueur & ſans action contre eux, ou plutôt il n'y en avait pas d'autre que celle du plus fort. Les clercs & les lettrés, qui employaient leurs veilles à étudier, à interpréter, à commenter les textes anciens pour en former un code approprié à cette race nouvelle implantée par la conquête ſur le vieux ſol gaulois, étaient conſidérés avec mépris par ces fiers barons qui s'enorgueilliſſaient de ne ſavoir ſigner leur nom autrement qu'avec le pommeau de leur glaive, & qui ne comprenaient pas d'autre mérite que celui de manier dextrement une lourde épée & de pourfendre leur ennemi juſqu'à la ceinture, en dépit du haubergeon le mieux trempé.

Et qu'on ne diſe pas que cet odieux abus de la force brutale & muſculaire ne fut qu'une phaſe paſſagère. Il fut pouſſé, il eſt vrai, juſqu'à l'excès, pendant la durée du quatorzième ſiècle : la corruption de l'humanité & la juſtice de Dieu le voulaient ainſi, je l'ai dit déjà; mais, depuis la chute de l'Empire romain juſqu'à la fin du ſeizième ſiècle (1), telle fut l'hiſtoire de l'Europe.

(1) Un écrivain eſpagnol, dans la Vie de don Fernan d'Avalos marquis de Peſcaire (*), extraite de Paul Jove, nous fournit un exemple frappant de ce que pouvait encore alors ſur ces condottieri l'amour d'une exiſtence aventureuſe & guerrière, qui ſe réſumait pour eux

(*) *Historia del fortissimo, y prudentissimo capitan Don Hernando de Aualos marques de Pescara* .... recopilada por el Maestro Valles con vna adicion hecha por Diego de Fuentes..... En Anvers. En casa de Philippo Nutio, 1570. Petit in-8° de VIII et 355 ff. Rare et curieux petit livre, qui contient une foule de détails intéressants sur les guerres des Français en Italie pendant le regne de Ferdinand le Catholique et celui de Charles Quint.

Nous retrouverions encore du ſang des Routiers dans les veines de ces gens de guerre qui, ſous le nom de huguenots, de ligueurs, reîtres ou lanſquenets, & ſous le prétexte de la liberté de conſcience, dont ni les uns ni les autres ne ſe souciaient guère, enſanglantèrent le règne des derniers Valois & mirent la France à deux doigts de ſa perte.

Au milieu de ce débordement de paſſions féroces, la civiliſation, les ſciences, les arts, tout allait retomber dans les ténèbres de la barbarie. Mais Dieu, dans ſa providence éternelle, en confiant à ſon Egliſe le dépôt ſacré de l'Evangile, lui avait laiſſé la charge de veiller

en rapines & en excès de tout genre. Le marquis de Peſcaire, voulant s'emparer du château-fort de Pizzichitone, reconnaiſſait lui-même les approches de la place; deux ſoldats de la garniſon, adroits tireurs, avaient été apoſtés derrière les créneaux avec l'ordre de faire feu ſur tous les Eſpagnols qui paraîtraient à la portée de leur arquebuſe. Déjà deux gentilshommes de la ſuite du marquis étaient tombés grièvement atteints; un des ſoldats viſait celui-ci, lorſque leur capitaine lui arracha vivement ſa mèche enflammée & la rejeta loin de lui en s'écriant : « Dieu nous garde de donner la mort au plus vaillant capitaine de notre temps! car il eſt le père du ſoldat, &, bien que notre ennemi, c'eſt lui qui nous fait vivre ; conſervons-lui donc la vie, afin qu'il nous reſte quelqu'un qui faſſe naître la guerre de la guerre & nous aſſure notre ſolde & nos rations, au lieu d'être condamnés aux triſtes beſoins de la paix, qui nous laiſſerait mourir de miſère & de faim. » Peu de jours après Peſcaire était maître du château, & les Routiers continuèrent à vivre de la guerre, peut-être en s'enrôlant dans ſon armée.

ſur les deſtinées de l'Humanité. Auſſi, pendant ces ſiècles déſaſtreux, le ſoin permanent des ſouverains pontifes, des évêques & du clergé fut de lutter contre le génie du mal & de chercher à radoucir ces inſtincts féroces. Si les efforts de ces hommes de paix reſtèrent trop ſouvent impuiſſants, s'ils ne réuſſirent pas toujours à leur inſpirer les ſentiments de la charité chrétienne & à les réduire au joug de Jéſus-Chriſt, cependant, il faut bien le reconnaître, ils empêchèrent que le mal n'empirât. En prenant inceſſamment la défenſe de l'opprimé contre les puiſſants de la terre, ils parvinrent plus d'une fois à les effrayer, en même temps qu'ils ſuſpendaient le cours de leurs méchancetés, par l'excommunication & par la menace des châtiments éternels que Dieu réſerve aux contempteurs de ſa loi & aux oppreſſeurs du pauvre. Unique recours des malheureux, dans ce grand naufrage qui ſemblait près d'engloutir l'eſpèce humaine!

Si l'on voulait, en liſant l'hiſtoire, apprécier ſainement la valeur des grandes figures héroïques offertes à notre admiration depuis des ſiècles, il faudrait commencer par les dégager du preſtige dont leurs panégyriſtes ſe ſont ingéniés à les environner d'âge en âge, & puis les juger de ſang-froid ſur leurs actes. On ne verrait bientôt plus peut-être, dans cette race de pourfendeurs & de prétendus redreſſeurs de torts, que des inſtincts batailleurs, affrontant la mort, il eſt vrai, avec une audace & un courage intrépides, mais ſans pitié dans les combats, les uns guerroyant pour s'enrichir des dépouilles de leurs victimes, les autres s'entr'égor-

geant par paſſe-temps & pour attirer ſur eux un regard de la dame de leurs penſées, ou pour conquérir le glorieux ſurnom de *Cœur-d'acier* ou de *Bras-de-fer*, & tous ne paraiſſant ſur la terre que comme des météores malfaiſants.

Les plus braves & les plus fameux d'entre ces matamores réſiſteraient difficilement à cette analyſe, ſi nous exceptons la pure & noble figure de notre grand roi ſaint Louis, celle du chevalier ſans peur & ſans reproche & d'un nombre bien reſtreint après eux; & l'on ne verrait plus peut-être, dans Bertrand du Gueſclin lui-même, qu'un mercenaire déloyal & félon, rançonnant le ſouverain pontife dans ſa capitale, à la tête d'une troupe de brigands, & joignant la dériſion à l'inſulte, lorſqu'il demandait pour ces mécréants l'abſolution de leurs crimes & la bénédiction du Saint Père (1);

(1) Voici un fait reſté inconnu aux hiſtoriens de du Gueſclin, ou qu'ils n'ont pas jugé à propos de relever : le pape envoya à l'official d'Avignon l'ordre de faire le procès de du Gueſclin & de ſes complices. C'eſt ce qui réſulte évidemment d'une bulle d'Urbain V datée de Monteſiaſcone, des kalendes de ſeptembre, la 6e année de ſon pontificat (1367), & conſervée dans les archives d'Avignon. (Chambre. apoſt. de Carpentras, livre B, *Des Hommages*, p. 1 à 60.) J'en extrais le paſſage ſuivant : « .... Mandamus quathenus dictum Bertrandum & omnes & ſingulos eoſdem ſuos complices fautores & ſequaces tam clericos quam laicos cujuſcumque ſtatus preheminentie vel conditionis exiſtant, & alios quoſcumque...... hujuſmodi occupationem invaſionem turbationem incendia rapinas vulnera & cedes perpetraſſe aut impoſterum perpetrare nominatim & ſpecifice.... » Ajoutons que le

puis aidant le bâtard Henri de Tranftamare à poignarder Don Pèdre, fon frère & fon roi légitime, dans les champs de Montiel, où ce prince, s'il faut en croire fa chronique, n'était venu dans la tente de Bertrand que

camérier du pape, en adreffant la bulle à Philippe de Cabaffole, patriarche de Jérufalem & recteur du Comtat, lui écrivait prudemment de ne donner fuite à l'inftruction du procès, qu'autant qu'il n'y verrait aucun danger & qu'il le jugerait expédient. En effet, le pape n'ignorait pas que la France n'était pas encore entièrement délivrée des Grandes-Compagnies, &, tout en voulant faire juftice, il craignait fans doute que des pourfuites judiciaires, qui ne pouvaient d'ailleurs avoir aucun effet fur des gens qui fe moquaient de la juftice des hommes comme de celle de Dieu, n'attiraffent fur Avignon & le Comtat de funeftes repréfailles, dans le cas où ces brigands auraient reparu.

Lorfque du Guefclin s'était préfenté devant les portes de la ville papale avec les Routiers qu'il avait miffion de conduire en Efpagne, il avait reçu du pape 5,000 florins d'or à titre de rançon. Le paiement de cette fomme fut réparti entre le Comtat, la commune d'Avignon & les gens d'églife. Moyennant ces 5,000 florins d'or, les Routiers devaient évacuer fans délai le Comtat; mais, au mépris de la parole donnée, après avoir touché l'argent, ils continuèrent à courir le pays, pillant & ravageant les récoltes. Il fallut de nouveau entrer en compofition avec eux, & ils exigèrent un fupplément de rançon pour leurs frais de route. Ne voyant pas d'autre moyen de fe débarraffer de ces hôtes incommodes, le gouvernement pontifical fut bien obligé de fubir leurs exigences. Pour recouvrer les fommes qu'il avait payées à du Guefclin, il frappa la commune d'une taille extraordinaire. Les habitants d'Avignon, qui avaient déjà payé une fois, formèrent oppofition : c'eft ce qu'on apprend par une bulle datée de Rome, le 15 des kalendes

ſur un ſauf-conduit donné ſous ſerment par Bertrand lui-même. « Roi ne fais ni ne défais, mais je ſers mon ſeigneur, » aurait-il dit en relevant Henri, qui, dans ſa lutte avec ſon frère, avait eu d'abord le deſſous.

de février, la 7ᵉ année du pontificat d'Urbain V, qui les condamne à payer, nonobſtant toute oppoſition; mais ils avaient ſur le cœur la double rançon extorquée par du Gueſclin & ſes Routiers, & ils inſiſtèrent longtemps & énergiquement pour être exonérés des prétentions du fiſc. Ils avaient acquitté une première fois leur quote-part dans les charges publiques, & quant au ſecond arrangement fait avec les Routiers, ajoutaient-ils, ils y étaient étrangers & n'avaient pas même été conſultés. Je ne ſais s'ils furent forcés de s'exécuter; toujours eſt-il que quinze ans après, l'affaire était encore pendante, car ils adreſſèrent au recteur du Comtat & au pape Grégoire XI qui ſuccéda à Urbain V en 1380, une requête dans laquelle ils expoſaient leurs griefs & dont voici un extrait : « Quia reverendiſſimus in Ch. pater dominus cardinalis Jeroſol. tunc vicarius civit. Avinionis & rector comitatus Venayſſini pro quibuſdam conventionibus & pactis habitis & factis cum domino Bertrando de Clequino aut per eum ſeu alium ejus nomine ſolvit ut dicitur eid. dño Bertrando de Clequino dum caſtrum Taraſconis tenebat ob ſenſum quinque millia florenorum auri quos dicitur recepiſſe de theſauro Sedis apoſtolice & in ſuo receſſu dicere debuit quod per cives debebant ſolvi quamvis cum debita reverentia loquendo nunquam de conſilio & ſciencia dicte civitatis predicti tractatus facti fuerunt, aut dictorum florenorum quantitas fuerit ſoluta ſed dumtaxat quantitas quinque milia francorum fuerit promiſſa & ſoluta eidem domino Bertrando dum ſuper campis & territorio civit. Avinioñ exiſteret ad effectum ut recederet de diſtrictu & epiſcopatu Avinionis & comitatus Venayſſini cum toto ejus exercitu ſolvenda

Froiſſart dit que ce fut le vicomte de Roquebertin (il veut dire Rocaberti), qui fut à la reſcouſſe de Henri. Cependant il y a des écrivains eſpagnols qui prétendent que ce fut du Gueſclin (1). Je vois ailleurs que

pro rata inter dictos comitatum civitatem & terras & perſonas eccleſiaſticas & collegia & in ipſa ultima promiſſione prefati conſilium & cives Avinionis conſenſerunt & pro ſolvendam portionem ſuam de auctoritate curie taliam impoſuerunt & de pecunia dicte talie levanda ſolvere debebant creditoribus a quibus mille & quingentos florenos auri receperant a mutuo pro ſolvendo dicto domino Bertrando ipſam compoſitionem ultimam ſuam pro rata eorum. Reverendiſſima tamen veſtra paternitas domini camerarii providus vir magiſter Johannes de Regio exigere nicitur & exigit tallias predictas ad effectum ut illas tradat domino theſaurario domini N. pape pro ſatisfaciendo eidem de quantitate levata de theſauro ut premittitur & per hoc opporteret talliam novam imponere cum magna diſplicentia conſilii & univerſitatis hujus civitatis dominice veſtre propter quod ſupplicarunt eid. domino noſtro pape ut pecuniam de theſauro levatam mandaret de pecunia gabellarum pro rata tangente cives ſicut de premiſſa pecunia per ipſos ut dictum eſt factum fuit. Et pecunias de talliis per cives jamdictos levandas civibus relinquerent pro ſatisfaciendo creditoribus a

(1) Pedro Lopez de Ayala, *Cronica del Rey Don Pedro de Caſtilla*. Madrid 1779, in-4°, t. 1, cap. 8, pp. 551 à 556. — Mariana, *Hiſtoria de Eſpaña*. Valencia 1790, fol. t. VI, lib. 17, cap. 14. — *Sumario de los Reyes de Eſpaña* por el Deſpenſero Mayor de la Reyna Doña Leonor, muger del Rey Don Juan el primero de Caſtilla. Madrid 1781, in-4°. Note (1), de la page 60 à la page 75, à la ſuite de *Cronica de Don Pedro Niño conde de Buelna*, por Gutierre Diez de Games ſu alferez.

celui qui releva Henri & le remit fur pied, était un de fes hommes-d'armes, nommé Fernan Perez de Andrada (1).

Mais telles étaient les mœurs de ce fiècle. La vail-

quibus mutuo receperunt quoad folverunt pro fecunda compofitione cum dicto domino Bertrando facta & penes quos confilium & confiliarii fe obligarunt & fic nulla tallia nova fieret, quod effet dos gratum, &c. » (*Arch. de la ville d'Avignon*, Départ. des Papes.)

L'auteur de la Chronique de du Guefclin, racontant comment Bertrand, arrivé aux portes d'Avignon, força le pape à payer aux Compagnies qu'il conduifait en Efpagne la fomme de cent mille francs, avec menace de mettre la ville à feu & à fang fi l'on ne s'exécutait pas de bonne grâce, ajoute que Bertrand refufa de recevoir les cent mille francs, lorfqu'il fut qu'ils avaient été levés fur les habitants, & qu'il exigea qu'ils fuffent payés des deniers du pape. Ce fait, qui n'eft mentionné par aucun écrivain grave, eft une invention du chroniqueur, qui a voulu exalter la grandeur d'âme & la générofité de fon héros aux dépens du pape, qu'il nous montre entaché d'avarice & de cupidité, ne fongeant qu'à groffir fon épargne, accordant libéralement l'abfolution & la bénédiction qu'on lui demandait, parce qu'elles ne lui coûtaient rien, mais voulant garder fon argent ; tandis qu'il nous préfente les Routiers & leur chef comme gens défintéreffés & n'entendant pas que le pauvre peuple fût foulé & taillé à merci à caufe d'eux. Il n'eft nullement queftion, dans la requête, de ces incidents, que les pétitionnaires n'auraient pas manqué de relever. Il eft donc très probable

(1) *Cronica de las tres Ordenes y Caballerias de Sanctiago, Calatrava y Alcantara*... Por Frey Francifco de Rades y Andrada. Toledo 1572, in-fol. (f. 60).

lance dans les combats effaçait tout, & le chevalier le plus accompli était celui qui favait le mieux rompre une lance. Malgré cette belle & noble inftitution de la chevalerie, dont le premier devoir était de protéger & de défendre la veuve & l'orphelin, ce *bon vieux temps*, qu'on

que le bon connétable ne fe mit guère en peine de favoir d'où venait l'argent qu'on lui compta. Aucun document férieux ne confirme fa courtoifie à l'encontre du commun d'Avignon : les Routiers voulaient cent mille francs, ils les eurent, le refte leur importait peu; & les chofes fe pafférent comme toujours en pareil cas, c'eft à dire que le peuple paya.

Le récit du chroniqueur, dans fa naïveté narquoife, prouve qu'au XIVe fiècle, le pape, les cardinaux & le clergé étaient déjà en butte à un efprit d'hoftilité & d'oppofition dénigrante qui d'ordinaire prenait pour texte les richeffes & l'avarice des gens d'églife. Il fait dire au cardinal chargé de traiter avec du Guefclin, qui demandait 200,000 francs, avec l'abfolution & la bénédiction du Saint Père pour les Routiers : « Seigneurs, la fomme eft trop forte. Quant à l'abfolution vous l'aurez, de ce n'en doutez jà, mais de l'argent ne réponds je pas. » Puis, lorfqu'il va rendre compte au pape de l'état de la négociation, & « que les gens de la grant compagnie requéroient abfolution, le Saint Père répondit qu'ils l'auroient, mais que pourtant ils vuidaffent le pays. Mais le cardinal ayant dit que avec ce, il leur conviendroit bailler deux cent mille francs, ce tint le pape à grant merveilles. « On « a accoutumé, ce difoit il, de nous donner grans dons d'or & « d'argent en la cité d'Avignon, pour abfoudre les gens, & il « convient que nous abfolvions ceux cy à leur devife & encor que « nous leur donnions du noftre, c'eft bien contre raifon. »

Enfuite le pape fait affembler les bourgeois, qui confentent à payer cent mille francs, dont les Routiers fe contentent après

aime à ſe repréſenter comme l'âge d'or, ne fut qu'une époque de barbarie & de préjugés odieux, tradition vivante de la conquête établie ſur la ſervitude. « L'inſtitution de la chevalerie, dit le docteur Lingard (1) à propos du maſſacre des habitants de Limoges par le prince Noir, a eu moins d'influence qu'on ne le croit, ſur la civiliſation : elle donna, il eſt vrai, un éclat extérieur à la vaillance, elle régla les lois de la courtoiſie, elle inculqua les principes d'honneur, principes ſouvent faux ; mais les paſſions les plus ſombres & les plus vindicatives reſtè-

avoir longtemps marchandé. Pendant qu'on levait cette ſomme, le pape eſtoit en ſon palais qui « voyoit ceux de l'oſt aller en fourrage & mener en leur logis beufs, vaches, moutons, brebis, poulaille, vin, pain blanc & bis. « Haa ! Dieu, ce dit le pape, comme « ces gens vont de mal en pis & ſe donnent de peine pour aler « en enfer. »

L'argent étant prêt, l'abſolution écrite & ſcellée en due forme, le prévôt du pape ſe rendit à Villeneuve où les Compagnies étaient campées. Bertrand s'étant aviſé, au moment de conclure, de lui demander d'où venait l'argent, & celui-ci ayant répondu qu'il avait été levé ſur le peuple, « lors dit Bertran : « Prévoſt, je vous pro« mets que nous n'en aurons denier en noſtre vie, ſe il ne vient « de l'argent du pape & de ſon riche clergié. Et voulons que « cet argent cueilly ſoit rendu à ceux qui l'ont payé, ſans que « riens perdent du leur. Et dites bien au pape qu'il le leur ſaſſe « rendre, car ſe je ſavois que le contraire fût, il m'en peſeroit, & « euſſe ores paſſé la mer, ſi retournerois je par deça. » Adonc fut Bertran payé de l'argent du pape, & ſes gens de rechief abſous...... »

(1) *Hiſtory of England*, Edward III.

rent en dehors de ſon contrôle, & les plus accomplis de cet âge ont, dans certaines occaſions, montré une férocité de caractère & de mœurs qui n'aurait pas été déplacée chez leurs ancêtres du ſixième ſiècle. De plus, la chevalerie engendrait & entretenait un profond mépris pour tous ceux qui n'appartenaient pas à cet ordre : le prince Noir fit grâce de la vie aux chevaliers qui avaient défendu Limoges contre lui, mais il ſe délecta dans le ſang des bourgeois & du menu peuple; trois mille hommes, femmes & enfants furent maſſacrés impitoyablement (1). »

Je reviens aux Tard-venus, que nous avons laiſſés exploitant la Bourgogne. Lorſque le pays fut entièrement ruiné, ils tentèrent de continuer leurs pilleries en

(1) Peut-être me trouvera-t-on bien téméraire d'oſer ternir ainſi l'éclat dont la mémoire de ces preux brille depuis des ſiècles. Qu'on ſe reporte aux temps reculés où ils vécurent, qu'on ne perde pas de vue les préjugés dominants à cette époque, & l'on ne s'étonnera plus du mélange de politeſſe & de férocité, d'eſprit chevalereſque & de paſſions brutales, qui caractériſait cette race de conquérants auxquels la lance & l'épée tenaient lieu de droit & de raiſon, & qui regardaient les haſards du combat en champ clos comme le jugement de Dieu, alors même que le crime triomphait de l'innocence & du bon droit. Juſqu'au XVIe ſiècle, où les mœurs commencèrent à ſe polir au contact des lettres, il en fut à peu près ainſi. Ces hommes, habitués dès l'enfance à la guerre & aux combats ſinguliers, ne trouvaient la gloire & l'honneur que dans les armes; aux yeux de la multitude, la vaillance & le mépris des plus grands périls les abſolvaient de leurs faibleſſes & de leurs crimes même. Dans l'opinion, il n'y avait que la couardiſe & la lâ-

Beaujolais; mais, le fire de Beaujeu & les feigneurs châtelains ayant fait bonne garde partout & les ferrant de près, ils furent forcés de fe retirer, plus vite qu'ils n'auraient voulu, des environs de la petite ville de Charlieu, où ils avaient fait mine de vouloir pénétrer, & ils fe jetèrent fur le Lyonnais, ayant foin toutefois de fe tenir à l'écart de Lyon où, à leur grand déplaifir, il n'y avait rien à faire pour eux. Ils parurent à l'improvifte devant Brignais & s'emparèrent du château. Ce point n'était pas fans importance pour eux: il défendait la route qu'ils devaient fuivre pour gagner le Forez, pays plantureux qu'ils n'avaient pas encore vifité & où ils fe promettaient de faire une moiffon abondante.

Ils s'établirent donc à Brignais & en firent comme

cheté qui puffent imprimer une tache indélébile au front de ceux qui s'en étaient rendus coupables. Les codes de la chevalerie exigeaient de grandes vertus de ceux qui afpiraient à l'honneur de la ceinture militaire; mais, de la fpéculation à la pratique, il y avait loin. Tous ces hommes étaient d'intrépides guerriers; ils fe fignaient dévotement devant la Croix & l'image de la Vierge; mais ces pieufes allures ne les empêchaient pas, dans les rencontres, de profaner les églifes, de piller les monaftères, de faire violence aux nonnains, de dépouiller la veuve & l'orphelin qu'ils avaient juré de protéger. C'eft fur cela que je me fonde, lorfque je dis que je ne vois, dans l'hiftoire du Moyen-Age, de parfaits modèles de la chevalerie, que faint Louis & Bayard, & que la plupart des preux de ces temps-là, s'ils revenaient en ce monde, feraient fort en peine de maintenir leurs droits à l'auréole dont leurs panégyriftes & la croyance populaire les ont longtemps environnés.

leur place d'armes, où ils dépofèrent en fûreté le riche butin qu'ils traînaient à leur fuite. Ce fut alors que l'armée royale, commandée par Jacques de Bourbon comte de La Marche, vint les chercher dans leur repaire, & qu'eut lieu le maffacre connu dans l'hiftoire fous le nom de bataille de Brignais ou des Tard-venus; nous les y retrouverons plus tard. En attendant, nous continuerons à les fuivre dans leur marche, après la victoire qui les rendit maîtres du pays & qui, s'ils avaient fu en profiter, leur aurait ouvert les portes de Lyon.

Ils partagèrent entre eux les dépouilles des vaincus, & fe féparèrent en plufieurs bandes; les uns furent en Forez, les autres en Auvergne; quelques-uns retournèrent en Bourgogne, & le plus grand nombre, fuivant le cours du Rhône par la rive droite, fe dirigea fur le Comtat d'Avignon pour rançonner encore le pape & le Sacré Collége. Chemin faifant, ils furprirent Pont-St-Efprit, comme je l'ai dit déjà d'après Matteo Villani; mais ils femblerait qu'il y a erreur de date dans le récit de ce chroniqueur, à moins que cette ville n'ait été prife deux fois. En effet, Baluze (1) d'après Bzovius (2) affure que cette ville était déjà tombée une première fois entre les mains de ces brigands, peut-être lors de l'invafion en Provence de la bande de l'Archiprêtre Arnaud de Cervolle. Je vois dans le *Petit Thalamus* (3), qu'en 1360,

(1) *Vitae Paparum.*

(2) *Annales*, anno 1359.

(3) *Le Petit Thalamus de Montpellier*, publié pour la première

la nuit des SS. Innocents, cette ville fut saccagée par une compagnie d'Anglais & de mauvais Français ; je trouve ailleurs, que Jean duc de Berry écrit aux consuls de Nîmes, le 23 janvier 1360, de réparer & fortifier Sommières, dans la crainte des Anglais maîtres de Pont-St-Esprit & de plusieurs autres places de la sénéchaussée de Beaucaire. Dom Vaissette (1) cite un compte du domaine de la sénéchaussée de Beaucaire, où Guéraud Ami, chevalier, seigneur de Rochefort & capitaine de la tour du pont d'Avignon, donne quittance, le 2 février 1360, d'une somme employée par lui à mettre cette tour en état de défense contre les Compagnies, *quae tunc occuparant locum Sancti Spiritus*.

De ces divers documents, il résulte que Pont-St-Esprit avait été occupé par les Routiers le 28 décembre 1359 ; & ils y étaient encore l'année suivante, car Innocent VI écrit d'Avignon au sénéchal de Beaucaire, le 3 des nones de février 1361, la onzième année de son pontificat, le priant de laisser passer un corps de troupes que le roi d'Aragon lui envoyait pour expulser les brigands qui s'étaient établis à Pont-St-Esprit : « Contra illam pestiferam gentem quae locum de Sancto Spiritu more praedonico occupavit & detinuit, &c. » Dom Martène (2) donne plusieurs autres lettres de ce pape qui confirment l'occupation de cette ville, & Walsingham (3) dit

fois d'après les manuscrits originaux, tom. I des Mémoires de la Société archéologique de Montpellier. Montpellier 1840, in-4°.

(1) *Hist. de Languedoc.*

(2) *Thesaurus anecdot.*, t. II, p. 848 & seqq.

(3) *Ubi supra.*

qu'en 1361, la Grande-Compagnie, composée de gens de diverses nations, Anglais pour la plupart, s'empara de Pont-St-Esprit, en marchant sur Avignon. L'époque à laquelle cette ville fut évacuée par les Compagnies n'est marquée nulle part d'une manière précise; on voit cependant qu'Innocent VI envoya, le 13 février 1361, des nonces à leurs principaux chefs pour traiter avec eux (1), &, dans une lettre qu'il écrit au roi Jean, le 24 mars suivant, il parle de ces brigands comme ayant vidé le pays à cette date. Il est donc présumable que les Routiers furent maîtres de Pont-St-Esprit depuis le 28 décembre 1359, jusqu'au mois de mars 1361; & si les Tard-venus s'en emparèrent de nouveau, ce ne put être que vers la fin de l'année 1362, puisqu'il est dit dans la deuxième Vie d'Innocent VI (2), qu'après la déroute du comte de La Marche devant Brignais, ils restèrent dans les environs de Lyon jusqu'à l'été.

Les chroniqueurs ont tellement négligé de rapporter la date certaine des événements qu'ils racontent, & lorsqu'ils en indiquent une, c'est avec tant de confusion & d'ignorance, qu'il est impossible de s'y retrouver sans le secours des documents authentiques, surtout des bulles des papes, où l'année du pontificat durant lequel elles ont été expédiées est toujours exprimée. Froissart & Villani sont sur ce point d'une inexactitude désespérante: le premier, parlant de la surprise de Pont-

(1) *Ap.* Baluz., *loc. cit.*
(2) *Ibid.*

St-Esprit par les Tard-venus, dit qu'il fut conquis *de rechef* par les Compagnies du Petit-Meschin, de Batilier, Guillot du Pin & Lamit, & qu'elles le conservèrent jusque bien avant en l'été de 1361 (1), alors que le pape traita avec une partie d'entre eux moyennant 60,000 florins, & obtint qu'ils partiraient pour la Lombardie avec le marquis de Montferrat.

Voici en quels termes Cæsar de Nostradamus (2) parle de l'apparition des Tard-venus au pays de Provence : « Il advint qu'environ l'an 1361, les gens-d'armes qui avoient esté au service du roy de France à la guerre contre les Anglois, bien etonnez & marris en leurs courages de voir la paix entre ces deux puissantes nations arrestée & conclue, comme gens qui avoient accoustumé de piller, ravager, voler & dérober licencieusement, se trouvant jusques au nombre de quinze ou seize mil hommes, pour n'oublier un si bon & proffitable mestier, se mirent à voler, brigander, assassiner & à faire mille pilleries, violences, meurtres & homicides par les chemins & les advenues des villes & des citez. Le bruit de tels desordres parvint aux oreilles du

(1) Il ne faut pas oublier que Froissart donne à la bataille de Brignais la date de 1361, c'est-à-dire 1362, l'année commençant à Noël. Si la ville de Pont-St-Esprit fut prise dans l'été de cette année par les Routiers, il est évident qu'elle fut prise deux fois, puisque ces aventuriers s'en étaient déjà emparé en 1359 ou 1360, comme cela résulte des documents cités plus haut.

(2) *L'Histoire & Chroniqve de Provence*... A Lyon, chez Simon Rigaud pour la Société Caldoriene, 1615, fol.

roy de France, lequel envoya incontinent Jacques de Bourbon avec grande & puiſſante compagnie de gens de guerre pour chaſſer & chaſtier ces pillards & vagabonds. Si fut la bataille donnée, mais avec ſi grand deshonneur & deſavantage de ce prince, qu'il fit perte en cette malheureuſe journée de beaucoup d'hommes de valeur, de merite & de qualité (1). Ces voleurs, enflés & enorgueillis de cette victoire, prindrent leur chemin droit vers Avignon : ce qui epouvanta grandement le pape & tout le collége des cardinaux qui ne s'attendoient à rien moins qu'à cela. Leurs mechancetez & cruautez eſtoient tellement extremes & desbordées que perſonne n'oſoit entreprendre de s'oppoſer & ſe mettre aux champs contre ceux qui avoient ſi mal & ſi piteuſement mené le prince de Bourbon. Le pape donc & les cardinaux, ſe voyant en tel deſtroit & ſi eminent peril, afin de donner la chaſſe & repouſſer des beſtes tellement cruelles & ſauvages qu'elles n'oublioient ſorte aucune de cruauté, firent preſcher une croiſade avec indulgence pleniere à tous ceux qui pour delivrer & nettoyer le pays de telles peſtes prendroient les armes & s'oppoſeroient courageuſement à leurs efforts. Au moyen de quoy, plusieurs ſe trouverent en Avignon pour cette expedition & ceſt effect, cuidans ſe faire enroler à la paye & ſolde de Sa Sainčteté. Mais quand ils entendirent qu'on ne

(1) Froiſſart dit qu'il y périt bien deux mille chevaliers & écuyers, ſans compter un grand nombre de bons & riches priſonniers.

parloit que de bulles & de pardons & que le fon ny de l'or ny de l'argent ne s'oyoit tinter aucunement, ils fe retirerent bien & beau fans faire exploict : tant a de pouvoir l'avarice fur la raifon & fur le devoir public; ou plutoft, tant ont de pouvoir les nerfs ordinaires de la guerre. Toutefois le pape fit tant depuis, que le marquis de Monferrat les charria en Lombardie à la guerre qu'il menoit contre le duc de Milan, leur faifant configner la fomme de 60,000 efcus, qui eurent beaucoup plus de force que les pardons pour ce fait & pour la paye de ces brigands appelez *Tuchins;* d'où vient qu'encore aujourd'huy nos Provençaux appellent les valets de cartes *Tuchins*, en haine de cette race de voleurs & canailles de gens qui fit tant de ravages & de degafts en ce pays. »

L'hiftorien d'Avignon, Fantoni, confirme le récit de Cæfar de Noftradamus; mais il ajoute qu'en paffant, les Routiers furprirent Pont-St-Efprit, & qu'à leur approche le pape fit appel à toute la chrétienté comme fi les Turcs avaient débarqué en Provence, & qu'il ordonna une croifade contre eux. Ils étaient divifés en trois Compagnies : l'une, defcendant par la rive droite du Rhône, s'empara de Pont-St-Efprit; l'autre fe dirigea vers Montpellier, & la troifième s'établit dans le Comtat, autour de Carpentras. Ils bloquèrent Avignon & interceptèrent tous les tranfports foit par terre, foit par le Rhône. Le cardinal d'Oftie, Bertrand du Colombier, fut mis à la tête de la croifade; mais il mourut de la pefte, & les Tard-venus continuèrent à piller le pays, jufqu'à ce que le pape eût traité avec eux; & encore,

lorſqu'ils eurent touché leurs 60,000 florins, ils n'en commirent pas pour cela moins d'excès, empliſſant leurs ſacs chemin faiſant, & ſaccageant ce qu'ils ne pouvaient emporter.

Le Comtat était devenu la proie des malfaiteurs de toutes les nations; Avignon même vit alors éclore dans ſon ſein une aſſociation de ces brigands à laquelle s'affilièrent quelques nobles du pays: elle avait pris le nom de *Societas Damperica*. On lit dans la première Vie d'Innocent VI: « Societas Damperica cujus ſectatores de nocte incedentes furta, ſtupra & maleficia multa committebant (1)..... » Mais on fit prompte juſtice de ces miſérables: pluſieurs d'entre eux furent pendus ou noyés dans le Rhône, &, grâce à ces meſures énergiques de ſalut public, l'aſſociation fut anéantie, & la ville échappa à la dévaſtation dont elle était menacée (2).

(1) *Apud* Baluz., *loc. cit.*

(2) Je ne vois nulle part la ſignification de cette dénomination de *Societas Damperica*. Peut-être était-ce le nom de ſon chef, ou plutôt faut-il voir ſous cette déſignation les bandits eſpagnols à la ſolde de Henri de Tranſtamare, leſquels auraient été ainſi appelés à cauſe du roi de Caſtille, Pierre, que les vieilles chroniques françaiſes du temps appellent Dam Pierre. De Pedro, Pero & du diminutif Perico, on a pu faire *Damperica*, en joignant au nom eſpagnol la qualification de Dam au lieu de Don. Nous avons en France Dampierre, Dammartin, &c. pour dom Pierre, dom Martin. La plupart de ces Compagnies avaient des appellations particulières: la *Grant Compaignie*, la *Compaignie blanche*, Societas *ſine capite*, *del Acquiſto;* Societas *Fortunae*, *Bonae Voluntatis*, &c. (Ducange, verb. *Compagnia*, *Societas*, *Ruptarii*.)

Dans ces temps calamiteux, tous les prétextes étaient bons pour ruiner & défoler la France : il fuffifait qu'un obfcur intrigant ou un étranger fans aveu revendiquât des droits imaginaires à la couronne, pour qu'une troupe de bandits fe réunît à un chef quelconque & mît le royaume à feu & à fang, au nom d'un homme qu'ils

Le fait fuivant, que je trouve dans le *Sumario de los Reyes de España*, déjà cité (note de la p. 73), me porte à croire que cette *Societas Damperica* pourrait bien être la Compagnie efpagnole. Le comte de Tranftamare, qui fut plus tard roi de Caftille fous le nom de Henri II, ayant été reçu à Avignon comme ami, avec fa Compagnie de Routiers efpagnols, & ayant befoin d'argent pour payer fes gens, il leur donna l'ordre de faire main baffe fur tout l'or & l'argent monnayé qu'ils pourraient trouver chez les banquiers & dans les maifons de change; ce qui fut fait à l'improvifte, avant que les intéreffés euffent eu le temps de mettre leurs caiffes à l'abri. Après ce coup de main, les Routiers fortirent de la ville & furent à Villeneuve avec leur butin. Les Avignonnais, furieux de ce guet-à-pens, prirent les armes & fe portèrent fur le pont St-Benezet, comme pour attaquer les pillards; mais ils n'ofèrent pas en venir aux mains & s'en tinrent prudemment à cette velléité belliqueufe. Henri, pour les apaifer, leur promit fur fa parole royale de leur reftituer ce qui leur avait été pris, auffitôt qu'il aurait chaffé don Pèdre & recouvré fes royaumes de Caftille & de Léon. Les fommes enlevées s'élevaient au chiffre énorme de quatre millions de ducats. Ne pouvant rien obtenir de mieux, force fut aux Avignonnais de fe contenter de la promeffe du comte de Tranftamare, qui leur délivra une reconnaiffance en bonne & due forme de cette fomme, avec engagement de la rembourfer fur les revenus de la Caftille, ce qui eut lieu plus tard, en effet, ajoute le chroniqueur efpagnol.

n'avaient jamais vu. C'eſt ce que nous apprenons par une lettre d'Innocent VI à Louis & à Jeanne, rois de Naples & comtes de Provence, datée de la neuvième année de ſon pontificat (1360).

Un chevalier nommé Jean de Vernay, au ſervice du roi d'Angleterre & banni pour des crimes énormes, prenait la qualité de lieutenant du roi de France, comme repréſentant d'un aventurier, Gianni di Guccio, fils d'un marchand de Sienne, établi & marié en France & ſe diſant fils de Louis le Hutin, Jean, mort en bas âge. Ce Jean de Vernay s'était mis en campagne à la tête d'une troupe de gens armés & avait établi ſon quartier général à Codelet, près Avignon, d'où il mettait à contribution tout le pays alentour (1). Gianni & ſon lieutenant ayant été faits priſonniers dans une rencontre, par le ſénéchal de Provence, le pape écrit au roi & à la reine de Naples de veiller à ce que ces deux chefs de bandits ſoient placés en lieu ſûr & qu'ils ne ſoient pas relâchés (2).

(1) Dans une diſſertation hiſtorique ſur Jean Ier, roi de France & de Navarre, Paris 1844, in-8°, un de nos plus ſavants philologues, page 8, parlant du P. Anſelme, qui était carme déchauſſé, l'appelle « le ſavant bénédictin, » &, page 24, traduiſant un paſſage de Villani, pour « venne vicino al Può » il dit : « Il s'avança vers *le Pô*, » & encore pour « nell' avvenimento del Può de' ſignori d'Inghilterra, » il dit : « à l'arrivée des ſeigneurs d'Angleterre, *près du Pô*. » Il a pris la ville de Pau en Béarn pour le Pô, fleuve de Piémont. Ce ſont là de petites inadvertances pardonnables à un écolier, mais que l'on s'étonne de voir échapper de la plume d'un écrivain émérite.

(2) Voyez, pour ce Gianni di Guccio, *Cola di Rienzo*, traduit

Les Routiers qui n'avaient pas voulu paffer à la folde du marquis de Montferrat fe jetèrent fur le Languedoc. Le *Petit Thalamus* nous montre, année par année, jour par jour, leurs bandes innombrables fillonnant la province depuis 1358, époque à laquelle ils l'envahirent, jufqu'en 1373 (1). Tantôt c'eft Seguin de Bade-

de l'allemand de Papencordt, par Tom. Gar, Torino 1844, pages 281, 336, 485-97.— D. Martène, *loc. cit.*, tom. II, page 924, & Defmolets, *Continuation des Mémoires de littérature* de Sallengre, tom. x, p. 425.

(1) Voici le tableau que la Chronique Romane nous préfente des allées & venues de ces bandits :

« Au commencement d'octobre 1358, le feigneur de Pecquigny, qui tenait pour le roi de Navarre Charles le Mauvais, fe préfenta devant Arras en Picardie avec une bande de garnements à fa folde. Au moyen des intelligences qu'il avait dans le couvent des Frères Prêcheurs de cette ville, il y fit entrer une grande quantité de charrettes chargées de tonneaux vides dans lefquels il avait introduit des hommes armés, au lieu de vin. Ces tonneaux étant dépofés dans le couvent, Pecquigny fe préfenta le lendemain à l'aube du jour, avec fes Routiers, à une des portes de la ville, & ceux qui avaient été enfermés dans les tonneaux mirent le feu en même temps dans cinq ou fix quartiers. Le peuple, fe voyant trahi, effaya de fe défendre ; mais les portes furent ouvertes à ceux du dehors, & la ville fut pillée, faccagée & prefque entièrement détruite. Plus tard, juftice fut faite des coupables qu'on put faifir, & le couvent des Frères Prêcheurs fut démoli de fond en comble.

« L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1361, au mois d'avril, Moffen Seguin de Badefol s'empara d'Aniane, à la tête d'une grande compagnie de gens-d'armes à pied & à cheval, &, après avoir fait contribuer l'abbaye, il fut à Gignac qu'il brûla ; puis à Villevay-

fol, qui furprend l'abbaye d'Aniane &, après avoir fait contribuer les moines, ravage le diocèfe d'Agde, puis revient fur Frontignan, petite ville fermée, qu'il emporte par efcalade & d'où il fe montre aux portes de

rac, à Pomayrols, à Florenfac & autres lieux du diocèfe d'Agde, & de là il fe rabattit fur Frontignan, où il entra le 13 avril par le côté de l'étang où il n'y a point de murailles. Les gens de Montpellier étant accourus au fecours de Frontignan avec Robert de Fiennes, connétable de France, le maréchal de Audeneham, le Bègue de Villaines, fénéchal de Carcaffonne, Jean Baudrand de La Heufe, amiral des mers de France, & le Petit-Mefchin, qui étaient alors à Montpellier avec un grand nombre de gens-d'armes à pied & à cheval, Seguin de Badefol déguerpit & prit le chemin du Vigan, où on le pourfuivit.

« Au mois d'août de la même année, Bérard d'Albret s'ajufta avec Seguin de Badefol, le feigneur de Caftelnau de Querci, Garciot du Chaftel & d'autres chefs de Routiers; ils entrèrent tous enfemble en Rouffillon, où ils pafferent quelques jours. Mais, n'y trouvant pas à faire leurs affaires, ils revinrent dans les environs de Carcaffonne & de Touloufe, & ils s'emparèrent de Montolieu & de St-Papoul, où ils trouvèrent une grande quantité de vivres.

« Au mois de mai, des partis de Routiers avaient eu l'audace de fe préfenter jufqu'aux portes de Montpellier, & ils emmenèrent deux femmes & trois hommes qui étaient dans l'églife de St-Côme. Lorfqu'ils fe furent retirés, on rafa les maifons des faubourgs & l'églife des Carmes en dehors de la porte du Marché. Un grand nombre de Routiers & plufieurs de leurs efpions que l'on furprit de côté & d'autre furent pendus, traînés par les rues, écartelés, & leurs membres furent expofés fur les fourches patibulaires & aux branches des arbres qui bordaient les chemins.

« En 1362, 6 avril, *a hora nona*, bataille de Brignais. L'armée

Montpellier, dont les habitants prennent les armes & le forcent à se retirer à Ganges. Une autre fois c'est Bérard d'Albret qui se rend avec sa Compagnie dans l'Albigeois & guette une occasion pour pénétrer dans

du comte de La Marche fut attaquée par les Routiers qui occupaient Brignais & par ceux qui étaient revenus de Saugues.

« Le 23 août, Penin Borra, capitaine d'une Compagnie, passa près de Montpellier & logea à Bouzigues.

« Le 24, Jehan Avezorgues, allemand, P. de Montaut & Espiot, gascons, passent à St-Martin-de-Prunet & logent à Miraval, à Vic, à La Verune & à Pinhan qu'ils brûlèrent en partie.

« Le même jour, le bâtard de Breteuil & Bertuquin étaient à Montpellier & logeaient au couvent des Frères Mineurs; le lendemain ils prirent la route de la sénéchaussée de Carcassonne.

« Le 25, Garciot du Chastel passa devant Montpellier, allant rejoindre les autres.

« Le même jour, Johan Aymeric, chevalier anglais, capitaine d'une Compagnie de Bretons & d'Anglais, passa devant Montpellier avec le Petit-Meschin.

« Le comte de Transtamare & le maréchal de Audeneham passèrent à Montpellier le 11 septembre, suivant les Compagnies pour veiller à l'exécution du traité passé avec elles le 22 juillet, & d'après lequel elles devaient quitter la France à la Notre-Dame de septembre.

« Le 25 juin 1363, le seigneur de Lesparre passa devant Montpellier avec 150 gens-d'armes, allant rejoindre le marquis de Montferrat.

« Le 29 juillet, Louis Robaut de Nice prit le château de Linhan près Béziers & le rendit le 4 novembre, moyennant 10,000 florins.

« Le 19 août, Bérard d'Albret & Tonet de Badefol prirent

Narbonne; de là, s'ajuftant avec Seguin de Badefol, le feigneur de Caftelnau de Querci, Garciot du Chaftel & quelques autres de la même trempe, tous enfemble vont vifiter le Rouffillon, &, lorfqu'ils n'y trouvent plus

le château de Balfiéges près de Mende & le rendirent au bout de 15 jours après finances payées.

« Le 13 feptembre, Seguin de Badefol s'empara de Brioude & y refta dix mois & plus.

« Le 27 octobre, Bertuquin, de Linhan où il était avec fa bande, fit des courfes jufqu'aux portes de Montpellier, d'où il emmena plufieurs habitants & des bêtes de fomme.

« Le 14 novembre, Bertucat d'Albret prit le château de La Roche du feigneur de Cavilhac, à Chaudefaigues près de Marvejols.

« Vers la fin de novembre 1364, Seguin de Badefol prit par efcalade le lieu d'Anfe près Lyon; il y refta jufqu'au 13 feptembre de l'année fuivante 1365, & n'en fortit que moyennant la fomme de 45,000 florins.

« Le 10 décembre, Loys Robaut courut pendant trois ou quatre jours tout le pays entre le Vidourle & le Gardon, aux environs de Nîmes.

« Le 29 du même mois, une bande de Routiers s'empara de l'églife d'Aniane & du logis de l'abbé; mais, les habitants d'alentour s'étant raffemblés, les Routiers furent pris ou tués.

« Le 2 mai 1365, Loys Robaut fut déconfit près d'Annonay, par les communes du Puy; il fut pris par le feigneur de La Voulte en Vivarais, puis décapité & écartelé à Villeneuve-lez-Avignon.

« Le 1er novembre, G. d'Agnay, chevalier, Auffrey de Goefbrien & Henri de Driant, capitaines de plufieurs Compagnies de Bretons, pafferent devant Montpellier.

« Le 5, Robert Briquet, capitaine d'une autre Compagnie, prit le fort de Bel-Efgar & y refta jufqu'au 8 décembre.

à vivre & à piller, tombent comme une nuée de fauterelles affamées fur la fénéchauffée de Carcaffonne & le comté de Touloufe. D'autres, à la fuite de Penin Borra autrement dit Pacenbourg (quelque Allemand

« Le 13, une autre Compagnie de Bretons prit le lieu d'Aigremont & y demeura quelques jours.

« Le 18, un capitaine gafcon nommé Bras-de-Fer, lieutenant du Bort (bâtard) de Caupene, s'établit à Caftelnau près de Montpellier, & de là il courait le pays & pillait tout ce qu'il rencontrait.

« Le 29, Bertrand de Clefquin, comte de Longueville, capitaine de toutes les Compagnies de Français, Anglais, Allemands, Bretons, Gafcons & autres, arriva à Montpellier & y refta jufqu'au 3 décembre, qu'il partit avec les Compagnies qu'il conduifait en Efpagne, contre les Maures de Grenade.

« Le 3 décembre, paffa à Montpellier le capitaine Limoufin, qui deux jours après fuivit Bertrand.

« Le 6, paffa le capitaine Robert Lefcot avec fa Compagnie.

« Le 9, paffa le feigneur d'Aubeterre auffi avec fes gens.

« Le 18, pafferent le vicomte du Maine & Jehan de La Roche chevalier d'Auvergne.

« Le 24 décembre, paffa Jacques de Bourbon, comte de La Marche, qui fuivit les autres.

« Le 7 janvier, Raynaut de Vignoles, anglais, Eon Budos & Thibaud du Pont, bretons, logèrent à Montarnaud & fuivirent les autres.

« Le 13, Louis feigneur de Beaujeu paffa avec fa Compagnie.

« Les 18 & 19 février pafferent deux grandes Compagnies d'Allemands & de Bretons.

« Le 1er juin 1366, Olivier de Mauni & G. Boten, capitaines de plufieurs Compagnies de Bretons, logèrent aux environs de Montpellier & y commirent de grands dégâts.

ſans doute), s'emparent de la ville de Saugues près du Puy, & ils n'en ſortent que par accord & moyennant finances, c'eſt à dire après l'avoir pillée. Une autre fois Bérard d'Albret & Tonet de Badefol frère de Seguin

« Le même mois, Arnaud de Cervolle fut tué par un chevalier de ſa Compagnie, à la ſuite de paroles injurieuſes; cela eut lieu en Bourgogne, entre Lyon & Mâcon.

« Le 13 août 1366, les gens-d'armes du duc d'Anjou, avec les Compagnies d'Olivier de Mauni & de la commune de Toulouſe, défirent une Compagnie d'Anglais à Montech.

« Le lendemain, ces mêmes gens-d'armes, ayant été attaquer à Montauban une autre Compagnie d'Anglais deſquels étaient capitaines Bertugat d'Albret & Frayre Derrier, furent mis en déroute. Le ſénéchal de Toulouſe, meſſire Arnaud d'Eſpagne ſénéchal de Carcaſſonne, le Bâtard de Béarn & les vicomtes de Narbonne & de Caraman furent bleſſés & faits priſonniers, par la trahiſon de 200 hommes-d'armes qui étaient avec les Français & qu'ils avaient mis à l'arrière-garde; lorſque le combat fut engagé, ils ſe retournèrent contre les Français.

« Le 14 ſeptembre 1367, le capitaine Limouſin logea à Montferrier avec ſa Compagnie.

« Le 15, Perrin de Savoie logea à Vauvert.

« Le 16, Yves de Groeſlort logea près de Montpellier avec ſa Compagnie.

« Vers le 10 février 1367, Amanieu d'Ortigue & Noli Pavalho prirent Montolieu; le 19, Pomayrols fut pris par d'autres Compagnies.

« Le 26 février, vinrent à Montpellier Bertrand de Cleſquin, le Bâtard de l'Iſle, Perrin de Savoie & le Petit-Meſchin, Noli Pavalho, Amanieu d'Ortigue & pluſieurs autres capitaines avec leurs Compagnies.

s'emparent de vive force du château de Balfiéges entre Mende & Marvejols & le revendent enfuite au feigneur; plus tard, ce font les Routiers de tous les pays, Anglais, Allemands, Flamands, Bretons, Gafcons, Efpagnols, fe croifant dans tous les fens, allant en Caftille contre don Pèdre, ou en revenant après la défaite de Henri de Tranftamare à Najera; puis y rentrant encore, pour en revenir & difparaître enfin pour quelque temps.

Le mal était fi grand que des prières publiques furent ajoutées au formulaire du fervice divin, pour demander à Dieu d'écarter ce fléau, comme on le faifait en temps de pefte. « Il n'y a pas dans l'hiftoire, a-t-on dit quelque part, de fpectacle étrange & douloureux comme celui que les chroniqueurs bourgeois nous offrent de la France, pendant la plus grande partie du

« Le 4 mars, le duc d'Anjou mit le fiége devant Tarafcon avec toutes ces Compagnies, & le prit le 22 avril.

« Au mois de feptembre 1368, Alain de Beaumont & le capitaine Robin, tous deux bretons, étaient aux environs de Montpellier avec leurs Compagnies.

« Le 11 mai 1369, le duc d'Anjou fit noyer à Touloufe Perrin de Savoie & le Petit-Mefchin; il fit écarteler Amanieu d'Ortigue, Noli Pavalho & Boulomet de Pau, parce qu'ils avaient confpiré contre lui & voulaient le livrer aux Anglais ou le tuer.

« Le 14 octobre 1371, Figeac fut pris par Bertugat d'Albret & par Bernard de La Salle, qui fut fait chevalier fur la place dudit Figeac auffitôt qu'ils y furent entrés. Ils le gardèrent jufqu'au 3 août 1373 & n'en fortirent qu'après avoir été payés..... »

quatorzième ſiècle; chacune de leurs pages eſt pleine de lamentations, & toutes les plaintes viennent ſe réſumer en ce cri de douleur, pouſſé par l'un d'eux : Malheureuſe terre, malheureuſe & maudite, celle qui n'a pas de roi ! »

Un étranger, Fazio degli Uberti, l'un des diſciples de Dante Alighieri, qui avait parcouru la France à cette époque, raconte dans ſon poème *Il Dittamundo*, que toute la contrée qu'il avait vue avait été la proie des flammes; que les grandes routes, envahies par l'herbe, n'étaient plus que des ſentiers; que les vergers étaient ſans fruits, & les terres ſans blé. En dehors des villes de la Picardie, on ne voyait plus une ſeule maiſon; les herbes & les bruyères croiſſant partout donnaient à la campagne l'aſpect d'une immenſe forêt, d'où les bêtes fauves ſortaient pour attaquer les hommes qui oſaient ſe riſquer dans ces ſolitudes effrayantes. Les trois glaives de la vengeance divine, la guerre, la peſte, la famine, frappaient ſans relâche ſur le pauvre peuple, qui n'avait plus que l'énergie de la ſouffrance & du déſeſpoir; & le ſpectacle déchirant de tant de misères ne déſarmait pas les bourreaux! Je lis dans *La Mer des hiſtoires* que « Sainte Brigide, qui vivoit alors & a laquelle Dieu faiſoit maintes revelations, diſoit ſouvent que le monde étoit devenu pire qu'au temps du deluge & qu'il periroit & finiroit brief ſe neſtoient les prieres des ſaincts & ſainctes. » On cherchait, mais vainement, les moyens de porter remède à tant de calamités. La contagion fit des ravages affreux, ſurtout dans les provinces du Midi de la France : elle enleva dans Avignon ſeulement

17,000 habitants, du 29 mars au 25 juillet 1361. Les champs étaient incultes, les villages en ruines, les châteaux abandonnés lorſqu'ils n'étaient pas aſſez forts pour réſiſter à une attaque. Tant de fléaux réunis avaient plus que décimé les populations, &, lors de la réviſion des feux, ordonnée en 1362 en Languedoc, pour l'aſſiette de l'impôt, on trouva un déficit conſidérable. Vers 1350, la ſénéchauſſée de Beaucaire comptait 90,000 feux, il n'y en avait plus que 77,000 en 1362 : douze années avaient ſuffi pour faire diſparaître plus de la ſeptième partie de la population, & ce qui reſtait était dans la miſère. Dans le Gévaudan, pays pauvre dont le ſol ſuffit à peine à nourrir ſes habitants, la détreſſe fut plus grande encore : les 13,370 feux que l'on comptait auparavant dans la province furent réduits par les commiſſaires à 4,610 : les deux tiers de la population avaient été moiſſonnés. A Narbonne, de 6,029 feux qui contribuaient ordinairement aux ſubſides, il n'en reſtait plus que 2500, un peu moins de la moitié (1). Dans la vérification des feux faite en 1367, lorſque les déſordres commençaient à s'apaiſer, les nobles compris dans la ſénéchauſſée de Beaucaire furent inſcrits ſur le rôle des habitants qui ne poſſédaient pas dix livres tournois de revenu (2); tant ils avaient été appauvris par le pillage, par les guerres continuelles & par les fortes rançons qu'ils avaient été

(1) D. Vaiſſette, *Hiſt. de Languedoc.*

(2) Ménard, *Hiſt. de Nîmes.*

obligés de payer ſoit aux Anglais ſoit aux Routiers, pour recouvrer leur liberté.

Les populations n'étaient pas plus à l'abri des violences des amis que de celles des ennemis, & il en coûtait plus cher encore aux habitants pour ſe débarraſſer des ſoldats qu'ils avaient imprudemment appelés pour les défendre, qu'il ne leur en avait coûté pour les faire venir. Ces protecteurs que les provinces aux abois achetaient à beaux deniers comptants ne tardaient pas à devenir auſſi onéreux que ceux contre leſquels on les ſoudoyait; car, outre qu'ils mettaient leurs ſervices à un prix exceſſif, ils ne ſe faiſaient pas faute de piller & de vivre aux dépens des payſans, qui auraient payé volontiers pour les renvoyer, s'ils leur avaient laiſſé de quoi ſatisfaire à leur inſatiable cupidité. Olivier de Mauny, commandant pour le roi à Caſtel-Sarrazin, y entretenait une compagnie de gens-d'armes; les habitants, opprimés & ruinés par ces ſoldats, eurent des intelligences avec les Anglais qui occupaient Moiſſac & leur offrirent de leur livrer leur ville, dans l'eſpérance de ſecouer un joug qui ne pouvait devenir pire pour eux, en changeant de maîtres.

Je trouve dans l'*Hiſtoire de Niſmes* de Ménard un autre fait qui prouve que l'on n'était pas plus exempt des violences des amis que de celles des ennemis. En 1359, la commune de Nîmes, comme toutes les bonnes villes du royaume, avait envoyé, au nom de la province, des députés au roi Jean priſonnier à Londres, pour l'aſſurer de ſa fidélité. Bien que ces députés, re-

vètus d'un caractère officiel, euffent un fauf-conduit du roi d'Angleterre, à leur retour, ils furent affaillis près de la petite ville d'Anfe, le famedi-faint, par une troupe de gens-d'armes à la folde du fire de Beaujeu, à la tête defquels étaient deux cabaretiers de Belleville. Les députés maltraités & bleffés furent entraînés dans un bois voifin de la route, où les brigands fe mirent en devoir de les détrouffer; mais, deux ou trois hommes de leur fuite, ayant pu s'évader, arrivèrent tout haletants à Anfe & rendirent compte du guet-à-pens dans lequel leurs maîtres étaient tombés. Le châtelain courut au fecours des prifonniers, les enleva aux gens-d'armes & les conduifit en lieu de fûreté (1). Vraifemblablement, après avoir échappé à ce danger, ces pauvres gens eurent encore à payer leur rançon au capitaine-châtelain, qui, fuivant les us & coutumes de ce bon temps, ne devait pas être homme à lâcher fa proie fans en tirer quelque profit (2).

(1) Tom. II, Preuves, p. 189.

(2) Les députés de Nîmes formaient avec leur fuite une petite troupe de vingt-quatre cavaliers. Le comte de Poitiers écrivit de Montpellier à l'archevêque & au Chapitre de Lyon & au bailli de Mâcon pour les réclamer.

Dans le « Compte de la defpenfe de l'oftel du Roy de France (Jean II), faicte en Angleterre & paiée par Denis de Collors, » on trouve le nom des députés envoyés à Londres par les communes de la fénéchauffée de Beaucaire; c'étaient : Eftienne Rofier, de Montpellier, Jehan Rocher, du Puy, & Eftienne Sauveur, de Nîmes, qui portèrent au roi un don de 2,353 florins de France. Voyez, p. 76 des *Notes & documents relatifs à Jean roi de France*,

On s'étonnerait moins de l'état miférable où la France était tombée, fi l'on pouvait faire le calcul de ce que les Compagnies lui coûtèrent dans l'intervalle de quelques années. En 1357, je vois que l'archiprêtre Arnaud de Cervolle fit contribuer le Comtat pour 60,000 florins d'or. Les Etats de Provence ayant appelé le comte d'Armagnac pour chaffer les Routiers qui dévoraient le pays, il fallut lui payer 35,000 florins (1). Lorfque le marquis de Montferrat emmena les Compagnies en Lombardie, on leur compta 60,000 florins. Les bandes efpagnoles conduites par Henri de Tranftamare étant entrées en Provence, les Etats affemblés à Draguignan s'obligèrent à leur payer en vingt jours 10,000 florins, 10,000 fetiers de blé & 2,000 têtes de moutons. Moins de deux ans après, une autre troupe de ces brigands reparut, & l'on ne put fe défaire d'eux qu'au prix de 20,000 florins. J'ai déjà dit que, malgré la rançon convenue de 6,000 florins, la ville de Pont-St-Efprit avait été faccagée & livrée à tous les outrages d'une foldatefque effrénée. On a vu que le Comtat fut obligé de payer 100,000 florins pour hâter le départ des Compagnies que du Guefclin conduifait en

France, & à fa captivité en Angleterre, publiés par Monfieur le duc d'Aumale, Londres, imprimerie de C. Whittingham, in-4° de 190 pag., fans date.

(1) Le florin d'or devait être du poids de foixante-quatre au marc à vingt & un carats, le marc valant cinquante-deux livres un fol fix deniers. La valeur du florin d'or ferait actuellement de plus de 12 fr. (En 1826, on l'évaluait à 11 fr.)

Eſpagne ; on verra bientôt qu'il en coûta 153,000 florins à la province de Languedoc, pour faire partir les Compagnies. Les Routiers eſpagnols de Henri de Tranſtamare qui promettaient de partir, recevaient l'argent & reſtaient. Nous verrons encore que Seguin de Badefol exigea 40,000 florins pour déguerpir du château d'Anſe, dont il s'était emparé. En 1365, il en coûta au roi 200,000 florins d'or pour envoyer les Compagnies en Caſtille avec du Gueſclin. En 1376, les Etats du Rouergue donnèrent 128,000 francs d'or pour faire évacuer certaines places par les *Anglais* & pour entretenir cent hommes-d'armes pour la défenſe du pays. En 1383, le comte de Rhodez traita avec les Compagnies, moyennant 16,000 francs d'or payés à Geoffroi Teſtenoire un de leurs capitaines. Ce Geoffroi prenait dans ſes lettres & ſaufs-conduits les titres pompeux de duc de Ventadour, comte de Limouſin, ſire & ſouverain de tous les capitaines du Rouergue, du Limouſin & de l'Auvergne (1). Le pays fut en paix pendant dix-huit mois : au bout de ce temps, les Compagnies recommencèrent leurs courſes dans les provinces de Gévaudan & Velay, dans la haute Auvergne & les ſénéchauſſées de Toulouſe, Beaucaire & Carcaſſonne. Pour les faire partir, les Etats votèrent une ſomme de 250,000 francs d'or, qui furent payés par les habitants, déjà écraſés d'impôts & réduits à la miſère. Emerigot Marquès, capitaine d'une de ces Com-

(1) Arch. de Millhau. Voir *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du Rouergue*, par Boſe, Rhodez 1797, 3 vol. in-8°.

pagnies, rendit le château d'Aloiſe moyennant 10,000 francs; mais il ne tarda pas à ſe repentir d'avoir abandonné pour une ſomme auſſi modique une place qui, ſuivant ſes calculs, lui rapportait annuellement 20,000 florins. « Que nous étions resjouis, diſait-il à ſes compagnons, quand nous chevauchions à l'aventure & que nous pouvions trouver ſur les champs un riche prieur ou marchand, ou une route de mulets de Montpellier, de Narbonne, de Limoux, Beziers, Touloufe, Carcaſſonne, chargés de draps de Bruxelles, de Molervilliers, ou de pelleteries venant de la foire du Landit, ou d'épiceries venant de Bruges, de draps de ſoie de Damas ou d'Alexandrie! Tout eſtoit noſtre ou rançonné à noſtre volonté. Tous les jours avions novel argent. Les vilains d'Auvergne & de Limoſin nous pourvoyoient & apportoient en noſtre chaſtel les blés, la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux, la litiere, les bons vins, les bœufs, les brebis, les moutons tout gras, la poulaille & la volaille. Nous étions ſervis, gouvernés & étoffés comme rois, & quand nous chevauchions tout le pays trembloit devant nous. Tout eſtoit noſtre allant & retournant. Comment primes nous Carlat, moi & le Bourgeois de Caupène? & Chaſlucet, moi & Perrot le Bearnois? comment eſchelames nous, vous & moi, le fort château de Marquet? Je ne le tins que cinq jours, & ſi en reçus ſur table 5,000 livres..... (1). »

Emerigot fut pris peu après & livré au comte d'Ar-

(1) Froiſſart.

magnac, qui l'envoya au roi. Il fut exécuté aux Halles, à Paris.

A ces fommes confidérables pour le temps, il faudrait en ajouter beaucoup d'autres encore, fans compter les impôts extraordinaires levés au nom du roi; les rançons payées par les nobles, les gens de guerre & les marchands; les exactions & les rapines auxquelles étaient expofés tous les jours les villes ouvertes, les bourgs fans défenfe, les monaftères les plus dénués comme les plus riches abbayes, les églifes & les chaumières des pauvres habitants des campagnes; le pillage & la deftruction des meubles, beftiaux & denrées; le vol de l'argent & des objets précieux, que les réduits les plus fecrets ne pouvaient cacher à la rapacité de ces bandits; l'incendie des maifons & de tout ce qui n'était pas d'un tranfport facile; & l'on arriverait à un chiffre incroyable pour ce temps où le numéraire était reftreint aux néceffités de la vie & avait une valeur plus que décuple de celle qu'il a de nos jours. Et tout cela au profit d'une poignée de malfaiteurs, le rebut de toutes les nations, qui s'impofaient par la violence & la terreur à un peuple brave & vaillant, mais déchiré à la fois par la guerre inteftine & par la guerre avec les Anglais: car eux feuls attifaient ces défordres, qu'ils n'avaient provoqués que pour envahir plus facilement la France & confommer la ruine du royaume de la fleur de lys.

Rien ne démontre mieux la miférable condition de la fociété dans ces jours néfaftes, où le droit était remplacé par la force brutale & par l'arbitraire, que la

trifte néceffité où fe trouvaient fouvent les dépofitaires du pouvoir royal, de négocier avec les perturbateurs de la paix publique & de leur affurer l'impunité & la récompenfe même de leurs crimes, au lieu de les livrer au bourreau. C'eft ce qui fe vit plus d'une fois alors: rémiffion des plus abominables forfaits octroyée par le roi à ces fcélérats, avec la jouiffance de leurs vols & de leurs rapines ; abfolution pleine & entière accordée par le pape à des impies qui fe jouaient des lois divines & humaines, & qui ne demandaient le pardon & la bénédiction du chef de l'Eglife, que pour montrer au monde le mépris qu'ils en faifaient.

Par conventions paffées le 23 juillet 1362, à Clermont-Ferrand, le maréchal Arnould de Audeneham, le comte de Tranftamare, l'évêque de Clermont, le comte de Boulogne, le fire de Montaigu, le fire de La Tour, Robert de Lorris & le gouverneur de Montpellier, agiffant tous au nom du roi, d'une part, & les principaux chefs des Compagnies, Jean Aimeri, Gaffiot du Chaftel, le bâtard de Breteuil, Bauducart d'Albret, Efpiot Bertuchin, Pierre de Montaud, Jean Havezorg, Petit-Mefchin, Arnaud de Taillebort, d'autre part, ftipulant pour les Compagnies, il fut convenu que ces capitaines & leurs-gens-d'armes videraient le royaume dans le délai de fix femaines; qu'ils ne pourraient, en attendant, féjourner au delà de fix jours en un même lieu; qu'ils cefferaient toute hoftilité & s'abftiendraient de toute violence & de tout excès, & que, pour garantir l'exécution de leur promeffe, ils livreraient en otage trente-quatre des leurs, au choix du comte de Tranftamare,

qui les ferait garder en tel lieu qu'il jugerait à propos, jufqu'à ce que tous fuffent fortis du royaume. On s'engageait, en conféquence, à leur compter 100,000 florins d'or, plus 53,000 aux Compagnies efpagnoles du comte de Tranftamare, compofées de réfugiés qui avaient quitté leur patrie pour fe fouftraire aux vengeances du roi Don Pèdre, & pour fuivre la fortune de fon frère, le bâtard Henri. Outre cette fomme énorme, le roi gratifia Henri d'une rente de 10,000 livres, affignée fur la baronnie de Ceffenon, dans la fénéchauffée de Carcaffonne. Plus tard, cette rente fut rachetée au prix de 27,000 francs d'or, lorfque Henri, chaffé par fon frère après la bataille de Najera, eut befoin d'argent pour recruter de nouveaux gens-d'armes.

Le maréchal de Audeneham fit part aux confuls de Nîmes du traité fait avec les Compagnies qui devaient paffer en Efpagne. La joie caufée par cette nouvelle fut fi vive, que les confuls crurent devoir ordonner une proceffion générale en action de grâces & réjouiffance. Dans fes comptes pour cette année 1362, le Clavaire porte en dépenfe huit torches ou brandons pour les confuls, à la proceffion générale, à l'occafion de l'accord fait avec les Compagnies (1).

Les otages des Compagnies furent conduits à Nîmes

(1) Ménard, *loc. cit.*— « Item die ultima julii folvi Raymundo Aujacio fpeciatori & Bertrando Amatii pro octo brandonibus emptis ab eifdem per dominos confules pro proceffione facienda quia Spani cum inimicis fecerunt accordium...... »

au nombre de vingt-quatre feulement. Il parait que le confulat ne fe fouciait guère de leur ouvrir les portes de la ville; car on trouve encore dans les comptes du Clavaire de cette même année, qu'il a payé le 2 août, 6 gros & demi pour le vin & les pêches des feigneurs confuls & des prud'hommes, lorfqu'ils fe raffemblèrent pour examiner s'il convenait ou non de recevoir les otages. Cependant on confentit à les admettre, & ils furent logés à l'hôtellerie de la Pomme. Le Clavaire porte en dépenfe 7 gros & demi pour leur repas du matin, qui fe compofait de pain, de vin & de figues; ce qui conftituait un déjeûner frugal & peu réconfortant pour des eftomacs habitués, comme ceux des Routiers, à vivre aux dépens de Jacques Bonhomme.

Pour payer les 153,000 florins promis aux Compagnies, le roi, dont le tréfor était vide, fut obligé d'impofer extraordinairement un florin par feu dans les villes fermées & un demi-florin dans les campagnes & les bourgs ouverts. On y ajouta 4 gros par feu pour payer les bandes efpagnoles de Henri de Tranftamare. Mais les Routiers pourfuivirent le cours de leurs brigandages, comme s'il n'y avait eu ni traité ni rançon payée, & pour ne pas perdre l'habitude du pillage & s'entretenir la main, ils continuèrent à marauder & à dévafter le pays, en attendant de paffer en Efpagne. Le Petit-Mefchin fe montra aux portes d'Uzès & eut l'audace de s'aventurer avec fes gens jufque dans le voifinage de Nîmes. D'autres Compagnies exploitaient le Velay, menaçaient le Puy, faccageaient & incendiaient Florac. Louis Robaut, lieutenant de Se-

guin de Badefol, avait choifi pour opérer les montagnes du Vivarais, d'où il emporta un butin confidérable. Il fut enfin furpris & mis en déroute près d'Annonay en un lieu qui a retenu de cette rencontre le nom de *la Batterie*. Envoyé au château de La Voulte, puis à Vilneuve-lès-Avignon, principal théâtre de fes hauts faits, il fut pendu, & fon cadavre coupé en quartiers fut expofé au-deffus des portes de la ville & abandonné aux oifeaux de proie. Ce Robaut, quelque temps auparavant, avait pris & mis à rançon les ambaffadeurs du roi de Caftille à la cour d'Avignon.

Peu de temps après, Seguin de Badefol, le jour de la fête de tous les Saints 1364, s'emparait d'Anfe par efcalade & le gardait jufqu'au mois de feptembre 1365. Les comtes de Lyon feigneurs d'Anfe, ne pouvant obtenir de rentrer en poffeffion de leurs terres, eurent recours à l'intervention du pape, qui chargea le cardinal de Boulogne du foin de terminer cette affaire. Seguin de Badefol confentit à déloger à la condition que le Chapitre lui paierait la fomme de 40,000 florins. Il fe ferait fans doute montré plus exigeant, fi en même temps qu'on entrait en compofition avec lui, le roi de France, déterminé à fe défaire des Compagnies, n'avait chargé du Guefclin de traiter avec leurs chefs & de les emmener en Efpagne (1), mettant hors la loi tous

(1) Du Guefclin fut trouver les Compagnies à Chagny & dit à leurs chefs : « Nous avons affez fait pour damner nos âmes ; vous pouvez même vous vanter d'en avoir fait plus que moi : faifons honneur à Dieu & le Diable laiffons. » A l'appui de cette courte

ceux qui refuferaient de le fuivre. Seguin comprit que l'étoile des Routiers commençait à pâlir, & que mieux valait pour lui s'accommoder pour une fomme d'argent, pendant qu'il en était temps encore, que de courir la chance d'être contraint plus tard de rendre la place par force & d'être pendu peut-être aux créneaux de la groffe tour du château. Il confentit à fe foumettre à la décifion du fouverain pontife & envoya à Avignon des fondés de pouvoir munis d'un fauf-conduit, pour traiter avec le cardinal. Les comtes de Lyon déléguèrent de leur côté le doyen du Chapitre & le cuftode de Ste-Croix. L'affaire fut examinée en préfence du facré Collége & des parties intéreffées, & il fut convenu que Seguin de Badefol rendrait les ville & château d'Anfe, auffitôt qu'il aurait reçu un premier à-compte de la fomme que le Chapitre devait lui payer pour rentrer en poffeffion de fes terres. Mais les temps étaient mauvais; le Chapitre fans argent fut obligé de s'adreffer au roi & au duc de Bourgogne, qui lui accordèrent un fubfide. Ces reffources étant infuffifantes, il fallut recourir aux emprunts. C'eft ce qui réfulte des pièces originales, autrefois dans les archives des comtes de Lyon, aujourd'hui dans celles du département, où j'ai pu les confulter, grace à l'obligeance du Confervateur de ce riche dépôt, M. Gauthier. Je donnerai une courte analyfe de

allocution il leur offrit 200,000 francs de la part du roi, les tréfors du roi de Caftille & des contributions fur les terres du pape dans le Comtat. (Courtefpée, *Hift. du duché de Bourgogne*, livre VII.)

ces pièces inédites & inconnues jufqu'à ce jour, & j'en reproduirai quelques-unes par extraits.

Voici d'abord en entier l'ordonnance rendue par le pape lorfque les parties furent d'accord. Cette pièce feule eft en français, toutes les autres font rédigées en latin fuivant l'ufage du temps.

« Ceft lordinance faite par noftre fant pere le pape fur le widement & delivrance dou chaftel de la ville danfe & de tout le pays de lyonois & dou royaulme de france. Premierement meffire Seguin de Badafol qui tient lefdift chaftel & ville & tous les compaignons qui y font avec luy rendreront & delivreront au doyen & chapitre de lion auquelx ils font, lefdis chaftel & ville dedans viij jours apres la fin de cet prefent moys de juillet, ou avant, fe avant font paié de la premiere paie defous divifée & dicte, fans les dommager ou empirer entre deux, & partiront hours dou royaulme de france fans y jamais faire guerre fe ce neft pour iufte guerre de lours feignours propres, ne autre part en chriftianté, fe ce neft en fervice de iufte guerre come deffus eft dit, & de ce ballera ledit meffire Seguin fon pere & fes freres en oftage en la ville davignon & autres bonnes fouretés devers noftre faint pere, iufques a tant que ils foient departi hors dou royaulme, & tous ceux de fadicte compaignie le prometteront & jureront & en bailleront lettres fcellées des fceaux dudit meffire Seguin & de autres plus notables de fa compaignie, les meilleurs & les plus fortes, & fur tantes poines que on porrat devifer, & parmi ce, ils feront conduis en paffant par le royaulme de france par bons fouffifans chevaliers de par le roi,

ſi que ils puiſſent paſſer ſeurement iuſques a ce que ils en ſoient dehors. Item ledit meſſire Seguin & tous ſes compaignons deſſus ditz aueront abſolucion de noſtre ſaint pere de ce que ils ont encourru & deſſervi par la guerre que ils ont menée & faicte en venant contre les ſentences & autres preceptes que noſtre ſaint pere avoyt... & fayt contre les compaignes, & procurera que le roy de france & le prinpce de gales leur remetteront auſſy & quitteront les excez quil ont fait & cōmis pendant ladicte guerre. Item en temps que ledict meſſire Seguin & ſeſditz compaignons voudront aler ou voyage doutremer auecques les autres qui y doyvent aler en la compaigne de larchipreſtre, noſtre ſaint pere leur donnera & octroiera teille abſolucion cōme fera aux autres qui yront & partiront avecques les autres au proufit que noſtre ſaint pere ordenera pour ceſte cauſe, & auſſi procurera noſtre ſaint pere que auront bon eſtat avecques eulx. Item pour ce que ledit meſſire Seguin & ſes compaignons poient froyer pour eux remonter & mettre en arroy & autrement pour leur departie hors dudit royaulme, ycellui meſſire Seguin pour lui & ſeſdits compaignons aura quarante mille petits florins ou xxxij mille francs, deſqueis leur ſeront baillés & delivrés dedans viij iours apres la fin de ceſt mois de iuillet ou auant ſe faire ſe puet, en ladicte ville danſe, xx mille florins, perbaillant par auant leſdis hoſtages, & les autres xx mille florins ou valour deſſus dicte lui ſeront delivrées en la ville de Rodes dedans la feſte de Noeil prochennement venant, & ou cas que leſdis xx mille florins du dernier terme de Noeil

deſſuſdit ne ſaront paiés en ladicte ville de Rodes, leur baillera oſtages en Avignon telz qui deuront ſouffire audit meſſire Seguin pour leſdis xx mille florins, qui de luy ne ſen partiront iuſquil ſoit ſatisfait audit meſſire Seguin deſdis xx mille florins ou ſon certain commandement. Et eſt ordené par noſtredit ſaint pere que dou jour de huy en avant, ledis meſſire Seguin ne ſes compaignons ne puiſſent ne doiuent prendre fort ne perſones ne nuls autres biens, ne pour... ne pour nulle autre cauſe ne oucheyſon, ne mettre fues, ne faire autre dommage, mais laiſſeront les bonnes gens paiſiblement cuillir les fruis & labourer les terres, auxi comme eſt accouſtumé en temps de paix. »

Cette déciſion du pape aſſurait bien aux comtes de Lyon la reſtitution de la ville & du château d'Anſe, mais elle ne leur fourniſſait pas les moyens de ſatisfaire aux obligations qu'elle leur impoſait; ils prièrent donc le conſulat de leur venir en aide en leur prêtant les ſommes néceſſaires pour faire face aux premiers paiements. Le conſulat, qui avait auſſi ſon intérêt à ſe débarraſſer d'un voiſin incommode, accéda à leur demande.

L'acte paſſé à ce ſujet entre le Chapitre & le conſulat remplit une immenſe pancarte compoſée de trois feuilles de parchemin couſues à la ſuite l'une de l'autre. Cette pancarte n'a pas moins de deux mètres de longueur ſur 0,60 de largeur. Chaque feuille eſt rubriquée par les notaires Jacquemet Richard de Revilhac & Pierre de Rothonay, de manière à ce que leur paraphe porte ſur l'extrémité inférieure de la première & de la ſeconde

feuille, & en tête de celle-ci & de la troifième. Il n'y a pas de fceau pendant; au bas de la pancarte font les fignatures très compliquées & prefque hiftoriées des notaires (1). L'acte fut dreffé par devant Jacques Fabri, facriftain de St-Juft & official de l'Eglife de Lyon. Il commence par conftater l'engagement contracté par les doyen, Chapitre & *alii incorporati*, de rembourfer au confulat la fomme de 4,000 florins qu'il leur a avancée au nom de la Ville, pour les aider à racheter les ville & château d'Anfe. Suit un autre acte figné par Martin Novelli, de Belleville, notaire apoftolique, impérial & royal, c'eft à dire agiffant fous l'autorité du pape, de l'empereur & du roi. Dans cet acte on rappelle comment le feigneur Seguin de Badefol chevalier & fes complices s'emparèrent par furprife de la ville & du château, vers la fête de tous les Saints de l'année 1364, & comment, s'y étant établis tyranniquement, ils en fortaient tous les jours pour piller le pays d'alentour, tant fur les terres de l'Empire que fur celles du Royaume (2). « Die nocteque, y eft-il dit, ad modum

(1) Voyez aux *Pièces juftificatives*, où je reproduis cet acte par extraits. Les caractères fouvent indéchiffrables, le mauvais état de confervation du parchemin & furtout la précipitation avec laquelle la copie a dû être faite, font la caufe des nombreufes lacunes que l'on remarquera çà & là dans le texte, & pour lefquelles je réclame l'indulgence des lecteurs, qui pourront au befoin prendre connaiffance de la pièce entière, aux archives du départ. du Rhône, à l'Hôtel-de-Ville.

(2) On appelait terres du Royaume celles fituées fur la rive droite

diaboli tamque leonis rugientis, circumeuntis & querentis quem devoret, homines ſubdictos & juſticiabiles dictae eccleſiae plures ceperunt & ſecum captos duxerunt & captivos apud Anſam detinuerunt per maxima tempora, & finaliter juxta ſui voluntatem, penis, cruciatibus, queſtionibus & tormentis precedentibus, uſque ad ultimum quadrantem redimerunt : eorum uxores, filias & conſanguineas violenter deflorarunt, ſtuprarunt, & ipſos homines & mulieres alias multimode in corporibus & in bonis inhumaniter dampnificaverunt & multa ac infinita mala, que longiſſimum eſſet narrare, prefati domini decanus & capitulum ac ſubditi eorum in ſuis corporibus & bonis ſuſtinuerunt... »

Dans le traité intervenu entre le Chapitre & le conſulat, au nom de la ville, figurent comme conſuls Aynard de Villeneuve, Gilet de Cuyſel, Jean de Liatard, Guillaume de Varey dit Ploton, Pierre de St-Trivier, Jean de Chamoſſin ou plutôt de Chamoſſet, & Michel de Chenevières. Le Roolle des gardiateurs, conſeillers, recteurs, gouverneurs & échevins de 1294 à 1595, donné par le P. Meneſtrier dans ſon *Eloge hiſtorique de la ville de Lyon*, préſente une lacune, de l'année 1365 à l'année 1379; les noms des conſuls déſignés dans cet acte ſe trouvent dans la liſte pour l'année 1364, & nous voyons, par l'acte même, qu'ils étaient encore conſuls en 1365, avec Jean de Foreys, Guillaume de Dorchies, Jean Leviſte, André Caille & Olivier de L'Arbent. Le

de la Saône, & de l'Empire, celles de la rive gauche. Cette diſtinction s'eſt conſervée encore de nos jours parmi les gens de rivière.

11

Chapitre parvint à payer un premier à-compte de 20,000 florins à Seguin de Badefol. Pour les parfaire, il emprunta encore: c'eſt ce qui réſulte d'une obligation paſſée en ſon nom le 3 ſeptembre 1365, en aſſemblée capitulaire, au profit de ſept chapelains perpétuels de la collégiale de St-Paul, de la ſomme de 3,000 florins pour payer les Routiers. Il ſe hâta de prendre poſſeſſion du château d'Anſe, car je vois que, dès le 30 août 1365, il avait nommé capitaine dudit château & de la ville noble Guillaume de Chalamont, chevalier, aux gages ordinaires, & à condition qu'il ferait tenu d'y réſider avec trois autres hommes-d'armes, & d'y entretenir un portier & un arquebuſier. Les gages de Guillaume de Chalamont étaient de 400 écus d'or valant à raiſon de vingt-quatre ſols (1).

Outre les 4,000 florins prêtés au Chapitre, le conſulat conſentit encore à lui fournir les otages qu'il devait envoyer à Avignon juſqu'à l'entier acquittement des 20,000 florins reſtants. Ces otages furent Hector de L'Arbenc, Pierre de Villeneuve & Guionnet de Chevrières, citoyens de Lyon. Le Chapitre leur alloua 40 francs d'or de la monnaie du roi, par mois & pour leurs gages & dépenſes, auſſi longtemps qu'ils reſteraient à Avignon. Toutefois, ceux-ci ne conſentirent à accepter la miſſion qu'on leur donnait, que ſous la condition que les conſuls, au nom de la ville, ſe porteraient garants, à l'échéance, du paiement des 20,000 florins. Le Chapitre aſſemblé capitulairement, « ad ſonum campanae, »

(1) Catal. ms. des chanoines comtes de Lyon, année 1365.

s'engagea à rembourfer les 4,000 florins d'or qui lui avaient été avancés par la caiffe municipale; de plus, à payer les 40 florins par mois pour l'entretien des otages, & à compter 20,000 florins à Seguin de Badefol, quinze jours après Noël. Les Chanoines qui paraiffent dans l'acte font Jean de Talaru doyen, Reynaud de Thurey précenteur, Jacques de Coligny chantre, Humbert d'Ars facriftain, Thibaud de Chaumont prévôt de Fourvière, Louis de Propières *fenior*, Louis de Propières *junior*. Avec le Chapitre, s'obligent perfonnellement & folidairement Laurent Guillendi docteur en décrets, Jacques Fabri docteur ès lois, Thomas Pignolli licencié en décrets, Martin de L'Orme facriftain de St-Nizier, & Matthieu de..., chamarier de St-Paul, chevaliers de l'Eglife de Lyon; Etienne Leobardi & Humbert de Villeneuve cuftodes de Ste-Croix, Jean de Favion tréforier, Hugues de La Marche facriftain de St-Etienne, Everard de Belleville vice-magifter, Etienne de Fontaines, Jacques de Granelles, Guillaume de Bourbonnais, Guillaume Foreys, Etienne de L'Abergement, Guillaume Bardot, Alexandre Milliet & Pierre de Couzon, chapelains perpétuels de l'Eglife de Lyon. Tous s'engagent fur les faints Evangiles, par hypothèque fur tous leurs biens & droits temporels & fpirituels & fur les biens meubles & immeubles de l'Eglife de Lyon, perfonnellement & folidairement, pour eux & pour leurs fucceffeurs, à rembourfer au Confulat, à Lyon, à la Touffaint prochaine, les 4,000 florins qui leur ont été prêtés, & à payer à Seguin de Badefol les 20,000 florins qui lui font dus, après les fêtes de

Noël, « omnibus excepcionibus, allegationibus, deffensionibus tam juris quam facti, barris, brigis, guerris, impedimentis quibuscunque cessantibus & submotis. »

De plus, le Chapitre engage expressément encore au Consulat, pour lui & pour ses successeurs, les sommes de deniers qu'il doit lever, exiger & recouvrer pour fouage, par ordre du roi, dans le bailliage de Mâcon, jusqu'au premier janvier suivant, ainsi que le revenu de deux années qui lui avait été concédé par le roi & par le duc de Bourgogne; lesquelles sommes, pour plus de garantie, seront perçues par un receveur nommé par le Chapitre & agréé par le Consulat. Le Chapitre consent en outre à ce que les dîmes accordées par le Pape sur les églises & couvents des diocèses de Lyon, Autun & Châlon, soient levées par Matthieu de Varey & Jacques de Granelles. On voit que, dans son embarras extrême, le Chapitre faisait argent de tout.

Il fut convenu, de plus, qu'il se pourvoirait à ses frais auprès du Pape, pour obtenir une bulle en bonne & due forme, approuvant & ratifiant en termes exprès les engagements pris par le Chapitre. Les Doyen & Chapitre, savoir lesdits précenteur, chantre, sacristain, Guillaume de Semur maître du chœur, Louis de Propières *senior*, Jean de St-Amour & Guichard de Sachins chanoines, par serment prêté *corporaliter* sur les saints Evangiles, & s'obligeant sur tous leurs biens & ceux de ladite Eglise, meubles & immeubles, ecclésiastiques & temporels, s'engagent solidairement, pour eux & pour ceux qui viendront après eux, à l'exécution des présentes, sous peine de 2,000 florins si, dans l'in-

tervalle d'un mois, le Chapitre n'a pas remis la bulle du Pape au Consulat.

Cet acte fut fait & signé les 2 août & 9 septembre, dans la chapelle de St-Jacome où se tenaient les assemblées du corps de ville.

On voit, par certaines clauses & par les sûretés que les Consuls exigent du Chapitre, qu'ils n'avaient pas une confiance absolue dans sa parfaite exactitude, peut-être même dans sa solvabilité ; & ce n'était pas sans raison, car, lorsque vint l'échéance, le Chapitre ne remboursa pas. C'est ce que confirme une sentence de l'auditeur général de la Chambre apostolique, à la date de 1366, par laquelle le Chapitre de St-Jean de Lyon est condamné à payer aux échevins de ladite ville la somme de 4,000 florins d'or qu'ils avaient prêtée audit Chapitre.

Le roi avait fait don au Chapitre d'une somme de 12,000 francs, comme on le voit par une quittance de Me Guillaume de Piscibus (1) son procureur fondé, à Guillaume Piquet, citoyen de Lyon & receveur des deniers royaux de la ville & du diocèse. Il reconnaît avoir reçu la somme de 2,051 francs & demi d'or, à valoir sur les 12,000 francs d'or donnés par le roi au Chapitre, pour l'aider à payer les 40,000 florins dus à Seguin de Badefol pour l'évacuation d'Anse. Ces 2,051 francs ne furent pas payés comptant : le procu-

(1) C'était le nom d'un château-fort sur les bords du Garon, entre Brignais & Givors. Il est appelé dans les anciens titres *castrum de Piscibus*, aujourd'hui les Peisses ou Epeisses. Ce n'est plus qu'une ferme.

reur fondé reconnaît avoir pris en paiement des créances à recouvrer ſur des tiers, ſuivant le rôle délivré audit procureur fondé & garanti par ledit Piquet. Cette quittance fut paſſée par-devant Etienne de Pinedo clerc du roi, garde du ſcel commun royal au bailliage de Mâcon, l'an 1368, le ſamedi après la fête de ſaint Luc, qui était le 18 octobre, trois ans après la reddition d'Anſe. On appoſa à l'acte le ſcel du bailliage, « ſigillum curie noſtre Inſule Barbare, » en l'abſence du ſceau commun (1).

Si le Chapitre ne ſe hâtait pas d'accomplir ſes engagements, le roi ne ſe preſſait pas davantage pour le paiement de la modique ſomme à laquelle il s'était engagé, ce qui prouve l'état de gêne & de dénuement où la guerre avait plongé la France. Cependant le Chapitre procédait par à-comptes de loin en loin pour faire prendre patience à ſon créancier & gagner du temps. Je trouve une quittance qui lui fut donnée le 3 décembre 1367, par Hugues de St-Amanieu ou St-Amand, damoiſeau, fondé de pouvoir de noble Seguin de Gontaut, père & héritier univerſel de Seguin de Badefol (2), de la

(1) Archives du départ. du Rhône, arm. Enoch., vol. 20, n° 26.

(2) Seguin de Badefol ne jouit pas longtemps du fruit de ſes rapines. Son traité avec le Chapitre fut conclu en ſeptembre 1365, & je vois dans le *Petit-Thalamus* qu'il mourut du feu ardent, ou feu St-Antoine, le 10 décembre ſuivant, à Pampelune en Navarre, où il avait précédé les Grandes-Compagnies conduites par du Gueſclin. Albéric de Trois-Fontaines, dans ſa chronique, année 1089, décrit ainſi les terribles effets du feu St-Antoine : « Multi, ſacro « igne interiora conſumente, computreſcentes exeſis membris

somme de 1,600 deniers d'or appelés francs, savoir 800 deniers en déduction de 500 florins d'or faisant partie des 20,000 florins restant à payer pour le fait de l'évacuation d'Anse; les autres 800 deniers ou francs d'or en déduction de 3,500 florins d'or dus par le Chapitre audit seigneur Hugues de St-Amand, pour raison des frais & dépens faits par lui dans l'instance en remboursement. A la suite est la procuration du seigneur de Gontaut.

« instar carbonum nigrescentibus, aut miserabiliter moriuntur, aut « pedibus & manibus putrefactis truncati, miserabiliori vitae « reservantur. Multi vero nervorum contractione distanti tormen- « tantur. »

Villaret, *Hist. de Fr.*, t. IX, prétend qu'il a lu dans le procès de Charles le Mauvais, roi de Navarre, que Seguin de Badefol fut empoisonné par ce prince avec des oranges confites auxquelles il avait fait mêler un poison subtil, qu'il lui présenta lui-même. Le récit de ce fait, mis à la date de 1364, a au moins le défaut d'être anticipé, puisque nous voyons par des actes authentiques que Seguin de Badefol traitait encore pour l'évacuation d'Anse au commencement de septembre 1365 : il n'avait donc pas pu mourir par le poison en 1364.

Le Père Anselme, dans la Généalogie de la maison de Gontaut-Badefol, semble avoir ignoré complètement le rôle que Seguin joua comme l'un des principaux chefs des Grandes-Compagnies. Il dit seulement, sur la foi de l'interrogatoire du secrétaire & du chambellan du roi de Navarre, qu'il fut empoisonné par ce prince à Salces, « en coings ou en poires sucrées, » l'an 1364.

Froissart dit de lui : « Dudit monseigneur Seguin ne sçais-je plus avant, fors tant que j'ai ouï dire depuis qu'il mourut assez merveilleusement. Dieu lui pardoint tout ses méfaits ! » (L. I, part. II, chap. CLV.)

Le Chapitre, on le voit, faifait la fourde oreille aux fommations & aux pourfuites du procureur fondé, qui de fon côté l'actionnait & le contraignait à payer les frais de la procédure.

Le 4 janvier 1368, autre quittance de Seguin de Gontaut, de 600 florins d'or à lui payés à compte des 20,000 florins.

Le 9 juin de la même année, le Chapitre paya encore 1,000 deniers d'or, dont je trouve la quittance à cette date, en déduction de plus grande fomme qu'il devait. J'ignore s'il alla jufqu'au bout & s'il acheva le paiement de fa dette. A voir la réferve & la parcimonie avec lefquelles il s'exécute de loin à loin & par petites fommes, on ferait tenté de croire qu'il en refta là, & qu'en atermoyant ainfi, il trouva moyen de couper court aux débourfés que lui coûtait la reftitution de fa ville & de fon château d'Anfe. La date de la dernière quittance (1368) porte à croire que le Chapitre ne fe mit pas dans le cas d'en réclamer une autre, & qu'il fe confidéra comme bien & duement libéré, lorfqu'il vit qu'il n'avait plus rien à redouter des Compagnies, amoindries par les guerres & bientôt diffipées par les gens du roi. Il recouvra donc la paifible poffeffion de fa feigneurie (1), & il en jouit fans contefte jufqu'à la

(1) Je trouve un Henri de Montaigu chevalier, qui contribua puiffamment au recouvrement de la ville & du château d'Anfe : « Henricus de Montaigu, miles, multum diligenter laboravit circa expeditionem villae Anfae quam tenebant inimici regni Franciae nuncupatam. »

révolution de 1793. A cette époque, d'autres routiers non moins avides & non moins formidables s'en emparèrent au nom de la loi & de la nation, & cette fois, ce fut pour ne la rendre plus. Le vieux donjon conſtruit ſur les ruines de Aſſa Paulina a bravé le temps & eſt debout encore, comme lorſqu'il abrita les bandits de Seguin de Badefol; des Comtes de Lyon, il ne reſte plus que le nom, & le ſouvenir de leurs ſeize quartiers. Les pierres maçonnées par la main de l'homme ſont plus durables que ſes inſtitutions.

Il paraît que les 40,000 florins pour le rachat d'Anſe ne devaient pas être ſupportés en entier par le pays de Lyonnais; c'eſt au moins ce qui ſemble reſſortir d'une lettre adreſſée de Nîmes, en 1365, au ſénéchal de Beaucaire, par le duc d'Anjou, lieutenant général du roi & gouverneur de Languedoc, & dans laquelle le prince lui dit « que, le Pape ayant traité avec Seguin de Badefol & les autres routiers qui tenaient Anſe près Lyon, leſquels doivent, dans certain temps, laiſſer ledit lieu & ſoi départir du royaume, moyennant 40,000 florins à eux payés, dont 25,000 pris ſur les pays de Lyonnois, Maſconnois & certains autres, & 15,000 ſur les pays & ſénéchauſſées de Beaucaire, Niſmes, Carcaſſonne & Toulouſe; en conſéquence, il mande au ſénéchal de ſignifier à toutes les communes qui ont coutume d'envoyer des députés aux aſſemblées de la province, d'y eſlire perſonnes ſuffiſantes, aviſées & inſtruites, avec pouvoir d'octroyer & accorder ce qui ſera fait ſur ladite requête deſdits 15,000 florins. » Mais ſans doute les députés de la province de Languedoc

trouvèrent qu'ils avaient aſſez à faire chez eux, & que leurs deniers ſeraient plus utilement dépenſés en les employant à ſe défaire des Compagnies qui pouvaient encore les viſiter, qu'à aider le Chapitre de Lyon à récupérer ſes domaines; car il n'eſt pas queſtion une ſeule fois, dans cette longue procédure au ſujet d'Anſe, des 15,000 florins laiſſés à la charge de la ſénéchauſſée de Beaucaire.

On voit combien ces Compagnies étaient puiſſantes. Il ne fallut rien moins, en effet, que l'entremiſe du ſouverain pontife, pour les amener à compoſition, & les comtes de Lyon, qui tenaient aux plus grandes maiſons de France, ſe virent contraints de ſubir les conditions onéreuſes qu'un chef de brigands voulut bien leur accorder. Les rois de France & d'Angleterre intervenaient eux-mêmes dans l'acte, promettaient leur ſauvegarde à ces bandes de pillards & d'aſſaſſins, & leur aſſuraient la rémiſſion de tous leurs forfaits & la libre jouiſſance de leurs rapines. Et afin que rien ne manquât au ſcandale, le Pape s'engageait à leur donner l'abſolution. Tel était l'aviliſſement où de longues guerres & tous les fléaux qui viennent à leur ſuite avaient plongé la ſociété françaiſe, qu'elle ſubiſſait en ſilence & avec la réſignation du déſeſpoir, le joug de quelques milliers de malfaiteurs auxquels elle avait abandonné ſes biens, ſa vie, ſon honneur. Et le pouvoir royal, obligé de lutter ſeul contre les malheurs de la guerre étrangère, contre les fureurs des diſcordes civiles & les audacieuſes entrepriſes de quelques chefs ambitieux, était réduit à la honteuſe néceſſité de trai-

ter avec ces forcenés au lieu de leur infliger le châtiment dû à leurs forfaits. Pendant dix ans, ces miférables avaient couvert la France de ruines; ils n'avaient refpecté ni châteaux ni chaumières, ni églifes ni moutiers; ils avaient opprimé impunément les laboureurs, ces pères nourriciers du peuple, pillant & brûlant leurs récoltes, dévaftant leurs champs; ils avaient infulté à la fainteté des clés de faint Pierre, en menaçant le vicaire de J.-C. jufque fur le feuil de fon palais; ils avaient bravé la majefté royale en ofant affronter une armée marchant fous la bannière fleurdelifée, &, dans cette lamentable furprife de Brignais, ils avaient égorgé trois princes du fang avec l'élite de la gendarmerie françaife. Depuis le plus vil des Routiers jufqu'au plus fameux de leurs capitaines, tous étaient dignes de la hart, & cependant la royauté était tombée à ce degré d'abaiffement, qu'elle était forcée de fanctionner & d'accepter les conditions les plus dures & les plus honteufes telles qu'il convenait à ces aventuriers de les impofer à leurs victimes; de leur offrir un pardon général & des fommes d'argent arrachées à la mifère publique, pour affouvir à ce prix leur infatiable convoitife, & pour obtenir d'eux qu'ils confentiffent à évacuer les châteaux-forts qu'ils avaient ufurpés, & du fond defquels ils exerçaient leurs violences & leurs déprédations fur le pauvre peuple, qui depuis les invafions des Sarrafins & des Hongres n'avait pas vu tant d'excès barbares.

On refte pénétré d'horreur, lorfqu'on parcourt les fanglantes annales de ce fiècle déshérité, où les faibles

ſervaient inceſſamment de jouet & de proie à ces farouches deſtructeurs de l'eſpèce humaine. Et qu'on vienne encore nous vanter la paix & la félicité « du bon vieux temps; » qu'on nous dépeigne cet âge de fer ſous les couleurs menſongères dont il a été revêtu par l'ignorance! Nous détournerons nos regards avec indignation & dégoût, en demandant à Dieu qu'il préſerve à jamais notre patrie du retour de ces abominables exécuteurs des hautes œuvres de ſa juſtice.

Cependant les gouvernants & les populations elles-mêmes commençaient à comprendre qu'en uniſſant leurs efforts, on pourrait réſiſter à ces hordes de brigands dont l'auxiliaire le plus puiſſant était la terreur qu'elles inſpiraient. La cour d'Avignon ne s'en tint plus aux armes ſpirituelles dont elle avait uſé vainement juſqu'alors. Déjà Urbain V avait appelé les princes voiſins du Comtat à une croiſade contre ces mécréants. Le 30 novembre 1363, un traité d'alliance offenſive & défenſive contre les Compagnies avait été ſigné à Avignon, dans la maiſon de Philippe de Cabaſſole recteur du Comtat, entre le comte de Provence & de Forcalquier, le dauphin de Viennois & le comte de Valentinois : « .... Pateat... quod cum inſurgentibus perverſis Societatibus & malignis que hinc inde diſcurrerunt vicinas regiones vaſtando pridem inter.... volentes ſagaciter providere ne in aliquam terram eorum commiſſam regimini Societates perverſe hujuſmodi ingredi valeant aut eam invadere fuerit conſilium habitum & tractatus de facienda inter ſe unione ſeu liga pro reſiſtendo dictis perverſis Societatibus ſi quod abſit contra ali-

quam terram dominorum ipforum ipfas Societates venire contingerit. Uno alium ex predictis dominis pro confumanda liga feu unione predicta feu ipfa complenda & perficienda in prefenti civitate Avinionis terminus captus effet.... unionem feu ligam duraturam biennio ab hodie in anthea.... »

La durée de ce traité devait être de deux ans. Le dauphin s'engageait à fournir 320 hommes-d'armes & un nombre d'arbalétriers proportionné; le fénéchal de Provence en mettait autant fur pied; le comte de Valentinois & le Comtat fourniffaient chacun 160 gens-d'armes & autant de gens de pied, &, dans le cas où le comte de Savoie entrerait dans la ligue, on lui laiffait la faculté d'armer fuivant fes moyens. Le comte Amé adhéra au traité le 23 janvier 1364, par acte paffé au palais, dans la falle du Parlement (*camera parlamenti*), en préfence d'Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon.

Le 2 des kalendes de décembre de la même année, la deuxième du pontificat d'Urbain V, des lettres apoftoliques avaient été expédiées à Philippe de Cabaffole, fur la contribution que le clergé des provinces comprifes dans le traité devait payer pour la folde des troupes levées contre les Compagnies. « Venerabili fratri Philippo patriarchae Jerofolymitano.... Quanta ecclefiarum & monafteriorum aliorumque piorum locorum incendia, hominum cedes ac perfonarum ecclefiafticarum necnon nobilium & innobilium exitia miferanda, moleftationes pudicitie matronarum, vincula & carceres, rapine execrabiles ac deftructiones fecularium & ecclefiafticarum perfonarum aliaque mala tam anima-

rum quam corporum, impietas quorumdam hominum crudelium quos ſub titulo Comitivarum ſeu Societatum immanitas congregavit in vicinis & remotis partibus pervenerunt hactenus & proh dolor ! pervenire non deſinunt olim miſerabilis experientia docuit & docere non ceſſat. Propter que nonnulli eccleſiarum prelati ac domini & gubernatores Dalphinatus Viennenſis, necnon Provincie, Forcalquerii, Venayſſini, Valentinenſis & Sabaudie comitatuum & adjacentium partium contra impetus & hoſtilitates hujuſmodi obviare viriliter intendentes, quamdam colligationem provida deliberatione fecerunt ſibi ipſis de certis gentium armorum equeſtrum & pedeſtrum numeris pro deffenſione dictorum Dalphinatus ac comitatuum & partium, talliam imponentes pro quibus gentibus ad dictam deffenſionem tenendis magna interveniunt onera expenſarum .... (1). »

(1) Archives du départ. de Vaucluſe; Chambre apoſtol. de Carpentras; liv. B, *Des Hommages.* — A la même date : *Litterae apoſtolicae ut prelati & clerici comitatuum & Delphinatus jamdictorum contribuant in fortificationibus locorum eorumdem.* Même protocole que ci-deſſus. — *Proceſſus graciosus ſuper ſubſidio hominum armorum pro comitatibus Provinciae & Forcalquerii.* — *Proceſſus exſecutorius ſuper dicto ſubſidio hominum armorum.* — *Proceſſus graciosus ſuper reparationibus & fortificationibus locorum comitatuum Provinciae & Fortcalquerii.* — *Proceſſus exſecutorius ſuper dictis reparationibus.* — *Copia littere revocationis aliquorum commiſſariorum ſeu ſubdelegatorum ſcilicet non ordinariorum.* — *Copia proceſſus exſecutorii litterarum apoſtolicarum predictorum de contribuendo clerum comitatuum in forcioribus locorum ipſorum.*

Le 4 des nones d'avril 1363, des lettres apoſtoliques avaient été adreſſées auſſi au prince d'Orange : elles l'autoriſaient à lever une contribution extraordinaire ſur le clergé de la ville & du diocèſe, pour réparer les fortifications. La Piſe aſſure qu'à cette occaſion, la ville d'Orange emprunta pour payer ſa garniſon, à raiſon de 48 pour cent, *qu'on diſoit lors eſtre un petit profit* (1). « Un capitaine breton, Rolland de nom & de fait, dit encore le même auteur, faiſoit des rodomontades contre le prince d'Orange Raymond V, ſe jactant fièrement de le tenir avant Paſques par le bec ou cornette de ſon chaperon pour compter avec luy & ſe payer des grandes ſommes qu'il luy devoit. Et ſi grande eſtoit l'inſolence de ces routiers & la terreur qu'ils ſemoient ſur leur paſſage, que les amis de ce prince luy conſeillèrent de ne ſortir qu'avec une bonne eſcorte, & que, auſſi longtemps qu'ils furent dans le voiſinage, on fit bonne & ſûre garde aux portes & aux murailles, pour empêcher quelque ſurpriſe. »

Lorſque le roi prit enfin la réſolution de chaſſer les Compagnies du royaume & ordonna de courir ſus à

— Sans date : *Contra Societates & invaſores civ. Aven. & comitatus Venaiſſini.* «..... Nuper ad aures noſtras relatio fidedigna produxit quod nonnulli ambitionis & avaritiae vitio...fecerunt & faciunt apparatus, & quod ex ipſorum certis conjecturis & ſignis probabilis eſt exorta ſuſpicio quod ſe parant ad civitatem Avenionenſem & comitatum Venayſſini.... invadendos & etiam offendendos...»

(1) *Tableau de l'hiſtoire des princes & principauté d'Orange.* La Haye, 1639, in-fol.

tous les brigands qui se trouveraient encore en France après le délai qui leur fut fixé, le Pape Urbain V seconda ses efforts autant qu'il le put. Il fulmina l'excommunication, non seulement contre les Routiers, mais contre tous ceux qui les aideraient ou leur fourniraient un asile & même le sel & l'eau. Le P. Menestrier mentionne une demande d'absolution présentée par P. Blanchi, qui leur avait vendu un bœuf & un âne, au prix de huit florins d'or, & il ajoute qu'un homme & une femme de Villefranche se firent absoudre, en vertu d'un bref du cardinal de St-Laurent *in Lucina*, pour avoir fourni quelques denrées à des gens-d'armes des Compagnies de Seguin de Badefol, pendant qu'elles occupaient Anse. L'appel aux armes fait par le Pape continuait à être suivi de mesures efficaces pour hâter le recrutement de l'armée; de nouvelles lettres apostoliques, en date du 12 des kalendes de décembre 1363, enjoignaient aux prélats & à tous autres gens d'église de contribuer de leurs deniers pour l'expulsion des Compagnies: « In notionem publicam cunctorum de circumstantibus partibus non est dubium devenisse quod innumerabiles gentes armigere que continue vocantur de finibus Galianis, egresse contra Infideles, ut asserunt, profecture partes senescaliarum Tholose, Carcasone & Bellicadri repleveruntque comitatus Provincie & Forcalquerii ac alias citra montes Lombardie terras carissime in Christo filie nostre Johanne regine Sicilie illustri subjectas & alias circumvicinas partes tentaverunt intrare hostiliter, quod statim & faciliter facere poterant nisi per incolas dictorum comitatuum & terrarum eis daretur

aliquod grande fubfidium pecunie minabantur : propter quod dilecti filii nobiles viri fenefcallus & alii officiales reginales & nobiles dictorum comitatuum, ad evitanda graviffima pericula & damna maxima comitatuum & terrarum predictorum que ex hoftilitate dictarum gentium erant in dubio fecutura, cum eorum patria non effet ad refiftendum fufficiens & de prefenti parata, eligendo minus malum, triginta milia florenorum auri de noftro confilio prefatis gentibus promiferunt. Nofque confiderantes quod prefati clerici ...... (1). »

On voit par ces lettres, que les fénéchauffées de Touloufe, Carcaffonne & Beaucaire contribuèrent pour 30,000 florins d'or, fur l'invitation du Pape, qui leur fit comprendre que, puifqu'elles n'étaient pas en mefure de réfifter, il était fage de choifir de deux maux le moindre & de faire pont d'or à l'ennemi.

Les Compagnies quittèrent la France le 1[er] janvier 1366, pour entrer en Efpagne (2); mais, ayant

(1) *Loc. cit.*

(2) Lorfque du Guefclin paffa en Efpagne avec les Compagnies, quatre cents gentilshommes de Touloufe fe joignirent à lui. Comme les Maures étaient encore maîtres d'une partie de l'Andaloufie, ces braves gens croyaient aller à la guerre fainte. On voit leurs noms dans une *cançon* (*), adreffée à dona Clamença, par un poète *Moundi* dont le nom eft refté inconnu. Cette pièce a été ajoutée par La Faille, à la fuite des poéfies de Pierre Goudelin, Touloufe 1694, in-12.

(*) **Cançon ditta la bertat fatta sur la guerra d'Espagnia, fatta pel generoso Guesclin assistat des nobles Moundis de Tholosa. 1367, april.**

été battues à Najera par le prince de Galles qui avait pris le parti de Don Pèdre contre Henri de Tranftamare, & du Guefclin lui-même étant tombé entre les mains des Anglais, ceux d'entre les Routiers qui purent échapper à la mort ou à la prifon repaffèrent les Pyrénées, &, s'étant réunis fur la frontière, ils recommencèrent à dévafter le pays, jufqu'à ce que du Guefclin, qui avait payé fa rançon & recouvré fa liberté, les reconduifit en Caftille, où plufieurs d'entre eux acquirent de grands honneurs & de riches feigneuries. Plus de trois ans s'étaient écoulés depuis la convention de Clermont par laquelle les Routiers s'engageaient à quitter le fol français dans un délai de fix femaines.

En 1369, nous retrouvons encore cette engeance maudite en Languedoc ; c'étaient ceux qui, n'ayant pas pu faire leur fortune en Efpagne, étaient revenus en deçà des Pyrénées pour la tenter encore ; mais les temps étaient changés, & ces gens-d'armes, fi redoutés autrefois & qui commandaient en maîtres partout, furent enfin traités comme des vagabonds & des voleurs. Le 11 mai 1369, le duc d'Anjou fit noyer Perrin de Savoie & le Petit-Mefchin, l'ancien chef des Tard-venus à Brignais ; Amanieu d'Ortigues, Nolhi Pavalhon & Boulhonnet de Pau furent écartelés, & leurs membres, après avoir été traînés fur la claie, furent cloués au gibet par la main du bourreau. Ces miférables avaient fait le complot de livrer le duc d'Anjou aux Anglais, ou de l'affaffiner dans le cas où ils ne pourraient pas le livrer. Cet exemple intimida leurs compagnons. Ils fe difperfèrent, & les habitants des campagnes, revenus

de leur terreur, les pourchaſſèrent dans les forêts & maſſacrèrent impitoyablement tous ceux qui tombèrent entre leurs mains. C'eſt ce qu'on voit par les lettres de rémiſſion accordées plus tard à des nobles & à de ſimples payſans qui demandaient à la juſtice du roi de les abſoudre des homicides commis par eux ſur ces brigands. Il reſte un grand nombre de ces lettres; quelques-unes contiennent des particularités qui ne ſont pas ſans intérêt pour l'hiſtoire des faits & des mœurs de cette époque. J'en reproduis une (1) donnée par Charles VII, à l'occaſion du meurtre de deux gens-d'armes de la Compagnie de Rodrigue de Villandrando, à St-Juſt-d'Avray, en Beaujolais: elle eſt extraite des Archives du Royaume (*Tréſor des chartes*), & a été publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2).

Telle fut la déplorable ſituation de la France pendant la ſeconde moitié du quatorzième ſiècle. Il ſemblait, vers 1370, qu'elle allait enfin être délivrée de tant de miſère; mais, le calme ne fut que paſſager: en 1379, elle voyait apparaître de nouveau des bandes d'aſſaſſins, ſous le nom d'Ecorcheurs. Puis, dans les premières années du quinzième ſiècle, ſurgirent encore d'autres aventuriers qui, fidèles aux traditions de leurs devanciers, redoublèrent à l'envi d'avarice & de cruauté. A leur tête étaient le fameux Rodrigue de Villandrando, que les chroniques françaiſes du temps appellent Villandras ou Villandraud, & ſon lieutenant Louis de Sala-

(1) Voir aux *Pièces juſtificatives*, n° IV.

(2) Tom. 1, ſérie 2, pag. 162, année 1844.

zar. Les écrivains espagnols parlent de Rodrigue comme d'un grand capitaine; mais son nom, souillé par le meurtre & les actes les plus odieux, n'en est pas moins resté voué à l'exécration de la postérité (1).

(1) Rodrigue de Villandrando surpassa en insolence & en cupidité tout ce qu'avaient pu faire ses abominables précurseurs. C'était un gentilhomme de Valladolid, pauvre mais de « solar conocido, » c'est à dire, de noblesse ancienne & reconnue. Alonso Lopez de Haro (*Nobiliario genealogico de los reyes y titulos de Castilla*) donne sa généalogie & ses armes. Il était fils de Pedro de Villandrando & d'Inez de Corral, & portait : écartelé, 1 & 4, d'argent, à un croissant échiqueté d'or & de sable; 2 & 3, d'or, à 3 fasces d'azur, à la bordure d'azur, semée de 8 châteaux d'or. Il passa en France avec quelques compagnons, comme lui en quête de la fortune. Tantôt à la solde des seigneurs qui guerroyaient entre eux, tantôt agissant pour son propre compte, ses succès & sa valeur eurent bientôt attiré sous sa bannière un grand nombre d'aventuriers de tous les pays, & il se trouva à la tête d'une Compagnie de 10,000 hommes. Avec cette armée il ravagea le Languedoc, le Vivarais & l'Auvergne, partageant les dépouilles de ces malheureuses provinces avec d'autres chefs de Routiers dont les principaux étaient les bâtards de Bourbon & d'Armagnac & Antoine de Chabannes seigneur de Dammartin.

Le roi Charles VII se servit de Villandrando contre le prince d'Orange qu'il battit à Anthon, & l'employa ensuite contre les Anglais. Fernando del Pulgar raconte de lui un trait caractéristique & qui témoigne de l'influence que les idées chevaleresques avaient sur ces brigands. Il arriva, dit-il, qu'un jour étant en Guyenne, prêt d'en venir aux mains avec les Anglais, Talbot, leur chef, qui ne connaissait Rodrigue que par ce que la renommée publiait de ses exploits, eut la curiosité de voir en tête-à-tête cet

Les ſcènes de carnage & d'horreur qui rempliſſent chaque page de l'hiſtoire du quatorzième ſiècle, & dont je ne pouvais donner ici qu'une eſquiſſe rapide & très imparfaite, ſe réſument dans ces paroles éloquentes d'un

homme dont le nom était dans toutes les bouches; il lui envoya donc un héraut pour lui propoſer une entrevue. Rodrigue y ayant conſenti, les deux capitaines ſe rendirent au lieu convenu. « Ce que j'ai entendu raconter de toi & de ta vaillance, lui dit Talbot, m'a donné le déſir de te voir. Puiſque le haſard nous a mis en face l'un de l'autre, rompons enſemble un morceau de pain, buvons à la même coupe, & lorſque nous en viendrons aux coups de lance, il en ſera ce qu'il plaira à Dieu & à monſeigneur ſaint George. — Si c'eſt là ce que tu veux de moi, répondit Villandrando, je ne puis l'accepter; car ſi nous devons combattre enſuite, les coups que je porterai dans la mêlée ſeront moins aſſurés, quand je me ſouviendrai que j'ai mangé ton pain & bu ton vin. » Cela diſant, il tourna bride & retourna vers ſes gens. Talbot, tout brave qu'il était, comprit à ces paroles ce qu'était l'homme avec lequel il aurait à faire, & il évita le combat.

Rodrigue épouſa Marguerite, fille naturelle de Jean Ier, duc de Bourbonnais & d'Auvergne, comte de Clermont, de Montpenſier, de Forez, ſeigneur de Beaujolais & de Dombes. Lorſqu'il ſe vit riche, il rentra dans ſa patrie, chargé d'un butin immenſe, fruit de vingt années de rapines. Le roi de Caſtille Jean II le fit comte de Ribadeo, &, en vertu d'un privilége ſingulier, les vêtements que le roi de Caſtille portait le jour de la fête de l'Epiphanie appartenaient de droit au comte de Ribadeo; de plus, ce jour-là, ſa place était marquée au couvert du roi, & il dînait à ſa table. L'héritier du titre devait jouir à perpétuité du même privilége. Tant d'honneurs & de diſtinctions lui avaient été accordés par Jean II en mémoire du ſervice qu'il lui avait rendu le jour

écrivain qui a retracé, en caractères de feu, les indicibles misères de l'humanité, au onzième siècle : « Le paysan ne sème plus, faute de grains, a dit quelque part M. Edouard Thierry; l'herbe lève à peine, qu'elle est foulée sous les pieds des soldats. Le maraudeur affamé

de l'Epiphanie 1440, en le défendant contre les habitants de Tolede, qui s'étaient révoltés & lui avaient fermé les portes de leur ville. Le privilége, accordé par le roi le 9 janvier 1441, se trouve dans les additions aux *Claros varones* de Fernando del Pulgar.

Rodrigue mourut tranquillement dans son lit, à l'âge de soixante & dix ans, pleurant & détestant ses péchés & demandant pardon à Dieu de ses forfaits. « Le Ciel, qui ne laisse jamais le crime impuni, mais qui ne refuse pas cependant sa miséricorde au coupable, dit Fernando del Pulgar, lui donna le temps de se reconnaître; & certes, ce fut une chose merveilleuse & un exemple digne d'être conservé, que la vue de son repentir & des larmes qu'il versait nuit & jour pour obtenir de Dieu qu'il eût pitié de son âme & qu'il lui pardonnât. C'est à cause de cette fin exemplaire, ajoute naïvement son biographe, que je lui ai donné une place parmi les hommes illustres de Castille. »

Il paraît en effet que Rodrigue de Villandrando, de retour de ses caravanes en France, voulut expier ses vols & ses brigandages par une œuvre pie, c'était l'usage alors : les grands coupables se lavaient de leurs iniquités en donnant aux églises & aux monastères une petite part des richesses qu'ils avaient extorquées par toutes sortes de violences & d'oppressions. Parmi les vingt-trois chapelles qui décoraient encore au dix-septième siècle la cathédrale de St-Jacques-de-Compostelle, la première était celle que fonda le comte de Ribadeo, sous la double invocation de la Sainte Croix & de Notre-Dame-de-la-Conception. Elle fut richement dotée par le fondateur, & elle avait en conséquence un grand nombre de pri-

prend tout ce qu'il trouve & détruit tout ce qu'il ne peut pas emporter. Le voyageur & le marchand appartiennent aux pillards. La détreffe eft à fon comble; c'eft à dire qu'elle eft au point où elle devient fon propre falut & le commencement de fa délivrance.

« La guerre ne peut pas toujours être l'élément du foldat, l'induftrie du routier. Quand elle a ruiné celui qui cultive la terre, tué le laboureur auprès de fa charrue, & le marchand forain fur fon fac vide, la mifère

viléges qui établiffaient fa prééminence fur toutes les autres chapelles.

Villandrando, ayant perdu fa femme, époufa en fecondes noces Thérèfe de Zuñiga, d'une des plus grandes maifons d'Efpagne. Il ne laiffa pas d'enfant mâle, & le comté de Ribadeo paffa avec fa fille dans l'illuftre maifon de Sarmiento. Le comté de Ribadeo avait été donné une première fois par Henri II, avec conceffion d'un quartier des armes de Caftille, au Befgue de Villaines, un des compagnons de Bertrand du Guefclin qui reçut lui-même le comté de Tranftamare & le duché de Molina ; meffire Geoffroy Relor, autre Routier, fut fait comte d'Aguilar; Hüe de Carvalay devint comte de Carrion; Bertrand de Béarn fut comte de Medina-Celi. Ces largeffes rappellent les chevaliers errants des romans de chevalerie, qui revenaient de leurs aventures avec de riches feigneuries conquifes à la pointe de leur lance, & quelquefois portant en croupe une belle infante éprife de leur vaillance, qu'ils époufaient au plus prochain moutier. — Voyez fur Rodrigue de Villandrando : Fernando del Pulgar, *Claros varones de Caftilla*. — Salazar de Mendoza, *Origen de las dignidades* &c. — Lopez de Haro, *Nobiliario genealogico* &c. — *Cronica del rey don Juan Segundo.* — Davila, *Teatro eclefiaftico*, &c. — *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, tom. 1. férie 2, année 1844.

gagne de proche en proche, elle monte de la plaine aux grandes tours. Avant qu'elle s'y introduife, la fièvre, plus fubtile, y pénètre avec l'air qui la promène. Les morts fe vengent, la pefte frappe, & au onzième fiècle, elle frappait fans relâche : elle eft ici, elle eft là, &, partout où elle paffe, on la reconnaît au même figne. Auffitôt que le figne fatal a été dénoncé, les paffions humaines fe fentent fous la main de Dieu & s'apaifent dans l'épouvante. En ce moment auffi, l'Eglife fe fent plus forte en préfence de fon maître. La vertu de la Croix lui eft communiquée de plus près & avec plus d'abondance. Il n'y a plus que fon autorité debout, comme il n'y a plus debout que fon courage. Elle parle, &, quand tout le monde remet entre fes mains la direction de fa mort, perfonne ne lui difpute la direction de fa vie...

« L'Eglife fe fouvint qu'elle avait en elle-même une force à laquelle toutes les puiffances du monde payen n'avaient pas réfifté, la force de la communion univerfelle. Elle fit appel à tous ceux qu'elle unit dans une même foi, aux grands & aux petits, aux humbles & aux orgueilleux ; elle créa l'alliance des faibles contre les forts, mais fans exclure les forts de l'alliance générale....; elle proclama la paix pour les églifes & pour les monaftères, pour les clercs & pour les religieux, pour les enfants & les pèlerins, pour les artifans & leurs inftruments de travail, pour le laboureur & pour fa charrue.

« Huit fiècles avant la Déclaration des droits de l'homme, l'Eglife promulguait cette déclaration des droits du pauvre :

« Que nul ne brife ou ne détruife les demeures des
« payfans ou des clercs, les colombiers & les greniers;
« que nul n'ofe tuer, frapper, bleffer le payfan ou ferf
« & fa femme, ni les prendre & les enlever, fi ce n'eft
« pour les fautes qu'ils auraient perfonnellement com-
« mifes; encore, il ne faut les enlever que pour les
« conduire devant la juftice, & il ne faut pas la faire
« avant de les avoir fommés d'y comparaître. Que les
« vêtements des payfans ne foient point enlevés; que
« perfonne n'incendie ni ne brûle les charrues, les
« houes, ni les champs d'oliviers. »

« Ce fut ce qu'on appela la Trève de Dieu, qui interdifait toute efpèce d'hoftilité du mercredi au lundi fuivant, pendant l'Avent, le Carême, la veille des fêtes, aux folennités des Apôtres & durant les Quatre-Temps. Ces fages difpofitions, qui témoignent de l'efprit de charité qui anima toujours l'Eglife catholique, & qui reftent comme un monument de fes efforts inceffants pour la défenfe des faibles contre les puiffants, auraient au moins affuré la paix pendant les deux tiers de l'année, fi elles avaient été fidèlement obfervées; mais, les paffions brutales de ce fiècle barbare ne s'accommodèrent pas de la manfuétude des évêques & du clergé, & il ne fallut rien moins, un fiècle plus tard, pour détourner ce torrent dévaftateur, que le concile de Clermont, où la voix du fouverain pontife, proclamant la croifade, au cri de *Dieu le veut*, entraîna les maffes fur les rivages de l'Afie, à la conquête des lieux faints & du tombeau du Rédempteur. »

Comme à cette époque maudite, la France du qua-

torzième ſiècle fut ravagée par la guerre, par la famine & par la peſte; elle eut de moins la Trève de Dieu. Pendant la durée de ce malheureux ſiècle, le mépris des lois divines & humaines ne lui laiſſa ni trève ni répit. Au onzième ſiècle, l'excès de la ſouffrance avait répandu dans tous les eſprits la croyance de la fin prochaine du monde; au quatorzième, les oppreſſeurs de l'humanité ne croyaient plus à rien, pas même à la juſtice de Dieu.

Si nous voulions pouſſer plus loin nos inveſtigations, nous trouverions encore, au ſeizième ſiècle, les mêmes hommes, ſous d'autres noms, & nous verrions les mêmes forfaits & les mêmes déſordres, lors de ces guerres atroces qu'on a appelées guerres de Religion, mais dont la religion n'était que le prétexte, au moins pour ceux qui furent les agreſſeurs dans cette lutte fratricide. Liſez dans les annales de nos provinces les lamentables récits de ces diſſenſions : vous y verrez l'humanité en proie aux mêmes paſſions impitoyables, avec ce caractère de plus, que tant de crimes étaient commis au nom de Dieu. Des bandes d'aſſaſſins détrouſſaient les marchands ſur les routes, ravageaient les campagnes, égorgeaient les laboureurs, violaient leurs femmes & leurs filles; lorſqu'ils prenaient les bourgs, les petites villes, les châteaux-forts, ils mettaient les riches à rançon, pillaient, ſaccageaient & brûlaient les maiſons, torturaient les habitants pour avoir leur argent, les précipitaient, par paſſe-temps, du haut des tours ou des rochers, les entaſſaient tout vivants dans des puits, &, lorſqu'on ne pouvait pas chaſ-

ſer à main armée ces bandits des lieux qu'ils avaient ſurpris par eſcalade ou par trahiſon, ils ne conſentaient à ſe retirer que moyennant finance & par compoſition, abſolument comme cela ſe pratiquait au temps des Grandes-Compagnies (1). Nous verrions ces ſcènes

(1) Voyez *Guerres du Comtat Venaiſſin*, du P. Juſtin de Monteux. — Ménard, *Hiſt. de Nîmes*. — Pendant les longues altercations qui eurent lieu entre Charles III, duc de Savoie, & la ville de Genève, il ſe forma en 1528 une aſſociation de l'eſpèce la plus ſingulière. Elle était compoſée de deux cents gentilshommes des environs de Genève, auxquels ſe réunirent pluſieurs chanoines & d'autres gens de toute eſpèce, car ils trouvaient tous les aſſociés bons, pourvu qu'ils fuſſent diſpoſés à les ſeconder dans leurs brigandages. Ces gentilshommes, à l'inſtigation du duc de Savoie, harcelèrent les Genevois pendant pluſieurs années. On donne à cette aſſociation, connue ſous le nom de *Confrérie des gentilshommes de la cuiller*, une origine auſſi triviale que ſon nom. On rapporte que, ſe trouvant un jour réunis en aſſez grand nombre dans un château du pays de Vaud, ils s'entretenaient pendant le repas des affaires de Genève, &, quoiqu'ils fuſſent pour la plupart aſſez gueux & réduits à manger avec des cuillers de buis, ils ſe vantèrent de venir à bout des Genevois avec *leurs cuillers*, dirent-ils en montrant celles qu'ils avaient à la main ; ils prirent cet uſtenſile pour emblème de leur confrérie, & portaient une cuiller pendue à leur col. François de Ponteverre, ſeigneur de Terniers (*), brave & intrépide chevalier, fut choiſi pour leur chef. Ces bandits parcouraient les campagnes, y faiſaient toutes ſortes de déprédations, & ils allèrent même juſqu'aux portes de Genève ; mais Ponteverre, s'étant un jour aventuré dans la ville, fut maſſacré par le peuple,

(*) Il était de la maison de Montchenu.

d'horreurs, qui avaient défolé le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, de 1557 à 1598, fe renouveler en Vivarais & en Languedoc, après vingt ans de pacification, & enfanglanter encore ces provinces pendant dix ans (1); &, comme fi le génie de la perverfité était invincible & immortel, nous le retrouverions encore au commencement du dix-huitième fiècle planant fur les Cévennes, appelant fur le fol de la patrie les armes de l'étranger, &, le fer & la flamme à la main, menaçant d'étendre l'incendie par toute la France.

Voilà ce que furent les Routiers au quatorzième fiècle. A préfent que le lecteur les connaît, nous fuivrons les Tard-venus fur le champ de bataille de Brignais.

ce qui n'empêcha pas les Confrères de continuer leurs brigandages & d'effayer, au nombre de fept à huit cents hommes, d'efcalader les remparts, le 25 mars 1530. (Levrier, *Hiftoire chronologique des comtes de Genevois*. Orléans 1787, 2 vol. in-8°; tom II, p. 266.

(1) *Les Commentaires du Soldat du Vivarais*. Privas, Agard, 1811, in-8°.

(2) Brueys, *Hift. du Fanatifme de notre temps*. Utrecht, Henry-Corneille Le Febvre, 1737, 3 volumes in-8°. — Louvreleuil, *Le Fanatifme renouvelé*. Avignon, 1704-06, 4 vol. in-12.





Impr. Louis Perrin, Lyon



LA BATAILLE

DES TARD-VENUS

Je ne trouve, ni dans les titres anciens ni dans nos annales, aucun document qui puiffe nous fervir de guide pour ces recherches fur la bataille des Tard-venus. Il y a malheureufement, dans ce qui nous refte des archives du Chapitre de St-Juft, une lacune regrettable, à l'année 1362; &, comme on l'a vu, les actes capitulaires du Chapitre de Lyon ne nous fourniffent de documents fur ce point que ceux qui ont rapport à la prife & à la reddition d'Anfe par les Tard-venus. Froiffart, en France, & le Florentin Villani font les feuls chroniqueurs de ce temps qui aient confacré une page à la relation de ce défaftre : nous favons par eux, qu'il y eut à Brignais, entre l'armée royale & les Tard-venus, un combat fanglant dans lequel fuccombèrent les deux comtes de la Marche, le comte de Fo-

rez & un grand nombre d'autres feigneurs; mais ces deux auteurs ne difent rien de plus. Cependant, quelque incomplet & contradictoire que foit le récit qu'ils nous ont laiffé, nous devons leur en favoir gré, car, fans eux, on ne faurait rien de ce fait de guerre qui coûta la vie à trois princes du fang royal & moiffonna la fleur de la chevalerie françaife.

Symphorien Champier, le premier en date des annaliftes lyonnais, ne dit pas un mot de cette fatale rencontre, bien que le fouvenir en dût être encore vivace de fon temps, puifqu'il vivait un fiècle plus tard, environ; mais, Champier ne s'inquiétait guère des faits hiftoriques, de la confervation defquels il abandonnait volontiers la charge à la tradition; fon principal foin était d'exhumer les fables dont le vulgaire aimait à s'entretenir, & de leur donner un corps, dans la crainte qu'elles ne vinffent à périr dans la mémoire des hommes. Paradin s'eft contenté d'abréger Froiffart, qu'il a fuivi pas à pas, fans y rien ajouter. Rubis fe borne à dire que le comte de la Marche fut battu par les Compagnies, & il n'entre dans aucun détail. Le P. Meneftrier qui, mieux que tous ces écrivains, eût été capable de répandre quelque lumière fur ce fujet, a accepté purement & fimplement la verfion de Froiffart, fans fe donner la peine de l'examiner; il y avait pourtant là un beau champ ouvert à fes recherches. « Les Routiers, dit-il, vinrent fe retrancher fur les frontières du Forez, & fe faifirent de la petite ville de Brignais, où ils firent leur retraite & leur place d'armes, parce qu'elle eft en lieu dont les avances

ſont difficiles entre des vallons. Ceux de Lyon, pour ôter aux Compagnies la commodité de venir à eux, rompirent le pont de Francheville, & celles-ci, pour ſe fortifier, ruinèrent les aqueducs de Brignais, & en firent plus de deux mille charretées pour accabler les ſoldats de Jacques de Bourbon. Les Tard-venus étaient poſtés ſur une hauteur d'où ils pouvaient facilement ſe défendre à coups de pierres (1). »

Il ſe peut que le pont de Francheville ait été détruit à l'approche des Routiers, mais c'était une précaution inutile, la petite rivière de l'Iſeron étant preſque toujours à ſec, & pouvant être traverſée au gué en tout temps. En effet, cela n'empêcha pas les Tard-venus de ſe diriger ſur Brignais, en ſuivant la vallée de Baunan, par le chemin de Francheville. Quant à ce que le P. Meneſtrier nous conte des aqueducs détruits par les Tard-venus, & des deux mille charretées de pierres tranſportées par eux ſur la montagne pour s'y fortifier & écraſer de là les aſſaillants, c'eſt le récit de Froiſſart commenté & exagéré. Le P. Meneſtrier, ne ſachant de cette affaire que ce que les hiſtoriens de Lyon, ſes devanciers, lui en avaient appris, c'eſt à dire rien abſolument, s'en eſt rapporté aveuglément à Froiſſart, &, pour lui venir en aide, il a doublé, ſans s'inquiéter des diſtances, la quantité de pierres que celui-ci prétend avoir été tranſportées ſur les hauteurs des Barolles. Or, il y a environ cinq kilomètres des aqueducs à ce point, &, ſi le P. Meneſtrier avait réfléchi, outre la difficulté

(1) *Hiſtoire conſulaire*, p. 490.

des charrois & celle qu'il y aurait eu à ſe procurer les moyens ſuffiſants pour accélérer ce travail, que, arrivés au pied de ces hauteurs, il n'y avait plus de chemin pour parvenir au ſommet, & qu'il eût fallu tranſporter ces deux mille charretées à dos d'homme, il ne ſe ſerait pas montré ſi prodigue des pierres de nos aqueducs. André Clapaſſon a écrit une diſſertation ſur la bataille des Tard-venus (1), dans laquelle il ſe borne à gloſer comme les autres ſur le texte de Froiſſart, & ne nous apprend rien. Il n'y a donc à choiſir qu'entre Froiſſart & Villani. Je donnerai d'abord la relation du premier avec l'annotation de Denis Sauvage ſon éditeur, puis la verſion du chroniqueur florentin, & le lecteur décidera, dans le dénuement où nous ſommes de documents plus précis, lequel des deux récits eſt le plus vraiſemblable.

On a vu que les Tard-venus, en quittant la Bourgogne, où il ne leur reſtait plus rien à faire, avaient eſſayé de prendre leurs quartiers en Beaujolais, & que la bonne contenance des habitants les obligea de s'éloigner. Déjà, ils avaient tenté de mettre le ſiége devant la petite ville de Charlieu, où ils auraient aimé à viſiter le gros & riche prieuré de l'ordre de ſaint Benoît fondé au dixième ſiècle par le roi de Bourgogne Conrad; mais les nobles du pays ſe raſſemblèrent avec leurs vaſſaux en armes, & les Routiers, peu accoutu-

(1) Voyez *Archives hiſtoriques & ſtatiſtiques du département du Rhône*, tome III, p. 413. — Clapaſſon, contrairement à Denis Sauvage, place le champ de bataille dans le territoire des Saignes.

més à rencontrer une résistance sérieuse, en voyant ces apprêts de défense, troussèrent bagage & délogèrent précipitamment, pour s'acheminer vers les terres papales, où le souvenir des grosses sommes d'argent qu'on leur avait payées en d'autres temps les attirait, suivant l'expression d'un ancien chroniqueur, comme l'aimant attire le fer. Chemin faisant, ils comptaient exploiter le Lyonnais, le comté de Forez & le Vivarais. Ils arrivèrent à Brignais par Francheville, se tenant prudemment à distance de Lyon, car ils savaient bien que les bourgeois avaient déployé leurs pennons & étaient en mesure de les recevoir (1). Leur premier soin fut de s'emparer du château, qui n'était pas assez fort pour soutenir une attaque en règle, &, s'il faut en croire Froissart, ils y surprirent le seigneur & la dame du lieu. Il y avait alors cent treize ans que la baronnie de Brignais appartenait au Chapitre de St-Just : il ne pouvait donc y avoir de dame du lieu, là où l'obéancier était seigneur. Mais le bon Froissart n'y regardait pas de si près (2).

(1) Cette année 1362, la fête des Merveilles ne fut pas célébrée à Lyon comme de coutume, à cause des compagnies de gens-d'armes qui rôdaient dans les environs & empêchaient les habitants des villes & bourgs d'alentour d'aller & de venir. Il n'y eut ni réjouissances, ni foire, mais seulement une procession pour implorer l'assistance divine. Ce fut à cette époque qu'on augmenta les fortifications de la ville, pour la mettre au moins à l'abri d'un coup de main ou d'une attaque nocturne.

(2) C'est en 1249 que le pape Innocent IV fit don au Chapitre

Auffitôt que l'on avait appris que l'armée des Tard-venus fe dirigeait du côté de Lyon, le roi avait ordonné à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, de réunir des forces fuffifantes pour arrêter leurs progrès, & les anéantir. Ce prince, furnommé « la fleur des chevaliers, » vaillant foldat, bon capitaine, & chéri des gens de guerre qui l'avaient vu fouvent à l'œuvre, fit appel à la nobleffe du royaume, & ne tarda guère à raffembler un corps de troupes affez confidérable pour faire tête aux Tard-venus. Le rendez-vous fut donné à Lyon. La nobleffe des provinces voifines accourut en foule comme à la croifade. L'armée royale compta bientôt fix mille chevaux bien équipés, quatre mille fergents d'armes (1), des arbalétriers, en tout, douze mille com-

de la baronnie de Brignais. Si l'on voulait fuppofer que l'ancien feigneur, en vendant fa terre, s'était réfervé le château, je rappellerais l'acte de vente faite au Chapitre en 1322, au prix de cent livres viennoifes, par Clémence, veuve de Hugonin de St-Laurent, de la feigneurie, juridiction, cens, fervis, chaffe, taille & autres droits féodaux qu'elle poffédait encore foit à Brignais, foit à Soucieu. On voit que le Chapitre était propriétaire tant par la donation du Pape, que par les acquifitions qu'il fit lui-même plus tard. C'eft ce que Froiffart ignorait lorfqu'il écrivait : « Et prirent un chaftel & le feigneur & la dame dedans, lequel château s'appelle Brinay, & eft à trois lieues près de Lyon fur le Rhône. »

(1) Sergents pour *fervientes;* c'étaient les troupes des communes compofées de payfans & d'artifans, lorfqu'il y avait *oft banni*, c'eft à dire convocation du ban au nom du roi. Ils fervaient à pied, armés à la légère, pour feconder les hommes-d'armes qui combattaient à cheval, armés de toutes pièces. Les fergents

battants, sans les valets & les goujats qui, à cette époque où rien n'était organisé, se mettaient à la suite des armées, soit pour le transport des vivres & des bagages, soit, & plus encore, par amour du pillage, & pour dépouiller les morts & les blessés sur les champs de bataille. Comme on savait que les Tard-venus traînaient à leur suite un riche butin, fruit de leurs longues rapines, on peut croire que ces enfants perdus ne manquèrent pas cette bonne occasion, alléchés qu'ils étaient par l'espoir de s'enrichir & par la certitude d'une victoire prompte & facile.

Les six mille gens-d'armes étaient composés de l'élite de la noblesse des provinces de Languedoc, Dauphiné, Auvergne, Forez, Lyonnais, du duché de Bourgogne & du comté de Savoie. Parmi ces fiers barons & chevaliers de haut lignage que le désir d'acquérir de l'honneur & le renom de Jacques de Bourbon avaient attirés sous la bannière fleurdelisée, étaient Pierre de Bourbon son fils aîné, ses neveux Louis comte de Forez & Jean son frère encore enfant, Renaud de Forez, seigneur de Malleval, leur oncle, Robert de Beaujeu, seigneur de Joux-sur-Tarare, qui plus tard accompagna le duc Louis II de Bourbon en Afrique, & y mourut avec son fils Guichard; Louis de Châlons, le seigneur de Roussillon, le sire de Tournon, le sire de Montélimar, de la maison des Adhémar, le sire de Grossée,

portaient de longs couteaux, la masse d'armes, la pique, & pour armes défensives, ils avaient le bacinet en tête, le corcelet en cuir ou en fer & l'écu ou pavois.

Hugues de Vienne, le maréchal de Audeneham (1), Jean de Melun comte de Tancarville, le comte d'Uzès, Amédée des Baux, Guillaume de Fay feigneur de Chapteuil & de Peyraud, de l'illuftre maifon de La Tour-Maubourg, en Vivarais, lequel mourut dans la mêlée. Plufieurs avaient levé bannière & amené leurs vaffaux; d'autres étaient fuivis de leurs fils, qui voulaient faire l'apprentiffage de la guerre, & gagner leurs éperons fous le commandement d'un chef expert au fait des armes; tous, entraînés par le fentiment du devoir & l'amour de la gloire, s'étaient rendus avec empreffement à l'appel qui leur avait été fait au nom du roi. A la tête des fergents-d'armes était l'Archiprêtre de Périgord, Arnaud de Cervolle, ancien chef de Rou-

(1) Arnoul, fire de Audeneham en Boulonais, nommé communément d'Andreham. Il était maréchal de France, & fut lieutenant général du roi en plufieurs provinces. Prifonnier à la bataille de Poitiers, il fut mis à rançon. Plus tard, il accompagna du Guefclin en Efpagne; mais il ne fervit jamais que le roi, & s'il fe trouva parmi les Routiers, ce fut au même titre que du Guefclin & comme ayant charge de les conduire hors de France. A fon retour, il eut l'office de porte-oriflamme, « chofe non octroyée, dit Belleforeft, qu'à des chevaliers vieux & expérimentez & renommez de grande prud'homie. » Il voulut retourner en Efpagne une feconde fois, malgré fon grand âge, après la bataille de Najera, & il y mourut. Dans différentes quittances & mandements des années 1353, 57 & 61, fon nom eft écrit Odenehan, Audenehan, Audeneham, Odenehem. Il ne laiffa pas d'enfants de fa femme Jeanne de Walaincourt. Il portait *bandé de... & de... de fix pièces, à la bordure de...*

tiers, de qui il a été déjà fouvent queftion. Il avait traité pour une fomme d'argent, & fervait alors dans l'armée royale avec fa Compagnie de quinze cents aventuriers qui ne fe faifaient aucun fcrupule de fe battre contre leurs anciens compagnons d'armes.

De leur côté, les Tard-venus, voyant que le roi fe difpofait à envoyer des troupes contre eux, s'étaient comptés; ils étaient feize mille, & ils réfolurent de continuer leur marche. « Nous irons contre ces François qui nous défirent à trouver, leur fait dire Froiffart, & nous combattrons à notre avantage, non mie autrement; & s'aventure donne que la fortune foit pour nous, nous ferons tous riches & recouvrés pour un temps, tant en bons prifonniers que nous prendrons qu'en ce que nous ferons fi redoutés où nous irons, que nul ne fe mettra contre nous; & fi nous perdons, nous ferons payés de nos gages. »

L'armée royale, pleine d'ardeur & impatiente d'en venir aux mains avec les Tard-venus, n'attendait que le fignal du départ. Auffitôt que Jacques de Bourbon eut appris que ceux-ci s'étaient emparés du château de Brignais, & qu'ils s'y établiffaient comme pour le braver & le défier, il réunit fes gens, donna le commandement de l'avant-garde à l'Archiprêtre qui, ayant vécu longtemps avec les Routiers, connaiffait toutes leurs rufes & manières de fairé, & il prit en belle ordonnance le chemin de Brignais.

Deux routes y conduifaient: l'une, à partir de la porte St-Irénée, fuivait les hauteurs de Ste-Foy, defcendait vers le pont-aqueduc de Baunan, traverfait la

rivière de l'Iferon & rejoignait la route qui conduifait de Francheville à Brignais; l'autre, ayant pour point de départ la Quarantaine, fe dirigeait à mi-coteau par Fontanières, au-deffous de Ste-Foy, & allait aboutir au vieux pont d'Oullins; de là, elle continuait, un peu fur la droite de la route actuelle, paffait près de l'églife paroiffiale d'Oullins & remontait à St-Genis, d'où elle reffortait en deçà du village, &, longeant le coteau des Barolles, vers le 9e kilomètre, elle croifait la route actuelle, en diagonale, dans la direction d'un mamelon couvert d'un taillis, appelé par Denis Sauvage le Bois Goyet. C'eft ce dont on peut s'affurer par quelques reftes des murs de clôture qui furent détruits lors du tracé de la nouvelle route. Lorfque Denis Sauvage vint fur les lieux, en 1558, les chofes étaient encore ainfi. Le chemin côtoyait le mamelon fur la lifière du Bois Goyet; puis, remontant un peu, il defcendait dans la plaine de Brignais & débouchait à l'entrée du bourg, où l'on en retrouve le dernier tronçon, fur la gauche de la route, en venant de Lyon, formant avec elle un angle aigu, un peu avant les premières maifons. Une partie de ce chemin de Lyon à Brignais exifte encore à l'état de chemin vicinal, c'eft celui d'Irigny; celui de Francheville a fait place à une belle route départementale tendant du territoire de Champagne à Givors. Il n'y avait pas d'autre voie de communication avec Lyon; la prefqu'île Perrache était fous les eaux du Rhône & de la Saône, la Mulatière n'exiftait pas, non plus que le chemin des Etroits qui ne fervait qu'au halage.

Voici d'abord le récit que Froiffart nous a laiffé de la bataille des Tard-venus :

« *Comment les Compagnies déconfirent meffire Jacques de Bourbon & fa route, & y furent ledit meffire Jacques & fon fils navrés a mort, & le jeune comte de Forez mort.* »

« Ces gens-d'armes affemblés avecque meffire Jacques de Bourbon, qui fe tenoient a Lyon fur le Rhône & là environ, entendirent que ces Compagnies approchoient durement & avoient pris & conquis de force la ville & le châtel de Brinay & encore des autres forts, & gâtoient & exillioient tout le pays. Si déplurent moult ces nouvelles a monfeigneur Jacques de Bourbon, pourtant qu'il avoit en gouvernement la comté de Forez, la terre a fes neveux; & auffi fit-il a tous les autres. Si fe mirent aux champs & fe trouvèrent grand'foifon de bonnes gens-d'armes, chevaliers & ecuyers; & envoyèrent devant leurs coureurs pour favoir & avifer vraiment quelles gens ils trouveroient.

« Or vous dirai la grand'malice des Compagnies. Ils étoient logés fur une montagne & avoient deffous, en un lieu ou on ne les pouvoit avifer ni approcher, la droite moitié de leurs gens & les mieux armés & enharnachés. Et laiffèrent, tout de fait appenfé, ces coureurs françois approcher fi près d'eux, que ils les euffent bien eus s'ils euffent voulu; mais ils les laiffèrent retourner fans dommage devers monfeigneur Jacques de Bourbon & le comte d'Uzès & meffire Regnault de Forez & les feigneurs qui là les avoient envoyés. Si en

recordèrent au plus près qu'ils purent de ce qu'ils avoient vu, & dirent ainſi : « Nous avons vu les Compa-
« gnies rangées & ordonnées ſur un tertre, & bien avi-
« ſées a notre loyal pouvoir ; mais tout conſidéré, ils ne
« ſont pas plus de cinq a ſix mille hommes là environ,
« & encore ſont-ils mal armés. » Quand meſſire Jacques de Bourbon ouït ce rapport, ſi dit a l'Archiprêtre qui étoit aſſez près de lui : « Archiprêtre, vous m'aviez dit
« qu'ils étoient bien quinze mille combattans, & vous
« oez tout le contraire. » — « Sire, répondit l'Archi-
« prêtre, encore n'en y cuidé-je mie moins, & s'ils
« n'y ſont, Dieu y ait part, c'eſt pour nous : ſi regar-
« dez que vous en voulez faire. » — « En nom de Dieu,
« répondit meſſire Jacques de Bourbon, nous les irons
« combattre au nom de Dieu & de Saint George. »

« Là fit ledit meſſire Jacques arrêter ſur les champs toutes ſes bannières & ſes pennons (1) & ordonna ſes

(1) Il y avait cette différence entre les bannières & les pennons, que les bannières étaient carrées & les pennons ſe terminaient en pointe. Il n'y avait que les chevaliers qui puſſent lever bannière, s'ils étaient aſſez riches pour entretenir & conduire à l'oſt un certain nombre de lances. Lorſqu'ils étaient armés chevaliers & voulaient devenir bannerets, après leur avoir donné l'accolade, devant le front de l'armée, le chef qui les recevait coupait la pointe de leur pennon, qui devenait ainſi une bannière autour de laquelle ſe groupaient dans le combat les hommes-d'armes qui chevauchaient avec eux. C'était une marque de commandement ; le pennon des écuyers, *ſcutiferi*, & des damoiſeaux, *domicelli* (on donnait ce dernier nom aux fils des chevaliers), n'était qu'une marque d'honneur. En Eſpagne, la marque dif-

batailles & mit en très bon arroy, ainſi que pour tantôt combattre, car ils véoient leurs ennemis devant eux; & fit là plusieurs nouveaux chevaliers. Premièrement ſon fils ains-né meſſire Pierre, & leva bannière; & ſon neveu le jeune comte de Forez, & leva bannière auſſi; & le ſeigneur de Villars & de Rouſſillon, & leva bannière; & le ſire de Tournon & le ſire de Mont-Limar & le ſire de Groslée du Dauphiné.

« ..... Si fut ordonné l'Archiprêtre, qui s'appeloit meſſire Regnault de Servolle, a gouverner la premiere bataille, & l'entreprit volontiers, car il fut hardi & appert chevalier durement; & avoit en ſa route plus de quinze cents combattans. Ces gens de Compagnies, qui étoient en une montagne, véoient trop bien l'ordonnance & le convine des François; mais on ne pouvoit voir le leur ni eux approcher, fors a meſchef & a danger; & étoient ſur une montagne ou il avoit plus de mille charretées de tous cailloux; ce leur fit trop d'avantage & de profit: je vous dirai par quel avantage. Ces gens-d'armes de France qui les déſiroient & vouloient combattre, comment qu'il fût, ne pouvoient venir a eux ni approcher, s'ils ne coſtioient celle montagne ou ils étoient tous arrêtés : ſi que quand ils vinrent par deſſous eux, ceux d'amont qui étoient tous

tinctive du chevalier banneret était *pendon y caldera*, la bannière, pour rallier ſes gens, & la chaudière, pour indiquer qu'ils étaient à ſa ſolde & qu'il les nourriſſait. C'eſt pour cela qu'on voit ſouvent des chaudières dans les armes des plus grandes maiſons iſſues des *ricos-hombres* de Caſtille & d'Aragon.

avifés de leur fait, & pourvus chacun de grand'foifon de cailloux, car il ne les convenoit que baiffer & prendre, commencèrent a jeter fi fort fur ceux qui les approchoient, qu'ils effondroient baffinets tant forts qu'il fuffent, & navroient & mes-haignoient tellement gens d'armes, que nul ne pouvoit ni ofoit aller ni paffer avant, tant bien targé qu'il fut. Et fut cette première bataille fi foulée, que oncques depuis ne fe put bonnement aider. Adonc au fecours approchèrent les autres batailles meffire Jacques de Bourbon, fon fils, fon neveu & leurs bannières & grand'foifon de bonnes gens qui tous s'alloient perdre ; dont ce fut dommage & pitié qu'ils n'ouvrèrent par plus grand avis & meilleur confeil. Bien avoit dit l'Archiprêtre & aucuns chevaliers anciens qui là étoient, que on alloit combattre les Compagnies en trop grand péril au parti ou ils étoient & fe tenoient, & que on fe fouffrît tant que on les eut éloignés de ce fort ou ils s'étoient mis, fi les auroit-on plus a aife : mais ils n'en purent oncques être ouïs.

« Ainfi que meffire Jacques de Bourbon & les autres feigneurs, bannières & pennons devant eux, approchoient & coftioient celle montagne, les plus nices & les pis armés des Compagnies les affouloient ; car ils jetoient fi ouniement & fi roidement ces pierres & ces cailloux fur ces gens-d'armes, qu'il n'y avoit fi hardi ni fi bien armé qui ne les reffoignât. Et quand ils les eurent tenus en cet état, & bien battus une grand' efpace, leur groffe bataille fraîche & nouvelle vint autour de celle montagne, & trouvèrent une autre voie, & étoient auffi drus & auffi ferrés comme une brouiffe,

& avoient leurs lances toutes recoupées à la mefure de fix pieds ou environ, & puis s'en vinrent en cel état de grand'volonté, en écriant tous d'une voix : Saint George ! férir en ces François. Si en renverfèrent à cette première empeinte plufieurs par terre. Là eut grand rifflis & grand touillis des uns & des autres, & fe abandonnoient & combattoient ces Compagnies fi très hardiment que merveilles feroit à penfer, & reculèrent les François. Et là fut l'Archiprêtre un bon chevalier & vaillamment fe combattit, mais il fut fi entrepris & fi mené par force d'armes, qu'il fut durement navré & bleffé & retenu à prifon & plufieurs chevaliers & écuyers de fa route. Que vous ferois-je long parlement? De celle befoigne dont vous oyez parler les François en eurent pour lors le pieur ; & y furent durement navrés meffire Jacques de Bourbon, & auffi fut meffire Pierre fon fils ; & y fut mort le jeune comte de Forez, & pris meffire Regnault de Forez fon oncle, le comte d'Uzès, meffire Robert de Beaujeu, meffire Louis de Châlons & près de cent chevaliers : encore à grand'dureté furent rapportés en la cité de Lyon fur le Rhône meffire Jacques de Bourbon & meffire Pierre fon fils. Cette bataille de Brinais fut l'an de grâce Notre Seigneur 1361 le vendredy après les grands Pâques (1). »

Je complèterai le récit du chroniqueur par la differtation de Denis Sauvage fur la bataille des Tard-venus, ou plutôt fur les lieux qu'il croyait avoir été le théâtre

(1) Froiffart, liv. I, part. II, chap. CLI. (Ed. du Panthéon.)

de cette cataſtrophe : c'eſt l'annotation 88 de l'édition qu'il a donnée de la chronique de Froiſſart, Lyon 1559, 4 vol. in-folio.

« M'étant retiré comme autrefois, en la petite ville bourgade de Saingenis-Laval, 2 lieues françoiſes par delà Lyon ſelon la deſcente du Roſne du coſté du Royaume, & à une ſemblable lieue par deça Brignais, pour vaquer plus ſolitairement a mes eſtudes & revoir tiercement ces préſentes Hiſtoires de Froiſſart devant que les faire imprimer ſur ma correction, maiſtre Mathieu Michel mon hoſte & bon ami, précepteur de quelques jeunes enfans de certains bourgeois de Lyon, ayant ſouvent ouy parler du fait d'armes en ſuivant a ceux du pays, le matin du 27[e] jour de juillet 1558 me conduiſit en allant le droit chemin de Saingenis à Brignais juſques a environ trois quarts de lieues françoiſes, au bout deſquelles ſur le coſté gauche de notre chemin trouvâmes un petit mont ou tertre couvert d'un petit boſquet de jeunes cheſnes & de redrageons de cheſneaux en forme de taillis, là ou les plus anciens hommes du pays, ſelon le rapport des ayeuls aux peres & des peres aux fils, diſent qu'étoient campées les Compaignies qu'ils nomment les Anglois, s'abuſant en ce qu'ils penſent que les Anglois aient été défaits en ce lieu. Illec en conférant la deſcription de noſtre auteur au lieu propre, & eſtant allés juſqu'a la villette de Brignais qui n'eſt qu'à un quart de lieue par delà ce petit mont, & ayant davantage circui tout l'environ, trouvâmes que cette meſme montaignette que les gens du pays appellent le bois du Goyet, eſtoit vraiment le fort que noſtre auteur

décrit, & qu'il n'y a rien de faute, ſinon qu'il la dit icy haute montaigne, encore qu'elle ne ſe puiſſe vraiment nommer que tertre ou colline, comme auſſi les abregez ne diſent ſimplement que montaigne. Cette montaignette, colline ou tertre eſtant ſituée en une combe aucunement boſſue qui tend d'un gros hameau nommé le Peron juſques à Brignais & flanquée d'une montaigne appellée le Mont-lez-Barolles du coſté droit, & d'une autre montaigne prenant ſon nom du village d'Erigny du coſté gauche. Au jour deſſuſdit pouvoit avoir pour ſon orient le vrai endroit de la ville de Lyon, pour ſon midi celui du village de Vourles, pour ſon occident celui de Brignais & pour ſon ſeptentrion le Mont des Barolles beaucoup plus élevé, la deſcente duquel s'approche ſi fort, qu'il n'y a que le chemin qui mène de Saingenis a Brignais qui faſſe la ſéparation de l'une a l'autre. Du coſté de ſon orient il a une aſſez belle petite plaine a bas, puis de coſté meſme ſe drèce incontinent roidement mais non gueres hautement & preſqu'ainſi du coſté du ſeptentrion juſques a tant qu'il fait un coupeau comme en forme de rondelle, dont il a eu quelquefois le nom de Montrond & maintenant de Montraud envers aucuns par langage corrompu. Ce coupeau monſtrant encore pour reſte de l'enceinct des tranchées du fort des Compaignies juſques a trois pieds de profondeur & juſques a cinq ou ſix de largeur preſque tout a l'entour, avec autant de rampar que le temps en a pu ſouffrir parmi monceaux de caillous au dedans du fort, peut avoir environ cinquante grands pas de diamètre & environ ſept vingt en contour : & devers

ſon occident s'avale ſi platement, qu'il s'évanouit incontinent en une aſſez grande plaine qui environne tout Brignais. Et de ce coſté ou devoit eſtre l'entrée du fort n'y a nulle marque de tranchée par l'eſpace d'environ douze grands pas; mais toſt après elle recommence vers le midi, duquel coſté ſe trouve une bien petite combe comme le fond d'une vague, ſe rejetant ſur un autre plus bas coupeau nommé le petit Montrond ou Montraud, qui s'aplanit incontinent de tout vers Vourles & vers Erigny. Et en telles plaines continues s'eſtoit cachée la pluſpart des Compaignies derriere ces deux coupeaux. Si nous fut dit & a eſté ſouventes fois depuis par gens dignes de foy, qu'il n'y a pas longtemps que l'on a trouvé pluſieurs baſtons & autres harnois de guerre dedans les terres d'environ. »

Voici enfin la verſion de Matteo Villani :

« Le roi de France, irrité contre la Compagnie du Petit-Meſchin, raſſembla à la hâte au mois de mars (1361) une armée d'environ 6,000 chevaux tant français qu'allemands & autres qui ſe trouvaient en France, & en ayant donné le commandement à meſſire Jacques de Bourbon prince du ſang, il l'envoya en Bourgogne avec 4,000 ſergents. Le Petit-Meſchin avait pris un château appelé Brignais, & y ayant laiſſé 300 des ſiens en garniſon, il fut courir le comté de Forez avec 3,000 *barbute* & 2,000 *maſnadieri*, la plupart italiens & de ſa Compagnie. Pendant ce temps-là, le comte de la Marche arriva avec ſon armée & campa près de Brignais, croyant qu'il s'en rendrait bientôt maître. Mais faiſant peu de cas de ces brigands, il ne prit nulle précaution & ne ſe

tint pas ſur ſes gardes. Le Petit-Meſchin, vieux routier, rompu aux travaux de la guerre, chef d'une troupe bien organiſée & qui ne demandait qu'à jouer des mains, ſe trouvait à une journée & demie de Brignais. Ayant appris par un meſſager ce qui ſe paſſait, il revint précipitamment ſur ſes pas, &, prenant des chemins de traverſe, il ſe trouva pluſieurs heures avant le jour devant le camp des Français, & ſans leur donner le temps de ſe reconnaître, il les attaqua avec une grande impétuoſité. Les Français, ſurpris à l'improviſte & pendant leur ſommeil, coururent aux armes pour repouſſer l'ennemi; mais les Routiers les ſerraient déjà de ſi près, qu'ils ne leur laiſſèrent pas le loiſir de s'armer, & bientôt la déroute fut complète. Une armée qui comptait tant de nobles barons, tant de braves & vaillants chevaliers, fut miſérablement déconfite & diſperſée. Il y eut un grand nombre de morts & de bleſſés; ceux qui purent revêtir leur armure & monter à cheval tombèrent preſque tous entre les mains des Routiers. Meſſire Jacques de Bourbon reçut pluſieurs bleſſures mortelles, &, bien qu'il fût reſté vivant ſur le champ de bataille, on le laiſſa libre ſur ſa parole lorſqu'on vit qu'il ne pouvait éviter de mourir, & il fut tranſporté à Lyon où il trépaſſa peu après (1). Le comte de Trinciaville (2),

(1) Les Routiers, voyant le comte de la Marche & ſon fils mortellement bleſſés, & ne pouvant compter ſur une rançon, les laiſſèrent à leurs ſerviteurs, qui les conduiſirent à Lyon. « Ceux de

(2) Jean de Melun, comte de Tancarville.

le comte de Forez, le maréchal de Dunan (1), l'Archiprêtre de Gafcogne (2) qui avait été autrefois chef des Compagnies, meffire Brocard de Finiftagion (3), allemand, capitaine de 1,400 *barbute*, meffire Amelin des Baux & le comte de Clugni, tous feigneurs & hauts barons, & beaucoup d'autres chevaliers bannerets furent faits prifonniers. Le Petit-Mefchin en eut de groffes rançons, mais il laiffa aller les foldats fur leur foi & permit d'emporter les bleffés & d'enterrer les morts. Le butin fut confidérable. L'orgueil & l'audace de ces aventuriers ne connurent plus de bornes, & la cour de Rome eut grand'peur de les voir arriver à Avignon; cependant ils ne quittèrent le pays que lorfqu'ils eurent touché les rançons des barons & des chevaliers.... (4). »

D'après Froiffart, c'eft le comte de la Marche qui attaqua imprudemment les Compagnies dans une pofition où tout l'avantage était pour elles, puifqu'elle

Lyon furent moult ebahis & effréés quand ils entendirent que la journée étoit pour les compagnies : toutes fois ils recueillirent moult doucement toutes manieres de gens qui de la bataille retournoient. Et furent par efpecial moult courrouffés de la deftourbe de monfeigneur Jacques de Bourbon & de monfeigneur Pierre fon fils; & les vinrent moult doucement vifiter & les dames & les damoifelles de la ville dont ils étoient bien aimés. » (Froiffart, *loc. cit.*, chap. 152.)

(1) Le maréchal de Audeneham.

(2) Arnaud de Cervolle.

(3) Brocard de Féneftrange, de Lorraine, chef d'une bande d'aventuriers.

(4) M. Villani, lib. x, cap. 95.

était inacceffible aux chevaux qui étaient la force principale de fon armée & celle fur laquelle il comptait le plus; il les attaque avant d'avoir pris langue & de s'être informé du point par lequel il lui eût été facile de les déloger des hauteurs fur lefquelles elles s'étaient retranchées, & fans s'inquiéter de favoir fi elles avaient des troupes en réferve, ce dont il pouvait s'affurer en faifant tourner la pofition par des découvertes qui, du fommet des coteaux qui la dominent, auraient plongé fur l'embufcade des Routiers & l'auraient éventée. En un mot, c'eft un chef inexpérimenté qui n'écoute rien & fe jette tête baiffée dans le premier piége qui lui eft tendu. Suivant Villani, au contraire, les Routiers, apprenant que l'armée royale était venue les chercher à Brignais dont une partie d'entre eux occupaient le château, reviennent fur leurs pas, à marche forcée, d'une chevauchée qu'ils faifaient en Forez, & furprennent avant le jour les Français fe gardant mal & encore endormis. Ce récit de Villani me femble beaucoup plus vraifemblable que celui de Froiffart, qui racontait fouvent fur la foi d'autrui des faits qui s'étaient paffés au loin, fans vérifier l'exactitude des rapports que lui faifaient les coureurs d'aventures qu'il rencontrait par les chemins ou dans les hôtelleries.

Je dirai d'abord ce que je ne trouve guère croyable dans la verfion de Froiffart.

1° Comment les Routiers, maîtres du bourg & du château de Brignais où ils pouvaient foutenir un fiége, au lieu de s'y fortifier & d'y attendre l'ennemi de pied ferme, purent-ils avoir la penfée d'aller fe pofter à une

demi-lieue en avant, ſur un mamelon d'où il était ſi facile de les débuſquer en s'emparant des hauteurs voiſines, plus facile encore de les cerner & de les réduire ſans coup férir par la faim & le manque d'eau?

2° Comment le comte de la Marche, inſtruit par l'Archiprêtre de la force des Compagnies, s'en rapporta-t-il aux coureurs qu'il avait envoyés pour explorer le pays, & qui ſe contentèrent de lui ſignaler une poignée de gens qu'ils avaient aperçus ſur le coteau & que toute l'armée pouvait voir auſſi bien qu'eux, de la route qu'elle avait ſuivie en venant de Lyon?

3° Comment Jacques de Bourbon, qui avait été témoin des déſaſtres de Crécy & de Poitiers, vieux capitaine exercé dès ſon jeune âge au métier de la guerre, dans un temps où tout le monde était ſoldat, ayant avec lui les meilleurs gens-d'armes de France & Arnaud de Cervolle qui connaiſſait toutes les ruſes des Routiers dont il avait été longtemps le chef; comment, dis-je, Jacques de Bourbon aurait-il pu concevoir la penſée d'aller, ſans avoir reconnu les lieux par lui-même, aſſaillir les Tard-venus ſur le coteau où ils s'étaient retranchés & où ſes gens-d'armes euſſent été obligés de combattre à pied & de gravir une pente difficile, couverte d'un épais taillis?

4° En ſuppoſant que les Routiers ſe ſoient établis ſur les hauteurs qui entourent au levant la plaine de Brignais, il leur fallut du temps pour creuſer des foſſés & ſurtout pour faire ces immenſes amas de pierres dont parle Froiſſart & pour leſquels, ſi l'on devait en croire le P. Meneſtrier, ils démolirent la plus grande

partie des aqueducs, dont les reftes font éloignés de plus d'une lieue du point où ils fe poftèrent. Brignais n'étant qu'à trois lieues de Lyon, comment le comte de la Marche aurait-il ignoré ce qui s'y paffait, & fe ferait-il engagé étourdiment dans une entreprife dont l'iffue pouvait lui être fi funefte? Je comprends que les idées chevalerefques de ce temps aient influé fur le plan d'attaque de ce prince : en fait de guerre, les nobles avaient un profond mépris pour les vilains, & fans doute ils regardaient les Routiers du Petit-Mefchin comme un vil ramas de pillards qui ne tiendraient pas devant leurs lances & dont ils auraient bon marché. Cependant l'expérience était là pour les avertir que ces bandits étaient dès longtemps aguerris, qu'ils avaient parcouru prefque toute la France, pris & faccagé des villes & des châteaux fans qu'il fût poffible de s'oppofer à leurs progrès. Ces fouvenirs récents, ces ruines encore fumantes étaient de nature finon à relever les Routiers dans l'eftime de la nobleffe, au moins à les faire prendre en quelque confidération & à fuggérer au chef de l'armée royale les plus fimples précautions, qu'un corps armé ne faurait négliger dans fes marches & fes campements, fous peine de s'expofer à une déroute complète. Je ne puis donc croire à l'exactitude du récit de Froiffart. Mais Froiffart écrivait fa chronique en français, tout le monde pouvait la lire; Villani était florentin, & perfonne ne le connaiffait.

L'armée françaife dut camper dans la plaine des Aiguiers, au pied des Barolles, où fes derrières étaient affurés, fa gauche appuyée fur la route, ce qui lui don-

nait l'avantage de maintenir ses communications avec Lyon. Cependant, si Villani a été bien informé, le comte de la Marche eut l'imprudence de ne prendre aucune disposition pour se mettre à l'abri d'une surprise. Le Petit-Meschin, qui avait fait une pointe sur le Forez, averti par les siens, revint sur ses pas à marches forcées ; il put envoyer, pendant la nuit, un détachement avec l'ordre d'occuper le plateau qui dominait la plaine, en arrière du camp français, ce qui était facile dans l'obscurité, & les Routiers en profitèrent pour s'établir sur ce point, où se trouvaient des amas de cailloux qui abondent dans la formation de ces collines & dont les paysans, en défrichant les terres, font encore tous les jours des tas considérables qu'ils appellent *chirats*. Les Tard-venus eurent sans doute pour instructions, de lancer une grêle de pierres sur le camp, lorsqu'ils entendraient commencer l'attaque par le côté opposé, &, au moment où la mêlée serait engagée, de se précipiter sur les Français. On comprend la terreur & la confusion qui durent résulter, au milieu des ténèbres, de ces deux surprises simultanées, & l'on ne peut expliquer autrement la destruction totale de l'armée royale, la mort & la prison de presque tous ses chefs.

Si les choses s'étaient passées comme le prétend Froissart, à la suite d'une attaque inconsidérée du comte de la Marche, ses gens-d'armes, après plusieurs tentatives impuissantes, voyant arriver des troupes fraîches cachées d'abord derrière les collines, auraient fait face à ces renforts inattendus & les auraient attirés dans la plaine, où ils auraient retrouvé tous leurs avantages ;

&, ſi l'on veut qu'ils aient cédé à la panique, une dernière reſſource leur reſtait : ils pouvaient piquer des deux & reprendre la route de Lyon qui leur était ouverte. Nous voyons, au contraire, que perſonne ne put s'échapper, & que tous les chefs & les hauts barons furent tués, bleſſés ou pris.

On peut accuſer le comte de la Marche d'avoir oublié ce qu'était l'ennemi qu'il avait à combattre, & de n'avoir pas pris, pour ſe garder dans ſes poſitions, toutes les meſures indiquées par la prudence & ſurtout par l'aſſiette des lieux ; mais on ne ſaurait ſuppoſer que ce prince, homme de guerre conſommé, qui s'était trouvé à toutes les batailles livrées de ſon temps, gouverneur du Languedoc, choiſi par le roi comme le plus digne, pour commander une armée deſtinée à détruire les Compagnies, ait été aſſez ignorant des notions les plus vulgaires de l'art de la guerre, pour tomber dans l'embuſcade qui, s'il faut en croire Froiſſart, lui fut dreſſée par les Routiers.

Quoi qu'il en ſoit, perſonne dans l'armée royale ne prit la fuite, tous firent leur devoir. Les chefs tombèrent ſous le fer des Routiers ; leurs cadavres marquèrent la place où ils avaient vaillamment combattu en défendant leurs bannières, & tous ceux qui ne moururent pas ſur le champ de bataille furent faits priſonniers : les vainqueurs ne gardèrent que ceux qui pouvaient payer leur rançon, & renvoyèrent la valetaille & les ſimples ſoldats de qui ils n'avaient rien à eſpérer. Cette déroute ſi fatale à la France, qui y perdit ſes plus intrépides défenſeurs, répandit la conſternation dans tout

le pays ; mais le ſang ſi noblement verſé fut bientôt oublié, &, lorſque le premier effroi fut paſſé, par un retour aſſez ordinaire, il n'y eut plus de place dans les eſprits que pour le *væ victis*, & cette rencontre où tant de braves ſuccombèrent glorieuſement ne fut plus connue dans le peuple que ſous un nom ignominieux. S'il faut en croire La Mure, qui cite dans ſon Hiſtoire manuſcrite une généalogie des comtes de Forez, « recueillie fidèlement ſur les actes, par Me Arnoul Duroſier, premier conſeiller du roi au bailliage & ſiége préſidial de Montbriſon, & maître des requêtes ordinaire de la reine régente mère du roi, en 1647, » la bataille de Brignais fut appelée par dériſion la bataille de *Virecul*, bien que pas un ſoldat n'eût tourné le dos à l'ennemi, & que leurs chefs euſſent payé de leur ſang cette déplorable journée.

Le *Petit-Thalamus*, que j'ai cité ſouvent déjà, confirme de point en point le récit de Villani. On ſe rappelle que c'eſt un regiſtre ſur lequel on inſcrivait jour par jour les événements à meſure qu'ils étaient connus. C'eſt donc un témoignage irrécuſable. Voici ce que dit la chronique romane :

« En 1362, les ennemis avaient pris le lieu de Brignais près Lyon ; le comte de Tancarville lieutenant du roi notre ſire, meſſire Jacques de Bourbon comte de la Marche, le comte de Forez, le ſire de Beaujeu & ſes frères, l'Archiprêtre de Vezines, le bailli de Mâcon & grand nombre d'autres ſeigneurs mirent le ſiége devant le château, ſi bien que le 6 avril, à l'heure de none, les Routiers qui étaient dans Brignais & d'autres

qui étaient fortis de Saugues fe ruèrent en même temps fur le camp des affiégeants avec tant de fureur, qu'ils les mirent à vau de route, de forte que lefdits comte de la Marche, le comte de Forez & le bailli y furent bleffés & moururent peu de jours après de leurs bleffures; les autres feigneurs furent faits prifonniers (1). »

Il eft certain qu'à la bataille de Brignais les Tard-venus pas plus que le comte de la Marche ne connaiffaient l'ufage de la poudre à canon, dont la découverte récente allait bientôt transformer l'art de la guerre. Les Anglais, s'il faut en croire Jean Villani (2), s'en fervirent à Crécy en 1346; mais il fallut bien des tâtonnements & des effais avant que l'on parvînt à fabriquer fûrement une bombarde, & la manipulation des matières dont on compofait la poudre était encore un fecret réfervé

(1) « En lan mccc lxij car los enemics tenian pres lo luoc de Brinhay prop Lyon, & aqui meteron cety davant, lo comte de Trenquanvila luoctenent de noftre fenhor lo rey, moff. Jacques de Borbon comte de la Marcha, lo comte de Fores, lo fenher de Bel Joc & fos frayres, l'Arcipreftre de Vezinas & baylin de Mafcon & motz autres grans fenhors, tant que a VI jorns del mes dabril, a hora nona, los enemics que eron defra Brinhay, els autres que eron yffitz de Salgue acordadamens feriron fur lo cety en tal guiza que lo decofiron, fi que los dichs comtes de la Marcha, el del Fores, el baylin y foron nafratz, e pueys apres pauc de jorns moriron par aquelas nafras, els dichs autres grans fenhors foron preyzoniers. » (*Pet.-Thal.*, p. 360.)

(2) Lib. XII, cap. 67 : « Sanza i colpi delle bombarde che facieno fi grande tremuoto e romore che parea che Iddio tonaffe, con grande uccifione di gente e sfondamento di cavalli. »

à la fcience. D'ailleurs, la difficulté du tranfport de ces lourds engins, & furtout le manque d'expérience & d'habileté pour s'en fervir utilement & fans danger pour ceux qui les manœuvraient, furent caufe que l'emploi n'en devint commun que longtemps après, & d'abord feulement pour l'attaque & la défenfe des châteaux-forts. On a beaucoup écrit & differté fur l'invention de la poudre à canon & fur le temps où elle fut employée pour la première fois dans les armées. Laiffant de côté l'opinion de ceux qui prétendent avec Vifdelou, évêque de Claudiopolis, que les Chinois en connaiffaient la fabrication & l'emploi dès l'an 907 de l'ère chrétienne, il fuffit de rappeler que l'Allemagne fait honneur de cette terrible invention au moine Berthold Schwartz (1), & que les Maures fe fervirent de bombardes au fiége d'Algeziras, en 1342 (2). Zurita veut qu'elles aient paru pour la première fois en Europe, au fiége d'Alicante, en 1331 (3). Ces projectiles

(1) Né à Fribourg en Brifgaw, vers le milieu du quatorzième fiècle. Il fut appelé Schwartz à caufe de la couleur noire de fa robe (il était de l'ordre de faint Benoît); mais fon véritable nom était Conftantin Anklitzch. On lui a érigé une ftatue à Fribourg, en 1853, comme à un bienfaiteur de l'humanité. Cette ftatue eft placée fur une fontaine, au centre du grand-marché. Berthold, revêtu de fa robe monacale, tient de la main droite un livre ouvert & contemple un mortier qui eft à fa gauche, fur un focle.

(2) « Lanzaban muchas pellas de fierro con los truenos. » (Nuñez de Villazan, *Cronica de Don Alfonfo el onceno*, cap. 282. Madrid 1787, in-4°.)

(3) « Pufo en aquel tiempo grande terror una nueva invencion

d'une efpèce inconnue, envoyés de loin avec un horrible fracas, durent étrangement furprendre les hommes-d'armes, accoutumés à combattre leur ennemi corps à corps & à n'être féparés de lui que par la longueur de leur lance. Le bruit de l'explofion, le feu, la fumée, l'odeur du foufre combiné avec le falpêtre, & ces globes de fer qui les atteignaient à de grandes diftances, & contre lefquels les armures les mieux trempées étaient infuffifantes, leur firent croire que c'était quelque engin diabolique; & plus tard, lorfqu'ils fe familiarifèrent avec ces nouveaux inftruments de mort & de deftruction, ils ne purent, fans doute, s'empêcher d'avoir en grand mépris une manière de combattre qui mettait la vie du plus brave foldat à la merci d'un lâche embufqué derrière un pan de muraille. Sans doute auffi, plus d'une fois, les vieux chevaliers blanchis fous le harnais maudirent cette invention qui mettait fin aux joutes, aux tournois en champ clos, aux pas d'armes, aux beaux coups de lance, à la chevalerie, en un mot, & arrachait la fortune des combats à la vaillance pour la donner déformais à la fcience (1).

de combate, que entre las otras machinas que el rey de Granada tenia para combatir los muros, llevava pelotas de hierro que fe lançavan con fuego. » *Anales de Aragon*, Caragoça 1610, in-fol., t. II, cap. 15, f. 99 v°. — Voy. auffi Mariana, *Hiftoria general de España*, Valencia 1790, in-fol., t. VI, lib. XVI, cap. 2, note (3), p. 5, & la favante differtation de M. le chevalier Cibrario : *Delle artiglierie dal MCCC al MDCC*, Lione, L. Perrin, 1854. terza edizione.

(1) Le chevalier Bayard haiffait l'ufage des armes à feu : « C'eft

Abdu-Abdalla, dans ſa chronique d'Eſpagne (1), rapporte qu'en 1312 le roi de Grenade ſe ſervit au ſiége de Baeza d'une énorme machine que l'on chargeait avec une mixtion de ſoufre à laquelle on mettait le feu, & qui vomiſſait avec un fracas épouvantable des globes enflammés contre les murs de la ville. Toutefois, on croit communément que l'uſage de l'artillerie ne fut généralement connu en Europe que vers 1366. Ce fut cette année que les Vénitiens ſe ſervirent contre les Génois, au ſiége de Chiozza, de deux petites pièces de canon que des Allemands avaient conduites dans leur camp avec de la poudre & des balles en plomb (2). Rien n'était donc changé dans les notions de l'art de la guerre, en 1362; les armes offenſives & défenſives étaient reſtées les mêmes; le mouſquet à roue & à mèche n'avait pas encore remplacé la pique, l'arbalète, la hache & la pertuiſane des gens de pied. La lance était toujours l'arme des hommes à cheval, qui continuèrent à être bardés de fer de la tête aux pieds, juſqu'au jour où les armes à feu rendirent inutiles ces peſantes armures, & nous venons de voir que ce ne fut que quelques

une honte, diſait-il, qu'un homme de cœur ſoit expoſé à périr par une miſérable *friquenelle* dont il ne peut ſe défendre. » Auſſi faiſait-il peu de quartier, dit un de ſes hiſtoriens, à ceux qui tombaient entre ſes mains avec cette arme.

(1) Caſiri, *Bibl. Hiſpanoarabica.*

(2) *Memorias de la Real Academia de la Hiſtoria*, Madrid 1805, t. IV, *Diſcurſo ſobre los iluſtres autores e inventores de artilleria.*

années plus tard. Voici de quelles pièces se composait l'équipement d'un homme-d'armes & celui d'un fantassin, vers l'année 1362 :

L'armure défensive des jambes & des avant-bras était en fer forgé. On se servait encore du tissu de mailles pour recouvrir la partie du bras qui s'étend de l'épaule au coude, mais l'usage des plaques de fer assujéties en dessous par des courroies commençait à prévaloir. Depuis quelques années la tunique de mailles & la cotte d'armes longue & flottante avaient été remplacées par le haubergeon & par le hoqueton, espèce de pourpoint court ou de gilet piqué & gamboisé (rembourré), de manière que la bourre accumulée sur la poitrine donnait à cette partie du corps un aspect difforme. Cette bourre ainsi entassée, serrée & piquée, amortissait les coups les mieux assénés, & elle avait cet avantage que, étant moins pesante & moins gênante qu'une armure de fer, elle offrait peut-être plus de résistance. Le hoqueton était parsemé de clous à tête dorée ou argentée : ces clous ou boutons, en même temps qu'ils servaient d'ornement au hoqueton, retenaient les points de couture qui le traversaient de part en part pour maintenir la bourre plus serrée & plus compacte. Par-dessus, l'homme de guerre portait une cotte d'armes en drap ou en cendal, & qui ne dépassait pas le buste. Au bas de ce surtout était la ceinture en guise de bordure, à la naissance des cuisses. Cette ceinture était pourvue de deux anneaux placés l'un à droite, l'autre à gauche, & qui servaient à attacher l'épée & la dague qui joue un si grand rôle dans

les combats ſinguliers du Moyen-Age. L'armure défenſive des cuiſſes & des jambes conſiſtait en cuiſſards ou cuiſſeaux, qui recouvraient les cuiſſes; en genouillères pour les genoux, & en grèves pour les jambes. Ces diverſes pièces de l'armure étaient en acier fin & poli. Les genouillères, articulées pour conſerver aux membres la liberté de leurs mouvements, étaient munies en deſſous d'un réſeau de mailles très ſouple pour garantir le jarret. Les grèves ſe prolongeaient ſur le cou-de-pied par-deſſus la chauſſure, à laquelle on attachait de larges éperons en acier ou en cuivre doré. Quelque temps auparavant on avait ſupprimé le heaume & la partie la plus incommode du camail, qui était une coiffe ou capuchon en réſeau de mailles deſcendant juſque ſur le col & recouvert par le heaume. On ſe contenta d'adapter ce camail ainſi raccourci au bacinet, pour ne pas laiſſer le col à découvert par derrière. Ce bacinet était un caſque moins lourd que le heaume, d'une forme diſgracieuſe & très dégénérée des beaux modèles antiques, mais convenant beaucoup mieux à l'uſage auquel il était deſtiné. Sa calotte arrondie était terminée en pointe, afin que l'épée la mieux affilée gliſſât ſur l'acier ſans l'entamer; &, comme le bacinet était fixé ſolidement au camail, il ne pouvait être enlevé d'un coup de lance. Ce bacinet, de même que le heaume, n'avait d'abord que deux fentes horizontales placées en avant, afin que l'homme d'armes pût y voir & reſpirer à l'aiſe. Ces ouvertures, que l'on appelait ventail ou naſal, furent remplacées, vers ce temps, par la viſière qui ſe levait ou s'abaiſſait à volonté, au moyen

d'une charnière. Un écu de petite dimenfion, fur lequel le chevalier faifait peindre fes armes ou fa devife, fufpendu au col par une courroie, complétait l'armure défenfive. Tel fut le harnais des chevaliers, de 1360 à 1410, fi l'on s'en rapporte aux monuments de date certaine & aux miniatures des manufcrits de cette époque. Les armes offenfives étaient la lance, l'épée à deux mains, la hache ou la maffe-d'armes & la dague. Les chevaux étaient bardés de fer, au chanfrein, au poitrail & fur la croupe. Le cavalier était littéralement emboîté dans une felle dont les rebords, s'élevant par devant & par derrière, au-deffus de la ceinture, étaient comme un rempart qui mettait à l'abri de toute atteinte les cuiffes, le ventre & le bas des reins.

On comprend qu'un chevalier ainfi affublé, une fois défarçonné & tombé dans la mêlée, ne pouvait plus fe relever & fe remettre en felle qu'avec le fecours de fes écuyers. Comment les hommes-d'armes du comte de la Marche auraient-ils pu gravir à pied (1) la colline boifée au fommet de laquelle on prétend que les Tard-venus étaient poftés, car je ne penfe pas que Froiffart ait pu croire qu'ils étaient reftés à cheval pour débufquer les Routiers de ce fourré, où il leur eût été encore plus impoffible de s'engager. Dans tous les

(1) Lorfque la gendarmerie mettait pied à terre pour combattre, elle accourciffait les lances en les coupant au-deffous du manche ; cela s'appelait retailler les lances. On en ufait ainfi dans la néceffité, fuivant Fauchet, « pour mieux aider au pouffis lorfqu'on chargeoit un gros d'ennemis. »

cas, comment des pierres lancées à la main (on ne se servait plus de fronde alors) auraient-elles eu assez de force pour écraser ou seulement pour mettre hors de combat des hommes couverts, de la tête aux pieds, de ces armes défensives?

Les armes des gens de pied ou de trait étaient l'arc, l'arbalète, le javelot & la guisarme : c'était une longue hache, au haut de laquelle était une pointe acérée. Ils portaient des brassards & des cuissards en fer battu, & un pourpoint qui, au lieu d'être de drap ou de soie, comme celui que les chevaliers mettaient par-dessus leur haubergeon, était en cuir de buffle ou en toile grossière piquée & rembourrée : ce pourpoint était connu sous le nom de jaque. Ils avaient pour coiffure un chapeau de fer appelé salade, de l'espagnol *celada*, en italien *celata;* cette armure de tête était aussi désignée sous le nom de bourguignotte, « possible, dit Faucher, à cause des Bourguignons inventeurs. » La salade était une espèce de bacinet avec une bande de fer par derrière, destinée à garantir la nuque; elle tenait lieu du camail en mailles dont usaient les gens-d'armes. Les anciennes miniatures représentent aussi ceux qui combattaient à pied, couverts d'un long bouclier, de forme quadrangulaire & convexe. Ce bouclier ou pavois leur avait fait donner le nom de *pavesschieurs* (1).

(1) J'ai cru devoir rappeler quel était l'armement de la gendarmerie françaife & des gens de pied, vers le milieu du quatorzième siècle, afin que le lecteur puisse juger, avec connaissance de

Reſte la diſſertation de Denis Sauvage ſur l'emplacement du combat. Je n'y crois pas davantage qu'à l'invention de Froiſſart. Le bois Goyet, que Sauvage indique comme la poſition priſe par les Tard-venus, porte encore ce nom, & de même que du temps de l'annotateur de Froiſſart, on y voit encore « un petit boſquet de jeunes cheſnes & de redrageons de cheſneaux en forme de taillis. » On y arrive par un chemin à gauche de la route de Lyon à Brignais, un peu après le dixième kilomètre. « Ce coupeau en forme de rondelle » n'eſt qu'un tertre de peu d'élévation relativement aux hauteurs voiſines ; du côté qui regarde St-Genis, l'accès en eſt aſſez abrupte & difficile ; partout ailleurs on y arrive ſans peine. On remarque bien dans le taillis quelques veſtiges de foſſés que Denis Sauvage appelle l'enceinte des tranchées du fort, mais il s'en faut que ces foſſés aient conſervé les dimenſions qu'ils avaient encore, s'il faut l'en croire, vers 1558, lorſqu'il explora les lieux : on les prendrait, dans l'état où ils ſont, pour des ſaignées ou rigoles diſpoſées pour recueillir & faire écouler les eaux pluviales. On voit bien çà & là quelques cailloux, mais ce ne ſont plus les monceaux dont il parle. Il fal-

cauſe, du degré de confiance qu'il convient d'accorder au récit de Froiſſart. On peut voir, pour l'armement des chevaliers & gens de guerre à cette époque, les curieuſes recherches de M. André Steyert *ſur les variations du coſtume militaire dans l'Antiquité & au Moyen-Age*, travail conſciencieux, fait d'après les monuments anciens & les peintures des mss. contemporains. Lyon, L. Perrin, 1857, in-8°.

lait qu'en 1362 ce mamelon ne fût pas couvert d'arbres, car d'une part, les coureurs de Jacques de Bourbon n'auraient pas pu apercevoir les Routiers qui y étaient embufqués, & rapporter qu'ils n'étaient pas plus de 5 à 6,000 hommes, & ceux-ci, empêchés par le taillis, auraient été dans l'impoffibilité de lancer les pierres dont ils « navroient & méshaignoient » les gens-d'armes de l'armée royale. Refte encore à examiner fi les 6,000 hommes aperçus par les coureurs pouvaient avoir affez d'efpace fur ce petit mamelon pour combattre autour des « mille charretées de caillous & plus » dont Froiffart les a pourvus, ce qui n'était guère poffible fur un emplacement qui, d'après les mefures de Denis Sauvage, n'avait que cinquante pas de diamètre & environ fept-vingts de contour à fa bafe.

Après avoir oppofé la relation de Villani à celle de Froiffart, j'examinerai rapidement les raifons qui ont porté Denis Sauvage à placer le champ de bataille ou plutôt du carnage au bois Goyet. Si l'on s'en tient à la defcription très fuccincte & très vague de Froiffart, il n'y a pas plus lieu à choïfir cet emplacement que tout autre; fon annotateur ne s'y eft arrêté qu'à caufe des tranchées qu'il a cru y voir, & fans doute auffi parce que ce monticule, étant fur le bord de la route, commandait le paffage, & que les mouvements de terrain qui font en arrière lui femblaient repréfenter merveilleufement les combes où fon auteur dit que les Tard-venus avaient embufqué « la droite moitié de leurs gens & les mieux armés & enharnachés. » Mais le bonhomme, qui s'entendait mieux à éplucher & à gâter le

vieux français de Froiffart qu'à décrire les fortifications de campagne même les plus paffagères, fut frappé de l'exiftence des foffés, & il n'en fallut pas davantage pour le déterminer, fans qu'il s'inquiétât de vérifier fi les cinq à fix mille hommes que Froiffart dit avoir été poftés fur cette crête, avaient pu y manœuvrer au milieu d'un épais taillis & des tas de pierres qu'il prétend leur avoir fervi à affommer les hommes-d'armes de Jacques de Bourbon. Il ne calcula pas que les Routiers auraient été dans une pofition bien autrement forte, s'ils avaient occupé les hauteurs des Barolles qui dominent tout le pays. Ce qui le féduifit peut-être auffi, c'eft que le plan incliné des Barolles fe prolongeait autrefois jufqu'au pied du tertre du bois Goyet, & que la route de St-Genis à Brignais, aujourd'hui rectifiée, fe jetait à gauche & longeait la lifière du taillis. N'ayant pas l'idée que les chofes euffent pu fe paffer autrement que Froiffart ne le raconte, il trouva que ce lieu s'accordait très bien avec fon récit, & qu'il était choifi on ne pouvait mieux pour écrafer une armée à coups de cailloux. Mais, en fuppofant que ce foit là que les Tard-venus aient attendu le comte de la Marche, ils ne pouvaient, dans cette pofition qui était loin d'être inexpugnable, arrêter une armée de douze mille hommes où fe trouvaient tant de bons chevaliers & de vieux capitaines, fans parler des quinze cents aventuriers d'Arnaud de Cervolle; & s'il était vrai, ainfi que le veut Froiffart, que les coureurs de Jacques de Bourbon euffent fignalé un parti ennemi pofté fur ce mamelon, au lieu de l'attaquer étourdiment & à l'improvifte, mal-

gré les fages confeils de l'Archiprêtre, fon premier foin eût été de faire fouiller & reconnaître les replis & les accidents du terrain mafqués par le taillis derrière lequel il devait foupçonner une embufcade; car il était évident, même pour l'homme de guerre le moins expérimenté, que les Routiers ne pouvaient s'être ainfi aventurés à détacher une poignée de leurs gens fur un point ifolé, fans avoir difpofé le gros de leurs forces de manière à fe porter rapidement, à un fignal donné, fur les derrières de l'armée royale, pendant qu'elle aurait attaqué la pofition du bois Goyet, & à la prendre entre deux feux, comme on dirait aujourd'hui. Il paraît impoffible que le comte de la Marche ait été dupe d'une rufe auffi groffière. Je crois donc que les Tard-venus, ne fachant pas fi l'armée qui venait les combattre arriverait par la route de St-Genis-Laval ou par celle de Francheville, fortifièrent le château de Brignais, attendant que les circonftances leur confeillaffent le parti le plus convenable, foit qu'ils fe viffent en mefure de réfifter à une attaque en règle, foit qu'ils fuffent obligés de plier bagage & de battre en retraite. Ainfi le comte de la Marche, arrivant par Oullins & St-Genis fans rencontrer l'ennemi, dut affeoir fon camp à cheval fur la route, fa droite appuyant vers Sacuny, au pied des Barolles. De ce point, ayant fes communications libres avec Lyon, & devant lui le pays à découvert, il pouvait obferver facilement & d'un coup d'œil tous les mouvements de l'ennemi de qui il n'était féparé que par deux kilomètres de plaine & par le Garon. Cette pofition réuniffait tous les avantages & pour

l'attaque & pour la défenſe. Mais l'armée royale, par trop de confiance, négligea de garder les approches du camp, & les Tard-venus en profitèrent pour occuper les hauteurs à la faveur de la nuit; de là, la ſurpriſe dont parle Villani, & la déroute qui s'enſuivit.

Si l'on interroge les traditions locales, ſuivant les uns le maſſacre eut lieu au bas du verſant oriental de la colline de Janicu; ſuivant les autres, ce fut dans cette partie de la plaine des Aiguiers (1) qui eſt entre le

(1) Cette plaine, appelée dans le pays les *Eguiers* ou *Aiguiers*, eſt déſignée dans les titres anciens, ſous le nom de *Eſcheriae*. C'était autrefois un fond marécageux où ſe rendaient les eaux des verſants de la vallée de Baunan; on y voit encore, à un kilomètre de là environ, un marais qu'on appelle l'*Etang du Loup*, duquel s'échappe un filet d'eau qui ſe perd dans le Garon, au-deſſous de Brignais, après avoir traverſé la plaine. Il y a en Breſſe un étang transformé en pacage, bien connu des chaſſeurs, qui a conſervé le nom des *Eſcheux*, ou *Eſchers*. Cette conformité de nom avec celui que portait au quatorzième ſiècle la plaine des *Aiguiers* ferait croire que, en baſſe latinité, *Eſcheriae* ſignifiait un terrain marécageux. L'aſpect des lieux autoriſe pleinement la ſuppoſition qu'il y a eu là anciennement des amas d'eaux ſtagnantes dont l'écoulement était lent & difficile faute de pente; c'eſt ce que prouve auſſi le pont jeté ſur la route lorſqu'elle fut refaite vers le milieu du ſiècle dernier. Plus tard, la plaine ayant été aſſainie & rendue à l'agriculture, elle conſerva ſon nom ancien, *Eſcheriae*, dont les habitants ont fait *Aiguiers*, en raiſon, diſent-ils, de ce qu'elle était couverte d'eau. *Eſcheriae* ne ſe trouve pas dans le Gloſſaire de Du Cange; je vois ſeulement dans Roquefort & dans Carpentier: « *Eſcheue*, canal par lequel coule l'eau d'un moulin, *Eſcheudus*. »

domaine de Sacuny & la route. Ceux qui adoptent cette tradition se fondent sur le nom des *Saignes* qui est celui d'une ferme derrière le cimetière, & aussi d'une partie du territoire. S'il faut les en croire, ce nom des *Saignes* n'a été donné à ce lieu qu'en mémoire de la bataille, *a sanguine*. Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules*, le veut ainsi, aussi bien que Clapasson déjà cité, & ce qui ajoute quelque poids à cette opinion, c'est que c'est là seulement qu'on a trouvé autrefois, en labourant, des fers de lance & des débris d'armures. On s'autorise aussi, pour fixer sur ce point l'emplacement de la bataille, d'un bloc de rocher appelé, je ne sais pourquoi, la *Pierre-Souveraine*, & sur laquelle on prétend que Jacques de Bourbon, « durement navré, » fut porté après la défaite; ce qui n'est guère probable, ne fût-ce qu'à cause de son éloignement du théâtre du conflit, soit qu'il ait eu lieu au bois Goyet, comme l'a prétendu Denis Sauvage, soit qu'on ne doive pas le chercher ailleurs que dans la plaine des Aiguiers, au pied des Barolles. Cette pierre n'a d'ailleurs de singulier que son nom, & elle ne peut avoir aucun rapport ni avec la bataille de Brignais, ni avec le comte de la Marche qui n'était qu'un des grands vassaux de la Couronne, & point souverain. On n'a sans doute imaginé que ce prince y avait été déposé après le combat, que pour donner une explication plausible à ce nom de *Pierre-Souveraine* (1). En résumé, faute de documents précis,

(1) Partout, dans son amour du merveilleux & dans son ignorance, le peuple se complaît à interpréter par des fables ce qu'il

on ne ſaurait déterminer d'une manière certaine l'emplacement où eut lieu la déroute connue ſous le nom de bataille des Tard-venus, & toutes les études qu'on pourra faire ſe réduiront toujours à des conjectures, tant qu'on n'aura pas d'autre guide que Froiſſart : ce fut dans le voiſinage de Brignais, au bas des collines qui entourent la plaine, du côté du levant; mais ici plutôt que là, perſonne ne peut l'affirmer.

Les *Grandes chroniques de France* aſſignent à la bataille de Brignais la date du 6 avril 1362, avant Pâques. Or,

ne connaît pas. On lit dans Aymar du Rivail : « ... Près d'une forêt (en Bugey), eſt une pierre haute & large ſur laquelle eſt creuſé un lit pour deux perſonnes, & qu'on appelle vulgairement le *Lit du Roi*. Il y a une inſcription très effacée qui ne permet plus de décider de qui cette pierre était le tombeau ou le lit. Peut-être ce lit de pierre fut-il élevé par Gondebaud roi de Bourgogne, qui, vaincu par un de ſes frères, ſe cacha en ce pays & y reſta quelques jours, en ſouvenir de l'aſile qu'il y avait trouvé. » Le traducteur d'Aymar du Rivail, M. Antonin Macé, ajoute : « D'après M. Boſſi, *Statiſtique du département de l'Ain*, pag. 353, c'était un tombeau creuſé par Silanus Luciolus à ſa femme ; on le voyait entre Belley & Seyſſel, dans un pré. Il était d'une ſeule pièce, dans laquelle étaient creuſées deux tombes, l'une pour la femme, l'autre pour le mari. On le nomme de temps immémorial *le Lit du Roi*. Il eſt difficile de ſe rendre raiſon de cette dénomination vulgaire, qui a néanmoins ſa ſource dans quelque événement marquant, poſtérieur à l'érection du monument. On voit partout que le vulgaire transforme à ſon gré les pierres & les monuments, & les années qui paſſent ſur ces traditions populaires ne permettent plus d'en découvrir l'origine. » (P. 288, note 11.)

cette année, Pâques était le 17 avril; ainſi le 6 avril était bien le mercredi avant les Rameaux, ainſi que l'indique l'épitaphe des comtes de la Marche, l'année commençant à Pâques. Froiſſart donne la date de 1361, « le vendredy après les grans paques, » qui tombaient cette année le 28 mars. Le vendredi ſuivant était donc le 2 avril : cette date ne s'accorde pas avec celle de l'épitaphe & reporte la bataille à une année en arrière. Robert Gaguin copie Froiſſart; la chronique Martinienne dit 1362, la dixième année du pontificat d'Innocent VI, qui fut élu le 16 novembre 1352 ; Villani donne, comme Froiſſart, la date de 1361 ; le P. Meneſtrier eſt pour celle de 1362. On a vu que la chronique romane du *Petit-Thalamus* a inſcrit la bataille de Brignais parmi les événements de l'année 1362 & le 6 avril. L'année commençait ordinairement à Pâques, quelquefois auſſi à la Nativité de N. S.; pour le *Petit-Thalamus*, elle commence à la Nativité : la preuve en eſt que, enregiſtrant le paſſage des Compagnies qui ſuivaient la route de Nîmes à Montpellier pour aller rejoindre le comte de Tranſtamare, il mentionne à l'année 1362 & le 25 août, le paſſage du Petit-Meſchin & de ſa bande venant de Brignais. Si la chronique avait commencé l'année à Pâques, qui était le 17 avril, la préſence du Petit-Meſchin aux portes de Montpellier aurait été enregiſtrée à la date de 1363, & cependant elle lui donne celle de 1362, quatre mois & demi après le déſaſtre de Brignais, par la raiſon que l'année qui à Lyon commençait à Pâques, commençait en Languedoc à la Noël. Il ne peut donc y avoir d'incertitude

fur la date de la bataille des Tard-venus, qui doit être fixée au 6 avril 1362, l'année commençant foit à Pâques, foit à la Nativité.

Les deux princes furent tranfportés à Lyon. « Ceux de Lion fur le Rofne furent moult ébahis, dit Froiffart, quand ils entendirent que la journée eftoit pour les Compaignies : toutesfois ils recueillirent doucement toutes manieres de gens, qui de la bataille retournoyent: & furent moult courroucés de meffire Jacques de Bourbon, & auffi de meffire Pierre, fon fils : & les vindrent moult doucement vifiter, auec les Dames & Damoifelles de la ville de Lion dont il eftoit bien aimé. Meffire Jaques de Bourbon trépaffa de ce fiècle, trois iours après ce que la bataille eut efté : & auffi meffire Pierre, fon fils, ne vefquit gueres longuement après (1). » Ils furent inhumés dans l'églife des Frères Prêcheurs de Confort (2), où l'on voyait autrefois l'infcription fuivante : « Cy gift meffire Jacques de Bourbon conte de la Marche qui morut a Lyon a la bataille de Brigniez

(1) *Chronique*, premier volume, chap. CCXV, p. 257 de l'édition de Lyon.

(2) Lorfque les princes de cette branche de Bourbon décédaient hors de leurs domaines, ils élifaient ordinairement leur fépulture dans une églife des Dominicains. Ceux qui mouraient à Paris étaient enterrés aux Dominicains de la rue St-Jacques, comme Robert comte de Clermont, Louis Ier duc de Bourbon, Béatrix de Bourbon reine de Hongrie, Pierre Ier duc de Bourbon, Louis fils du bon duc Louis II, &c. (*Hiftoire généalogique de la maifon de France*, par les frères de Ste-Marthe, Paris 1647, t. II.)

qui fut lan mil ccclxxij (pour 1362) le mercredy deuant les rameaulx : iten cy gift meffire Pierre de Bourbon conte de la Marche fon filz qui morut a Lyon de cefte mefme bataille lan deffufdict. Pries pour eulx. »

Voici cette infcription telle qu'elle a été donnée par Denis Sauvage, annotation 89 de l'*Hiftoire & Chronique* de Froiffart, Lyon, Jean de Tournes, 1559 : « Cy gift Meffire Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, qui mourut à Lion, de la bataille de Brignes : qui fut l'an mil trois cens foixante-deux, le mercredy deuant les rampos. Item cy gift Meffire Pierre de Bourbon, Comte de la Marche fon fils : qui mourut à Lyon de cefte mefme bataille, l'an deffufdict, &c. » Sauvage ajoute : « Mais je croy plutoft noz exemplaires (qui portent la date de 1361), voyant cefte efcripture toute frefche, & prefque moderne. »

Le P. Meneftrier l'a copiée ainfi, p. 491 de l'*Hiftoire confulaire*, Lyon 1696 : « Cy gift Meffire Jacques de Bourbon Comte de la Marche, qui mourut à Lyon de la bataille de Brignais, qui fut l'an 1362, le mercredi devant les Rameaux.

« Item cy gift Meffire Pierre de Bourbon Comte de la Marche fon fils, qui mourut à Lyon de cette mefme bataille l'an deffufdit. »

Le P. Meneftrier fait la remarque que cette épitaphe, telle qu'on la voyait de fon temps, était celle qui avait été rétablie après la dévaftation des églifes de Lyon par les foudoyers du baron des Adrets en 1562. Cette affertion n'eft pas croyable, car on ne trouve plus d'infcriptions gothiques à cette date, & d'ailleurs l'o-

Cy gist, messire Jacques de bourbon
Conte de la marche, qui morut a lyon
a la bataille de brigneiz qui fut lan mil
ccclxii le mercredy devant les rameaulx



Item, cy, gist, messire Pierre de bourbon
conte. de. la marche. son. filz, qui, morut
a. lyon. de. ceste, mesme. bataille. lan,
dessus. dict. pries. pour eulx

pinion du P. Meneſtrier ſerait en contradiction avec le dire de Denis Sauvage, qui croyait l'épitaphe récente, en 1559, trois ans avant la ſurpriſe des Huguenots; ou il faudrait, dans ce cas, que l'inſcription eût été refaite une troiſième fois après 1562, ce qui n'eſt pas probable. Les Huguenots, autant qu'on peut en juger par les monuments encore exiſtants aujourd'hui, ſe contentèrent de piller les vaſes ſacrés, de mutiler les ſtatues des Saints, de briſer les croix & autres ſymboles catholiques, d'enlever les ornements en cuivre, en bronze ou en tout autre métal précieux, même ceux qui étaient incruſtés dans les pierres tumulaires, comme il eſt facile de s'en aſſurer à St-Jean, ſur les tombes de quelques chanoines-comtes de Lyon; mais ils ne perdirent pas leur temps à détruire les monuments qui ne promettaient rien à leur cupidité, ils ne violèrent pas les tombeaux pour le ſeul plaiſir de les profaner. Ce genre de ſacrilége était réſervé pour une autre époque.

L'inſcription reproduite avec ſi peu de ſoin par Denis Sauvage eſt évidemment la même que celle qui a été donnée cent trente ans plus tard, avec la même négligence, par le P. Meneſtrier, & toutes les deux, ſauf quelques légères variantes, ſont la copie de celle qui a été retrouvée de notre temps, & de laquelle on a le fac ſimile ſous les yeux. Denis Sauvage a lu « rampos, » qui ne peut être une faute d'impreſſion, puiſqu'il explique à la marge la ſignification de ce mot par lequel le vulgaire déſignait alors le dimanche des Rameaux; d'où l'on pourrait conclure que l'inſcription où Denis

Sauvage a lu « rampos » n'eſt pas celle où le P. Meneſtrier a lu « Rameaux; » mais, à en juger par le peu d'exactitude & d'importance que les plus doctes mettaient autrefois à la reproduction des monuments épigraphiques, il ne faut pas s'y arrêter, ce me ſemble. Laiſſant de côté la ponctuation que l'un & l'autre ont arrangée à leur guiſe, l'un dit « Brignes, » l'autre, « Brignais, » comme on l'écrivait de ſon temps; tous les deux ont écrit « comte » au lieu de « conte, » « mourut » au lieu de « morut » & ils ont ſupprimé la formule finale : « Priez pour eulx, » que Sauvage a trouvé bon de remplacer par un &c., & ce qui eſt plus fort, ils n'ont fait nulle attention à la date de 1372 pour 1362. Quant à la remarque de Denis Sauvage, que l'inſcription en était de ſon temps « toute freſche & preſque moderne, » peut-être ne faudrait-il pas l'interpréter rigoureuſement à la lettre. Une inſcription portant la date de 1362 (c'eſt ainſi que Sauvage l'avait lue), mais qui n'avait été, en réalité, rétablie qu'un ſiècle plus tard, comme j'eſſaierai de l'expliquer, devait lui paraître moderne, en 1559, eu égard à l'époque reculée à laquelle remontait l'événement dont elle rappelait le ſouvenir. Ne voyant que la date de 1362 qu'il appliquait au monument lui-même, ignorant que le marbre avait été refait vers 1472, frappé ſurtout de ſa conſervation, il reſta convaincu qu'il était d'une époque poſtérieure à celle que l'inſcription ſemblait lui donner, & il ne ſe trompait pas : ſeulement il ſe ferait abſtenu d'en faire la remarque s'il avait ſu que ce marbre ne datait que de la fin du XVe ſiècle, il y avait alors ſeulement quatre-vingts

ans environ, ce qui était moderne relativement à la date de 1362. Ainsi Denis Sauvage a pu, en 1559, s'exprimer en ces termes, avec d'autant plus de raison que, comme du temps du P. Meneſtrier, on pourrait encore aujourd'hui tenir le même langage, après les chances fâcheuſes que ce marbre a courues depuis la deſtruction de l'égliſe des Dominicains, car il eſt auſſi intact que le jour où il eſt ſorti des mains de l'ouvrier. Il avait diſparu ſans que l'on pût ſavoir ce qu'il était devenu; mais il fut découvert par haſard, au mois de mars 1856, au faubourg de Breſſe, à Lyon, dans la cuiſine d'un maçon qui n'avait rien trouvé de mieux à en faire que de l'employer à la conſtruction d'un fourneau. L'adminiſtration du Muſée le fit acheter pour le prix de 55 francs & le plaça dans le Muſée lapidaire, à côté de la pierre ſépulcrale de Claude de Bellièvre, où on peut le voir. Fort heureuſement, lorſqu'il fut employé à ce vil uſage domeſtique, l'inſcription, placée extérieurement, ſe trouva à l'abri de l'action du feu; auſſi n'en a-t-elle reçu aucune atteinte, & les caractères ſont-ils dans un état de parfaite conſervation.

J'ai dit que cette inſcription n'eſt pas celle qui dut être placée en 1362 ſur la tombe de Jacques de Bourbon & de Pierre ſon fils: en effet, les caractères qui la compoſent accuſent une époque de décadence, un ſtyle maniéré, & dans certaines lettres, des formes inuſitées & inconnues au XIVe ſiècle, alors que l'art gothique était dans toute ſa pureté & brillait de tout ſon éclat. De plus, le graveur y a mis par inadvertance la date de 1372, ce qu'il n'aurait certainement pas fait ſi le mar-

breavait été gravé en 1362. Quoique les documents qui euſſent pu nous fixer ſur ce point nous manquent entièrement, en réuniſſant les détails de toute nature, écrits ou deſſinés, que l'on rencontre çà & là, & qui ſe rattachent plus ou moins directement à ce petit incident épigraphique, il ne ſerait pas impoſſible, ce me ſemble, de parvenir à expliquer cette erreur de date & à fixer approximativement celle où l'inſcription fut refaite. Le comte de la Marche & ſon fils furent inhumés en 1362 dans l'ancienne égliſe des Frères Prêcheurs de l'ordre de ſaint Dominique, bâtie un peu plus de cent ans auparavant, de 1236 à 1250. Deſtinée d'abord uniquement au ſervice des religieux, cette égliſe avait les modeſtes proportions d'une ſimple chapelle. Orientée du nord au ſud, elle était conſtruite parallèlement à la rue St-Dominique; l'abſide était à la hauteur de la maiſon qui porte le n° 3, & le portail avançait ſur la place des Jacobins, à une diſtance intermédiaire entre l'extrémité de la rue St-Dominique & la rue Ecorcheboeuf, aujourd'hui rue du Port-du-Temple (1). C'était plus anciennement une chapelle con-

(1) Le changement fréquent du nom de nos places & de nos rues a au moins l'inconvénient de jeter une grande confuſion dans notre hiſtoire locale, ſans offrir en compenſation aucun avantage réel, ſi ce n'eſt de mettre en relief, pour un temps, quelques-unes des célébrités douteuſes & éphémères que les révolutions qui ſe ſuccèdent font éclore tour à tour. En remplaçant le nom de la rue Ecorcheboeuf par celui de rue du Port-du-Temple, on a voulu ſans doute ſupprimer un mot qui préſentait une image choquante

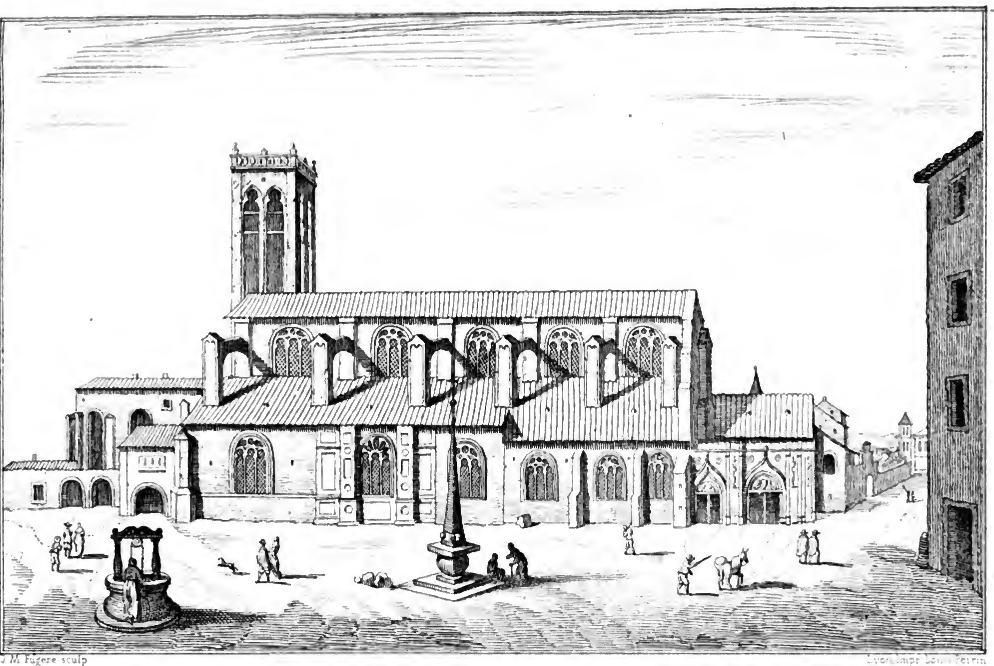
facrée à Notre-Dame-de-Confort, & ce ne fut que vers 1415, que les Dominicains posèrent la première pierre de l'églife dont nous avons vu les ruines encore debout jufqu'en 1822. Son orientation, conforme à la

pour les efprits raffinés; mais on n'a pas penfé qu'on détruifait ainfi le dernier fouvenir vivant de la fête des Merveilles, *Feftum Miraculorum*, qui joua un fi grand rôle pendant des fiècles (jufqu'à la fin du quatorzième) dans les réjouiffances publiques de nos aïeux. Sans parler du Bucentaure dont le Chapitre de l'Eglife de Lyon faifait les frais, & de la proceffion en bateaux fur la Saône, en mémoire des SS. martyrs de Lyon & de Vienne, pour terminer la fête, on précipitait dans la rivière, du haut de l'arche Merveilleufe (c'était la première de l'ancien pont du Change, du côté de St-Nizier), un bœuf vivant que l'on fuivait en bateau & qu'on ne laiffait aborder qu'au lieu où fut bâtie plus tard la rue Ecorchebœuf, ainfi nommée parce que c'était là que la victime était dépouillée, dépecée, & que fa chair était diftribuée aux affiftants. La place de la Préfecture était autrefois la place Confort, en fouvenir de la chapelle de ce nom; on l'appelait auffi place des Jacobins, à caufe du couvent qui occupait une de fes faces. La chapelle de Confort & le couvent des Jacobins ont difparu; mais l'habitude & la tradition, plus puiffantes que les actes officiels, ont confervé dans le peuple ces anciennes dénominations. Bientôt les bâtiments de la Préfecture difparaîtront fous le marteau de nouveaux démoliffeurs; il faudra donc baptifer pour la quatrième fois cette place, car, le préfet & fes bureaux ayant pris poffeffion de l'Hôtel-de-Ville transformé en palais, le nom de la place de la Préfecture ne ferait plus qu'un non-fens, qui ne rappellerait aucun fouvenir hiftorique, mais feulement le vandalifme qui détruifit de fond en comble, en 1822, un monument religieux vénérable par les nombreufes fépultures qu'il renfermait, célèbre

règle liturgique, était de l'oueſt à l'eſt; ſon abſide était à l'entrée de la rue Confort, & ſa façade s'appuyait ſur le flanc de l'ancienne chapelle baſſe qui fut conſervée. Chaque fenêtre de la nef principale ſe compoſait de trois baies ſurmontées d'un réſeau de quatre-feuilles, dans le ſtyle du XVe ſiècle. La conſtruction du vaiſſeau était très avancée en 1460, on y enterrait déjà; mais le petit chœur (presbytère) n'exiſtait pas encore en 1466, puiſque la Nation des Florentins prit, cette année même, l'engagement de le faire élever à ſes frais, à la condition que le grand chœur lui ſerait réſervé excluſivement. En 1496, l'édifice était couvert, & la tour du clocher était en voie de conſtruction; Charles VIII donnait aux religieux cinquante pièces de chêne pour « l'habiller, » c'eſt à dire pour la charpente. Le petit chœur, commencé en 1466 par une corporation riche & puiſſante, put être achevé en 1472, d'autant plus facilement que la maçonnerie ne s'élevait qu'à la moitié de la hauteur de la grande nef. Ce fut alors, vraiſem-

dans l'hiſtoire par le conclave où fut élu Jean XXII, Jacques d'Oſſat, & par la ceſſion du Dauphiné, que le dauphin du Viennois Humbert II y fit à la France, en 1343, moyennant une ſomme de 40,000 écus d'or & une penſion de 10,000 livres.

Puiſque j'ai parlé du changement plus ou moins inintelligent du nom de quelques-unes de nos rues, je ne terminerai pas cette note ſans proteſter contre l'idée que nos édiles ont eue de biffer le nom de Bayard qui était en poſſeſſion d'une petite rue latérale d'Ainay, pour le remplacer par un nom que nous vénérons tous, mais qui méritait d'être honoré autrement que par un outrage à la mémoire du chevalier ſans peur & ſans reproche.



J. M. Fugère sculp

Lyon, impr. Louis Perrin

EGLISE DES DOMINICAINS, A LYON

blablement, que les religieux prirent possession de leur nouvelle église & abandonnèrent l'ancienne chapelle, qui devait être détruite en partie, afin de dégager les trois portails ménagés dans la façade occidentale du bâtiment neuf, lesquels cependant, on ne sait pourquoi, restèrent obstrués jusqu'à l'entière démolition de l'édifice. Ils voulurent aussi, sans doute, placer l'épitaphe des comtes de la Marche dans un lieu plus convenable, pour honorer leur mémoire, peut-être aussi pour complaire à Charles de Bourbon alors archevêque de Lyon, qui était issu de la même branche royale (1). Il est donc probable que ce fut en 1472 qu'on fit graver l'inscription qui est arrivée jusqu'à nous après tant de vicissitudes, & que le graveur, préoccupé de l'année courante du siècle LXXII, mit ce chiffre au lieu de MCCCLXII qui est l'année de la bataille des Tard-venus.

(1) Charles fut nommé archevêque en 1446, à l'âge de neuf ans ; mais il ne prit possession de son siége & ne fut sacré qu'en 1470, & mourut en 1488. Si l'on admet que les Frères Prêcheurs ont pu avoir la pensée de faire leur cour à ce prélat en érigeant un monument, dans le lieu le plus apparent de leur église, à deux princes de sa maison, ce ne put être au plus tôt qu'en 1472, époque où cette partie de l'édifice fut achevée, & au plus tard en 1488, date certaine de la mort du cardinal. Déjà alors, le gothique avait dégénéré, ce qui expliquerait, dans l'inscription, l'emploi inusité de certaines lettres comme les *R* par exemple, & celui des deux petits ornements qui s'y trouvent, lesquels sont absolument étrangers au style gothique pur, & annoncent l'approche de la Renaissance.

Le P. Ramette désigne clairement l'emplacement que ce marbre occupa d'abord dans l'église neuve, & celui où il fut transféré plus tard & où il était encore lors de la profanation de 93. « Cette épitaphe, dit-il, est gravée en caractères gothiques sur un marbre blanc d'un pied en carré ou environ (0m 50 de hauteur sur 0m 45 de largeur). Elle est enchâssée dans un des pilastres de l'ouverture par laquelle on passe de dessous le clocher dans le sanctuaire, contre la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à environ six pieds de hauteur de terre. Elle étoit ci-devant appliquée contre le mur du sanctuaire, du côté de l'épître, à la même hauteur, & à environ trois pieds du susdit pilastre; on l'a ôtée de la première place où elle étoit, pour la mettre où elle est à présent, en 1712, lorsqu'on a fait le boisage du sanctuaire (1). »

Parmi les tombes des personnes illustres qui se trouvaient aux Jacobins, soit dans le cloître, soit dans le Chapitre, soit dans l'église neuve, ou dans la chapelle primitive, étaient celles du cardinal de Caffard, du cardinal Hugues de St-Cher, de Santes Pagninus, de Thomas de Gadagne, de Claude de Rubys, de Jacques Dalefchamps. Les épitaphes des deux derniers, qui étaient restées dans l'ancienne église, ont été conservées parce que cette partie du couvent des Jacobins ne fut démolie que vers 1805 ou 1806, & que, à cette

(1) Voyez, aux archives du département, l'inventaire des archives des Dominicains de Lyon, fol. CXXVII, 1er fac Stephanus, *Sépultures & Processions*.

époque, la fièvre de la destruction s'était ralentie ; mais celles des comtes de la Marche, du cardinal de Caffard, de Hugues de St-Cher, qui avaient été transportées de la chapelle basse dans l'église neuve, ont été perdues par suite de la démolition immédiate que les acquéreurs firent du chœur & des chapelles où ces marbres étaient placés. Les matériaux provenant des démolitions furent vendus pour des constructions nouvelles, & les marbres furent dispersés. L'épitaphe du cardinal de Caffard(1), qui était à côté de celle de Jacques &

(1) François de Caffard, d'une noble & ancienne maison de Dauphiné, était né au château du Fayet dans le Graisivaudan, mandement de La Bussière. Au livre coté *A*, de la Chambre des Comptes de Grenoble, cité par Duchesne, on trouve un Guillaume de Caffard parmi les nobles possédant des fiefs dans le mandement de La Bussière, en 1339, & de Thou nomme un Alexandre de Caffard à qui fut confiée la garde du château-fort de La Bussière, pour la défense de la frontière contre les entreprises du comte de Savoie. Le château du Fayet passa, dans la suite, aux Maniquet ; Hector de Maniquet le possédait à la fin du XVIe siècle. C'est dans ce château que naquit Charles, duc d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX & de Marie Touchet. Duchesne donne pour aïeule, au chevalier Bayard, Alix de Caffard. Cette maison portait d'azur, à la licorne d'argent. François de Caffard est qualifié, dans son épitaphe, archevêque de Tours ; cependant, le continuateur du *Gallia christiana* ne fait nulle mention de lui parmi ces archevêques. François Duchesne nous a conservé, dans les Preuves de son Histoire des cardinaux français, le testament & l'épitaphe du cardinal de Caffard. Dans ces deux documents, il figure comme archevêque de Tours & cardinal du titre de St-Martin-des-Monts. Il ordonne sa sépulture dans le couvent

16

de Pierre de Bourbon, a disparu depuis cette époque. Celle de Hugues de St-Cher différait essentiellement de l'ancienne épitaphe qui nous a été conservée par les historiens. Placée directement en face de celle des

de St-Dominique, à Lyon ; il lègue aux religieux une croix d'argent doré, une mitre, quatre douzaines de coupes ou tasses (*taxearum*), six plats d'argent, six aiguières, quatre chapes & une chasuble d'étoffe rouge historiée. Il veut qu'une messe quotidienne soit dite pour lui dans la chapelle où il sera inhumé, & il y fonde deux anniversaires. Il donne encore cent écus pour qu'on lui élève un monument convenable ainsi qu'il appartient à sa dignité ; ensuite, il fait le partage de ses biens entre ses parents & les officiers de sa maison. Dans le nombre de ses légataires se trouvent deux personnages appartenant à l'Eglise de Tours. Il donne à Bragadan de Caffard, son neveu, 600 écus qui doivent lui être payés par Jean Banil, du diocèse de Tours, « & quod illa sexcentum scuta Joannes Banil dioecesis Turonensis solveret eidem Bragadano. — Item dedit domino Marescalli canonico Sancti Martini Turonensis capellano suo centum scuta & duas zonas deauratas & unum equum & unam mulam pili nigri. » Ce testament fut fait le 12 août 1237, audit couvent, « in camera hospitiorum supra claustrum, » en présence de frère Jean Mariti, de frère Estienne Janini, de maître Pierre Verrati, professeur de théologie sacrée, & de maître Du Bourg (Burgensis), médecin à Lyon ; Raimond Stachii, notaire aussi à Lyon. La tombe du cardinal était placée dans le chœur de la chapelle, à droite, derrière l'autel, « in ingressu pinaculi vel in exitu. »

Voici son épitaphe, « apposée, dit Duchesne, sur la porte de la sacristie de l'église des Frères Prescheurs de Nostre-Dame de Confort à Lyon, en lettres noires sur de simple maçonnerie fort usée : » *Hic jacet reverendus in Christo pater, dominus Franciscus Caffardi*

comtes de la Marche & à la même hauteur, elle était gravée auffi fur marbre & dans les mêmes dimenfions, mais en caractères romains. Cette fymétrie évidemment affectée ferait préfumer que ces deux monuments

utriufque juris doctor, miferatione divina archiepifcopus Turonenfis fanctae Romanae Ecclefiae cardinalis fub titulo beati Martini, oriundus de Fayeta diocecefis Gratianopolis, qui multa bona dimifit in prefenti religione, pro quibus fundavit unam miffam quotidianam dicendam per dictos Fratres in dicta capella & duo anniverfaria unum in fefto undecim millium virginum, & aliud in fefto fancti Francifci. Obiit anno Domini millefimo ducentefimo trigentefimo feptimo, pridie idus Augufti.» Frizon la donne à peu près de même.

Bien que le teftament & l'épitaphe portent la date de MCCXXXVII, Duchefne a cru, avec le préfident de Salvaing de Boiffieu, que le cardinal de Caffard était mort en 1337, & non en 1237; mais, ni l'un ni l'autre ne donnent aucune raifon à l'appui de cette opinion : ils fe contentent de fuppofer qu'un C a été effacé dans la date de l'épitaphe, ce qui eft impoffible, fi Duchefne a été exact en reproduifant le milléfime en toutes lettres, « millefimo ducentefimo trigentefimo feptimo. » D'ailleurs, il faudrait, pour admettre cette conjecture, qu'il en eût été de même pour la date du teftament qui eft conforme à celle de l'épitaphe. Ce qui pourrait cependant venir en aide à l'opinion de Duchefne & du préfident de Boiffieu, c'eft que ce ne fut que le 2 mars 1236, que le terrain fur lequel la chapelle des Dominicains devait être conftruite fut cédé à ces religieux par l'abbé d'Ainay, Girin de Clermont, & que cette chapelle ne fut pas achevée avant l'année 1250. Or, comment aurait-on, au mois d'août 1237, donné la fépulture à un prince de l'Eglife dans un édifice dont la première pierre ne put pas être pofée avant la fin de 1236, & qui ne fut achevé que vers 1250? Il eft regrettable que la pierre & l'infcription aient

étaient à peu près de la même époque, & qu'ils avaient été exécutés pour l'emplacement qu'ils occupaient en dernier lieu. L'épitaphe du cardinal de St-Cher présentait également une erreur de date : elle fixait sa mort à l'année 1364, au lieu de 1262 (1263, v. style). Mais ce qui prouve surtout qu'elle avait été refaite, & même quelques années plus tard que celle de Jacques de Bourbon, c'est l'emploi des capitales romaines qui étaient inusitées à la fin du XVe siècle. Le marbre commémoratif de Hugues de St-Cher était encore intact, il y a peu de temps ; il a été vendu par un marchand de bric-à-brac de la rue de l'Archevêché. Dieu veuille qu'il ne soit pas tombé entre les mains de quelque industriel qui l'aura brisé impitoyablement pour en faire de la chaux (1).

Il ne reste aucun vestige de l'inscription primitive des comtes de la Marche : celle que je reproduis est celle qui fut refaite lors de la construction de l'église, & qui était encore placée dans le chœur, lorsque le couvent

disparu, car il aurait été facile de vérifier cette date. Quoi qu'il en soit, & en l'absence de tout autre document, on doit croire que le cardinal François de Caffard fut archevêque de Tours, puisque les deux actes cités plus haut lui donnent ce titre. Frizon, qui l'avait passé sous silence, comme l'avait fait avant lui Claude Robert, dans la première édition du *Gallia christiana*, lui a donné place dans l'*Appendix* du *Gallia purpurata*, où il dit qu'il occupa le siége archiépiscopal de Tours entre Jean de Fayet & Juel de Mathefelon.

(1) Frizon a reproduit très incorrectement l'épitaphe de Hugues de St-Cher. La voici telle qu'elle a été copiée chez le marchand

de St-Dominique fut vendu nationalement. Si on la compare avec des monuments du même genre (1), avec l'inſcription de Simon de Pavie, à St-Bonaventure, dans la chapelle de St-Luc, & avec celle de Barthélemy Buyer, l'une & l'autre de la fin du XV[e] ſiècle, on trouve entre elles une ſimilitude qui ne permet pas de lui aſſigner une date antérieure à 1470, & plus récente que 1530; car

où elle était encore le 18 novembre 1853. Le premier C de la date avait été gratté pour reſtituer celle de 1264.

HIC IACET DOMINVS HVGO
DE SANCTO THEVDORICO
ORDINIS FF PRAEDICATORVM
HVIVS CONVENTVS FILIVS
SACRAE THEOLOGIAE DOCTOR
ET POSTVLATOR EGREGIOR
SANCTAE R E CARDINALIS
SABINENSIS QVI OBIIT
ANNO DOMINI M CCC L·XIV
XIV KAL APRILIS

Hugues de St-Cher, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, village du diocèſe de Vienne, avait reçu le chapeau des mains d'Innocent IV, au concile œcuménique de Lyon, 1245. Il mourut à Orvieto, d'où ſon corps fut tranſporté aux Dominicains de Lyon.

(1) On voit, à Lyon, un aſſez grand nombre d'inſcriptions en minuſcules gothiques, pour qu'il ſoit poſſible de ſe rendre compte des variations qu'a ſubies ce genre d'écriture, & fixer, d'après cela, la date approximative d'un monument.

les premières années du XVIe siècle virent disparaître peu à peu les caractères gothiques qui firent place aux capitales romaines, dans le style lapidaire, comme le témoigne l'épitaphe de François de Villars, à St-Nizier (1532), qui est en lettres de ce genre; & déjà en 1503 elles apparaissent mélangées avec les caractères gothiques, dans une inscription conservée au Palais des Arts (1).

Le style épigraphique au XIVe siècle diffère notablement de celui qui domina au XVe; c'est ce qu'on peut vérifier en examinant l'inscription de 1372, à St-Bonaventure, dans la chapelle du Christ, du côté de l'Evangile. Les caractères de ce siècle, avec leurs déliés assez grossiers, leurs pleins larges & soutenus, les angles émoussés de leurs jambages, de proportions & d'un espacement convenables, ont un aspect de régularité & de clarté qui, même au premier coup d'œil, ne permet pas de les confondre avec ceux d'une époque postérieure. Dans la première moitié du XVe siècle, au contraire, les lettres s'allongent, s'effilent & se serrent, les traits perpendiculaires dominent, les abré-

(1) L'inscription gothique la plus moderne que l'on connaisse à Lyon (& elle doit être considérée comme une exception au goût dominant à l'époque où elle fut faite) est celle de la rue Désirée, qui porte la date de 1554, & encore, elle tient au romain par la forme que les chiffres y affectent. Cette inscription a été reproduite par M. A. Steyert dans ses recherches sur les anciennes enseignes de Lyon, *Magasin pittoresque*, août, septembre & novembre 1855

viations ſe multiplient, au point que l'enſemble forme un amas confus & preſſé de lignes droites. L'inſcription de Jacques & de Pierre de Bourbon ne préſente pas ces caractères; elle doit donc appartenir au ſtyle de la dernière période du gothique qui comprend la fin de ce ſiècle & les premières années du XVIe, ſe rattachant au goût du XIVe par les proportions, & à celui du XVe par la forme anguleuſe des lettres, dont les briſures ſe terminent en pointes aiguës.

Il eſt probable que, lorſque le corps de Jacques de Bourbon & celui de Pierre ſon fils furent dépoſés dans les caveaux de la chapelle des Dominicains, on s'était contenté d'inſcrire ſimplement, ſur la longue & large dalle qui recouvrait leur dépouille mortelle, leurs noms & la date de leur mort, en y joignant l'écu de leurs armes & leur effigie gravés au ſimple trait, comme cela ſe pratiquait même pour les riches bourgeois. Auſſi, un ancien hiſtorien de Lyon adreſſe-t-il des reproches à ſes concitoyens ſur leur incurie & leur ingratitude envers deux princes du ſang royal qui avaient bien mérité de la patrie, en mourant les armes à la main pour ſa défenſe. « Il eſt force, dit Claude de Rubys (1), ligueur obſtiné mais cependant bon français & affectionné à ſon pays, il eſt force, qu'à mon grand regret, je confeſſe l'inſigne ingratitude de nos anceſtres qui ſouffrirent que ces deux grands princes, extraits de la plus ancienne race royale qui ſoit au monde, venus exprès

(1) *Hiſtoire véritable de la ville de Lyon;* Lyon 1604, in-folio, p. 317.

pour les ſecourir & maſſacrés à leurs portes, leurs corps ayant eſté apportés dans leur ville, ils n'en ayent faict non plus de compte que s'ils euſſent eſté quelques ſoldats de fortune. Ha! que ces premiers Lyonnois quoyque payens & idolâtres n'euſſent pas faict de meſmes : car ils n'euſſent pas eſpargné la deſpence pour recouvrer le marbre, le porphyre, & euſt-il meſmes fallu envoyer juſques en l'iſle de Paros, pour leur dreſſer des ſépultures condignes à leur grandeur (1). »

Jacques de Bourbon était fils de Louis Ier du nom duc de Bourbon & de Marie de Hainaut. Il reçut le titre de comte de la Marche, par ſuite de l'échange que ſon père avait fait du comté de Clermont en Beauvaiſis contre celui de la Marche. Il portait ſemé de France, à la cotice de gueules chargée de trois lionceaux d'argent. Deſtiné dès ſon bas âge au métier de la guerre, il fit ſes premières armes en Bretagne avec le duc de Normandie qui fut plus tard roi de France ſous le nom de Jean II; bleſſé à la bataille de Crécy, en 1346, il fut fait connétable en 1354 & céda cette dignité à Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, en 1356. Cette

(1) Si je me ſuis laiſſé aller à des détails trop longs & trop minutieux, peut-être, ſur l'égliſe des Dominicains, à propos de la ſépulture qu'y reçurent deux vaillants princes de notre vieille & illuſtre maiſon de Bourbon, ceux qui ont vu cette égliſe, bien que, comme moi, ils n'en aient connu que les ruines, ne me blâmeront pas, je l'eſpère, d'avoir exhumé ces vieux ſouvenirs d'un monument regrettable au triple point de vue de l'hiſtoire, des arts & de la piété de nos pères.

même année, il ſe trouvait encore à la bataille de Poitiers, où il fut bleſſé & fait priſonnier en combattant vaillamment auprès du roi Jean, & en voulant le dégager de la mêlée.

Jacques & Pierre ſon fils aîné étant morts des ſuites de leurs bleſſures à la bataille de Brignais, Jean ſon ſecond fils lui ſuccéda & devint comte de la Marche. C'eſt de ce prince & de Catherine de Vendôme ſa femme qu'eſt deſcendue en ligne directe la branche royale qui a régné ſur la France depuis Henri IV juſqu'à Charles X, & de laquelle M. le comte de Chambord eſt aujourd'hui le repréſentant & le chef. « Jacques de Bourbon, a dit M. le duc d'Aumale (1), d'abord connu ſous le nom de comte de Ponthieu, puis premier comte de la Marche, & aïeul direct de tous les Bourbon aujourd'hui vivants, était frère cadet de Pierre Ier duc de Bourbon. C'était un des plus braves chevaliers de France. A Crécy, il avait mérité l'épée de connétable dont il ſe démit, on ignore pour quel motif. A Poitiers, il fut pris couvert de bleſſures par le fameux Captal de Buch, à qui le prince de Galles le racheta. Comme Robert le Fort, le premier de ſes ancêtres connus, tué au pont de Briſſerte, il périt, l'épée à la main, en défendant la France. Il fut tué avec ſon fils Pierre & ſon neveu, fils de ſa ſœur, comte de Forez. C'eſt ainſi que les « ſires de la fleur de lys, » ces vaillants rejetons de la glorieuſe maiſon de Bourbon, payaient leur dette envers la France. »

(1) *Compte de la deſpenſe de loſtel du roi Jean.....* déjà cité.

Bien que le défaſtre de Brignais ait eu des conſéquences moins funeſtes que les défaites de Crécy & de Poitiers qui avaient mis preſque tout le royaume à la merci des Anglais, ce conflit, dans lequel une troupe de brigands ſans aveu détruiſit une armée royale & maſſacra ſes chefs, ne fut pas moins déplorable. Le ſuccès des Tard-venus enfla leur orgueil au point qu'il n'y eut plus de bornes à leur audace & à leurs violences. Ils étaient maîtres de toutes les provinces du Midi de la France, où l'on n'aurait plus trouvé un ſoldat pour les combattre, & l'on s'étonne que ces Malandrins, après leur victoire, ne ſe ſoient pas préſentés devant les murs de Lyon : la terreur que leur nom ſeul inſpirait aurait ſuffi pour leur en ouvrir les portes. Etourdis, ſans doute, par un ſuccès ſur lequel ils n'avaient pas oſé compter, ils ne furent pas en profiter, & perdirent le temps à ſe partager les dépouilles des morts & des chevaliers qui tombèrent vivants entre leurs mains, regrettant ſurtout que les deux comtes de la Marche & le comte de Forez n'euſſent pas ſurvécu à leurs bleſſures, à cauſe des groſſes ſommes qu'ils auraient tirées d'eux pour leur rançon.

Le comte de Tancarville, lieutenant du roi dans la province de Bourgogne, auſſitôt qu'il eut recouvré ſa liberté, raſſembla des troupes pour aller aſſiéger le château de Brignais & laver l'affront que les armes royales y avaient reçu (1); mais les Tard-venus, prévoyant que l'on ne tarderait pas à venir les délo-

(1) D. Plancher, *Hiſtoire de Bourgogne*, t. II, p. 245.

ger, ne reſtèrent dans le pays, comme le dit M. Villani, que le temps néceſſaire pour recueillir leur pillage & toucher les rançons de leurs priſonniers ; & après avoir pris tout ce qu'ils purent prendre, & ſaccagé ce qu'il ne leur était pas poſſible d'emporter, ils continuèrent leur marche incendiaire vers le Midi.

Le Petit-Meſchin, ſuivant le cours du Rhône par la rive droite, ſe rendit avec ſa bande en Languedoc où il était au mois d'août de cette année, & Seguin de Badefol ſe dirigea avec la ſienne vers l'Auvergne. Il ſe rendit maître de Brioude; puis, après avoir fait contribuer largement le Chapitre de St-Julien, & preſſuré la province pendant deux ans, il reparut à l'improviſte aux environs de Lyon & s'empara par ſurpriſe de la ville & du château d'Anſe, où l'on a vu qu'il était encore à la fin de l'année 1365. Ce fut le dernier exploit des Tard-venus dans le Lyonnais.

Je complèterai cette rapide étude ſur une des époques les plus calamiteuſes de nos annales, par ce que j'ai pu apprendre des deux derniers comtes de Forez, de la deuxième race, l'un tué à la bataille des Tard-venus, l'autre n'ayant échappé au carnage, dans la plaine de Brignais, que pour périr miſérablement dix ans après.

Louis comte de Forez, tué à la bataille des Tard-venus, était né en 1338 à St-Galmier, de Guigues VII & de Jeanne de Bourbon, ſœur de Jacques comte de la

Marche ; il avait épousé Jeanne de Turenne de laquelle il ne laissa point d'enfants. La Mure (1) dit que son corps fut transporté à Lyon & inhumé dans l'église cathédrale, où sa qualité de comte de Forez lui donnait place

(1) *Histoire des Ducs de Bourbon & des Comtes de Forez*, en forme d'annales sur preuves authentiques, servant d'augmentation à l'histoire du pays de Forez, & d'illustration à celle des pays de Lyonnois, Beaujolois, Bourbonnois, Dauphiné & Auvergne, & aux Généalogies tant de la Maison royale que des plus illustres Maisons du Royaume, par Jean-Marie de La Mure, prêtre, docteur en théologie, conseiller aumônier du Roy, sacristain de l'église royale de Montbrison. (2 vol. in-f°, mss. 1675.) Ce manuscrit, dont le premier volume est sous presse & paraîtra prochainement, grâce aux soins de MM. Régis de Chantelauze & André Steyert, faisait autrefois partie du cabinet de Laurent Pianelli de La Valette. Quelques annotations en marge & la table des chapitres sont de la même main que l'Inventaire des titres recueillis par Guichenon (Bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier). Dans le partage de la dépouille du château de Thorigny, ce manuscrit de La Mure fit partie du lot échu à la ville d'Auxerre, qui le céda, en 1835, à la ville de Montbrison, moyennant échange. Le *Voyage dans l'Amérique méridionale*... de M. d'Orbigny, Paris 1834 & années suivantes, fut donné en compensation, par le ministre, à la Bibliothèque d'Auxerre, qui se tint pour très satisfaite de cet arrangement, & celle de Montbrison s'enrichit du manuscrit de La Mure. Le ministre de l'instruction publique écrivait, à ce sujet, aux intéressés : « L'ouvrage de M. d'Orbigny est d'une valeur bien « supérieure à celle du manuscrit dont il s'agit ; je ne pense « donc pas que cette affaire puisse éprouver maintenant aucun « retard. » Cette lettre, signée Guizot, a été collée sur la garde du t. 1 du ms.

comme chanoine d'honneur, & il ajoute que sa sépulture était dans la chapelle de la Magdeleine.

Je trouve sur le dernier feuillet d'un des rares exemplaires de l'histoire de l'église de St-Jean, de Quincarnon (1), la note manuscrite suivante : « On observera que, lors de la nouvelle sacristie ou thrésor, les ossemens qui étoient dans la chapelle de la Magdelaine & de St-Raphaël furent portés indifféremment dans les caveaux de l'église ainsi que ceux qui étoient dans la chapelle de Ste-Anne & du cloître. » Mais il faut savoir qu'il y avait à St-Jean deux chapelles de la Magdeleine, toutes les deux situées dans le transept, à droite : l'une à la place de laquelle on construisit, en 1764, une sacristie ; l'autre qui était à côté & qu'on appelait la Petite-Magdeleine, parce que ce n'était qu'un simple autel, engagé dans le mur, entre la chapelle du Christ & l'autre chapelle consacrée à sainte Magdeleine, devenue la sacristie. C'est devant l'autel de la Petite-Magdeleine que le comte de Forez fut inhumé. Cet autel a été détruit aussi, & l'on ne voit plus rien qui rappelle la mémoire du jeune prince. Le fait de son inhumation devant l'autel de la Petite-Magdeleine, à St-Jean, résulte des termes de l'acte de la fondation faite pour le repos de son âme, d'un anniversaire annuel, à perpétuité, dans ladite église cathédrale, par sa nièce Anne Dauphine d'Au-

(1) *Les antiquitez & la fondation de la métropole des Gaules ou de l'Eglise de Lyon*, & de ses chapelles avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservé ; par le S[r] de Quincarnon, &c., Lyon, Matthieu Libéral, 1673, in-12.

vergne, ducheſſe de Bourbon, comteſſe de Forez, dame de Beaujeu, & par ceux de l'acte paſſé par le Chapitre pour l'acceptation de cette fondation. Voici ce document extrait des actes capitulaires de l'Egliſe de Lyon:

«*Nos, Capitulum primæ Lugdunenſis Eccleſiæ & comites, notum facimus univerſis preſentes litteras inſpecturis, quod cum ſumma & illuſtris domina Anna Delphina, duciſſa Borbonia, comitiſſa Forenſis & domina Bellijoci*, &c., *ad inſtar Beati Machabei legis Veteris Teſtamenti, qui Jeroſolimam miſit duodecim millia drachmas argenti, ibi offerre in templo Domini, pro peccatis mortuorum. Advertens inclyta & recolenda anima domini quondam Ludovici comitis Forenſis cariſſimi avunculi ſui ſepulti in ſarcophago capellæ B*[æ] *M*[æ] *Magdalenæ ecclie noſtre, cujus corpus tranſvectum fuit de conflictu caſſationis horrendæ Anglorum factæ in prelio de Brignaiz, die Mercurii ante Ramos pſalmorum, quarta die menſis aprilis*(1), *anno currente Domini* 1362. *Volens, quantum Deo volente..... ſucceſſionis amor requirit animam cari ſui avunculi ſuffragio ſubveniri, pro cunctis animabus ortodoxis parentum ſuorum, ordinavit mente ſincera, in eccleſia noſtra annuatim celebrari debere unum ſolemne anniverſarium juxta morem hactenus.... in eadem pro proceribus & baronibus diutius obſervatum*, &c. 24 *januarii* 1415.

«*In Capitulo preſentes eramus Nos Joannes de Albaſpina, prepoſitus, Gilletus de Albone, magiſter chori, Gaufridus*

(1) L'acte donne à la bataille de Brignais la date du 4 avril, au lieu du 6 qui eſt la date vraie.

de Thelis, Humbertus de Varax, Regnaudus de Albone, Anthonius de Trezetis, Isnardus de Bron, Petrus de Lornay & Petrus de Trezetis, canonici dictæ ecclesiæ, capitulantes. »

La duchesse Anne assurait au Chapitre, pour cet anniversaire, trente livres tournois de rente, dont neuf sur le château du Fay, & vingt-&-une sur La Tour-en-Jarez. Cette fondation était double, comme on le voit par divers autres actes : c'était en premier lieu un service solennel célébré au maître-autel, après lequel le clergé devait se rendre processionnellement vers la chapelle Ste-Magdeleine (*ad* & non *in capellam*), pour faire l'absoute *cantando* Libera me, *cum orationibus consuetis.* La seconde fondation consistait en un certain nombre de messes qui devaient être célébrées à des époques déterminées, à l'autel de la Magdeleine ou *in propinquiori loco & altari ubi corpus dicti requiescit.*

Severt a donné, page 323 de sa chronologie des archevêques de Lyon, un extrait de cet acte, qu'il avait tiré, dit-il, de l'ancien registre intitulé *Repertorium*, fol. 83 ; mais il ne l'a pas reproduit exactement. Suivant cet auteur, l'anniversaire devait être fait au mois de mai, & dans les actes capitulaires du temps il est dit : *Consimili die obitus*, le jour anniversaire de la mort du comte, c'est à dire en avril, à moins qu'on ne prétende que Louis ne mourut de ses blessures qu'au mois de mai, quoique Froissart dise formellement qu'il fut tué sur le champ de bataille. Severt s'est encore trompé lorsqu'il dit que la duchesse Anne assigna quatre livres tournois de rente sur le château du Fay ; c'est neuf qu'il fallait dire.

Jean II devint comte de Forez par la mort de son frère. Il était né aussi à St-Galmier, en 1343, & s'était trouvé à la bataille de Brignais d'où il revint sain & sauf, au moins de corps; « mais, dit La Mure, il eut pourtant le cœur outré d'un si grand déplaisir de tant d'accidents survenus aux maisons de Bourbon, de Forez & de Beaujeu, en cette malheureuse journée, qu'il tomba bientôt dans un délire qui lui causa une foiblesse & imbécillité d'esprit qui lui demeura le reste de sa vie & obligea sa mère & ses autres parents de lui nommer pour curateur son oncle Renaud de Forez sitôt qu'il fut sorti de prison, qui fut bientôt après avoir été pris en cette bataille (1). »

Il paraît que Renaud abusa de la curatelle, à ce point qu'il vendit le comté de Forez à Louis de France, duc d'Anjou, frère du roi Charles V. Le duc de Bourbon, comme partie intéressée, du chef de sa femme, Anne Dauphine d'Auvergne, nièce de Jean, forma opposition à cette vente qui fut annulée par traité passé au bois de Vincennes le 18 mai 1370. Le duc d'Anjou se désista de ses prétentions moyennant la promesse que lui fit le duc de Bourbon, devenu curateur de Jean, de lui payer 30,000 livres ou de lui donner 3,000 livrées de terre (2).

La curatelle avait été retirée à Renaud par suite de sa mauvaise administration. On trouve dans les archives

(1) *Loc. cit.*

(2) *Hist. généal. de la Maison de France*, par les frères de Sainte-Marthe, t. II, pp. 34 & 35.

du royaume (1) un ajournement fait par les fergents royaux, le mardi après le dimanche *Oculi*, l'an 1368, au duc de Bourbon & à Renaud de Forez feigneur de Malleval, pour la nomination d'un curateur au comte de Forez qui, « en raifon de fon imbécillité, ne fait gouverner ni fa perfonne ni fes Etats. » Renaud ne fe rendit pas à l'affignation, fous le prétexte qu'il était malade & qu'il n'ofait pas fe mettre en chemin fans avoir un fauf-conduit. Il donna fes pouvoirs à Jean Lanelli prêtre, qui foutint que Renaud avait été dûment nommé curateur du jeune comte, & qu'il n'avait pas ceffé de l'être; néanmoins, que, fi l'on voulait fixer l'ajournement à une autre époque & dans un lieu où Renaud pourrait fe rendre en toute fûreté, il ne manquerait pas de s'y trouver. Guillaume de Marcillies lieutenant de Pierre Mefpin, huiffier d'armes du roi, bailli de St-Gengoux & de Charlieu, commiffaire royal nommé à l'effet de défigner un curateur au comte Jean, paffa outre, nonobftant la proteftation du procureur fondé de Renaud, lequel déclara qu'il en appelait, & le duc de Bourbon fut nommé curateur au lieu & place de Renaud. L'acte fut paffé fous le fceau de la cour royale de Charlieu, les jour & an que deffus. Le dimanche *Oculi*, le troifième dimanche de Carême, était ainfi appelé du premier mot de l'introït de la meffe de ce jour. Il tombait, en l'année 1368, le 12 mars.

Jean mourut en 1372, à l'âge de vingt-neuf ans, fans

(3) Série P., cote 560. *Dénombrements & aveux du Bourbonnais.*

avoir été marié. On ne connaît la date de son décès que par un ancien livre d'obits de la confrérie érigée dans la collégiale de Montbrison, où est mentionnée la fondation d'un anniversaire à perpétuité faite par la comtesse douairière, Jeanne de Bourbon sa mère : « *Decimo quinto maii, anno millesimo trecentesimo septuagesimo secundo, obiit potens princeps Joannes comes Forensis, pro quo Joanna de Borbonio comitissa fundavit anniversarium in hac ecclesia perpetuis temporibus faciendum* (1). »

Avec Jean II s'éteignit la deuxième race des comtes de Forez. Cette race, qui commence avec Guigue Ier (1125), fils de Guigues Raimond, deuxième fils de Guigues, comte d'Albon, & de Ide Raimonde, fille de Artaud IV, tante & héritière de Vuillelme IVe du nom, le dernier de la première lignée des comtes de Forez, mort en 1107, sans enfants, dura deux cent quarante-sept ans (2).

(1) *Chronique de N.-D.-d'Espérance de Montbrison*; Roanne 1847, in-8°.

(2) Ce fut le comte Guigues Ier qui prit, dans son écu, le dauphin des comtes d'Albon desquels il était issu. Ce dauphin qui resta dans les armes de la province, diffère de celui des anciens comtes d'Albon par les émaux : le blason de ces comtes était d'or, au dauphin d'azur, lampassé, cresté, oreillé & barbelé de gueules ; celui des comtes de Forez était de gueules, au dauphin pasmé d'or, barbé & oreille de gueules. Il ne serait pas impossible que les armes des premiers comtes de Forez ne fussent les mêmes que celles de Lavieu ancien, de gueules au chef vairé de deux traits, la tradition voulant que cette maison soit issue des comtes de la première race. Ce ne fut que plus tard, lorsque les Lavieu devinrent vicomtes

Les hiſtoriens n'entrent dans aucun détail ſur la mort de Jean. Cependant le juriſconſulte Papon raconte le meurtre d'un comte de Forez qu'il ne nomme pas, ſoit qu'il ait ignoré ſon nom, ſoit qu'il n'ait pas voulu le dire. Quelques écrivains modernes, entre autres le P. Anſelme (1) & Brunet (2), veulent que ce ſoit Jean II; mais, ni l'un ni l'autre ne citant aucune autorité à l'appui de leur aſſertion & tous les deux ſe contentant d'énoncer le fait, je l'abandonne au diſcernement du lecteur, qui jugera du degré de confiance que l'on peut accorder à ces auteurs (3).

Voici le récit de Jean Papon, traduit du latin: « Un comte de Forez, dont le nom a été paſſé ſous ſilence par celui qui nous a tranſmis le fait que je raconte d'a-

de Forez, qu'ils portèrent d'or, diapré de gueules, à la bande engreſlée de ſable. Le premier de cette maiſon de Lavieu qui fut vicomte, eſt Guigues, nommé *vice comes* par le comte Gérard ou Géraud II, vers l'an 1020. (Voyez La Mure, hiſtoire manuſcrite.)

(1) *Hiſt. des gr. offic. de la couronne.*

(2) *Abrégé chronol. des gr. fiefs de la couronne de France;* Paris 1759, in-8°.

(3) D'après une note qui m'était tombée ſous la main, j'avais eſpéré trouver quelques renſeignements ſur les circonſtances de la mort du comte Jean, dans le roman de *Philocarite*, d'Anne d'Urfé, que je voyais cité à la date de 1584; mais toutes les recherches & les diligences que j'ai faites dans les bibliothèques de Paris ont été infructueuſes: perſonne n'a pu me rendre raiſon de ce livre d'Anne d'Urfé, & je n'en connais que ce que l'auteur des *d'Urfé* en a dit, à ſavoir qu'il a trouvé un fragment manuſcrit de cette paſtorale.

près lui, ayant abufé de la femme jeune & belle de fon vaffal le vicomte de Lavieu pendant qu'il était abfent, celle-ci, accablée de honte & redoutant les effets de la colère de fon époux qu'elle favait être jaloux & très foigneux de fon honneur, fe dépouilla de tous les ornements dont les dames de fa qualité ont coutume de fe parer, fe couvrit de vêtements noirs, fit prendre le deuil à tous fes ferviteurs, & à la place des meubles & des tentures qui décoraient les appartements & la chambre nuptiale, elle fit mettre les lugubres infignes qu'on eft dans l'ufage d'y placer à la mort du maître de la maifon. Au retour du vicomte de Lavieu, fa femme le reçut, au milieu de cet appareil funèbre, en verfant des torrents de larmes. Le vicomte, ayant appris la caufe de fa douleur, l'engagea à ne pas fe laiffer abattre, ajoutant, pour la confoler, qu'il fuffifait que le cœur fût refté pur, lors même que le corps avait été pollué. Mais ne prenant confeil que de fon honneur outragé, il réfolut de fe venger de l'injure qu'il avait reçue. En conféquence, il fe rendit fur le champ, armé d'un poignard, chez le comte de Forez qui habitait le château de Montbrifon. Le vicomte de Lavieu, ayant été introduit dans le château, prétexta qu'il avait une affaire importante à communiquer au comte. On le fit entrer dans fa chambre, où il le trouva dormant d'un profond fommeil; il lui plongea fa dague dans le cœur, puis après avoir contemplé un moment fa victime, il fortit. Mais craignant qu'on ne s'aperçût du meurtre avant qu'il n'eût eu le temps de fe mettre à l'abri, il dit aux gens de fervice que le comte fe rendormait & qu'il

donnait l'ordre que l'on n'entrât chez lui que lorfqu'il appellerait; &, fans perdre un inftant, il fauta fur un cheval qui l'attendait à la porte du château, & il s'enfuit de toute la viteffe de fa monture avant que perfonne n'eût connaiffance de ce qui s'était paffé. Il fe retira en lieu fûr & ne put être pourfuivi pour ce fait; mais la vicomté de Lavieu & tous les biens qui en dépendaient furent faifis pour caufe de forfaiture & de félonie, car, bien que le comte par fon action déloyale eût mérité de perdre la feigneurie directe, il n'était pas licite au vaffal d'en tirer une vengeance fi cruelle (1). »

Fodéré (2) ajoute au récit de Jean Papon, toujours fans indiquer les fources où il a puifé, qu'un des ferviteurs du comte, étant entré dans fa chambre pour les devoirs de fa charge & voyant fon lit inondé de fang, appela tous les gens du château. On fe mit fur les traces du vicomte de Lavieu, qui, fuivant les uns, fut atteint dans un champ de blé & maffacré; fuivant les autres, pris & mis en pièces dans la ville même, en un lieu appelé *La Barrière*; « fi bien, ajoute Fodéré, que ces deux corps furent enfevelis le même jour, celui du comte à l'églife collégiale & celui du vicomte de Lavieu, au milieu du chœur du couvent des Cordeliers, dans la fépulture de fon père, qui avait fondé ce couvent en 1254. »

(1) Joannis Paponis Crozetii *In Burbonias confuetudines comentaria*; Lugduni 1550, in-f°, p. 345.

(2) *Narration hiftorique & topographique des convens de l'ordre de Saint François de la province de Bourgogne*; Lyon 1619, in-4°.

La Mure ne dit rien de cet aſſaſſinat du comte de Forez dans ſon hiſtoire imprimée de cette province, & il en parle à peine dans ſon hiſtoire manuſcrite. Comme Fodéré, il ne connaiſſait ce fait que par le récit de Jean Papon, qui le premier lui a donné cours & de même que lui, il l'a accueilli ſans diſcuſſion. Suivant La Mure, le comte aſſaſſiné ſerait Vuillelme IV, le dernier des comtes de la première lignée, & l'aſſaſſin ſerait Gauzeran de Lavieu, que l'on voit confirmer, en l'an 1112, en qualité de vicomte, la donation faite à l'abbaye de Savigny de la part & des droits que Vuillelme avait ſur les égliſes de Longeſaigne & d'Affo en Lyonnais. « *Hoc laudavit Gauzerannus de Laviaco, & hanc cartam firmari juſſit & ſcribi* (1). » A l'appui de l'opinion que ce fut Gauzeran de Lavieu qui aſſaſſina le comte Vuillelme IV, La Mure ajoute que, ſous la ſeconde race des comtes de Forez, on ne trouve plus ni ſeigneurs ni vicomtes de Lavieu; que la terre même de Lavieu eſt unie au domaine comtal dès le commencement de cette ſeconde lignée, comme on le juſtifie par la tranſaction de l'E-

(1) *Cartul. Saviniac.* — En ſuppoſant que ce ſoit Gauzeran de Lavieu qui ait aſſaſſiné le comte de Forez, ce n'était pas Vuillelme IV, qui était mort en 1107, cinq ans avant l'acte confirmé par Gauzeran de Lavieu, cité plus haut : ce ne pouvait être, en ſuivant l'ordre de ſucceſſion de ces comtes, que Guigues-Raimond d'Albon, mari d'Ide comteſſe de Forez, & dont le fils Guigues I[er] commença, en 1125, la ſeconde maiſon des comtes de Forez. Après la mort de Guigues-Raimond, dont la date eſt inconnue, Ide épouſa, en ſecondes noces Arnaud, fils de Guillaume comte de Nevers.

glise de Lyon avec le comte Guigues II, par le testament de Guigues III & par autres actes authentiques. Ce qui marque que cette vicomté avait été supprimée avant ladite seconde lignée & réunie au comté de Forez, à la suite de la félonie commise par le vicomte de Lavieu contre le comte de Forez son seigneur dominant (1).

On voit que la principale raison qui a porté La Mure à croire que l'histoire racontée par Jean Papon était applicable au comte Vuillelme & au vicomte Gauzeran de Lavieu, est fondée sur la déchéance de la maison de Lavieu dès cette époque, & sur la réunion de sa vicomté & de toutes ses terres au comté de Forez. Papon nous assure qu'en effet, ses biens furent confisqués après l'assassinat du comte. Cependant, laissant de côté les dates qui s'opposent à la conjecture du secrétain de l'église de Montbrison, voici un fait qui est de nature à infirmer son opinion sur ce point, au moins pour ce qui regarde l'extinction des vicomtes de Lavieu vers l'année 1120, extinction qu'on ne saurait faire remonter beaucoup plus haut, d'après l'acte en faveur de l'abbaye de Savigny que j'ai cité, & dans lequel Gauzeran de Lavieu approuve la donation faite par Vuillelme, l'an 1112. « Un viscomte de Ladvieu, dit Fodéré, grand seigneur (vassal neantmoins & feudataire des comtes de Forests...), se résolut de faire construire à ses frais & despens un monastère de cet ordre (St-François). En conséquence il conduisit à

(1) La Mure, *ubi supra*.

Montbrifon, l'an 1254, au mois de novembre, trois religieux du couvent de Villefranche (1) & les établit dans fa maifon avec l'approbation & fous la protection de Renaud (IIe du nom) comte de Forez, qui leur permit de conftruire une maifon commencée en 1258 & terminée en 1272 : *Fuit confecrata & Deo dicata fub nomine & favore virginis facrofanctæ Mariæ, die 14 menfis martii anno domini* 1272, *per Reverendum Jacobum epifcopum Trierenfem* (2), ainfi que porte l'infcription, & le vicomte de Ladvieu fondateur, étant mort en 1279, fut inhumé au milieu du chœur de l'églife, où l'on voyait l'effigie dudit feigneur armé avec fon écu *d'or, à la bande engreflée de fable* (3). »

Il réfulte de ce document fourni par Fodéré, que les

(1) Le premier couvent de Cordeliers établi en France fut fondé, en 1210, à Pouilly près Villefranche, par Guichard, fire de Beaujeu, qui établit enfuite ces religieux à Villefranche même, en 1219.

(2) Dans un acte cité par La Mure, il eft appelé Joannes Epifcopus *Arienfis*, & non *Trierenfis* : « *Ann.* 1275, *frater Joannes epifcopus Arienfis confecrat coemeterium Fratrum Minorum Montisbrifonis* » (*Traicté généalogique des Comtes de Forez*, par Jean-Marie La Mure, 1660, ms. in-4° de la Bibliothèque de Montbrifon, autrefois de celle de Pianelli de La Valette, à qui il avait été donné par le neveu de l'auteur, M. de La Mure de Bienavant, comme cela eft indiqué par une note de la main de M. de La Valette, fur la garde du volume.

(3) Fodéré, *Narration hiftorique*. — Ce monument, fculpté en pierre, fut détruit par les hérétiques durant les premiers troubles des guerres de religion.

vicomtes de Lavieu ne pouvaient être éteints en 1120 ou environ, ainſi que le veut La Mure, puiſqu'on retrouve de 1254 à 1279 un vicomte de Lavieu fondateur du couvent des Cordeliers de Montbriſon dans l'égliſe deſquels il fut inhumé & où ſon monument eſt reſté debout pendant trois ſiècles, de 1279 à 1562 (1). Fodéré ajoute : « Et ce qui en avoit aucunement fait perdre la mémoire, eſt que quelque temps après ſon treſpas, ſa maiſon fut du tout eſteinte en Foreſts, & les places qu'il y avoit, confiſquées à l'occaſion du meurtre & aſſaſſin funeſte perpétré par ſon fils en la perſonne du comte de Foreſts qui avoit violé & forcé ſa femme. J'en ai lu l'hiſtoire tragique dans les commentaires que le ſuſdit juge Papon a fait ſur les couſtumes du Bourbonnois, &c. »

Le récit de Fodéré & celui de La Mure qui n'a écrit que longtemps après lui, identiques quant au fond, que tous les deux ont emprunté à Papon, ne peuvent ſe concilier pour les dates. L'un met le fait à la fin du

(1) Je trouve encore dans La Mure, qu'en 1272, Renaud II, comte de Forez, appoſa ſon ſceau ſur un acte paſſé par Joſſerande de Lavieu, veuve de Guigues de Roannais, chevalier, & qu'en 1324, noble Hugues de Lavieu échangea avec Renaud de Forez la terre d'Eſcotay contre les châteaux de Vaudragon & du Piſais. Donc, la maiſon de Lavieu, en 1272 & en 1324, avait conſervé ſes biens, ſon rang & ſes priviléges ; c'eſt ce que prouvent ſuffiſamment l'intervention du comte de Forez dans l'acte paſſé par Joſſerande, l'alliance de celle-ci avec Guigues de Roannais, d'une des plus puiſſantes maiſons de ce temps-là en Forez, & l'échange fait par Hugues de Lavieu de ſa terre d'Eſcotay. (*loc. cit.*)

XIIIe ſiècle, & l'autre au commencement du XIIe : ſi Fodéré eſt exact, La Mure s'eſt trompé, &, d'après les raiſons données par le premier de ces auteurs, je ſuis porté à croire qu'il approche plus de la vérité que l'hiſtorien du Forez, ſi tant eſt que l'aſſaſſinat d'un comte de Forez raconté par le grave Papon ne ſoit pas une fable inventée par le vulgaire, ce qu'on ferait tenté de ſuppoſer, les hiſtoires générales & particulières ne faiſant aucune mention de cette mort tragique.

Toujours eſt-il que la maiſon de Lavieu, qu'on diſait être une branche cadette des comtes de Forez, s'efface tout à coup dans le cours du XVe ſiècle & diſparaît ſans laiſſer d'autres traces que ſon écu à la bande engrêlée, qu'on rencontre encore çà & là dans les ruines des nombreux châteaux qu'elle poſſéda en Forez & en Lyonnais.

Que la mort de Jean II ait été violente ou naturelle, & c'eſt ce qu'on ne peut décider malgré l'affirmation du P. Anſelme & de Brunet, de tous ces princes qui combattirent à la journée de Brignais en 1362, aucun n'était debout en 1372; les uns dormaient leur dernier ſommeil dans les caveaux des Dominicains & de St-Jean; les deux autres, Renaud & Jean, mouraient miſérablement. De ces vieilles & nobles races, les cendres mêmes ont diſparu.

Après la mort de Jean, ſa mère Jeanne de Bourbon prit poſſeſſion du comté en 1382, & en fit donation à ſa petite-fille Anne, dauphine d'Auvergne, femme de Louis II, duc de Bourbon, le premier comte de Forez

de la troisième lignée, laquelle s'éteignit en 1503 avec Pierre II, qui ne laissa qu'une fille, Suzanne, mariée en 1505 à Charles de Bourbon, devenu plus tard connétable, & de qui elle n'eut pas d'enfants. On sait que, lors de la défection de ce prince, tous ses biens furent réunis à la couronne en 1523, pour cause de félonie. Le comté de Forez cessa donc d'être une souveraineté indépendante & devint une province du royaume, annexée au Lyonnais.

Divers actes reproduits ou cités par La Mure prouvent que la comtesse douairière de Forez, Jeanne de Bourbon n'oublia jamais dans ses prières le comte Guigues VII son mari, ni ses fils Louis & Jean. On voit par l'acte de donation qu'elle fit à l'église collégiale de Montbrison, de la rose d'or que le pape Clément VI avait envoyée à Guigues VII, que le Chapitre devait chanter tous les ans une messe du Saint-Esprit *cum nota*, le jour du dimanche *Lætare*, & le lendemain du décès de la comtesse, pour elle, pour son mari & ses prédécesseurs. L'acte est daté de Montbrison, le samedi douzième jour du mois de septembre 1372.

Outre l'anniversaire de Jean, en 1372, Jeanne en fonda un en 1376 dans la collégiale, pour son mari & pour ses deux fils; elle fonda & dota encore une prébende ou commission de messes, dans l'église paroissiale de Chambéon, qui était de son douaire, tant pour le comte Louis que pour Jacques de Bourbon, son frère, & donna annuellement douze francs sur les rentes de Châteauneuf, pour un anniversaire perpétuel en avril.

L'acte eſt daté du château de Cervières, le 17 ſeptembre 1376 (1).

Le duc Louis de Bourbon, premier comte de Forez, de la troiſième race, n'oublia pas non plus dans ſes fondations pieuſes, le glorieux trépaſſement de ſon prédéceſſeur le comte Louis. Dans ſon teſtament du 24 janvier 1408, donné en ſon chaſtel de Moulins (2), il s'exprime en ces termes : « *Item* outre les choſes deſſus dictes, vouilons & ordonnons que, en l'égliſe St-Iean de Lyon, en la chapelle des douzé apoſtres (3) où eſt enſevely feu meſſire Louis noſtre predeceſſeur, comte de Foreſts, que Dieu abſolve, qui treſpaſſa à la bataille de Brignais, ſoyt fondée une chapelle ou ſera célébré chacun iour une meſſe et un anniverſaire ſolempnel chacun an en ladicte egliſe, le iour de ſon treſpaſſement, & auſſi ſera fait les reputations dudict meſſire Louis noſtre predeceſſeur en ladicte egliſe dont la pre-

(1) La Mure, *ubi ſupra*.

(2) Cette pièce, encore inédite, ſe trouve en original à la grande Bibliothèque, à Paris : Manuſcrits, *Titres de la maiſon de Bourbon*, vol. 1, in-f°, pp. 161, 167. — N° 313. Brienne. — Elle ſera partie des nombreuſes & précieuſes pièces juſtificatives que M. de Chantelauze, à qui j'en dois la communication, a eu l'heureuſe penſée de joindre à l'*Hiſtoire des Comtes de Forez*, de J.-M. de La Mure.

(3) Il y a évidemment erreur dans l'énoncé du lieu de la ſépulture de Louis, comte de Forez. On a vu que ce prince fut inhumé devant l'autel de la Petite-Magdeleine, & d'ailleurs, il n'y a jamais eu de chapelle des douze apôtres dans l'égliſe de St-Jean.

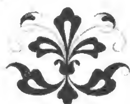
ſentation de ladicte chapelle appartiendra a nous & à noz ſucceſſeurs contes de Foreſtz, & l'inſtitution au doien dudict lieu de Lyon.... »

C'eſt là tout ce que j'ai pu recueillir ſur ces princes du ſang royal, tombés glorieuſement en défendant l'honneur de la France & la liberté du peuple opprimée par des tyrans. Puiſque nos pères ont négligé de leur élever un monument durable, n'était-ce pas un devoir en retraçant les lointains ſouvenirs de ces temps déſaſtreux, de rendre un dernier hommage à leur mémoire? Ce grand nom de Bourbon ſe retrouve à toutes les pages de notre hiſtoire nationale; presque tous les rameaux de ce noble lignage de la fleur de lys ont donné à la France des grands capitaines & des héros, & c'eſt de ce ſang verſé dans la plaine de Brignais qu'eſt iſſu Henri IV,

« Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Je ne pouvais non plus oublier dans ces recherches cette noble & antique race des comtes de Forez dont le nom eſt inſcrit ſi ſouvent dans les annales de notre cité & dont les derniers rejetons mâles payèrent de leur vie ou de leur liberté le généreux dévouement & l'entraînement chevalereſque qui les avaient fait accourir au premier ſignal, ſous la bannière de Jacques de Bourbon. Il fallait bien auſſi rappeler ce que fut cette égliſe des Dominicains dans laquelle Jacques & Pierre de Bourbon élurent leur dernière demeure, & où leur

dépouille repoſa pendant plus de cinq ſiècles à l'ombre du ſanctuaire, juſqu'à ces jours néfaſtes où de nouveaux Vandales ſortis non des forêts du Nord, mais éclos d'une civiliſation corrompue, vouèrent une haine implacable au paſſé, détruiſirent de fond en comble les monuments, profanèrent les ſépultures, & jetèrent au vent des cendres illuſtres & vénérées.

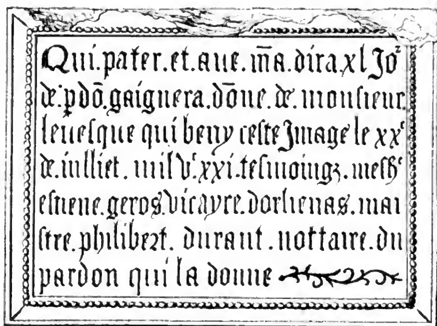


Page 27, ligne 18, *lifez* qui avait recueilli.

Page 32, ligne 5, *lifez* fes.

Page 54, ajoutez à la note (1) : On appelait *canon*, de l'italien *cannone*, un conduit ou tuyau. (Du Cange, verbo *Canon*.)

Page 40, ajoutez à la note : On voit à Orliénas, village voifin de Brignais, dans l'enceinte du vieux château, à l'angle d'une maifon de la cour dite des Archers, une infcription gothique gravée fur une tablette en marbre noir & placée au deffous d'une ftatuette en pierre de la fainte Vierge. Bien qu'elle n'appartienne pas à Brignais, j'ai cru devoir la reproduire ici en facfimile, telle qu'elle a été relevée fur les lieux par M. A. Allmer, qui a bien voulu me la communiquer.



Qui.pater.et.aue.mā.dira.xl Jo^z
de.pdō.gaignera.done.de.monsieur
leuesque qui beny ceste Image le xx^e
de.iulliet.mil v^c.xxi.tesmoingz.mess^e
estiene.geros.vicayre.dorlienas.mai
stre.philibert.durant.nottaire.du
pardon qui la donne

Cette infcription a cela de curieux, outre fa rédaction fingulière, qu'elle eft, par fa date, comme une

proteſtation des fidèles catholiques de la paroiſſe d'Orliénas, contre les tentatives de la Réforme, qui, à cette époque, commençait déjà à attaquer les Indulgences, la vénération des ſaintes Images & le culte de la Vierge.

Le prélat qui fit la bénédiction de ce petit monument, en 1521, ne pouvait être François de Rohan, qui gouvernait alors l'Egliſe de Lyon ; ce fut, ſans doute, ſon ſuffragant, Guichard de Leſſart, de l'Ordre des Ermites de ſaint Auguſtin, évêque *in partibus* de Hieropolis. Ces ſuffragants, qui avaient remplacé les chorévêques des premiers temps, étaient inſtitués pour ſuppléer le titulaire dans l'exercice de certaines fonctions paſtorales. Plus tard on a appelé de ce nom les évêques d'une même province qui relevaient du ſiége primatial. Ils avaient l'adminiſtration de l'archevêché, en cas de mort ou d'empêchement du métropolitain.

Page 188, ligne 21, ſupprimez le renvoi (2); c'eſt la ſuite de la note (1).

Page 222, ligne 2, *liſez :* frondes.



TABLE.


IN PRIN CIPIO
ERAT VER BVM
L P

Date Due


3 2000 009 936 230

